Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

ARRÊTÉ N° 26006561

ARRÊTÉ RÉGIONAL PORTANT APPROBATION DE LA RÉVISION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000

FR2200349 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu »

(Zone spéciale de conservation)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

VU la Directive européenne 92/43/CEE du Conseil des communautés européennes, du 21 mai 1992 modifiée, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;

VU la décision d'exécution (UE) 2023/238 de la Commission en date du 26 janvier 2023 arrêtant la seizième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire de la région biogéographique Atlantique ;

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-8 à R.414-29 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS » ;

VU le Décret n° 2022-1757 du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres et modifiant certaines dispositions relatives à Natura 2000 ; et notamment son article 28 précisant que l'adoption de nouveaux actes de gestion des sites par le président du conseil régional rend caducs les actes de gestion en vigueur ;

VU l'arrêté ministériel DEVL1411648A du 14 septembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 – FR2200349 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu » (zone spéciale de conservation) ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 février 2011 d'approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 – FR2200349 «Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu» ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2014 portant désignation du comité de pilotage du site Natura 2000 – FR2200349 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu » ;

VU le procès-verbal d'opération électoral du comité de pilotage du site Natura 2000 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu » en date du 09 janvier 2025 désignant le Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées en tant que collectivité territoriale chargée de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 – FR2200349 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu » ;

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

VU la consultation du comité de pilotage du site Natura 2000 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu » en date du 19 février 2026 validant le projet de révision du document d'objectifs du site Natura 2000 – FR2200349 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu » présenté ;

VU le document d'objectifs révisé par le Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées ;

CONSIDÉRANT QUE,

- le document d'objectifs comprend, conformément à l'article R. 414-11 du code de l'environnement, un rapport de présentation, des objectifs de développement durable du site, des propositions de mesures permettant d'atteindre ces objectifs, un plan d'action, les cahiers des charges applicables aux contrats Natura 2000 du site, la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site ainsi que les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces ;

- le document d'objectifs permet d'atteindre les objectifs ayant présidé à la création du site ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Le document d'objectifs du site Natura 2000 – FR2200349 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu » annexé au présent arrêté est approuvé.

ARTICLE 2

Le nouveau document d'objectifs – FR2200349 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu » est tenu à la disposition du public auprès des services du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées et du service Natura 2000 de la Région Hauts-de-France.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région des Hauts-de-France.

ARTICLE 3

La révision du document d'objectifs du site Natura 2000 – FR2200349 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu », annexé au présent arrêté, est approuvée. Le nouveau document d'objectifs est annexé au présent arrêté.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

ARTICLE 4

En fonction des résultats des évaluations périodiques du document d'objectifs, des révisions et des modifications nécessaires, validées par le comité de pilotage, pourront y être intégrées.

ARTICLE 5

Le président du Conseil régional des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera adressée à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

ARTICLE 6

Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'État dans la Région, en application des dispositions du 1er alinéa de l'article L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales et de celles du 2° de l'article L. 4141-2 du même code.

Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Lille, le 27 AOUT 2026

Le Président du Conseil Régional
des Hauts-de-France



Xavier BERTRAND

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 5/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Document d'objectifs

Site Natura 2000 FR2200349

« Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu »

I – Document de synthèse



Décembre 2024

Réalisation : Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime
Garopôle, place de la Gare – 80100 ABBEVILLE
contact@baiedesomme3vallees.fr / 03 22 24 40 74
Rédaction : Clara Rougier et Laurine Dellinger
Dernière modification : Février 2026

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 6/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Sommaire

Table des figures 5
Table des cartes 5
Table des tableaux 5
I. Présentation générale de Natura 2000 6
1. Le réseau Natura 2000 6
2. Natura 2000 en Hauts-de-France 6
3. Natura 2000 sur le territoire du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime 6
4. Le Document d'objectifs Natura 2000 7
II. Description générale du site 8
1. Statut foncier 9
2. Politiques territoriales 10
3. Historique 11
4. Zonages et réglementation 12
III. Evaluation du précédent DocOb 13
IV. Diagnostics 16
1. Données abiotiques 16
1. Climatologie 16
2. Topographie 16
3. Hydrographie 17
4. Géologie 17
5. Pédologie 17
2. Données écologiques 18
1. Habitats 18
2. Flore 20
3. Faune 21
3. Données socio-économiques 27
1. Production de bois 27
2. Activités cynégétiques 34
3. Activités de loisir et de tourisme 37
V. Enjeux et objectifs de conservation 39
1. Enjeux conservatoires 39
2. Identification des enjeux Natura 2000 42
3. Facteurs d'influence 42
4. Objectifs 45
1. Objectifs à long terme 45
2. Objectifs opérationnels 46
VI. Plan d'action 47

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 7/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

1. Méthodologie d'élaboration des fiches actions 47
2. Synthèse des mesures contractuelles 49
VII. Suivi et évaluation du DocOb 50
VIII. Charte Natura 2000 53
1. Définition et cadre réglementaire 53
2. Charte de bonnes pratiques 53
3. Charte dispensant de l'évaluation des incidences Natura 2000 54
Bibliographie 56

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 8/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Table des abréviations

CBNBL : Conservatoire National Botanique de Bailleul, 40

COPIL : Comité de pilotage, 11

CT88 : Cahier technique n°88, 47

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer, 54

DMH : Dendromicrohabitats, 51

Docob : Document d'objectifs, 8, 13, 48, 49, 51, 52

EIC : Espèce d'intérêt communautaire, 41, 43, 44, 47, 48, 49, 51, 52

FDC80 : Fédération des chasseurs de la Somme, 55

GB : Gros bois, 25, 47, 49, 52

HIC : Habitat d'intérêt communautaire, 40, 43, 44, 47, 48, 49

IC : Indice de consommation, 53

ICE : Indicateurs de changement écologique, 53

IKA : Indice kilométrique d'abondance, 53

ILS : Ilot de sénescence, 14, 51

ILV : Ilot de vieillissement, 14, 51

JO : Journal officiel, 8

OFB : Office Français de la Biodiversité, 41

OLT : Objectif à long terme, 46, 47

ONF : Office national des forêts, 11, 13, 14, 30, 31, 34, 38, 39, 40, 46

OO : Objectif opérationnel, 47, 48

PADD : Projet d'aménagement et de développement durables, 10

PLU : Plan local d'urbanisme, 10

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal, 10

PNR : Parc Naturel Régional, 8, 10, 11, 28, 40

SCoT : Schéma de cohérence territoriale, 10

SRA : Schéma régional d'aménagement, 27, 34

TGB : Très gros bois, 25, 47, 49, 52

UE : Union européenne, 6, 8

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, 12, 25

ZPS : Zone de protection spéciale, 6, 7, 12

ZSC : Zone spéciale de conservation, 6, 7, 8, 12, 27, 34

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 9/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Table des figures

Figure 1 Historique d'animation du site 11
Figure 2 Schéma des objectifs de conservation et mesures Natura 2000 associées (Docob de 2004) ... 13
Figure 3 Gaillet des rochers (Galium saxatile) Photo : S.Tourte - Ecosphère 20
Figure 4 Renoncule à feuilles de lierre (Ranunculus hederaceus) Photo : F.Leveque-Pautet - Ecosphère 20
Figure 5 Prix moyen bois sur pied du bois d'œuvre (chêne et hêtre) et du bois énergie en France depuis 2014 (Source : France Bois Forêt, le Bois International) 33
Figure 6 Evolution de l'indice kilométrique voiture (IKV) en forêt de Crécy 35
Figure 7 Evolution de l'indice de consommation (IC) en forêt de Crécy 35
Figure 8 Evolution de l'indice de performance (IP) 36

Table des cartes

Carte 1 Natura 2000 sur le territoire du PNR 7
Carte 2 Natura 2000 en forêt de Crécy-en-Ponthieu 9
Carte 3 Sous trame boisée sur le territoire du PNR (SRCE, 2015) 10
Carte 5 Périmètres de protection - massif de Crécy et alentours 12
Carte 6 Topographie 16
Carte 7 Habitats forestiers génériques de l'Annexe I de la Directive Habitats du site Natura 2000 FR2200349 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu » 19
Carte 8 Bilan des observations de Lucane cerf-volant – 2023 23
Carte 9 Cantons de Pic mar 25
Carte 10 Loges de pics 25
Carte 11 Localisation des îlots de vieillissement et sénescence 29
Carte 12 Lots de chasse en forêt de Crécy 34
Carte 13 Carte touristique de la forêt de Crécy 38
Carte 14 Cartes de compatibilité climatique - Hêtre commun (projection Climessences) 44

Table des tableaux

Tableau 1 Bilan du précédant DocOb 14
Tableau 2 Plan de communication 2020-2023 (ONF, 2020) 14
Tableau 3 Description succincte des habitats d'intérêt communautaire 18
Tableau 4 Bilan de l'activité des chiroptères d'intérêt communautaire 22
Tableau 5 Essences objectifs de l'aménagement forestier 27
Tableau 6 Code d'identification des DMH dans le logiciel de martelage de l'ONF 31
Tableau 7 Evolution des indices de consommation (IC) par essence 36
Tableau 8 Zone et intensité des différents loisirs pratiqués sur le site Natura 2000 37
Tableau 9 Détail de la hiérarchisation des enjeux conservatoires des HIC 39
Tableau 10 Bilan des enjeux conservatoires pour les habitats d'intérêt communautaire 40
Tableau 11 Bilan des enjeux conservatoires pour les espèces d'intérêt communautaire 41
Tableau 12 Etat actuel des différents enjeux 42
Tableau 13 Facteurs d'influence sur les enjeux Natura 2000 43
Tableau 14 Objectifs Long Terme (OLT) et niveau d'exigence 46
Tableau 15 Objectifs Opérationnels (OO) et facteurs d'influence reliés 46
Tableau 16 Récapitulatif des fiches actions 48
Tableau 17 Récapitulatif des indicateurs 50
Tableau 18 Charte de bonnes pratiques - engagements généraux 53
Tableau 19 Charte dispensant de l'évaluation des incidences Natura 2000 - engagements spécifiques 54

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 10/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

I. Présentation générale de Natura 2000

1. Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe et vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **27 612 sites pour les deux directives** (European Environment Agency, 2024)
- **21 673** sites en ZSC au titre de la directive Habitats
- **5 939** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux

Chaque pays est doté d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

2. Natura 2000 en Hauts-de-France

A l'échelle du territoire de la région des Hauts-de-France, 91 sites sont dénombrés. Sur les 88 sites terrestres ou mixtes (les 3 restants étant des sites marins), 64 sont des ZSC et 19 sont des ZPS, couvrant un total de 126 172 ha, soit 3,97% du territoire régional.

A l'échelle de la région des Hauts-de-France, les principaux milieux représentés sont variés : milieux dunaires, milieux forestiers, systèmes de landes et de pelouses, milieux humides et aquatiques.

3. Natura 2000 sur le territoire du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime

Le Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime a été créé en 2020 à l'initiative de la région Hauts-de-France. Il s'agit du 5e parc naturel de la région. Il permet aux 135 communes adhérentes de renforcer l'image et l'attractivité de tout un territoire notamment en protégeant et en valorisant le patrimoine naturel.

La frange littorale entre Mers-les-Bains et Fort-Mahon-Plage, qui s'étend sur près de soixante-dix kilomètres, constitue, avec la plaine maritime, un ensemble écologique diversifié et remarquable labellisé comme zone humide d'importance internationale (site Ramsar). De l'embouchure de la Bresle à la baie d'Authie, se succèdent les falaises de Mers-les-Bains et de Ault, les Bas-Champs depuis Ault jusqu'à la pointe du Hourdel, puis la baie de Somme proprement dite (inscrite au club des plus belles baies du monde, classée Grand Site de France) et enfin le Marquenterre, grand ensemble dunaire d'environ 2 000 hectares.

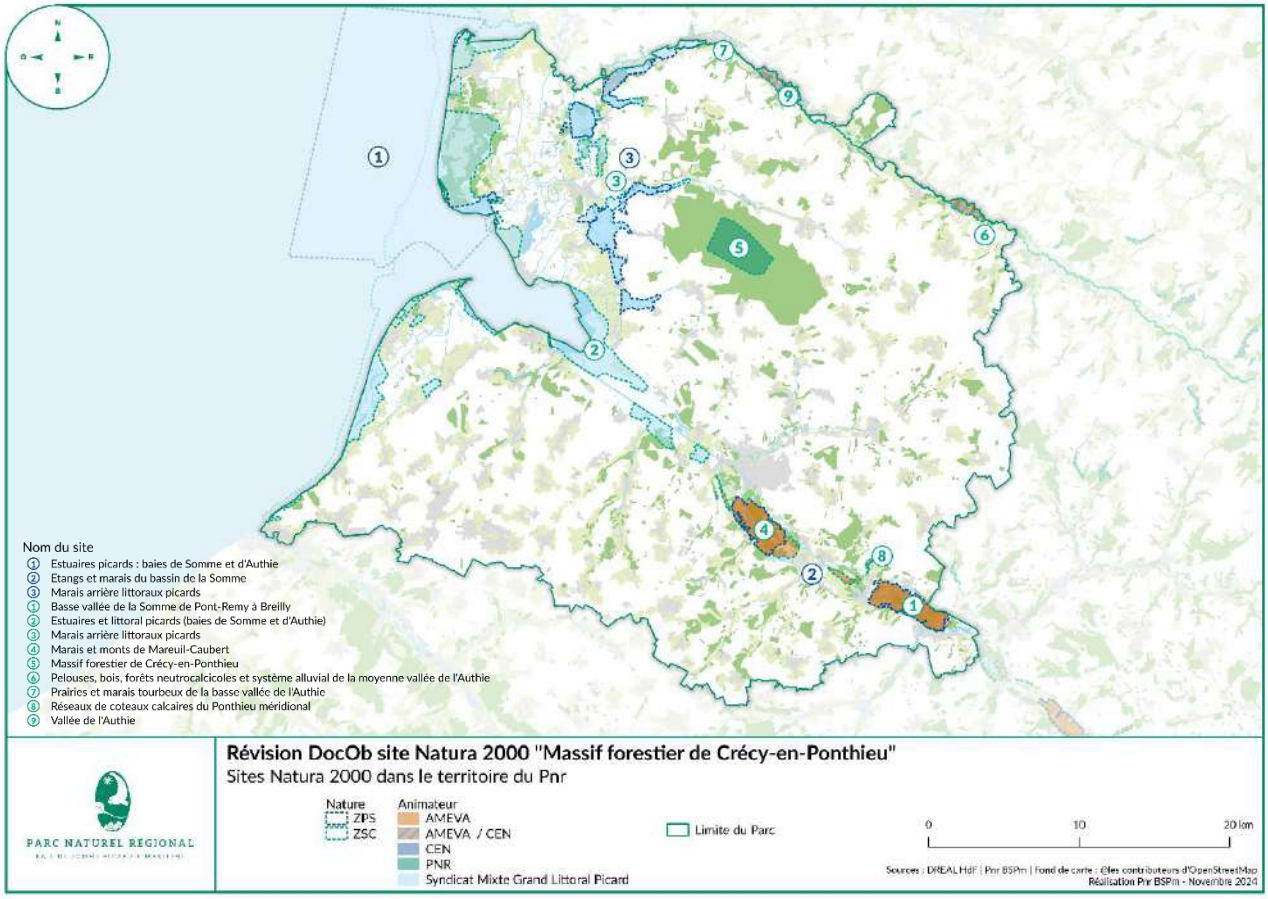
Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 11/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

En continuité des marais de la plaine maritime, les zones humides des vallées découpent l'ensemble du territoire et forment les axes majeurs de sa Trame Verte et Bleue. La vallée de la Somme notamment est considérée dans sa globalité comme la plus vaste vallée tourbeuse alcaline d'Europe de l'ouest. Les habitats et les espèces qui s'y développent sont très spécifiques à ce type de milieu. Le territoire a une responsabilité accrue en matière de conservation de certains éléments de biodiversité, en raison de leur présence abondante dans la vallée par rapport à la moyenne nationale ou parce qu'ils y sont localisés de manière unique.

Le réseau Natura 2000 permet de contribuer à la préservation de ces sites indispensables au maintien de la biodiversité patrimoniale. **8% du territoire est ainsi classé Natura 2000** (ZSC et ZPS) dont 3 ZPS et 9 ZSC. De nombreux habitats et espèces sont inscrits à l'annexe I de la Directive "Habitats » ou annexe II « Oiseaux » :

- 34 habitats d'intérêt communautaire
- 24 espèces végétales et animales hors oiseaux
- 54 espèces d'oiseaux



Carte 1 Natura 2000 sur le territoire du PNR

4. Le Document d'objectifs Natura 2000

Le Document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 est un outil stratégique essentiel pour la gestion et la préservation des sites Natura 2000. Il fixe les orientations de gestion et les mesures à mettre en œuvre pour maintenir ou restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Le DOCOB est élaboré en concertation avec les acteurs locaux, incluant les collectivités territoriales, les propriétaires fonciers, les usagers et les associations. Ce document propose des actions concrètes adaptées aux spécificités écologiques et socio-économiques du site, favorisant une gestion durable et harmonieuse des ressources naturelles. Il constitue une feuille de route pour la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire du site, tout en permettant le développement des activités humaines compatibles avec les objectifs de conservation.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 12/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

II. Description générale du site

Nom du site : Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu
Code du site : FR2200349

Région : Hauts-de-France
Département : Somme
Arrondissement : Abbeville - Canton de Crécy-en-Ponthieu
Commune : Crécy-en-Ponthieu
Coordonnées : Latitude : 50 14 29 / Longitude : E 1 49 0

Région biogéographique : Domaine atlantique
Altitude : 46 à 73 mètres
Superficie : 887,4 hectares

Date de transmission de la ZSC (ex pSIC/SIC) :

- pSIC : première proposition : 31/03/1999
- pSIC : dernière évolution : 31/03/1999
- SIC : Première publication au JO UE : 07/12/2004
- SIC : Dernière publication au JO UE : 07/12/2004
- ZSC : premier arrêté : 14/09/2015
- ZSC : Dernier arrêté : 14/09/2015

Préfet coordinateur : Préfet de la Somme
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du DocOb : Christine Vanhée
Structure porteuse : PNR Baie de Somme Picardie maritime
Opérateur : PNR Baie de Somme Picardie maritime

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type 1
Nom de la zone : MASSIF FORESTIER DE CRÉCY-EN-PONTHIEU, DE PÉRIOT ET DE LA GRANDE VENTE
Numéro régional : 80PON111
Superficie : 5896 ha

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 (arrêté préfectoral du 23 janvier 2014). L'actualisation de la composition des membres du copil est en cours.
Monsieur le préfet de la Somme ou son représentant
Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement d'Abbeville ou son représentant
Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ou son représentant
Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme ou son représentant
Monsieur le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant
Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme ou son représentant
Monsieur le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Picardie ou son représentant
Monsieur le président du conseil régional des Hauts-de-France ou son représentant
Monsieur le président du conseil départemental de la Somme ou son représentant
Monsieur le président de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre
Monsieur le maire de la commune de Crécy en Ponthieu
Madame la présidente du Parc Naturel Régional de la Baie de Somme ou son représentant
Monsieur le président de l'association Picardie Nature ou son représentant

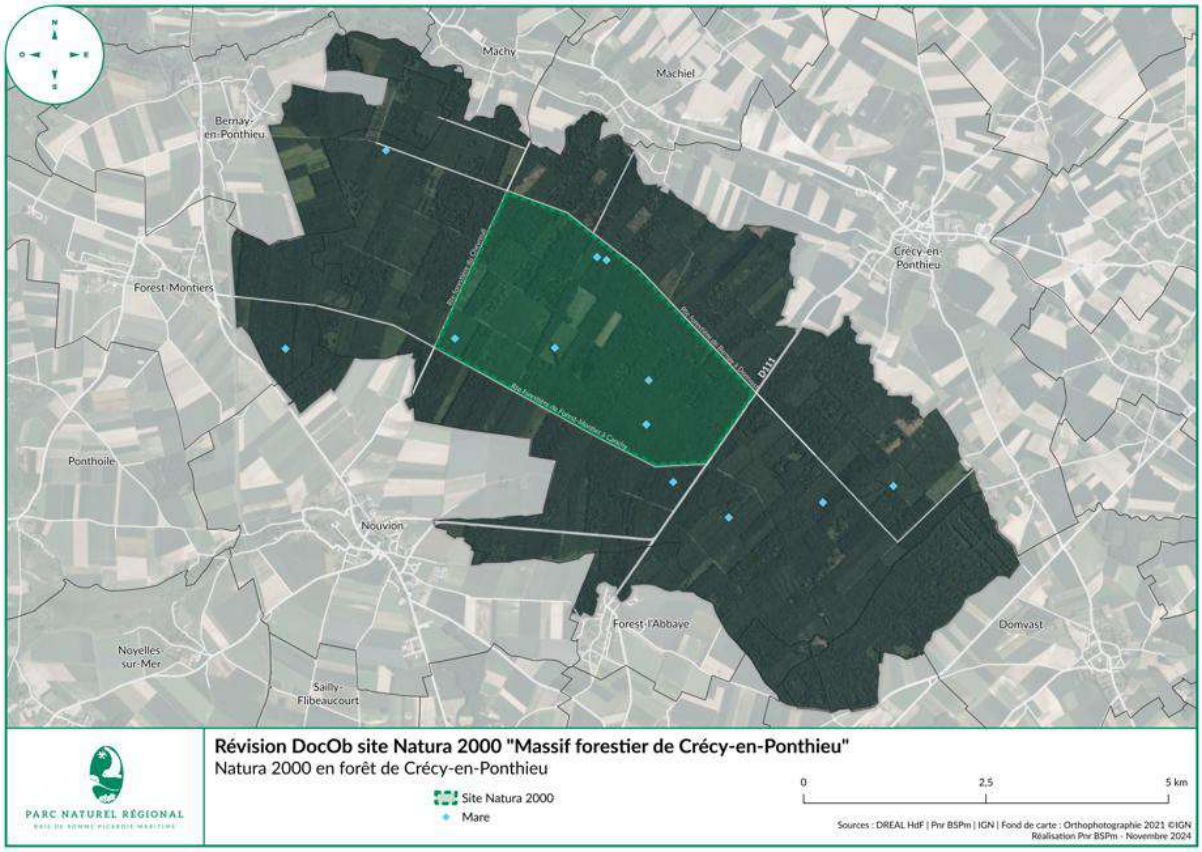
Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 13/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Monsieur le directeur du centre permanent d'initiative pour l'environnement vallée de Somme ou son représentant
Monsieur le président du centre régional de la propriété forestière Normandie-Hauts-de-France ou son représentant
Monsieur le président de la Chambre d'Agriculture de la Somme ou son représentant
Monsieur le directeur du Comité Départemental du tourisme de la Somme ou son représentant
Monsieur le directeur du Conservatoire botanique national de Bailleul ou son représentant
Monsieur le directeur du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie ou son représentant
Monsieur le président de la Fédération départementale des chasseurs de la Somme ou son représentant
Madame la directrice de l'office du Tourisme de Terres et Merveilles ou son représentant
Monsieur le directeur de l'Office français de la biodiversité ou son représentant
Madame la directrice de l'Office National des forêts – agence territoriale de Lille - ou son représentant
Monsieur le président du Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs de la Somme ou son représentant

1. Statut foncier

Le site Natura 2000 est intégralement situé au sein de la forêt domaniale de Crécy-en-Ponthieu. Son propriétaire est l'Etat, représenté par l'Office national des forêts. Le site compte 89 parcelles en 2024, de taille relativement homogène. Le site est intégralement situé sur la commune de Crécy-en-Ponthieu.



Carte 2 Natura 2000 en forêt de Crécy-en-Ponthieu

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 14/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

2. Politiques territoriales

➢ La Charte du PNR

Ce document permet de concrétiser le projet de préservation du patrimoine naturel et de développement durable élaboré pour le territoire du PNR sur une durée de 15 ans (2020-2035 pour le cas du territoire PNR BSPm). Elle fixe les objectifs à atteindre en fonction des thématiques, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les traduire de manière concrète.

Une première déclinaison opérationnelle de la Charte du Parc est à l'œuvre depuis le classement du territoire en juillet 2020. Sur les enjeux de biodiversité, elle se traduit aujourd'hui par des actions prioritaires liées à la restauration de la Trame verte, bleue et noire (TVBN) du territoire, le développement de projets de valorisation et/ou d'amélioration de la connaissance des patrimoines naturels (exemple des Atlas de la biodiversité communale portés par le PNR sur plusieurs communes adhérentes) et la poursuite d'actions d'animation et d'éducation au territoire.

➢ Documents d'urbanisme

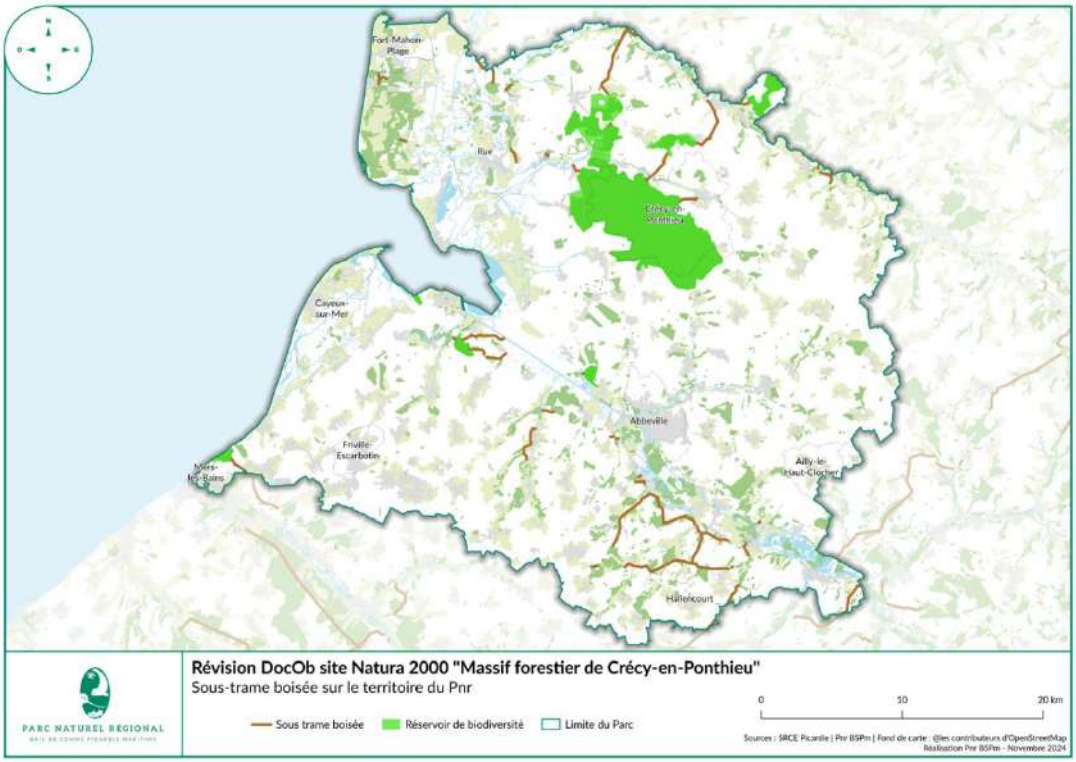
La commune de Crécy-en-Ponthieu est couverte par un PLU depuis 2011. Son PADD fait mention du site Natura 2000 mais ne détaille pas les recommandations pour sa préservation.

Un PLUi porté par la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre pour le compte des 71 communes est actuellement en cours d'élaboration. Il devrait rentrer en vigueur à la mi-2026.

Un SCoT a également été élaboré sur le périmètre du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées (Communautés de communes Ponthieu-Marquenterre, du Vimeu et Communauté d'agglomération de la Baie de Somme). Le SCoT a été approuvé le 19 janvier 2026.

➢ Schéma Régional de Cohérence Ecologique

En 2015, un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) a été rédigé pour l'ex région Picardie. Il n'a pas été approuvé, mais ses études ont servi de référence jusqu'en 2024. Il a notamment permis de



Carte 3 Sous trame boisée sur le territoire du PNR (SRCE, 2015)

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 15/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

définir un premier dessin des sous-trames boisées, prairiales, bocagères, littorales, aquatiques, calcicoles… (voir carte 3).

Un travail plus fin visant à définir les trames vertes et bleues a été achevé en 2024 sur le territoire du PNR. Plus spécifiquement sur la trame forestière, l'étude permet de prioriser les surfaces boisées sur lesquelles concentrer les efforts de préservation. Le site Natura 2000, et plus largement la forêt de Crécy, y est identifié comme un cœur de nature à préserver prioritairement. L'autoroute A16, qui coupe la forêt de Crécy à son extrémité Ouest, y est identifié comme un obstacle majeur à la bonne circulation des espèces terrestres.

3. Historique

➢ Usages et contours

À l'époque gauloise, la forêt de Crécy s'étendait de la Somme, au sud, jusqu'à l'Authie, au nord, et Marquenterre, à l'ouest. Les Romains commencèrent à éclaircir la forêt pour établir des routes, et dès le VIIe siècle, les ecclésiastiques défrichèrent les abords de leurs monastères. Le défrichement s'intensifia au fil des siècles, le bois devenant une ressource essentielle pour le chauffage, les fours, les forges, la construction et les transports. En plus de ces usages, la forêt servait aussi de lieu de pâturage et de cueillette. Ainsi, la forêt de Crécy fut peu à peu réduite, atteignant sa plus petite superficie au XVIIe siècle, soit 4 200 hectares. Face à la raréfaction du bois, des mesures de protection furent mises en place, dont l'ordonnance de 1669, proclamée par Colbert, qui permit de délimiter la forêt royale et lança une grande campagne de reboisement. Grâce à ces efforts, la forêt regagna quelques hectares, atteignant aujourd'hui 4 360 hectares.

Jusqu'en 1872, la forêt a été traitée en taillis sous futaie. Une petite partie des peuplements a été convertie en futaie régulière à partir de 1889 puis intégralement à partir de l'aménagement de 1974.

En raison de la qualité des sols et de la bonne production biologique des arbres, cette forêt est historiquement inféodée à la production de bois.

➢ Animation du site

L'agence Picardie de l'ONF a été chargée de l'élaboration du DOCOB entre 2004 et 2008. Celui-ci a été validé par les membres du COPIL le 19/04/2010. Il n'a depuis subi aucune mise à jour ou actualisation. Le site a été animé de 2010 à 2015 mais aucun contrat N2000 du DocOb n'a été mis en œuvre. A partir de 2019, l'animation a été déléguée à l'ONF jusqu'en 2021. Le Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime a repris l'animation du site à partir de 2022.

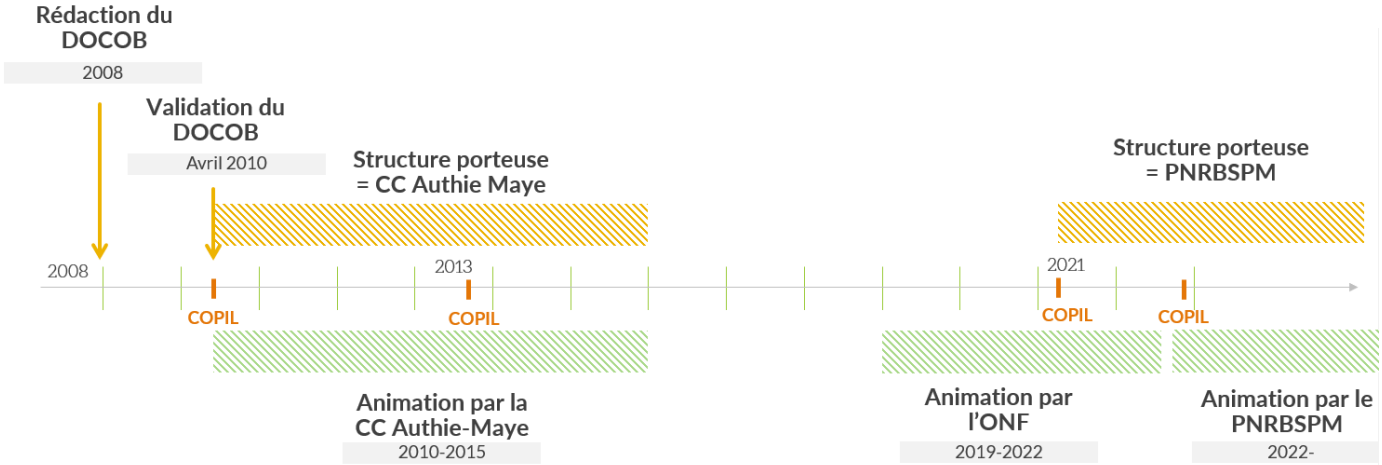


Figure 1 Historique d'animation du site

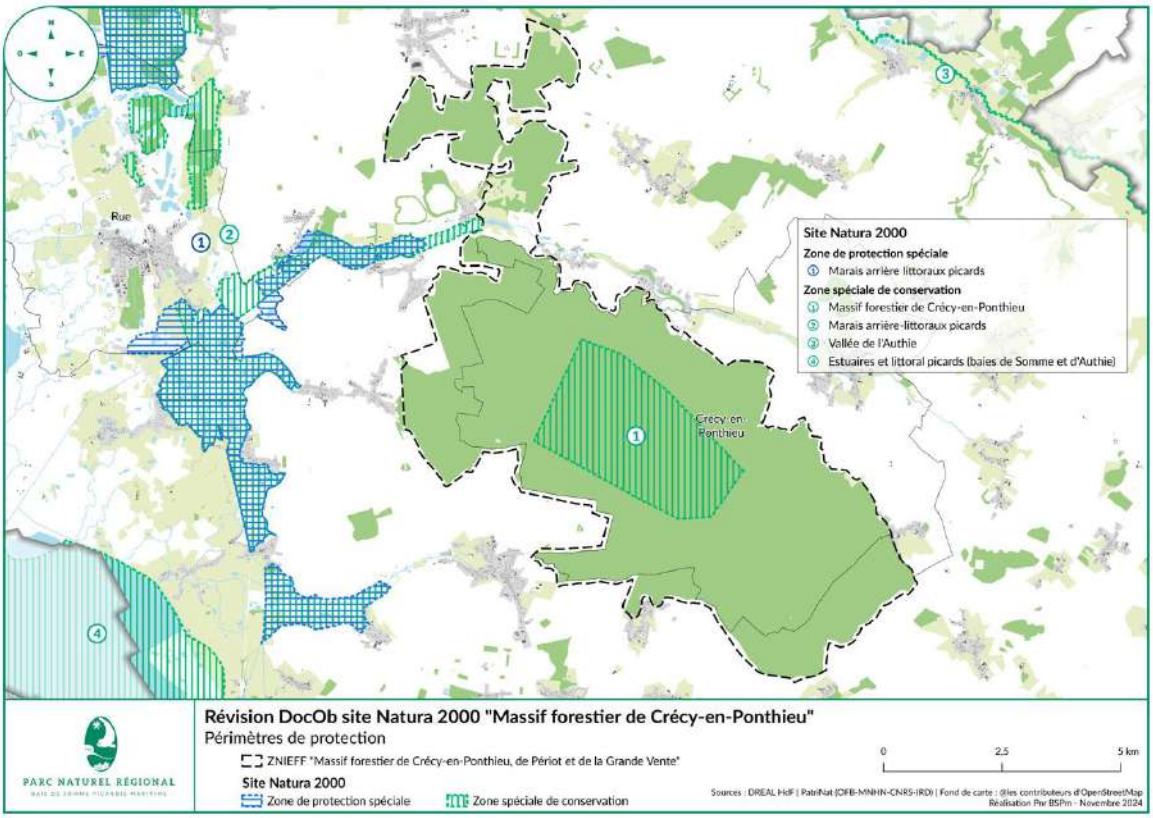
Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 16/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

4. Zonages et réglementation

Le site est inclus dans la ZNIEFF de type 1 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu, de Périot et de la Grande Vente ». Cette ZNIEFF s'étend sur 13 communes et inclut le massif forestier du domaine de Régnière-Ecluse en plus de celui de Crécy. Cela représente le massif forestier le plus important du plateau picard. Entre le massif de Périot et la forêt de Crécy, quelques prairies humides pâturées, des cariçaies, des mégaphorbiaies et des étangs occupent le fond de la vallée de la Maye. Parmi les espèces remarquables, on trouve par exemple la Laîche de Reichenbach (*Carex reichenbachii*), espèce qui n'est présente qu'en Picardie pour toute la France ou encore le Muscardin, un mammifère assez rare en Picardie.

Le site est à proximité de deux autres sites Natura 2000 (une ZSC et une ZPS) nommés « Marais arrière-littoraux picards » qui s'étendent des plaines humides de Ponthoile jusqu'à la vallée de l'Authie au Nord du côté de Nampont.



Carte 4 Périmètres de protection - massif de Crécy et alentours

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 17/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

III. Evaluation du précédent DocOb

Les objectifs de conservation du précédent DocOb ont été fixés pour les espèces et habitats suivants :

- Hêtraie de l'*Asperulo-Fagetum*
- Hêtraie acidiphile atlantique à sous-bois de Houx
- Lucane cerf-volant

Ils sont récapitulés dans le schéma ci-dessous :

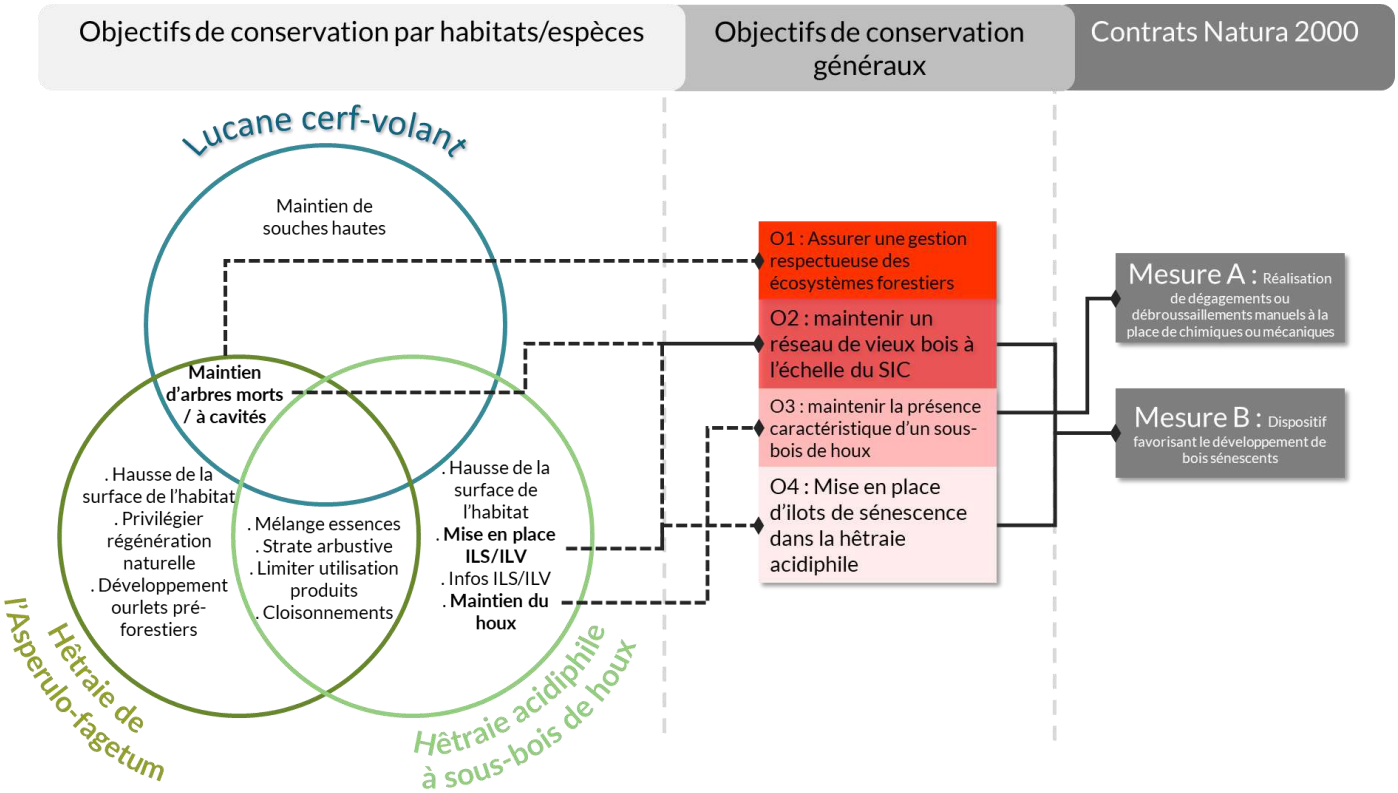


Figure 2 Schéma des objectifs de conservation et mesures Natura 2000 associées (Docob de 2004)

➢ *Mesures de gestion*

Pour répondre à ces objectifs, 3 mesures de gestion ont été mises en place :

- **La création de 20,3 ha d'îlots de vieillissement** en 2013 en application de l'instruction nationale de l'ONF NDS-09-T-310 qui stipule la mise en place d'îlots de vieillissement sur au moins 2% de la surface forestière boisée avec un effort étalé sur trois périodes d'aménagement.
- **La création de 8,7 ha d'îlots de sénescence en 2022** en mobilisant un contrat Natura 2000 F12i « Dispositif favorisant le développement de bois sénescent » (correspondant à la mesure B du schéma ci-dessus)
- **La diminution de la surface de résineux** au profit de peuplements feuillus mélangés : de 110 ha en 2008 à 51 ha en 2023.

La mesure A, mentionnée sur la figure 2, n'a pas été mise en œuvre pour des questions de faisabilité.

Des indicateurs, bien que non explicitement définis comme tels dans le précédent DocOb, peuvent être associés aux objectifs de conservation pour en évaluer la bonne réalisation. Plusieurs d'entre eux ne sont cependant pas mesurables faute de données suffisantes.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 18/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Tableau 1 Bilan du précédant DocOb

Habitats/espèces	Objectif de conservation	Indicateur	Etat initial (2008)	Etat actuel (2023)
Hêtraie de l'*Asperulo-Fagetum*	Hausse de la surface de l'habitat	Surface habitat	510,6 ha	Non mesurable car évolution des typologies d'habitats
	Maintien des arbres morts/à cavité	Nb arbres morts/à cavité /ha	NM	NM
	Favoriser le mélange d'essences	Surface à peuplements mélangés	NM	NM
	Favoriser la strate arbustive	Surface	NM	NM
	Limiter l'utilisation de produits	Volume produits utilisés	NM	0
	Privilégier régénération naturelle	Surface en régénération naturelle	NM	NM
	Développement ourlets pré-forestiers en limite de parcelle	Surface ourlets pré-forestiers	NM	NM
	Mise en place de cloisonnements	Nombre de cloisonnements	NM	NM
Hêtraie acidiphile atlantique à sous-bois de Houx	Hausse de la surface de l'habitat	Surface habitat	183,6 ha	Non mesurable car évolution des typologies d'habitats
	Mise en place d'îlots de vieillissement/îlots de sénescence	Surfaces converties en ILV/ILS	0	ILV : 8,7 ha (2022) ILS : 20,3 ha (2013)
	Information auprès du public sur les ILV/ILS	Dispositifs de communication mis en place	0	0
	Maintien du houx lors d'éventuelles opérations de gyrobroyage	Surface débroussaillée manuellement	0	0
	Favoriser le mélange d'essences	Surface à peuplements mélangés	NM	NM
	Favoriser la strate arbustive	Surface de strate arbustive	NM	NM
	Limiter l'utilisation de produits	Volume produits utilisés	NM	0
	Mise en place de cloisonnements	Nombre de cloisonnements	NM	NM
Lucane cerf-volant	Maintien des arbres morts/à cavité	Nb arbres morts/à cavité /ha	NM	NM
	Maintien de souches hautes	Nb de souches hautes	NM	0 (2025)

*NM = Non mesuré

- *Communication et sensibilisation*

Un plan de communication a été établi sur la période 2020-2023 prévoyant la mise en place de différentes actions.

Tableau 2 Plan de communication 2020-2023 (ONF, 2020)

Actions de communication	2020	2021	2022	2023
Proposition d'un plan de communication en début d'animation	1			
Rédaction des supports de communication (bulletins d'information et charte des bonnes pratiques à destination des usagers)		1 et 1	1	1
Actions pédagogiques réalisées auprès des scolaires			1	1
Actions pédagogiques réalisées auprès du grand public			1	
Formation des gestionnaires à la reconnaissance de certaines espèces / habitats d'intérêt communautaire (habitats herbacés notamment)			1	
Mutualisation des expériences avec les autres animateurs				1
Renseignement des sites internet	1	1	1	1

Parmi celles-ci, seule la charte des bonnes pratiques à destination des usagers a été initiée. Le document vise les organisateurs d'évènements traversant la zone Natura 2000.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 19/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

➢ *Charte Natura 2000*

La charte Natura 2000 n'a été signée par aucune structure. Le taux d'adhésion est donc de 0%.

Le niveau de réalisation du DOCOB est faible. Seule une mesure sur les deux prévues a été mise en place, qui plus est sur une surface relativement modérée.

Le plan de communication est apparu dans la deuxième moitié de vie du DOCOB et n'a été mis en exécution que très partiellement.

Enfin la charte Natura 2000 n'a été signée par aucune structure.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 20/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

IV. Diagnostics

1. Données abiotiques

1. Climatologie

La forêt de Crécy bénéficie d'un **climat océanique**, caractérisé par **des températures douces et une pluviométrie relativement abondante** dépassant parfois 900 mm/an (en liaison avec les perturbations venant de l'Atlantique), répartie tout au long de l'année avec un léger maximum d'octobre à février. Les données sur la période référence 1976-2005 donnent 137 jours de précipitation en moyenne par an avec un cumul de 796 mm/an.

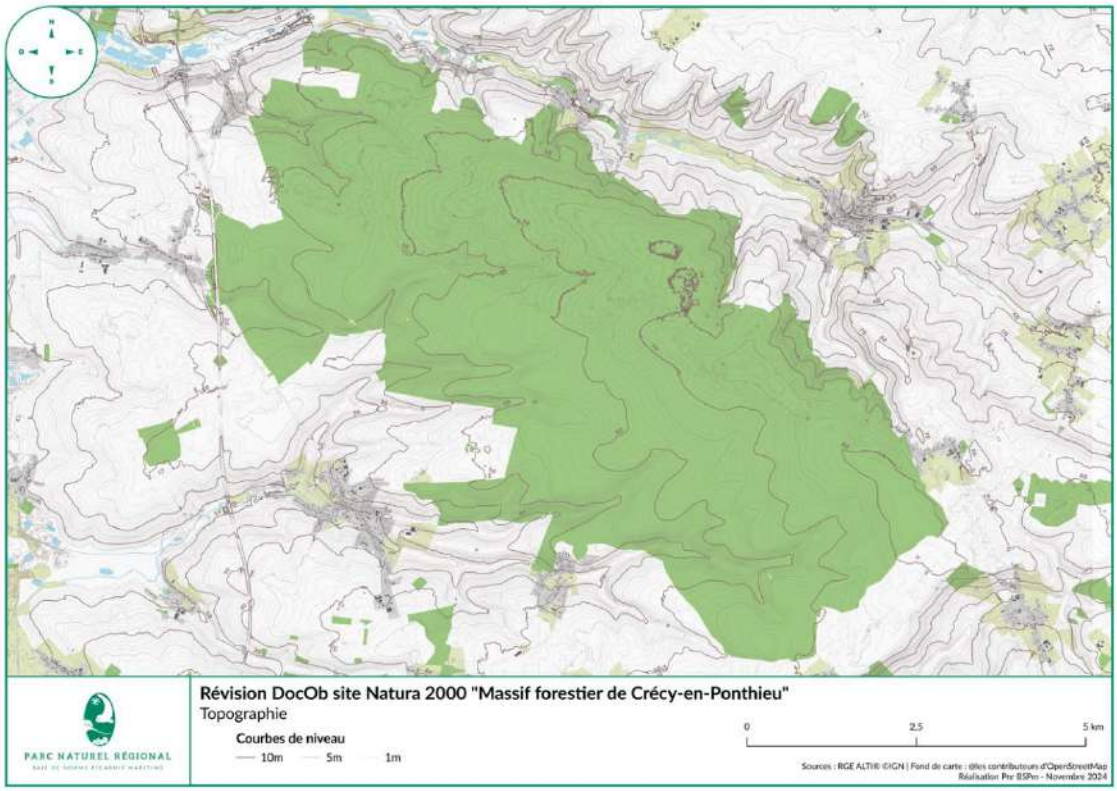
Les projections Climadiag Commune (Météo France) pour la commune de Crécy-en-Ponthieu à l'horizon 2050 sont conformes à la tendance nationale, avec un réchauffement des températures d'environ entre 1,5°C à 2°C. Le nombre de jours annuel de gel pourrait être divisé par 2 avec une moyenne de 34 jours de gel sur la période de référence 1976-2005 contre 18 jours de gel en 2050. Le cumul de précipitations et le nombre de jours de précipitation serait en revanche plutôt stable avec une éventuelle légère hausse des précipitations en hiver.

2. Topographie

La forêt domaniale de Crécy-en-Ponthieu a une forme assez régulière d'une dizaine de kilomètres de longueur et de 4,3 kilomètres de largeur moyenne.

Elle repose sur un plateau compris entre la petite vallée de la Maye qui longe à quelques centaines de mètres la lisière Nord Est de la forêt et la vallée de la Somme à une dizaine de kilomètres au Sud-Ouest.

L'altitude du site Natura 2000 varie de 46 à 73 mètres. Il est donc relativement plat et les variations d'altitude sont bien souvent peu perceptibles. Quelques dépressions créées par l'Homme existent soit liées à l'empierrement des routes forestières soit dues à l'effondrements du toit de la craie, dépressions alors appelées dolines.



Carte 5 Topographie

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 21/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

3. Hydrographie

Le site Natura 2000, ainsi que le massif forestier, ne présentent **aucun cours d'eau naturel**. Les quelques mares présentes, au nombre d'une dizaine, sont toutes d'origine anthropique. Par ailleurs, certaines ornières résultant du passage d'engins forestiers peuvent temporairement remplir des fonctions similaires à celles de petites mares, notamment en servant de sites de reproduction pour certaines espèces d'amphibiens à la fin de l'hiver et au début du printemps. Ces zones humides sont cependant généralement asséchées durant la période estivale.

A proximité de la forêt, la vallée de la Maye présente des zones humides à enjeux pour un certain nombre d'espèces d'oiseaux et d'amphibiens, particulièrement au Nord-Ouest du massif de Crécy en direction de Régnière-Ecluse.

4. Géologie

Le Ponthieu est le prolongement du bombement de l'Artois (ou encore nommé anticlinal Artois). Ce bombement est le contrecoup du plissement alpin durant le cénozoïque. Il constitue un plateau incliné vers l'Ouest, d'altitudes comprises entre 50 et 150 m.

L'ossature de ce plateau est formée à la base par le socle crétacé constitué de la craie blanche à silex du Sénonien. C'est sur les plateaux comme celui sur lequel s'étend la forêt de Crécy-en-Ponthieu que cette assise atteint sa plus grande épaisseur (environ 50 mètres). Celle-ci n'affleure que sur les lisières nord-ouest et sud-est de la forêt. En lisière Nord, se trouvent des lentilles de sables du tertiaire (sables et grès d'Ostricourt). Deux carrières de sables ont été exploitées dans les années 1930-1950, l'une dans la parcelle 150, l'autre dans les parcelles 167 et 168).

Des formations superficielles du quaternaire, d'une épaisseur de 1 à 5 mètres viennent recouvrir le socle crayeux. Dans ces formations superficielles, il a été relevé sur le plateau des limons à silex comprenant au contact de la craie une faible épaisseur discontinue d'argile à silex passant à une formation de limon rouge à silex contenant une fraction sableuse fine importante.

5. Pédologie

Les sols de la forêt de Crécy-en-Ponthieu se sont développés sur des **limons sableux ou des sables limoneux** avec une **charge variable en silex** reposant sur des argiles de décarbonatations discontinues situées en profondeur (à plus de 1 m).

L'unité stationnelle Si2 « Hêtraie-chênaie-charmaie sur formation à silex, peu acide » telle que décrite dans le guide des stations forestières du Ponthieu (CRPF, 2012), est très commune sur le site Natura 2000.

L'importance de la fraction sableuse donne aux sols un caractère général très filtrant qui sera nuancé par le pourcentage de la fraction fine (argile, limons) qui présente des variations relativement importantes sur de faibles distances (quelques dizaines de mètres). Sur ces fractions, le sol est sensible au tassement sauf si la charge caillouteuse est très importante (>30%) dès la surface.

Les sols sont de type brun. Ils ne présentent aucune hydromorphie, mais parfois un léger lessivage.

Localement, sur les affleurements calcaires, on trouve des sols bruns calcaires. Sur ces derniers se développe un humus de type mull carbonaté ou les espèces des groupes calcicoles, neutro-calcicoles et neutrophiles sont en abondances. Sur le site Natura 2000, cette station est très peu représentée.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 22/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

2. Données écologiques

1. Habitats

1. *Historique*

Une première cartographie des habitats forestiers a été effectuée en 2008, dans le cadre du précédent DocOb, réalisée par l'Office National des Forêts et complétée par le Conservatoire botanique national de Bailleul pour les milieux ouverts et associés (bord des routes, laies et principaux layons forestiers, clairières et mares).

Les **deux habitats forestiers d'intérêt communautaire** dans le DocOb de 2008 sur le site Natura 2000 étaient :

- Des **hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*** (code Natura 2000 : 9130) sur une surface de 510,6 hectares ;
- Des **hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus*** (***Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion***) (code Natura 2000 : 9120) sur une surface de 183,8 hectares ;

2. *Réactualisation de la cartographie des habitats*

Pour ce site, une typologie des habitats a été effectuée par Ecosphère, bureau d'étude mandaté pour la réalisation de la cartographie, et validée par le CBNBL. Cette typologie a servi de référence pour la cartographie de terrain.

4 habitats d'intérêt communautaires ont été inventoriés au sein du site Natura 2000 :

- **les Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus*** (*Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion*) (**9120**) (726,3 ha, soit 81,2 % du site)

- **les Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130)** (1,36 ha, soit 0,15 % du site)

- les végétations des eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea* (**3130**) (1,2 ha, soit 0,13 % du site)

- les Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin (**6430**) (6,1 ha, soit 0,7% du site)

Le tableau 1 ci-dessous décrit succinctement les habitats d'intérêt communautaire. Leur description complète est visible en annexe.

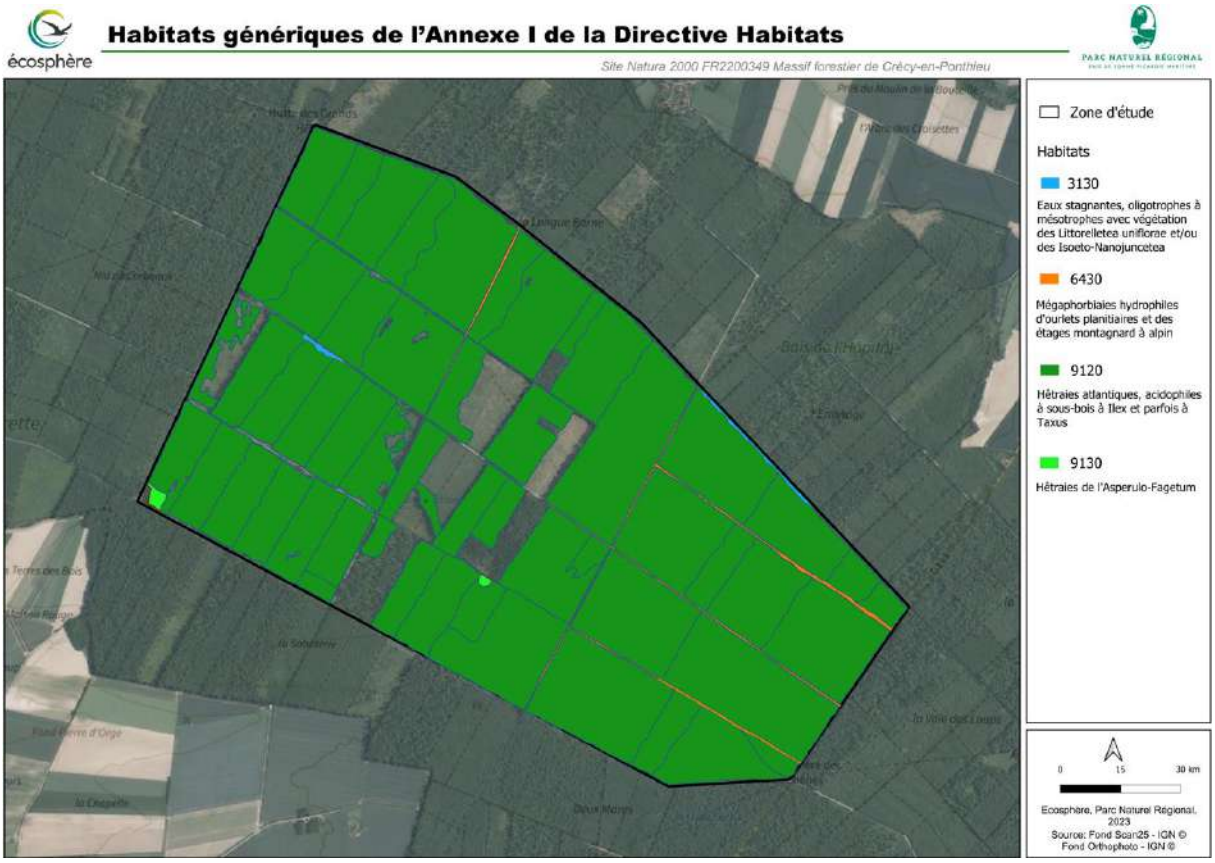
Tableau 3 Description succincte des habitats d'intérêt communautaire

Code habitat	Menace Europe	Enjeu conservation régional	Rareté régionale	Menace régionale	Proportion site	Menaces	Potentialité restauration
3130	Non prioritaire	Important	PC ?	LC	0,1 %	Atteintes trop fortes au sol	Moyen
6430	Non prioritaire	Majeur	AC	LC	0,7%	Rudéralisation et eutrophisation	Moyen
9120	Non prioritaire	Majeur	R	LC	81,2 %	Plantations de résineux, pratiques sylvicoles non adaptés	Forte
9130	Non prioritaire	Moyen à Majeur	AC	LC	0,15 %	Petites superficies sensibles à la rudéralisation, pratiques sylvicoles non adaptées	Forte

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 23/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Les 2 habitats forestiers (9120 et 9130) sont majoritaires et occupent 81,35% du site.



Carte 6 Habitats forestiers génériques de l'Annexe I de la Directive Habitats du site Natura 2000 FR2200349 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu »

La typologie des habitats forestiers ayant évolué depuis la première cartographie en 2008, le différentiel des surfaces des habitats 9120 et 9130 entre 2008 et aujourd'hui n'est donc pas nécessairement révélateur d'un changement majeur des végétations.

Au total 13 végétations ont été inventoriés au sein du site Natura 2000. Ces habitats comprennent deux principales végétations forestières accompagnées d'une multitude de végétations herbacées. (cf. atlas cartographique).

Il s'agit des :

- Hêtraies-chênaies acidiphiles médio-européennes du *Quercion roboris* ;
- Forêts mésophiles acidiclines à calcicoles du *Carpino betuli - Fagion sylvaticae* ;
- Végétations annuelles basses oligotrophiles à mésotrophiles continentales des substrats à exondation tardive du *Eleocharition soloniensis* ;
- Ourlets vivaces des lisières eutrophes engorgées en surface de *l'Impatienti noli-tangere - Stachyion sylvaticae* ;
- Végétations flottantes non enracinées à Petite lentille d'eau du *Lemnetalia minoris* Tüxen ex O. Bolòs & Masclans 1955, communauté basale à *Lemna minor* ;
- Microphorbiaies intraforestières acidiclines à basiclines du *Caricion remotae* M. Kästner 1941 ;
- Prairies piétinées des sols temporairement engorgés en surface du *Potentillion anserinae* Tüxen 1947 ;
- Prairies de fauche mésophiles à mésohygrophiles de l'*Arrhenatheretalia elatioris* Tüxen 1931 ;
- Ourlets acidiphiles psychrophiles mésohygrophiles du *Potentillo erectae - Holcion mollis* H. Passarge 1979 ;

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 24/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

- Ourlets en nappe à Fougère aigle de *l'Holco mollis - Pteridion aquilini* (H. Passarge 1994) Rameau in Bardat *et al*. 2004 prov. ;
- Ourlets acidiphiles mésothermophiles continentaux du *Melampyrion pratensis* H. Passarge 1979 ;
- Végétations vivaces des coupes forestières sur sols acides de *l'Epilobion angustifolii* Oberd. 1957 ;
- Fourrés héliophiles et thermophiles à Fabacées du *Cytisetea scopario - Striati* Rivas Mart. 1975.

2. Flore

Parmi les espèces recensées au sein du site Natura 2000, **2 espèces sont protégées** à l'échelle de l'ancienne région Picardie :

- Le **Gaillet des rochers** (*Galium saxatile*) ;

- La **Renoncule à feuilles de lierre** (*Ranunculus hederaceus*).



Figure 3 Gaillet des rochers (Galium saxatile) Photo : S.Tourte - Ecosphère



Figure 4 Renoncule à feuilles de lierre (Ranunculus hederaceus) Photo : F.Leveque-Pautet - Ecosphère

Parmi les plantes vasculaires recensées au sein du site Natura 2000, **15 revêtent un intérêt patrimonial** :

- **1 espèce est à enjeu très fort** (espèce menacée EN - En Danger) : le Millepertuis androsème (*Hypericum androsaemum*) ;

- **3 espèces sont à enjeu assez fort** : le Gaillet des rochers (*Galium saxatile*), la Potentille d'Angleterre (*Potentilla anglica*) et la Renoncule à feuilles de lierre (*Ranunculus hederaceus*) ;

- **11 espèces sont à enjeu moyen** : l'Ail des ours (*Allium ursinum*), l'Epiaire officinale (*Betonica officinalis*), la Blechne en épi (*Blechnum spicant*), la Laîche des lièvres (*Carex leporina*), la Laîche pâle (*Carex pallescens*), la Laîche à pilules (*Carex pilulifera*), la Laîche maigre (*Carex strigosa*), le Millepertuis couché (*Hypericum humifusum*), le Millepertuis élégant (*Hypericum pulchrum*), la Luzule multiflore (*Luzula multiflora*) et le Mélampyre des prés (*Melampyrum pratense*).

Le détail des espèces patrimoniales est visible en annexe.

Une **espèce exotique envahissante potentielle** a été inventoriée au sein du site Natura 2000 en bordure sud-est, il s'agit de la Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*) (cf atlas cartographique).

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 25/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

3. Faune

1. *Chiroptères*

➢ *Historique des données avant 2023*

La connaissance des chiroptères en forêt de Crécy a été ouverte par Picardie Nature dans le cadre d'un premier inventaire mené en 2019. 4 femelles allaitantes de Barbastelle d'Europe ont alors été capturées. Cette donnée prouvait la présence proche d'une maternité de cette espèce alors qu'à ce moment-là, aucune maternité de Barbastelle d'Europe n'était connue dans l'ex-région Picardie. Il semblait alors nécessaire de mettre en place des études permettant d'améliorer les connaissances locales de cette espèce menacée en Hauts-de-France et identifiée comme espèce cible dans le Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC). En 2021, une première session de capture et de radiopistage a été réalisée dans cette forêt (Louis, 2022). Une Barbastelle d'Europe a été équipée d'un émetteur et un radiopistage de quelques jours a permis de découvrir le premier arbre-gîte de cette espèce au sein de l'ex-région Picardie. Celui-ci a été trouvé au nord du Bois du Rondel, une propriété privée attenante à la forêt domaniale.

En 2022, dans la continuité des deux premières études, une nouvelle étude a été mise en place avec l'objectif de rechercher de nouveaux arbres-gites de chiroptères forestiers, avec un focus particulier sur la Barbastelle d'Europe (Louis, 2022). Cette nouvelle étude a permis de découvrir 7 nouveaux arbres-gîtes : 4 hébergeaient des Barbastelles et 3 des Murins de Bechstein. Des comptages simultanés en sortie de gîte ont ensuite été effectués afin d'évaluer les effectifs. 31 Barbastelles ont été relevées et 132 Murins de Bechstein.

Des comptages au niveau de 4 de ces arbres-gîtes ont été effectués en 2023 par Picardie Nature et le PNR, afin de vérifier s'ils étaient toujours occupés. Seuls deux d'entre eux étaient toujours occupés. 69 Murins de Bechstein ont été comptabilisés.

➢ *Compléments d'étude dans le cadre de la révision du DocOb*

Les connaissances acquises jusqu'à présent concernent principalement deux espèces, la Barbastelle d'Europe et le Murin de Bechstein. Il est donc apparu nécessaire d'élargir les investigations afin d'obtenir une vision plus globale des chiroptères présents dans la forêt de Crécy.

Une étude acoustique des chiroptères a donc été menée, qui s'appuie sur quatre-vingts points d'inventaires réalisés à l'aide d'enregistreurs fixes et autonomes (SMBAT), répartis sur l'aire d'étude durant la période de mise bas des chiroptères. L'objectif était de quantifier l'activité de chaque espèce en fonction de points distincts (habitats et fonctionnalités). Au total, 94 nuits de données ont été collectées avec des conditions météorologiques favorables (température>12°C et vent modéré) (voir carte n°9 de l'atlas cartographique).

Entre 15 et 18 espèces ont été recensées au sein de l'aire d'étude. Cette richesse spécifique peut donc être qualifiée de forte, les 15 espèces dont la présence est certaine représentant 68 % des 22 espèces présentes en région Hauts-de-France.

Il s'agit de :

- La Sérotine commune *(Eptesicus serotinus)*
- La Barbastelle d'Europe *(Barbastella barbastellus)*
- Le Grand Murin (*Myotis myotis)*
- Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteiini)*
- Le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii)*
- Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus)*
- Le Murin à moustaches (*Myotis mystanicus)*
- Le Murin de Natterer (*Myotis nattereri)*
- La Noctule de Leisler (*Nyctalus leislerii)*
- La Noctule commune (*Nyctalus noctula)*

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 26/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

- La Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii)*
- La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus)*
- La Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus)*
- L'Oreillard roux (*Plecotus auritus)*
- L'Oreillard gris (*Plecotus austriacus)*

Parmi les espèces recensées, quatre espèces sont listée en annexe II de la Directive Européenne « Habitats » :

- Le **Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*),**
- Le **Grand Murin (*Myotis myotis*),**
- Le **Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)** et
- La **Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*).**

Un niveau d'activité de chaque espèce a pu être établi en utilisant le référentiel Actichiro développé par Biotope (2023).

Tableau 4 Bilan de l'activité des chiroptères d'intérêt communautaire

Code Natura 2000	Espèce	Activité médiane	Activité max	Occurrence (%)
1308	Barbastelle d'Europe	Moyen	Très fort	80 %
1323	Murin de Bechstein	Moyen	Très fort	12,5 %
1321	Murin à oreilles échancrées	Moyen	Fort	11,2%
1324	Grand Murin	Moyen	Très fort	16,2%

La Barbastelle est présente de manière homogène sur l'ensemble du massif. Ce n'est pas le cas du Murin de Bechstein, dont la présence a été détectée de manière très localisée au cœur du site Natura 2000. Ces deux espèces utilisent le massif forestier pour se reproduire et se nourrir. Le Murin de Bechstein affectionne particulièrement les parcelles forestières de gros bois/très gros bois, les plus riches en cavités, qui lui servent d'abris. Le Murin à oreilles échancrées a été contacté uniquement en lisière Nord-Ouest. Le Grand Murin ne semble pas, lui non plus, utiliser l'ensemble du massif. Ces deux dernières espèces utilisent le massif forestier uniquement pour leur alimentation.

Les cartes d'activité de ces 4 espèces sont visibles dans l'atlas cartographique.

➢ *Focus sur l'écologie comportementale du Murin de Bechstein et de la Barbastelle d'Europe*

Une étude réalisée en forêt de Rambouillet dans le cadre d'une thèse de 2006 à 2015 a permis d'approfondir les éléments **d'écologie comportementale du Murin de Bechstein** (Tillon, 2015). On sait ainsi que l'espèce fonctionne en colonies de femelles, avec des réseaux de gîtes fréquentés de manière irrégulière au cours de la saison de reproduction comme d'une année sur l'autre. Les Murins de Bechstein semblent en effet avoir un comportement social développé, qui pousse les individus à changer de gîte d'une nuit sur l'autre pour échanger des informations très régulièrement. Ce comportement est appelé la **fission-fusion**. Ces réseaux de gîtes sont constitués uniquement de trous de pics. Les mâles, comme c'est souvent le cas chez les chauves-souris, restent à l'écart des sites de reproduction, vraisemblablement pour ne pas entrer en compétition avec les femelles, gestantes ou allaitantes et les jeunes de l'année. L'étude semble également indiquer que le nombre de cavités disponibles est supérieur à l'usage qu'en font les individus constituant la colonie, dont le **domaine vital atteint 1000 ha, soit un cercle d'environ 1800 mètres de rayon**. Les îlots de vieillissement, constitués de vieux arbres comme leur nom l'indique, semblent plus accueillants. On découvre également que le terrain de chasse se situe directement autour de la colonie, contrairement à ce qu'on observe chez d'autres espèces.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 27/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Le même phénomène de fission-fusion est observé chez la **Barbastelle d'Europe**. A la différence du Murin de Bechstein, la Barbastelle utilise préférentiellement les écorces décollées et les fentes pour gîter et se reproduire. Elle chasse principalement dans les milieux arborés, sur un périmètre plus étendu que le Murin de Bechstein (4km de rayon en moyenne) bien qu'elle puisse ponctuellement chasser à l'extérieur des boisements.

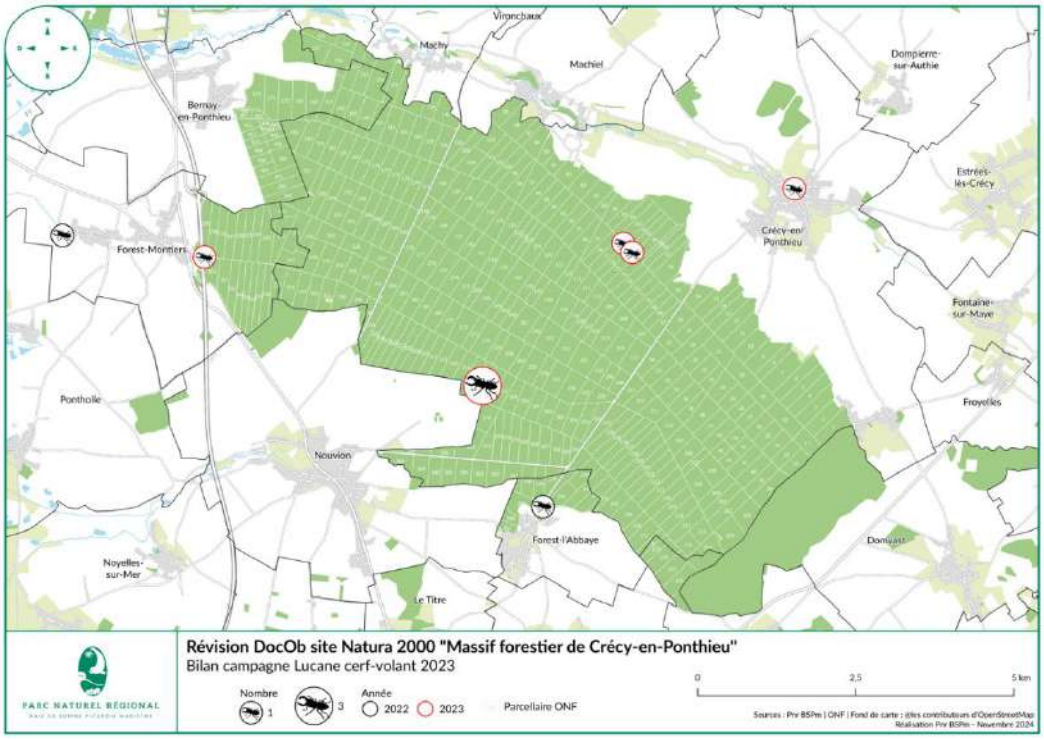
Ces deux espèces de chiroptères s'appuient sur les alignements d'arbres ou les lisières forestières pour se déplacer. Elles ne sont pas capables de traverser les zones ouvertes, comme on peut en rencontrer en forêt de Crécy sur les parcelles récemment exploitées et dont la régénération est absente ou insuffisante. Le maintien de corridors écologiques fonctionnels est à garantir pour permettre le libre déplacement des espèces au sein du site Natura 2000, et sur l'ensemble du massif forestier.

Des informations plus approfondies sur l'écologie des 4 espèces de chiroptères d'intérêt communautaire sont disponibles en annexe.

2. Insectes

➢ Lucane cerf-volant

Le seul insecte d'intérêt communautaire présent sur le site Natura 2000 est le Lucane cerf-volant *(Lucanus cervus)*. Quelques observations d'individus morts ou en vol ont été faites à l'été 2023 et 2024. Il est également régulièrement observé dans les jardins des habitants des communes situées autour du massif forestier. Ces observations restent opportunistes et ne permettent pas d'avoir une estimation de l'état des populations sur le massif. Des battues ont été menées dans 6 secteurs du massif forestier afin de collecter le maximum d'observations. Plusieurs individus ont été observés, tous de sexe mâle, au stade mort ou vivant, mais aucun sur le site Natura 2000. Ces observations sont localisées sur la carte 7.



Carte 7 Bilan des observations de Lucane cerf-volant – 2023

Le Lucane mâle ayant une capacité de dispersion pouvant aller jusqu'à 10km, on peut supposer que le site Natura 2000 joue un rôle pour la reproduction de l'espèce, bien qu'aucun individu n'y ait été observé.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 28/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Autres insectes

D'autres insectes d'intérêt patrimonial ont été recensés lors des battues à l'été 2023 et 2024 grâce à la pose de 2 pièges vitres.

Coléoptères saproxyliques

Les plus remarquables sont des espèces classées IP3 (indice national de patrimonialité), jamais abondantes ou très localisées suivantes ou bien encore jamais observées en France.

- *Aeletes atomarius* (Aubé, 1843). IP3
- *Amphicyllis globiformis* (C.R. Sahlberg, 1833). IP3
- *Enicmus fungicola* C.G. Thomson, 1868. IP3
- *Ennearthron pruinosulum* Perris, 1864. Il s'agit d'une nouvelle espèce pour la France.
- *Epuraea melanocephala* (Marsham, 1802). IP3
- *Mycetophagus fulvicollis* Fabricius, 1792. IP3
- *Rhizophagus picipes* (Olivier, 1790). IP3
- *Eulagius acernus*. Il s'agit d'une nouvelle espèce pour la France.
- *Abdera flexuosa* (Paykull, 1799)

Cérambycidés

2 espèces sont particulièrement intéressantes :

- *Prionus coriarius* (Linnaeus, 1758) Prionne Tanneur
- *Stictoleptura scutellata* (Fabricius, 1781)

Autres coléoptères

- *Lomechusa emarginata* (Paykull, 1789)
- *Tasgius pedator* (Gravenhorst, 1802)
- *Harpalus rubripes* (Duftschmid, 1812)
- *Bembidion bruxellense Wesmaël*, 1835
- *Notiophilus palustris* (Duftschmid, 1812)
- *Tychius melîloti* (Stephens, 1831)

Lépidoptères

171 espèces de Lépidoptères ont été recensées sur la forêt de Crécy sur la période 2023-2024. Parmi les Rhopalocères observés, on peut signaler la présence du Grand mars changeant (*Apatura iris*), une espèce déterminante ZNIEFF en Picardie qui affectionne les milieux boisés riches en saules et en trembles. Ce magnifique papillon n'avait pas été revu depuis les années 1970 dans la Forêt de Crécy.

7 autres espèces déterminantes ZNIEFF ont été vues :

- *Chesias rufata* (La Rousse)
- *Euphyia biangulata* (La Cidarie-Pivert)
- *Harpyia milhauseri* (Le Dragon)
- *Lacanobia splendens* (La Noctuelle du Thélypteris)
- *Lithosia quadra* (La Lithosia quadrille)
- *Phragmataecia castaneae* (La Zeuzère du Roseau)
- *Stegania cararia* (La Stéganie convoitée)

Hyménoptères

Sept espèces de Formicidae ont été inventoriés au sein de la forêt de Crécy : *Formica fusca* Linnaeus, 1758, *Lasius brunneus* (Latreille, 1798), *Lasius niger* (Linnaeus, 1758), *Lasius platythorax* Seifert, 1992, *Myrmica ruginodis* Nylander, 1846, *Myrmica scabrinodis Nylander*, 1846, *Stenamma debile* (Foerster, 1850).

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 29/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Ces espèces sont communes et largement répandues sur le territoire français ainsi que dans les Hauts-de-France. Elles ne font pas l'objet de mesures de conservation particulières.

Odonates

Plusieurs espèces d'odonates ont été inventoriés au sein de la forêt de Crécy : *Enallagma cyathigerum* (Charpentier, 1840), *Libellula fulva* O.F. Muller, 1764, *Orthetrum cancellatum* (Linnaeus, 1758), *Sympetrum striolatum* (Charpentier, 1840), *Aeshna mixta* Latreille, 1805. Ces espèces sont communes et largement répandues sur le territoire français ainsi que dans les Hauts-de-France. Elles ne font pas l'objet de mesures de conservation particulières.

Orthoptères

Deux espèces d'orthoptères ont été identifiées : *Meconema thalassinum* (De Geer, 1773) et *Leptophyes punctatissima* (Bosc, 1792). Ces espèces sont communes et largement répandues sur le territoire français ainsi que dans les Hauts-de-France. Elles ne font pas l'objet de mesures de conservation particulières.

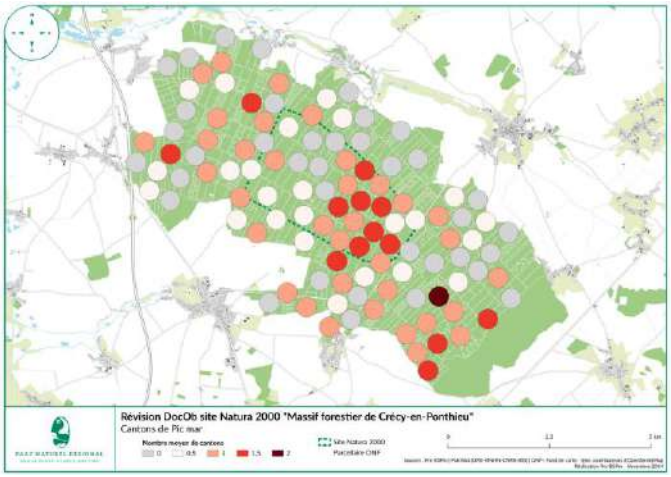
3. Oiseaux

Le déploiement de différents protocoles de suivi de l'avifaune forestière de février à juillet 2024 a permis d'améliorer considérablement la connaissance de ce taxon en forêt de Crécy.

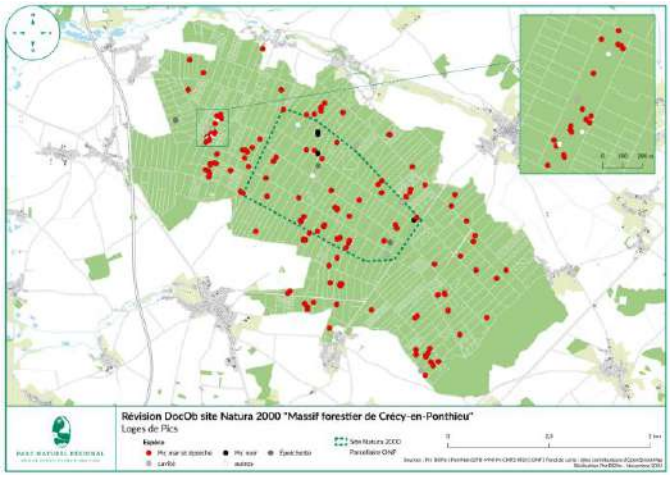
➢ Pics

Le protocole de suivi des populations de pics a été déployé sur 120 points d'écoute répartis prioritairement dans les peuplements matures (détail du protocole en annexe).

89 cantons de Pic mar (*Dendrocopos medius)* ont été détectés avec une densité de 4,12 cantons/100ha. Cette densité est légèrement supérieure aux densités mesurées dans d'autres forêts domaniales des Hauts-de-France. L'espèce semble bien se porter en forêt de Crécy. La densité des cantons est directement corrélée avec la nature et l'âge des peuplements : les peuplements à dominante GB/TGB de chêne sont ceux accueillant le plus grand nombre de cantons.



Carte 8 Cantons de Pic mar



Carte 9 Loges de pics

190 cantons de Pic épeiche (*Dendrocopos major)* ont été détectés avec une densité de 8,80 couples/ha ce qui en fait l'espèce de pics la plus abondante en forêt de Crécy.

Le Pic noir (*Dryocopus martius)* a été détecté sur 10% des points, mais sa nidification n'a pas pu être confirmée avec certitude, bien qu'elle soit fort probable. La population semble être assez petite, avec peu de contacts et quasiment aucune observation effectuée dans les parties sud et est de la forêt. La densité de contacts obtenus est de 0,56/100 ha. Elle se situe dans le même ordre de grandeur que les populations des autres forêts du nord de la France avec lesquelles elle a été comparée.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 30/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Les populations de pics sont à considérer avec intérêt à l'échelle du massif forestier car leur abondance impacte directement le nombre de cavités présentes dans les peuplements. Ces cavités jouent un rôle essentiel pour l'accueil d'autres espèces, notamment les chiroptères, dont certaines, comme le Murin de Bechstein, dépendent exclusivement de ce type d'habitat pour l'hivernation et la reproduction.

165 loges de pics, toutes espèces confondues, ont été repérées sur l'ensemble du massif forestier. Elles constituent des habitats potentiels pour les chiroptères.

➢ Autres espèces

76 espèces d'oiseaux ont été contactées grâce aux différents protocoles de suivi mis en place. Les espèces les plus fréquentes sont le Pinson des arbres, le Pigeon ramier, le Merle noir, le Rougegorge familier et la Corneille noire.

Parmi les observations les plus remarquables, on notera :

- La détection d'un nid de Busard Saint-Martin,
- L'observation d'une Cigogne noire survolant la forêt
- La détection du chant d'Engoulevent d'Europe

Les espèces les plus intéressantes au regard de leur statut de menace régionale sont listées ci-après :

- En danger (EN) : Cigogne noire, Tourterelle des bois, Pouillot siffleur, Pipit farlouse
- Vulnérable (VU) : Engoulevent d'Europe, Fauvette des jardins, Busard Saint-Martin, Linotte mélodieuse, Bruant jaune, Coucou gris
- Quasi menacé (NT) : Bouvreuil pivoine, Pic noir, Bécasse des bois, Bondrée apivore, Grosbec casse-noyaux, Pouillot fitis, Gobemouche gris.

5 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux sont présentes en forêt de Crécy. Il s'agit du Pic mar (nicheur certain), du Busard Saint-Martin (nicheur certain), de l'Engoulevent d'Europe (nicheur probable), de la Bondrée apivore (nicheur probable) et du Pic noir (nicheur probable).

4. *Autres taxons*

Mammifères (hors chiroptères)

Les mammifères (hors chiroptères) observés en forêt de Crécy sont assez communs et ne font l'objet d'aucun statut de protection particulier : Chevreuil, Martre des pins, Mulot sylvestre, Putois d'Europe, Ecureuil roux, …

On dénombre 48 espèces de mammifères sur la commune de Crécy-en-Ponthieu, dont la quasi majorité peut être rencontrée sur le site Natura 2000.

Amphibiens

On dénombre 12 espèces d'amphibiens. Parmi elles, la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) est la plus iconique. On peut trouver également diverses espèces de tritons, dont le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) qui est l'espèce de triton la plus abondante en forêt de Crécy. La Grenouille rousse (*Rana temporaria*) est l'espèce d'amphibien la mieux représentée dans les mares du massif forestier.

Lichens

Les lichens sont relativement peu connus en forêt de Crécy et, de manière générale, en France. Une étude menée en 2023 par le CBNBL a permis de distinguer quelques espèces remarquables, classées rares ou très rares en France :

- *Thelotrama lepdinum (Ach.) Ach., 1803*, en forte régression en France et indicatrice de boisements anciens
- *Phaeographis dendritica* (Ach.) Müll.Arg.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 31/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

- *Pertusaria pustulata* (Ach.) duby, 1830
- *Pachnolepia pruinata* (Pers.) Frisch & G. Thor
- *Pyrenula nitida* (Weigel) Ach., 1814
- *Phaeographis inusta* (Ach.) Müll.Arg.
- *Gyalecta carneola* (Ach.) Hellb., 1896, indicatrice de boisements anciens

3. Données socio-économiques

1. Production de bois

1. *Synthèse de l'aménagement forestier*

La production de bois est l'activité d'origine humaine principale pratiquée sur le site Natura 2000. La production de bois est cadrée par le document d'aménagement forestier. Il s'agit du document de gestion de la forêt qui comprend une présentation générale analytique de la forêt mettant en cohérence les objectifs retenus et les programmes des coupes et travaux, avec les divers enjeux et spécificités identifiés. Pour la forêt de Crécy, il est en vigueur sur la période 2008-2028.

Ce document est rédigé en conformité avec le Schéma Régional d'Aménagement (SRA) des forêts des collectivités. Le dernier SRA pour la région Picardie a été mis en place en 2009. Par conséquent, l'aménagement forestier actuel de la forêt de Crécy a été élaboré en se basant sur le SRA précédent, qui était en vigueur avant la version actuelle.

➢ Composition des peuplements

D'après les données de l'aménagement forestier (2008), la ZSC est composée à 64% de parcelles à dominante hêtre et 24% à dominante chêne (en majorité du chêne pédonculé bien que moins adapté que le chêne sessile à la station forestière). Les 12% restants (110 ha) sont des peuplements mélangés en résineux (douglas, épicéa, résineux divers).

D'autres essences feuillues sont présentes en mélange dans les parcelles de feuillus : érable sycomore, merisier, châtaigner… Estimé à 6% du couvert en début d'aménagement, l'objectif long terme est d'atteindre les 20%.

En 2028, fin de période de l'aménagement, la surface de résineux aura diminué de moitié (51 ha).

➢ Traitement sylvicole et grands principes de gestion forestière

L'intégralité du site est traitée en futaie régulière.

Le tableau suivant donne la répartition à long terme des différentes essences objectifs ainsi que leur optimum d'exploitabilité :

Tableau 5 Essences objectifs de l'aménagement forestier

Essences principales objectif à long terme	Traitement objectif	Surface		Optimum d'exploitabilité de l'essence principale	
		ha	%	Age (ans)	Diamètre (cm)
Chêne sessile	Futaie régulière (hors îlots de vieillissement)	1161	27%	170	80
	Futaie régulière en îlots de vieillissement	22	1%	300	120
Hêtre	Futaie régulière (hors îlots de vieillissement)	2930	68%	80	70
	Futaie régulière en îlots de vieillissement	22	1%	160	100
Douglas	Futaie régulière	146	3%	60	70

L'aménagement met en avant quatre facteurs clés à prendre en compte pour la gestion à appliquer au cours de la période concernée, ainsi que les actions correspondantes à entreprendre :

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 32/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

- Déséquilibre important des classes d'âge au profit des peuplements adultes : présence de 2300 ha de peuplements mûrs sur la durée de l'aménagement, dont près de 75% sont à dominance de hêtre.

 Actions à entreprendre -> Permettre à la forêt de jouer pleinement son rôle de production de bois d'œuvre de qualité en renouvelant les peuplements à un rythme suffisamment soutenu pour permettre leur rééquilibrage progressif et limiter les risques de dépréciation par vieillissement.

- Peuplements à dominance de hêtre et présence de résineux sur des stations propices au chêne sessile.

 Actions à entreprendre -> Augmenter progressivement la proportion de chêne sessile aux dépens des peuplements résineux.

- Pression touristique modérée mais susceptible de se développer avec la mise en place du futur PNR.

 Actions à entreprendre -> Maintenir des îlots paysagers temporaires dans les régénérations aux abords des sites les plus fréquentés et des lisières visibles depuis les axes de circulation et les agglomérations.

- Présence d'un Site d'Importance Communautaire (Natura 2000) de 887,30 ha au cœur de la forêt.

 Actions à entreprendre -> Se conformer aux recommandations et engagements dictés dans le DocOb et la charte Natura 2000 rédigés pour ce SIC.

➢ Production de bois

Les données de l'Inventaire Forestier National indiquent une production moyenne de 8,28 m^3/ha/an pour le massif forestier. La production de bois annuelle du massif peut donc être estimé à 35 405 m^3.

➢ Desserte forestière

L'accès au massif forestier pour les engins d'exploitation forestière se fait par des routes forestières en grande partie empierrées. Un tronçon demeure en terrain naturel. Les routes forestières délimitant le site Natura 2000 sont goudronnées. Elles sont larges et généralement séparées des parcelles par un fossé. Ces ouvertures peuvent créer des micro-habitats spécifiques pour certaines espèces.

Des cloisonnements d'exploitation sont mis en place dans chaque parcelle, espacés entre 6 à 12 m selon les cas.

➢ Règles de culture et opérations sylvicoles

La régénération naturelle est favorisée chaque fois que cela est possible, et elle s'avère particulièrement efficace pour le hêtre. En revanche, en raison de la faible présence du chêne sessile dans les forêts, sa régénération naturelle n'est pas privilégiée. Lorsque la régénération naturelle échoue, on se tourne vers la plantation. Il convient de noter que le hêtre n'est plus planté depuis quelques années en raison des incertitudes quant à son adaptation au changement climatique. Ainsi, les plants replantés sont principalement des chênes et d'autres feuillus, afin de créer des mélanges d'essences.

Les travaux réalisés dans les peuplements feuillus au fil des différents phases de succession forestière suivent les Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles (ITTS). Ils visent à atteindre le peuplement objectif souhaité (cf tableau 2).

2. Prise en compte des enjeux biodiversité

➢ Aménagement forestier

L'aménagement forestier propose différentes opérations en faveur de la biodiversité :

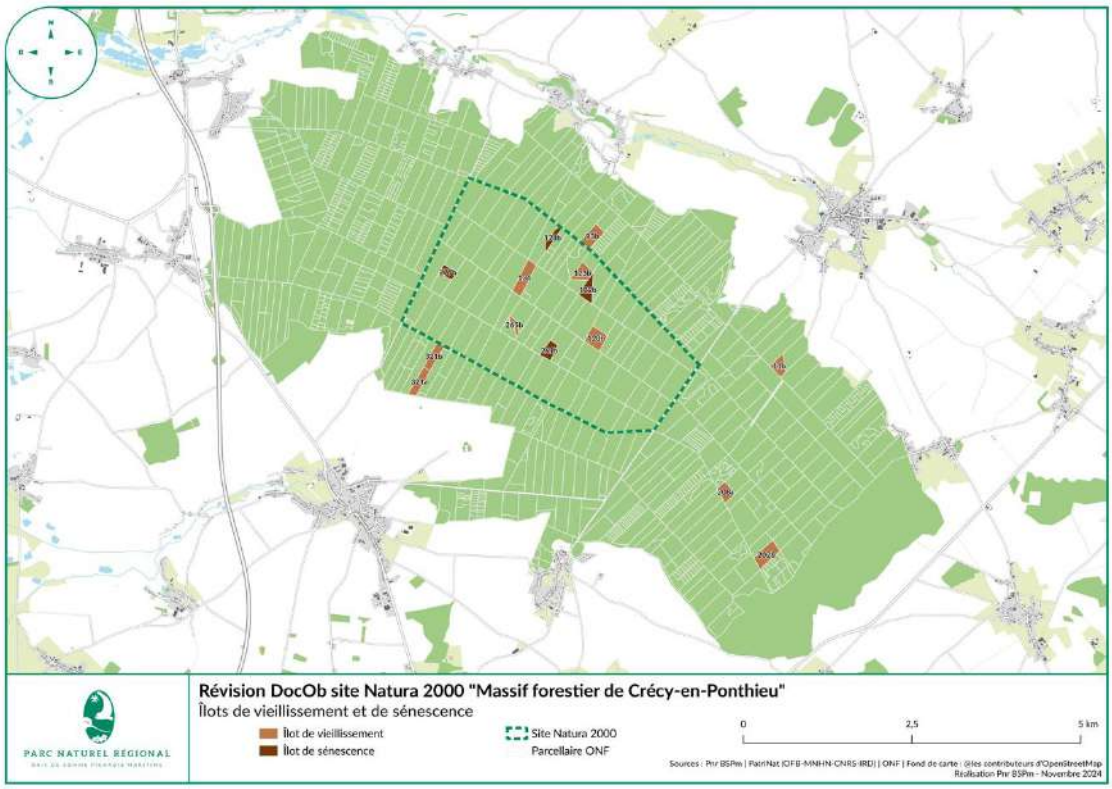
- Conservation des arbres creux, troués ou morts
- Conservation du lierre
- Entretien des mares
- Création d'îlots de vieillissement sur 1% du massif (44 ha)

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 33/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Ces opérations restent de l'ordre de la recommandation et ne sont pas accompagnées d'objectifs chiffrés (sauf îlot de vieillissement).

En 2024, le site Natura 2000 compte 4 îlots de sénescence et 4 îlots de vieillissement (voir carte 10).



Carte 10 Localisation des îlots de vieillissement et sénescence

➢ <u>Politique globale du gestionnaire</u>

La note de service NDS-09-T-310 de l'ONF du 17 décembre 2009 introduit un cadre sur la mise en place d'îlots de vieux bois en forêt domaniale. L'instruction **INS-18-T-97 du 27 décembre 2018** renforce ce cadre et constitue le socle de l'action quotidienne de l'ONF en faveur de la biodiversité.

Elle fixe des exigences pour la conservation de la biodiversité dans les forêts domaniales :

Îlot de vieux bois
L'instruction précise :

*« L'objectif est d'aboutir à une trame d'**îlots de vieux bois** (terme générique désignant les îlots de vieillissement et les îlots de sénescence) équilibrée, fonctionnelle au plan écologique, cohérente à l'échelle territoriale et à celle des massifs forestiers.*

Les exigences ci-dessous s'appliquent quel que soit le traitement (régulier ou irrégulier), à l'exception :

- *des surfaces non forestières par nature ou par destination (emprise de lignes et ouvrages de transport, occupations diverses),*
- *des espaces naturels non boisables (limites de végétation, secteurs en érosion active, pelouses d'altitude, dunes blanches et grises littorales, etc.).*

*Les **îlots de sénescence** ne devront pas être installés dans les espaces boisés hors sylviculture sur le long terme, compte tenu des conditions naturelles. La mise en place de ces îlots doit en effet correspondre à une décision d'arrêt de la sylviculture en vigueur.*

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 34/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

En forêt domaniale, l'objectif est de classer progressivement en îlots de vieux bois des surfaces éligibles représentant au minimum 3% de la surface forestière boisée. Ces 3% sont répartis comme suit :

- ***2 % d'îlots de vieillissement****, la cible étant à calculer à l'échelle de l'agence territoriale ;*
- ***1 % d'îlots de sénescence****, la cible étant à calculer à l'échelle de la direction territoriale.*

Les peuplements situés dans les réserves biologiques intégrales (RBI) participent à cet engagement dans la limite de 500 ha par réserve. Selon la présence des RBI, la répartition des surfaces d'îlots de sénescence doit être ajustée entre les agences, afin que la trame territoriale d'îlots de sénescence et de RBI soit équilibrée et fonctionnelle.

De plus, pour les forêts de plus de 300 ha, la cible minimale de 1% d'îlots de vieux bois doit être atteinte au terme de trois périodes d'aménagement.

Ces surfaces pourront atteindre 5% d'îlots de vieillissement et 3% d'îlots de sénescence, en fonction de l'accompagnement financier qui pourrait être obtenu (contrats Natura 2000, mesures de compensation environnementale, subventions diverses ou toute autre forme d'accompagnement financier) :

- *dans des forêts à forts enjeux de préservation de la biodiversité (cœur de parcs nationaux, réserves naturelles),*
- *dans des zones à très faible potentialité de mobilisation des bois à des coûts économiques acceptables, y compris en plaine,*
- *ou sur les versants de montagne où les vieilles forêts à caractère subnaturel sont à préserver. »*

Transposée au périmètre de la forêt de Crécy, cette instruction se traduit par un objectif minimal de 1% de la surface forestière à consacrer aux îlots de vieux bois sur l'ensemble du massif, soit 43,2 ha.

Arbres-habitats

La constitution d'une trame d'arbres-habitats s'organise comme suit :

- Conservation d'au moins **1 arbre mort ou sénescent par hectare**, de 35 cm de diamètre minimum (arbres foudroyés ou chandelles de volis, arbres morts sur pied, arbres champignonnés…),
- Conservation d'au moins **2 arbres par hectare** dans les catégories suivantes : arbres à cavités visibles : cavités hautes (loges de pic, blessures et fentes de grande taille riches en terreau pouvant abriter des insectes saproxyliques ou des colonies de chauves-souris) ou cavités basses (pourritures de pied abritant des insectes, des batraciens…) ; vieux ou très gros arbres de l'essence-objectif, des essences d'accompagnement ou des espèces ligneuses rares, choisis parmi les arbres de qualité technologique médiocre ou les arbres remarquables identifiés dans les bases de données de l'ONF. Si, depuis la dernière coupe, ces arbres sont devenus morts ou sénescents, il faut en recruter de nouveaux.

Conservation du bois mort au sol

La conservation et le renouvellement régulier du stock du bois mort au sol doivent être recherchés :

- ne pas incinérer les rémanents
- laisser une partie des houppiers sur le parterre des coupes
- laisser en place le vieux bois mort de plus de 2 ans
- laisser sur place quelques purges d'abattage et billons défectueux
- ne pas récolter systématiquement les chablis isolés

Aucun objectif chiffré n'est associé à ces recommandations.

➢ <u>Politique locale du gestionnaire</u>

Arbres-habitats

Depuis 2024, au niveau de son agence territoriale de Lille, l'ONF fait évoluer la mise en œuvre sur le terrain de sa politique environnementale.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 35/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Les objectifs concernant les arbres-habitats reprennent les objectifs nationaux (voir ci-dessus) avec quelques ajustements concernant les arbres-habitats vivants. Ceux-ci doivent comporter au moins un dendromicrohabitat (DMH) identifié parmi les 7 grandes familles suivantes :

- **Cavités visibles :** cavités hautes (loges de pic, blessures et fentes de grande taille riches en terreau pouvant abriter des insectes saproxyliques ou des colonies de chauves-souris) ou cavités basses
- **Blessures et bois apparent** : bois sans écorce (A5), blessure due au feu (A4), écorce décollée, cime brisée (diamètre > 20 cm), bris de charpentière (A5) ou fente (longueur > 30 cm)
- **Bois mort dans le houppier :** >10 % du houppier
- **Excroissances :** balai de sorcière, brogne, loupe et chancre
- **Champignons**
- **Plantes et lichens épiphytes ou parasites :** >10 % de la surface du tronc de mousses, lichens foliacés, lierre ou liane, fougère, gui, nid ou microsol
- **Coulée de sève :** >10 cm

Ces DMH sont identifiés dans le logiciel de martelage par les codes regroupés dans le tableau 6.

Tableau 6 Code d'identification des DMH dans le logiciel de martelage de l'ONF

Si arbre mort	**Notation dans les fiches de martelage**
Arbre mort debout	BIO MOR
Arbre mort au sol	BIO MOR et caract MOR
Si BIO VIVANT : Indiquer Formes DMH	**Notation dans les fiches de martelage**
Cavités visibles	CAV
Blessures et bois apparent	DEC
Bois mort dans le houppier	BRA
Excroissances	NCH
Champignons	CHA
Plantes et lichens épiphytes ou parasites	LIA
Coulée de sève	RAR
Présence de nid	HAB

Ces grandes familles correspondent aux 7 formes identifiées par Larrieu *et al.* (2018) dans le **guide de poche des dendromicrohabitats**, qui constitue la référence au sein de l'ONF.

À l'issue de chaque saison de martelage, un compte rendu à la fois qualitatif et quantitatif est établi. Ce document vise à évaluer les essences concernées, ainsi que la répartition spatiale des arbres laissés en place au titre de la trame de Vieux Bois.

Il permet également d'analyser la prise en compte des objectifs écologiques (conservation d'arbres à cavités, bois morts sur pied ou au sol, diversité des structures) dans les décisions de martelage.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 36/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Ce retour d'information constitue un outil de suivi essentiel à moyen et long terme, facilitant l'évaluation progressive de l'efficacité des actions menées en faveur de la biodiversité forestière et l'ajustement des pratiques sylvicoles en conséquence.

Sensibilité des sols

Préserver la qualité des sols forestiers est essentiel pour garantir la régénération naturelle et la bonne santé des forêts. Un sol tassé réduit la circulation de l'air et de l'eau ce qui limite l'activité des organismes vivants (vers de terre, champignon, …) qui ont pourtant un rôle essentiel pour maintenir les fonctions du sol. Il est important de prendre en compte leur sensibilité lors des travaux forestiers pour limiter les dégâts.

L'ONF s'appuie sur le guide PraticSols, co-rédigé par l'ONF et la Fédération nationale des entrepreneurs des territoires (FNEDT) pour la prise en compte de la sensibilité des sols forestiers. Ce guide pratique s'adresse aux personnels de terrain (gestionnaires, exploitants ou entrepreneurs de travaux forestiers, conducteur d'engins) au niveau desquels s'arbitrent les recommandations de protection des sols. Il vise à minimiser l'impact des activités forestières sur la santé des sols forestiers.
Voici quelques-unes des principales recommandations :

- Classer les parcelles selon leur sensibilité au tassement et à l'érosion, en identifiant ces zones dans le document de gestion
- Adapter les délais pour intervenir en période favorable afin de limiter l'impact sur les sols, notamment en évitant l'exploitation lorsqu'ils sont sensibles à l'humidité ou aux charges lourdes
- Limiter le nombre de passages des engins en réduisant le nombre de produits ou de trajets, afin de diminuer le tassement du sol
- Choisir du matériel adapté, par exemple des pneus larges ou des tracks spécifiques pour sols sensibles
- Définir, lors de la rencontre préalable, les seuils d'alerte pour la profondeur d'ornières en fonction du type de cloisonnement, afin de prévenir les dégradations supplémentaires lors de la circulation des engins

Les cloisonnements d'exploitation jouent un rôle essentiel dans la préservation des sols, en limitant le passage des machines à des zones dédiées. Les engins doivent en effet circuler exclusivement sur les cloisonnements, préservent ainsi les sols du reste de la parcelle. L'implantation des cloisonnements est réfléchie en fonction de plusieurs critères : pentes, circulation du public, liaison avec la place de dépôt, … En cas de sol frais, ces cloisonnements doivent être protégés en y déposant des rémanents et en adaptant les surfaces de contact des engins au sol (chenilles et tracks). En cas de création d'ornières, l'entreprise est tenue de remettre en état à l'issue du chantier.

3. Commercialisation des bois

➢ <u>Volumes commercialisés</u>

Environ 30 000 m^3 de bois sont exploités annuellement dans le massif forestier de Crécy dont près de 10 000 m^3 sont destinés à un usage bois d'œuvre. Les 20 000 m^3 restants sont utilisés en **bois d'énergie** ou **bois d'industrie.**

Une centaine de cessionnaires interviennent sur des arbres préalablement marqués sur des parcelles en amélioration pour faire du bois bûche, soit environ 1 500 m^3 parmi les 20 000 m^3.

➢ <u>Conjoncture économique du bois</u>

La conjoncture économique du bois est plutôt favorable depuis 2020, avec de nettes différences selon les essences et l'usage.

Chêne (bois d'œuvre) : Le marché du chêne a été particulièrement tendu ces dernières années, en grande partie en raison de la forte demande internationale, notamment de la Chine, qui absorbe une part importante des exportations françaises. Cette situation a entraîné une hausse des prix du chêne sur le marché national, compliquant l'accès à cette ressource pour les scieries et autres acteurs locaux. En 2021,

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 37/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

le prix du chêne a connu une forte augmentation, atteignant des niveaux historiquement élevés, avec des hausses annuelles pouvant dépasser 30%.

Hêtre (bois d'œuvre) : En revanche, le hêtre connaît une situation plus contrastée. Historiquement utilisé pour des usages variés (meubles, parquets, etc.), le hêtre a vu sa demande diminuer, notamment en raison de la concurrence d'autres matériaux et de la baisse de l'exportation vers des pays comme la Chine, qui s'est progressivement tournée vers d'autres essences moins coûteuses. Depuis 2020, le prix du hêtre a moins progressé que celui du chêne, voire parfois stagné.

Bois énergie : Le bois énergie, en particulier sous forme de bûches, de plaquettes forestières ou de granulés, a vu une demande accrue en France depuis 2010, en raison des objectifs européens et nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le prix moyen du bois énergie sur pied est passé d'environ **20 €/m³ en 2014** à environ **35 €/m³ en 2023**, avec une demande plus forte pour les granulés et les plaquettes forestières.

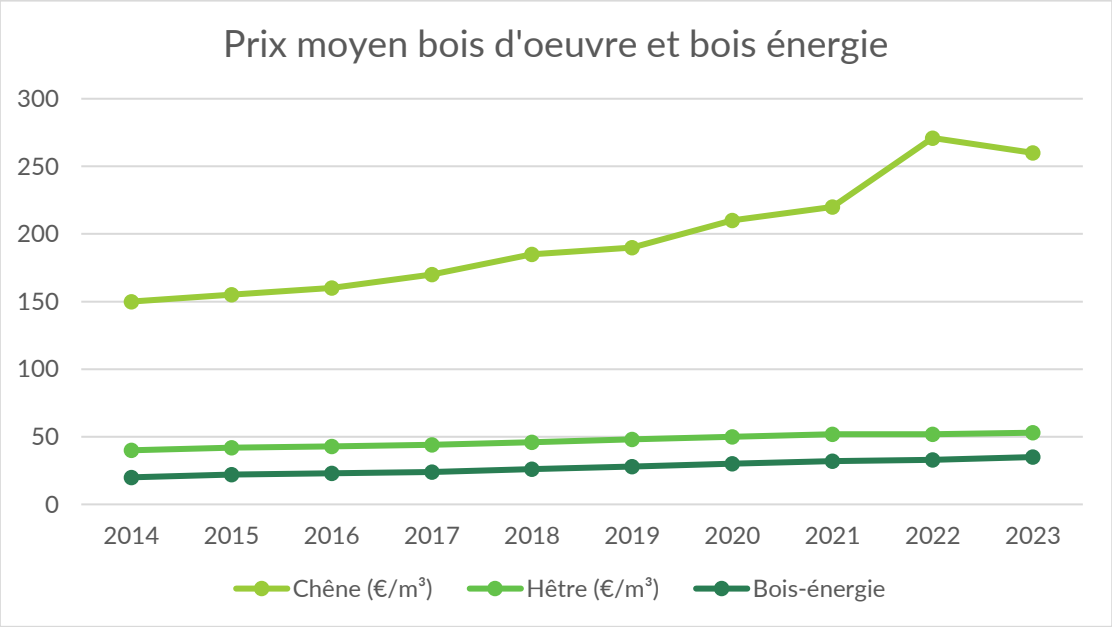


Figure 5 Prix moyen bois sur pied du bois d'œuvre (chêne et hêtre) et du bois énergie en France depuis 2014 (Source : France Bois Forêt, le Bois International)

4. *Perspectives*

➢ <u>Changement climatique</u>

Des îlots d'avenir (entre 0,5 et 1ha) ont été mis en place par l'ONF dans lesquels sont expérimentés de nouvelles essences théoriquement mieux adaptées au climat de demain. Ces îlots sont situés hors du site Natura 2000.

➢ <u>Gestion forestière</u>

D'importantes surfaces de bois arrivés à maturité seront exploitées sur la période 2008/2028. La ZSC sera considérablement plus jeune en 2028. L'aménagement indique un volume à prélever sur la période 2008-2028 de 8,78 m^3/ha/an en moyenne. C'est supérieur à l'accroissement biologique de 8,28 m^3/ha/an donné par l'IGN. Ces chiffres importants se justifient par un volume prélevé moindre (5,74 m^3/ha/an) sur le précédent aménagement. Ils sont le reflet de la volonté exprimée dans le SRA d'augmenter les prélèvements notamment par un rythme de régénération plus soutenu.

L'ONF a introduit le concept de forêt-mosaïque en 2021. L'objectif est de renforcer la diversification des essences par des expérimentations menées dans les îlots d'avenir et varier les modes de sylviculture. Il n'y a, à l'heure actuelle, pas d'objectifs chiffrés associés à ce nouveau concept.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 38/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

2. Activités cynégétiques

1. *La chasse en forêt domaniale*

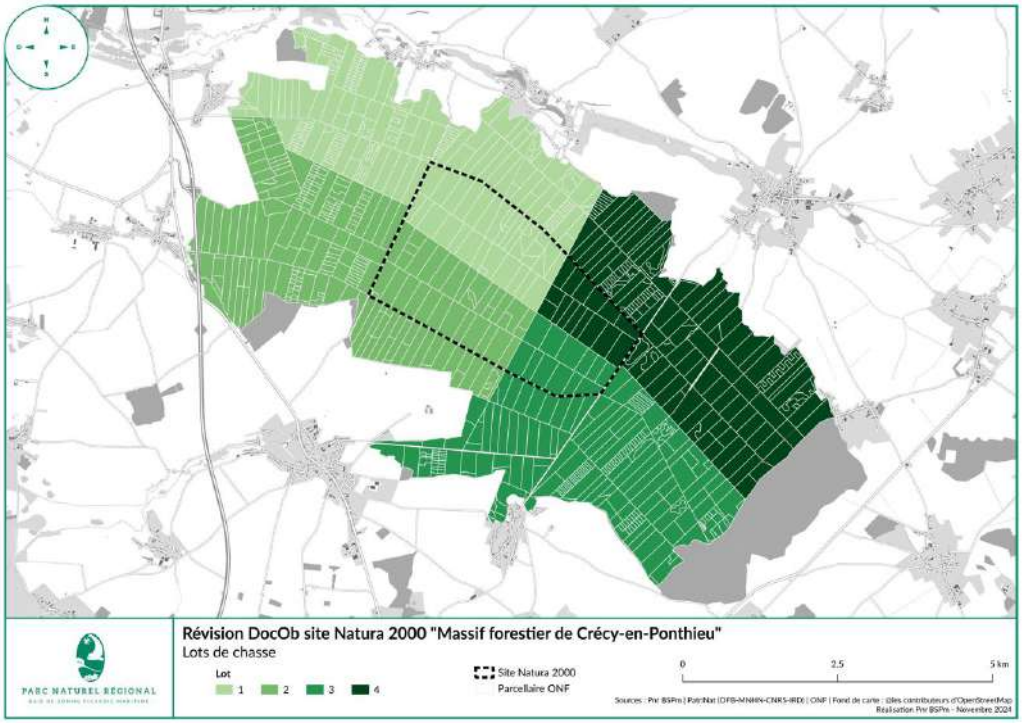
Le dispositif de location du droit de chasse en forêt domaniale existe depuis 2016. Ce dernier prévoit d'évaluer sur un rythme triennal l'atteinte des objectifs fixés au contrat cynégétique et sylvicole associé à chaque bail de chasse. Il donne notamment la possibilité au locataire lors de ces échéances de demander la résiliation amiable de son bail.

A chaque bail, est associé un contrat cynégétique et sylvicole qui fixe les objectifs à atteindre et les modalités de suivi et de contrôle de l'atteinte de ces objectifs.
Une évaluation de l'atteinte de ces objectifs est effectuée tous les 3 ans.

2. *La chasse en forêt de Crécy*

- La chasse à tir

La forêt est divisée en 4 lots de chasse de type « chasse à tir » loués par bail d'une durée de 12 ans. Les plans de chasse sont établis pour 3 ans.
Les espèces chassées majoritaires sont le sanglier et le chevreuil.
Les activités de chasse se concentrent durant la saison hivernale d'octobre à mars. Selon les lots, de 16 à 23 jours sont chassés pendant une saison hivernale.
La chasse se pratique essentiellement en battue, mais également à l'approche et affût en tir d'été pour le chevreuil.



Carte 11 Lots de chasse en forêt de Crécy

- La chasse à courre

2 journées de chasse à courre sont pratiquées annuellement.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 39/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

3. *Equilibre forêt-gibier*

En forêt de Crécy, deux espèces sont susceptibles d'avoir un impact sur le renouvellement de la forêt : le chevreuil et le sanglier.

- Chevreuil

Les indicateurs de changement écologique (ICE) permettent de mieux comprendre les interactions entre la faune et la flore. Ils jouent un rôle essentiel dans le suivi des populations d'ongulés, dont le chevreuil. Trois ICE, appliqués à l'ensemble du massif forestier, sont utilisés ou l'ont été.

- **L'indice kilométrique d'abondance** (ou **IKA**). Il s'agit d'une méthode permettant de mesurer une abondance relative d'espèces le long d'un trajet. L'observateur parcourt une distance comprise entre 500 et 1 000 m, à une vitesse constante et note le nombre d'individus rencontrés et leurs positions sur le transect. Cet indice a été mesuré pour la dernière fois en 2019, il est maintenant remplacé par l'indice kilométrique voiture (IKV) selon le même principe.

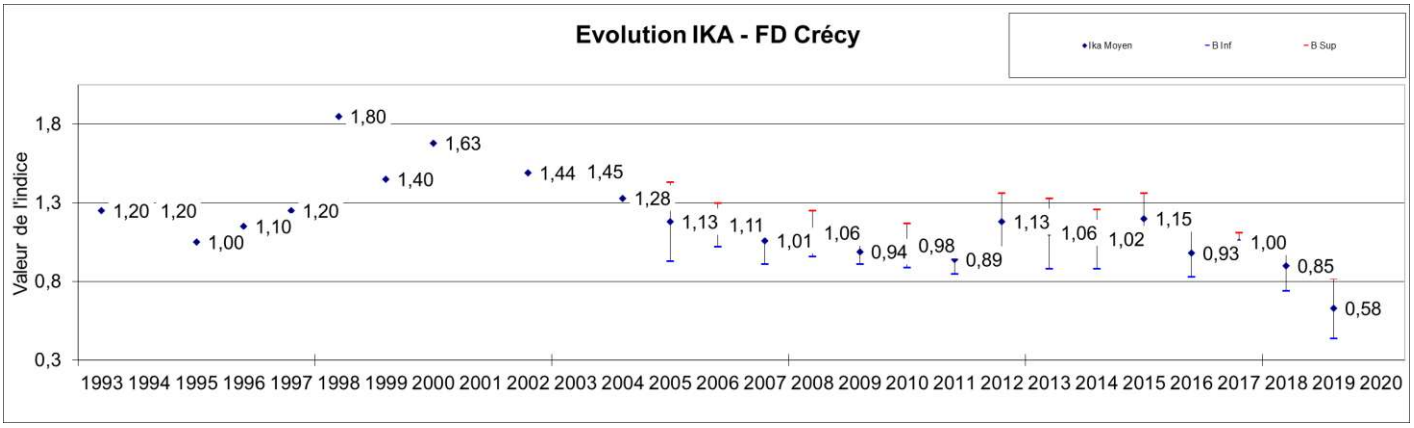


Figure 6 Evolution de l'indice kilométrique d'abondance (IKA) en forêt de Crécy

A Crécy, l'indice kilométrique voiture (IKV) est mesuré pour le chevreuil et juste après la période de chasse (printemps). Selon l'ONF, l'abondance des populations de chevreuil est en baisse.

- **L'indice de consommation (ou IC).** Il a pour but de suivre l'évolution de la pression de consommation exercée par les cervidés sur la flore. Il consiste à identifier, sur une surface déterminée, des indices des traces de consommation par le gibier sur les jeunes plants. Une augmentation de l'indice signifie que l'impact des cervidés sur la flore augmente, et inversement une diminution révèle que la flore est moins sollicitée par les animaux. Cet indice est relevé tous les 2 à 3 ans en forêt de Crécy par l'ONF.
 L'indice de consommation global est plutôt stable sur la période 2008-2021 avec une amplitude de l'indice entre 0,64 et 0,74.

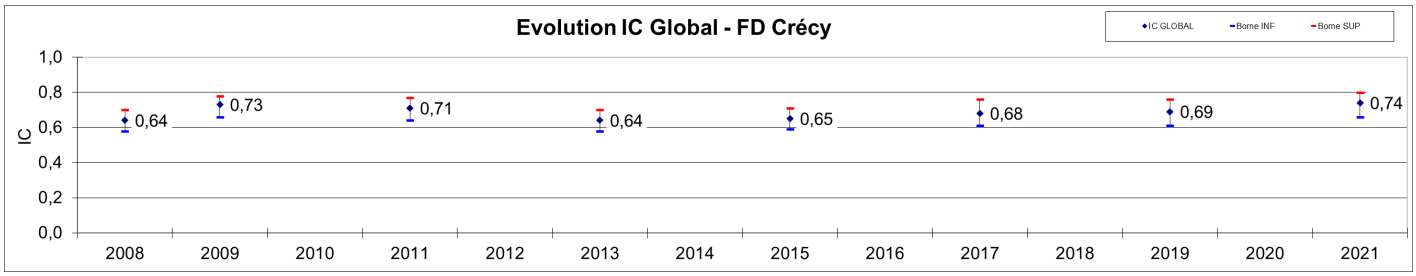


Figure 7 Evolution de l'indice de consommation (IC) en forêt de Crécy

Le tableau ci-dessous donne les indices de consommation par essence avec les valeurs cibles à atteindre. La valeur en pourcentage indique la proportion d'individus de cette essence ayant été impactés.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 40/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Tableau 7 Evolution des indices de consommation (IC) par essence

ANNEE	IC GLOBAL	IC CHENE	IC CHARME	IC ERABLE	IC HETRE
CIBLE	50%	20%	25%	NS	5%
2008	64%	29%	16%	44%	3%
2009	73%	30%	24%	/	3%
2011	71%	29%	44%	46%	13%
2013	64%	52%	58%	/	7%
2015	65%	32%	42%	/	9%
2017	68%	47%	56%	/	19%
2019	69%	18%	43%	38%	8%
2021	74%	/	58%	/	6%

Il semble que la pression du chevreuil reste forte sur les essences appétentes (chêne, charme, érable). Ces valeurs doivent être suivies de près pour garantir la diversité future de la forêt, gage de sa résilience.

- **L'indice de performance (ou IP)** mesure les variations de la condition physique des individus d'une population. Il permet ainsi d'évaluer l'état de santé des chevreuils en lien avec la qualité de leur habitat et la disponibilité des ressources alimentaires. A Crécy, il a été mesuré à partir du poids des faons.

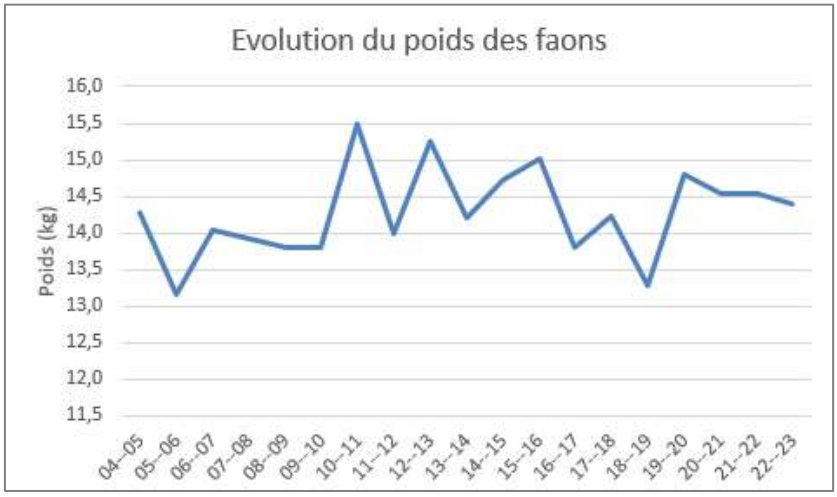


Figure 8 Evolution de l'indice de performance (IP)

Malgré la baisse du nombre de chevreuils, le poids des faons reste stable, et en dessous de l'objectif fixé par l'ONF et la FDC80 à 16 kg. Ce maintien à un niveau en deçà de l'objectif fixé suggère une ressource alimentaire limitée dans le milieu.

- Sanglier

Il n'existe pas d'ICE pour le sanglier. En effet, ses populations varient fortement d'une année à l'autre, rendant difficile l'établissement d'un indicateur fiable. Cette difficulté s'explique notamment par sa grande capacité de déplacement, le sanglier utilisant à la fois les milieux forestiers et ouverts (cultures, prairies). Son impact sur le renouvellement de la forêt au sein du site Natura 2000 reste à ce jour non documenté. Toutefois, il est établi qu'une surabondance de sangliers entraîne une consommation accrue de fruits forestiers, notamment les glands, ce qui peut compromettre la régénération naturelle des peuplements.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 41/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

3. Activités de loisir et de tourisme

Etant le seul grand massif forestier sur une vaste zone, la forêt de Crécy est une destination prisée par de nombreux randonneurs, cyclistes et amateurs de nature. Le massif constitue un lieu à fort potentiel pour attirer une clientèle touristique de plus en plus en quête de sites exemplaires, offrant à la fois des prestations de qualité, un bon niveau de confort, et un environnement relativement préservé.

1. Pratiques

Les nombreux loisirs pratiqués sur le site Natura 2000 sont regroupés dans le tableau 8.

Tableau 8 Zone et intensité des différents loisirs pratiqués sur le site Natura 2000

	Zones de pratique	Intensité de pratique
Randonnée pédestre	Deux boucles balisées traversent le site Natura 2000. L'une d'entre elles relie la hutte des Vieux Chênes et la hutte des Grands Hêtres	Fréquentation modérée (à dire d'expert)
Randonnée équestre	Aucun itinéraire équestre n'est spécifiquement balisé. Les cavaliers empruntent les boucles pédestres.	Fréquentation modérée (à dire d'expert)
Randonnée cyclable/VTT	La boucle cyclable du Geai emprunte les axes carrossables longeant le site Natura 2000. La boucle est adaptée pour le vélo de route. Aucune boucle cyclable intra-massif n'existe pour la pratique du VTT.	Fréquentation modérée (à dire d'expert)
Cueillette	La cueillette de champignon est pratiquée sur l'ensemble du massif forestier, avec des coins plus propices que d'autres. D'autres cueillettes plus marginales sont également pratiquées.	La cueillette de champignons est très pratiquée aux périodes propices (automne) sans que l'impact sur les écosystèmes ne soit réellement caractérisé.

Il n'existe pas, à ce jour, d'études sur la fréquentation en forêt de Crécy. Néanmoins, à dire d'expert, on peut dire que la fréquentation reste relativement modérée au regard de la superficie de la forêt. La présence d'un lieu d'accueil bien aménagé à la Clairière du Muguet redirige par ailleurs le flux de visiteurs vers cet endroit, plutôt que vers les points d'accueil situés en périphérie du site Natura 2000.

Une étude plus fine des flux touristiques (pédestres, cyclistes, équestres) sera engagée par le PNR Baie de Somme Picardie maritime au second semestre 2025 sur certains points touristiques stratégiques de son territoire. Elle permettra de quantifier ces flux grâce à la pose d'éco-compteurs et des enquêtes auprès des usagers. Le site de la forêt de Crécy est pressenti pour faire partie des sites étudiés.

De manière générale, la fréquentation de la forêt de Crécy est en hausse depuis quelques années. Cette tendance devrait se maintenir dû notamment à :

- De plus en plus de manifestations organisées et actions de communication de l'ONF
- La création récente du Parc naturel régional qui organise régulièrement des animations et sorties en forêt.
- Un possible aménagement d'un axe de mobilité douce entre le littoral et la forêt de Crécy provoquant de nouveaux flux de visiteurs

2. Accueil du public et circulation

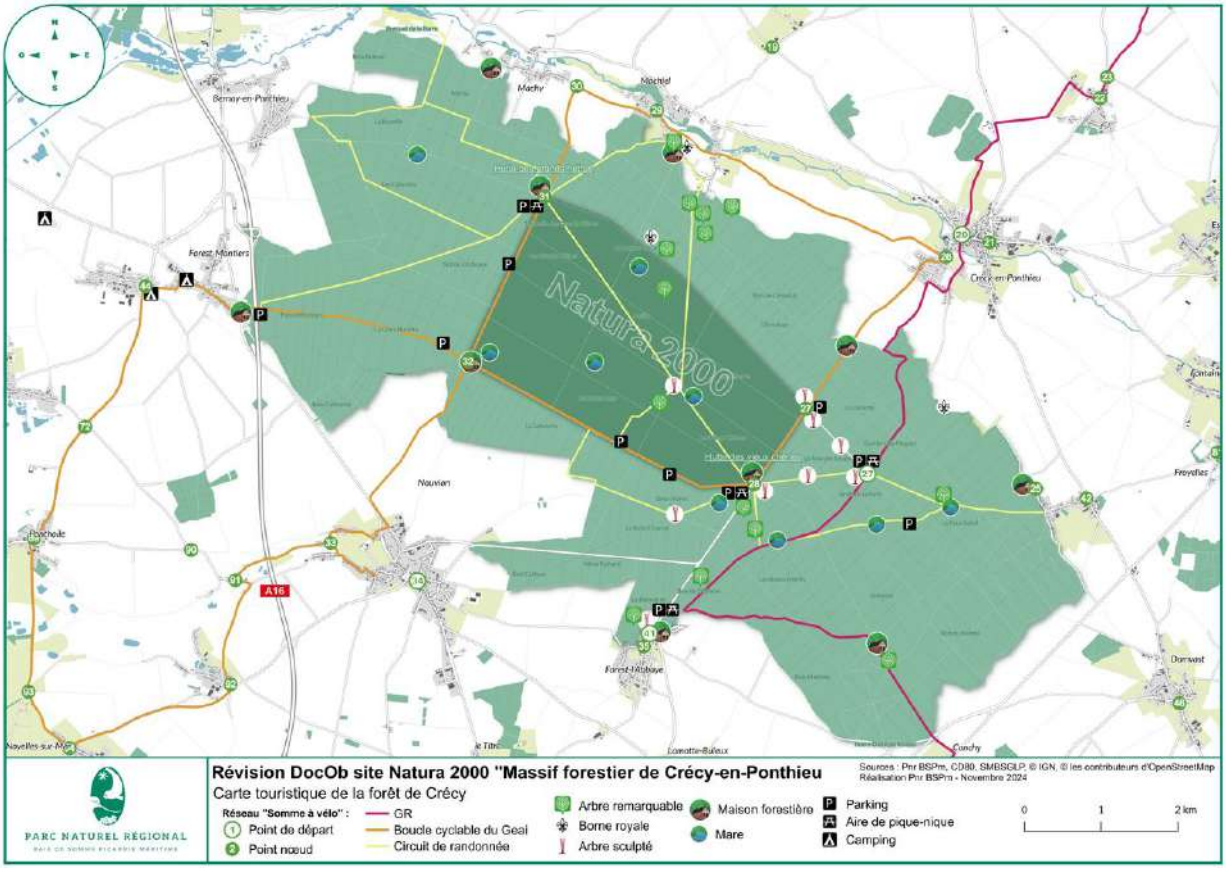
Aucun axe n'est autorisé à la circulation motorisée à l'intérieur du site Natura 2000 (hors ayant droits). La route forestière du Chevreuil et l'Ouest et la D111 à l'Est longent le site Natura 2000 sur l'axe Nord-Sud et desservent les points d'accueil les plus fréquemment utilisés par le public :

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 42/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

- La hutte des Vieux Chênes
- La hutte des Grands Hêtres
- Le poteau de Nouvion

A l'échelle du massif forestier, le lieu d'accueil principal se situe à la clairière du Muguet. Ce lieu est le point de départ de plusieurs sentiers et accueille un accrobranche. C'est également là qu'a lieu tous les ans depuis 5 ans la Fête de la Forêt, une manifestation organisée par l'association des Maires de la Forêt au début du mois de mai.



Carte 12 Carte touristique de la forêt de Crécy

Le massif ne dispose d'aucun schéma d'accueil du public ou autre document équivalent permettant de structurer et planifier l'accueil et le développement des activités.

3. *Manifestations*

A l'échelle du massif forestier, une cinquantaine de demande d'autorisation sont accordées chaque année par l'ONF. Il peut s'agir de manifestations sportives, festives ou encore de visites guidées.

Deux manifestations organisées annuellement sont soumises au régime d'évaluation des incidences :

- « La Forestière », une randonnée cycliste ayant lieu courant juillet
- Une course d'endurance équestre organisée traditionnellement en juin, regroupant en moyenne une centaine de participants.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 43/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

V. Enjeux et objectifs de conservation

1. Enjeux conservatoires

L'identification et la hiérarchisation des enjeux conservatoires ont pour objectif d'identifier les habitats et les espèces d'intérêt communautaire pour lesquels devront être mobilisés en priorité les efforts de conservation. Cette phase se base sur les résultats du diagnostic écologique. Il s'agit d'une étape clé du document d'objectifs. Cette hiérarchisation des enjeux, permet, entre autres, d'évaluer le niveau de priorité des mesures proposées pour atteindre les objectifs.

Pour identifier les enjeux conservatoires, il est nécessaire d''évaluer **l'état de conservation** des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Cette évaluation permet d'appréhender leur santé et de détecter les éventuels facteurs de dégradation. Cette évaluation sert de base pour identifier les enjeux conservatoires.

1. Habitats

L'évaluation de **l'état de conservation** se base sur la méthode « État de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire, Evaluation à l'échelle du site Natura 2000, Version 2 » de 2016 (N. Carnino), adaptée à l'ex-région Picardie par le CBNBL (Catteau *et al*., 2016). C'est à partir de cette méthodologie qu'a été réalisée l'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers du site Natura 2000 – Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu par le bureau d'étude Ecosphère (2024).

Cette méthode, par l'analyse sur le terrain de plusieurs indicateurs (surface couverte et dynamique spatiale, composition, structure, fonctions et altérations) permet par un système de notation d'obtenir un état de conservation pour un habitat donné. En effet, pour chacun des indicateurs est attribué une note, la compilation de ces notes permettront d'obtenir une note finale allant de 0 à 100, représentant l'état de conservation de l'habitat étudié sur un gradient composé de valeurs seuils (cf. figure suivante).

Le choix des indicateurs s'est basé sur le guide national, et son adaptation régionale par le CBNBL, ainsi que sur les dires des acteurs locaux (ONF et PNR) (voir protocole en annexe).

La **hiérarchisation des enjeux conservatoires** pour les habitats d'intérêt communautaire a été réalisée par Ecosphère à partir des paramètres suivants : niveau de menace européen (habitat Natura 2000 est prioritaire ou non), enjeu de conservation régional, niveaux de menace et de rareté régionaux, proportion de l'habitat à l'échelle du site Natura 2000, son état de conservation moyen à l'échelle du site, les menaces générales qui pèsent sur l'habitat à l'échelle du site et les potentialités de restauration de l'habitat sur le site Natura 2000. L'interprétation croisée de ces différents critères permettra ensuite de hiérarchiser les différents habitats Natura 2000 génériques du site selon quatre niveaux :

Tableau 9 Détail de la hiérarchisation des enjeux conservatoires des HIC

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Enjeu prioritaire de conservation à l'échelle du site Végétations d'intérêt communautaire prioritaire Végétations menacées de disparition en France Végétations dont la région HDF a une responsabilité de conservation à l'échelle nationale (rareté ou originalité) Végétations menacées dans la région (EN-CR) Végétations vulnérables dans la région (VU) et rares à l'échelle du site Natura 2000	**Enjeu important** de conservation à l'échelle du site Végétations vulnérables dans la région (VU) mais bien représentées à l'échelle du site Natura 2000 Végétations quasi-menacées dans la région (NT) mais bien représentées sur le site avec d'importantes potentialités de restauration	**Enjeu secondaire** de conservation à l'échelle du site Végétations quasi-menacées dans la région (NT) peu représentées sur le site et/ou avec de faibles potentialités de restauration Végétations d'intérêt communautaire non menacées dans la région (LC)	Habitats d'intérêt communautaire ne pouvant être gérés ou ne nécessitant pas de gestion particulière

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 44/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

En application de cette méthode, les enjeux conservatoires pour les habitats d'intérêt communautaire du site sont définis dans le tableau 10.

Tableau 10 Bilan des enjeux conservatoires pour les habitats d'intérêt communautaire

Végétation	Menace Europe	Enjeu conservation régional	Rareté régionale *	Menace régionale **	Proportion site	Etat de conservation site	Potentialité restauration	Enjeu conservatoire
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus **(9120)**	Non prioritaire	Majeur	R	LC	81,2 %	Altéré	Forte	**Niveau 1**
Hêtraies de *l'Asperulo-Fagetum* **(9130)**	Non prioritaire	Moyen à Majeur	AC	LC	0,15 %	Altéré	Forte	**Niveau 3**
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* **(3130)**	Non prioritaire	Important	PC	LC	0,1 %	Altéré	Moyen	**Niveau 4**
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin **(6430)**	Non prioritaire	Majeur	AC	LC	0,7%	Favorable à altéré	Moyen	**Niveau 3**

* TC= très commun ; C= Commun ; AC= assez commun ; PC= peu commun ; AR= assez rare ; R= rare ; TR= très rare ; EX= exceptionnel
** LC= préoccupation mineure ; NT= quasi menacé ; VU= vulnérable ; EN= en danger critique d'extinction

Il ressort de cette analyse une **priorité maximum pour les hêtraies du 9120**, notamment en raison de la responsabilité de la région Hauts-de-France et plus particulièrement du site Natura 2000 de la forêt de Crécy, pour la conservation de cet habitat à l'échelle nationale mais aussi de sa représentativité importante au sein du site (plus de 80% de la surface du site Natura 2000) et de ses potentialités de restauration importantes.

2. *Espèces*

A la différence des habitats d'intérêt communautaire, l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire n'est pas évalué à l'échelle du site mais sur la base de référentiels régionaux, français et européens (voir tableau 5).

L'identification des enjeux conservatoires des espèces d'intérêt communautaire s'est faite à partir de la méthode proposée dans le Cahier Technique n°88 de l'OFB.

Elle se fait à partir de l'analyse de 3 critères de responsabilité évalués pour chaque espèce :

- **La sensibilité** : elle renseigne sur la fragilité et la capacité de résilience de l'espèce
- **La représentativité du site pour l'EIC** : elle renseigne sur la proportion de l'espèce présente sur le secteur considéré par rapport à une échelle plus large et/ou la spécificité locale éventuelle, source d'une singularité.
- **Le rôle fonctionnel du site** : il renseigne sur le caractère déterminant du site Natura 2000 pour la réalisation du cycle de vie de l'EIC (zone de reproduction, d'hivernage, d'alimentation, ...)

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 45/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Chaque critère est noté de 0 à 2 à dire d'expert (ex. : une note de 2 indique un rôle fonctionnel accru).

Le niveau d'enjeu conservatoire est obtenu comme suit :

- Niveau 1 : 5 points et +
- Niveau 2 : 4 points
- Niveau 3 : 3 points
- Niveau 4 : 2 points et moins

Tableau 11 Bilan des enjeux conservatoires pour les espèces d'intérêt communautaire

Code Natura 2000	Espèce	Etat de conservation			Rareté		Indice de sensibilité	Indice de représentativité du site	Rôle fonctionnel	Enjeu conservatoire
		Europe	France	Région	Régionale	Départementale				
1083	**Lucane cerf-volant**	NT	/	/	/	/	2	1	2	**Niveau 1**
1308	**Barbastelle d'Europe**	VU	LC	EN	E	R	2	2	2	**Niveau 1**
1323	**Murin de Bechstein**	VU	NT	VU	TR	R	2	2	2	**Niveau 1**
1321	**Murin à oreilles échancrées**	LC	LC	LC	AR	PC	1	1	0	**Niveau 4**
1324	**Grand Murin**	LC	LC	EN	R	R	1	1	1	**Niveau 3**

* TC= très commun ; C= Commun ; AC= assez commun ; PC= peu commun ; AR= assez rare ; R= rare ; TR= très rare ; EX= exceptionnel
* LC= préoccupation mineure ; NT= quasi menacé ; VU= vulnérable ; EN= en danger critique d'extinction

Il en ressort une priorité maximum pour les 2 espèces de chiroptères ayant un cycle de vie extrêmement dépendant du milieu forestier, peu présentes en région Hauts-de-France et menacées à l'échelle régionale et européenne : la Barbastelle d'Europe et le Murin de Bechstein. Ce dernier ne sort jamais du milieu forestier à aucun moment de son cycle de vie (hivernation, chasse et reproduction) ce qui le rend d'autant plus dépendant. Par ailleurs, l'étude sur la Barbastelle d'Europe menée en 2024 par Picardie Nature semblerait confirmer l'enjeu majeur de la forêt de Crécy pour les maternités de cette espèce. Les mâles pourraient quant à eux occuper des habitats moins favorables en périphérie du massif

Le statut de menace et de rareté n'a pas été évalué pour le Lucane cerf-volant au niveau régional et national. Néanmoins, sa forte dépendance aux souches de gros feuillus et son statut quasi-menacé à l'échelle européenne lui confère un niveau de priorité maximum.

3. *Responsabilités prioritaires du site*

Sont retenues comme **responsabilités prioritaires du site,** l'habitat et les 3 espèces qui ressortent de l'analyse précédente en niveau 1 soit :

- Le 9120
- Le Lucane cerf-volant
- Le Murin de Bechstein
- La Barbastelle d'Europe

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 46/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

2. Identification des enjeux Natura 2000

Littéralement un **enjeu** désigne **« ce qui est en jeu »,** « ce qui est à perdre ou à gagner » sur le site. Pour les sites Natura 2000, les enjeux au sens exprimé ci-dessus sont les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire qui justifient la désignation du site. Il s'agit donc **d'enjeux écologiques.**

Ils sont ainsi définis pour le site de la forêt de Crécy :

- Habitats forestiers
- Habitats autres
- Lucane cerf-volant
- Barbastelle d'Europe
- Murin de Bechstein
- Murin à oreilles échancrées
- Grand Murin

Les deux HIC forestiers 9120 et 9130 ont été regroupés en un seul enjeu Natura 2000 « Habitats forestiers ». De même pour le 3130 et le 6430, deux habitats n'appartenant pas au même complexe d'habitats mais dont le niveau d'enjeu conservatoire secondaire ainsi que la faible représentativité sur le site ne justifieraient pas de les considérer individuellement.

Chaque EIC ayant une écologie et une utilisation du site qui leur est propre, elles représentent chacune un enjeu Natura 2000.

L'état de ces enjeux sur le site Natura 2000, en 2024, a été défini comme suit par le groupe de travail.

Tableau 12 Etat actuel des différents enjeux

Enjeu	Etat actuel de l'enjeu
Habitats forestiers	Altéré
Habitats autres	Altéré
Lucane cerf-volant	Altéré
Barbastelle d'Europe	Altéré à bon
Murin de Bechstein	Altéré
Murin à oreilles échancrées	Bon
Grand Murin	Bon

3. Facteurs d'influence

Les **facteurs d'influence** sont des facteurs naturels et anthropiques qui agissent de façon **directe ou indirecte** sur l'existence, l'état et l'évolution des enjeux. Ces facteurs exercent une influence positive (leviers/opportunités) ou négative (menaces/pressions) sur l'état des enjeux du site Natura 2000.

Pour chaque enjeu, il s'agira de rechercher les causes des bons et des mauvais états de conservation constatés, naturelles ou humaines, qu'il s'agisse de facteurs internes ou externes au site. L'identification des facteurs s'effectue sur les facteurs effectifs à l'instant t.

Les facteurs listés ci-dessous sont susceptibles d'avoir une influence sur l'état des enjeux du site Natura 2000. Ils sont issus d'un groupe de travail constitués des membres du comité de pilotage du site.

Un critère d'intensité et une tendance ont été attribués à chaque facteur, à dire d'expert. Une intensité forte signifie que le facteur est susceptible d'impacter fortement les espèces et/ou habitats d'intérêt communautaire.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 47/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Tableau 13 Facteurs d'influence sur les enjeux Natura 2000

Facteurs d'influence			Conséquences négatives	Conséquences positives	Intensité	Tendance
Facteurs climatiques		Tempêtes		Présence bois mort, diversité des habitats	Variable	Hausse
		Hausse évènements climatiques extrêmes (sécheresse, fortes températures)	Dépérissement, affaiblissement (risques maladies/ravageurs)	Présence bois mort	Fort	Hausse
Facteur sanitaire		Introduction de maladies/ravageurs	Dépérissement	Présence bois mort, diversité des habitats	Variable	Hausse
Facteurs anthropiques	**Sylviculture**	Enjeux de production	Prélèvements d'arbres pouvant avoir une valeur environnementale, rajeunissement des peuplements (coupure du cycle sylvigénétique à l'âge d'exploitabilité)		Fort	Stable
		Mode de gestion sylvicole : futaie régulière	Perturbation brutale du milieu, risque de mise à nu du sol, colonisation fougère-aigle, lisières intra-forestières (sensibilité des arbres en lisière), ruptures de connectivité		Fort	Stable
		Stratégie environnementale du gestionnaire		Maintien d'arbres-habitats, îlots de vieillissement/sénescence (présence vieux bois/bois mort)	Fort	Hausse
		Désenrésinement		Hausse des habitats potentiels EIC	Faible	Stable
		Utilisation d'engins	Tassement du sol		Fort	Stable
	Autres facteurs anthropiques	Fréquentation humaine	Dérangement des EIC, récolte bois mort	Veille scientifique et naturaliste	Faible	Stable
		Agrainage du gibier	Fragilisation des HIC sur les zones d'agrainage, risque déséquilibre sylvo-cynégétique		Moyen	Hausse
Autres facteurs	**Equilibre sylvo-cynégétique**	Risque de dégâts de gibier si déséquilibre	Difficulté de régénération naturelle		Fort	Baisse

1. *Facteurs climatiques*

Le changement climatique, en modifiant progressivement les conditions environnementales, exerce une influence croissante sur les habitats forestiers.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 48/203

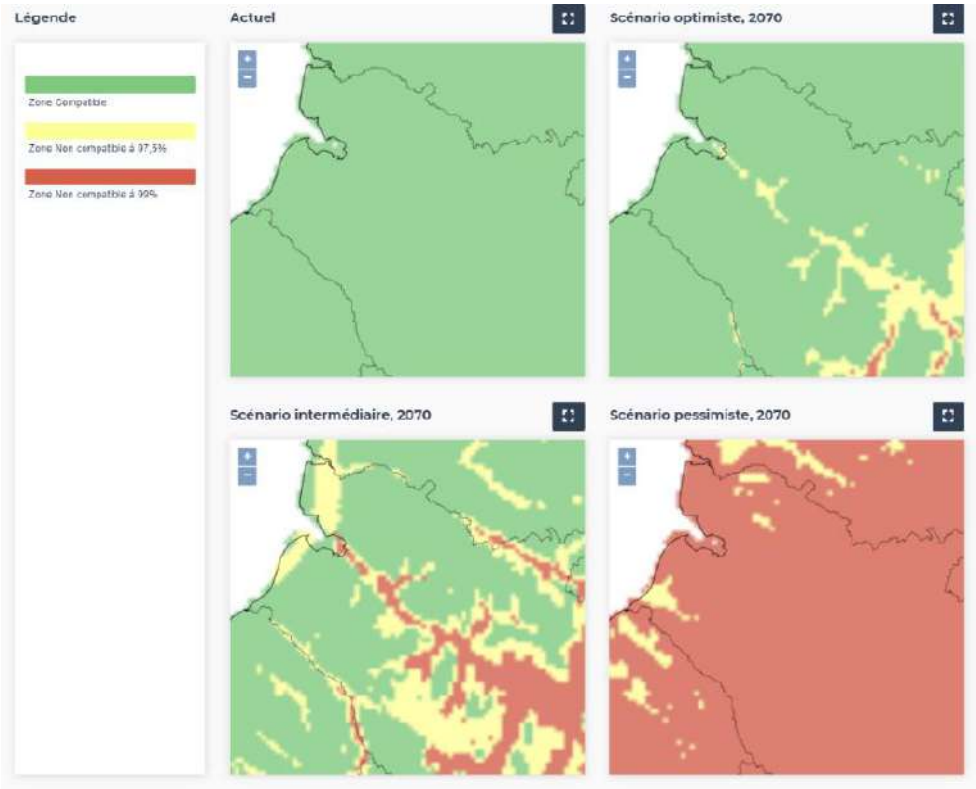
Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Le hêtre et le chêne sont les deux essences principales du massif forestier de Crécy. Ce sont également les essences principales qui composent les habitats du 9120 et 9130. Ces deux essences n'offrent pas les mêmes résistances face à une hausse des températures et des périodes de sécheresse estivale.

- Hêtre

A l'échelle nationale, le hêtre est mis en difficulté par les évolutions climatiques notamment en plaine. Il est très sensible aux sécheresses estivales qui limitent sa capacité de croissance et augmentent sa mortalité dans plusieurs régions.

Du fait de la bonne réserve utile des sols de la forêt de Crécy ainsi que les conditions climatiques océaniques, le hêtre est pour l'instant préservé, avec assez peu de dépérissements observés. Mais cela pourrait ne plus être le cas à l'avenir. Les projections Climessence proposent des cartes montrant l'aire de compatibilité climatique pour chaque essence et selon différents scénarios. Selon les scénarios retenus, le hêtre pourrait être en limite de station sur le massif forestier de Crécy à l'horizon 2070, voire carrément hors station pour le scénario le plus pessimiste.



Carte 13 Cartes de compatibilité climatique - Hêtre commun (projection Climessences)

- Chêne

Les chênes sessiles et pédonculés n'offrent pas la même résistance face au changement climatique. Le chêne sessile est en effet plus résistant aux sécheresses que le chêne pédonculé grâce à son système racinaire plus profond qui lui permet d'aller puiser dans les ressources en eau en profondeur. Le chêne sessile pourrait continuer à bien s'établir à moyen terme, même sous des scénarios de changement climatique plus accentués. Le chêne pédonculé pourrait lui voir son aire de distribution diminuer plus rapidement.

En forêt de Crécy, son avenir à long terme est favorable, et particulièrement le chêne sessile.

Le changement climatique peut donc représenter une menace pour l'intégrité des habitats de Hêtraie-Chênaie en raison de la potentielle incompatibilité du hêtre avec le futur climat.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 49/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

2. Facteurs sanitaires

Le Département de la santé des forêts édite un bulletin annuel régional intitulé « Bilan de la santé des forêts – Hauts-de-France ». Le bulletin synthétise les observations réalisées tout au long de l'année par les réseaux de surveillance et permet de détecter rapidement les maladies émergentes, ravageurs, stress climatiques et suivre l'évolution des pathogènes déjà présents.

Les peuplements de chêne et de hêtre dans le département de la Somme ne font pas l'objet d'une menace majeure.

Les précipitations élevées sur l'année 2024 ont été favorables à la végétation mais ont aussi, parallèlement, permis le développement de champignons pathogènes. Les travaux d'exploitation ou de préparation des sols ont été fortement impactés.

3. Facteurs anthropiques

Les **facteurs anthropiques** ayant un impact sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire sont principalement liés à la sylviculture. La stratégie environnementale du gestionnaire, l'ONF, vient atténuer les conséquences liées au mode de sylviculture actuellement appliqué. Le prélèvement d'arbres à leur âge d'exploitabilité, et non à leur optimum environnemental, ainsi que la disparition des habitats liés au cycle de la futaie régulière sont les facteurs principaux impactant négativement les habitats et espèces. Par ailleurs, la dynamique économique croissante du bois-énergie ces dernières années peut augmenter le risque de prélèvement d'arbres à forte valeur environnementale.

Le **risque de collision** dû aux axes routiers bordant le site Natura 2000 à l'Ouest et à l'Est existe, bien qu'aucune étude spécifique n'ait été menée pour en évaluer l'impact réel. Un relevé simple de la mortalité le long de ces 2 axes pourrait être effectué lors des périodes d'activité la plus forte, de mai à août, pour avoir une première évaluation du risque. Les connaissances sur le Lucane cerf-volant sont plus lacunaires. Il semble néanmoins moins sensible au risque de collision que les chiroptères. Au vu des espèces présentes en forêt de Crécy, il pourrait être prédaté par certaines espèces d'oiseaux (Corneille noire, Chouette hulotte, Chouette effraie, Buse variable) mais également de chauve-souris (Sérotine commune).

L'équilibre sylvo-cynégétique est aujourd'hui acceptable et a peu d'impact sur les habitats et espèces. Néanmoins, il est à surveiller avec attention car un déséquilibre pourrait avoir un impact fort sur les habitats.

4. Objectifs

1. Objectifs à long terme

Un objectif à long terme (OLT) définit l'**état ou le fonctionnement souhaité par rapport à la situation actuelle de l'enjeu, qu'il faut viser pour le préserver**.

La définition des objectifs à long terme doit permettre :

- de **répondre aux responsabilités** qui incombent au gestionnaire ;
- d'avoir une **vision claire, précise et partagée de l'état que l'on souhaite atteindre** pour un enjeu particulier ;
- d'identifier ce que l'on évaluera pour **mesurer l'efficacité de la gestion** ;
- de fixer un cadre stratégique **orientant les choix opérationnels** à engager sur le court/moyen terme.

Pour être en capacité d'évaluer régulièrement la progression vers l'état souhaité, il est nécessaire de préciser qualitativement ou quantitativement ce que l'on veut atteindre à long terme, le **niveau d'exigence** associé à l'OLT.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 50/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Les OLT du site ont été identifiés en groupes de travail constitués des membres du comité de pilotage du site, et selon la méthode du CT88 décrite précédemment.

Les 3 OLT suivant ont été formulés, ainsi que le niveau d'exigence qui leur a été attribué (Tableau 14).

Tableau 14 Objectifs Long Terme (OLT) et niveau d'exigence

Objectifs long terme	Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire correspondant	Niveau d'exigence
OLT1 - Améliorer l'état de conservation des HIC prioritaires	9120 9130 3130 6430	Bon état de conservation des habitats
OLT2 - Maintenir ou améliorer la capacité du site à accueillir les EIC	Lucane cerf-volant Barbastelle d'Europe Murin de Bechstein Murin à oreilles échancrées Grand Murin	Habitats des espèces en nombre suffisants pour maintenir et accroitre les effectifs
OLT3 - Prendre en compte les exigences écologiques des HIC et EIC dans les pratiques des usagers	9120 9130 3130 6430 Lucane cerf-volant Barbastelle d'Europe Murin de Bechstein Murin à oreilles échancrées Grand Murin	Bonne prise en compte des exigences écologiques des habitats et espèces dans les pratiques des usagers

2. Objectifs opérationnels

Un **objectif opérationnel** (OO) a pour but de gérer à moyen terme un ou plusieurs facteurs influençant de manière positive ou négative l'état d'un enjeu. L'atteinte successive des objectifs opérationnels contribue progressivement à l'atteinte de l'objectif à long terme. 8 objectifs opérationnels sont proposés pour agir sur les facteurs d'influence négatifs cités précédemment (Tableau 15).

Tableau 15 Objectifs Opérationnels (OO) et facteurs d'influence reliés

Facteurs d'influence à gérer		Pression à gérer	Objectif opérationnel proposé en réponse
Facteur climatique	Hausse évènements climatiques extrêmes (sécheresse, fortes températures)	Dépérissement, affaiblissement	**OO 1 : Maximiser la résilience des peuplements forestiers**
Facteur sanitaire	Introduction de maladies/ravageurs	Dépérissement	
Facteurs anthropiques *Sylviculture*	Enjeux de production	Prélèvements d'arbres pouvant avoir une valeur environnementale	

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 51/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Facteurs d'influence à gérer			Pression à gérer	Objectif opérationnel proposé en réponse
			Rajeunissement des peuplements (coupure du cycle sylvigénétique à l'âge d'exploitabilité)	**OO 2 : Constituer une trame d'arbres-habitats (au sol et sur pied)** **OO 3 : Maintenir la surface totale des parcelles à dominante GB/TGB à l'échelle du site**
		Mode de gestion sylvicole : futaie régulière	Perturbation brutale du milieu	**OO 4 : Préserver la fonctionnalité des habitats utilisés pour le nourrissage et l'abreuvement des EIC** **OO 5 : Mettre en place une sylviculture à couvert continu sur une partie du site**
			Ruptures de connectivité	
			Lisières intra-forestières (sensibilité des arbres en lisière)	
			Colonisation fougère-aigle	
		Utilisation d'engins	Tassement du sol	**OO 6 : Limiter les dégâts au sol**
	Autres facteurs anthropiques	Fréquentation humaine	Dérangement des EIC	**OO 7 : Sensibiliser les usagers et rendre leurs pratiques compatibles avec la conservation des EIC/HIC**
		Agrainage du gibier	Fragilisation des HIC sur les zones d'agrainage	
			Risque déséquilibre sylvo-cynégétique	
Autres facteurs	*Equilibre sylvo-cynégétique*	Risque de dégâts de gibier	Difficulté de régénération naturelle	**OO 8 : Maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique**

Le détail de l'arborescence de chaque OLT et OO selon le tableau d'arborescence du CT88 est visible en annexe 9.

VI. Plan d'action

1. Méthodologie d'élaboration des fiches actions

Les **fiches actions** traduisent la mise en œuvre concrète des objectifs opérationnels définis dans le cadre du DocOb Natura 2000. Ces actions, conçues en réponse directe aux enjeux identifiés sur le site, visent à préserver, restaurer ou valoriser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, tout en prenant en compte les activités humaines locales. Elles permettent également d'en assurer le suivi.

L'atteinte des objectifs fixés dans les fiches actions repose sur la collaboration active de tous les acteurs du territoire, dans une démarche partagée de conservation et de développement local.

➢ Catégorisation des fiches actions

Les fiches actions sont classées en 4 catégories :

A : Animation, gouvernance

Ces actions visent à renforcer la coordination entre les acteurs locaux et à assurer une gouvernance efficace pour la mise en œuvre des objectifs du site Natura 2000.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 52/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

B : Gestion écologique

Ces actions concernent la mise en place de pratiques de gestion pour assurer le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Au cours de leur élaboration, sont pris en compte les moyens économiques, humains et financiers mobilisables, et les projets, besoins ou attentes des différents acteurs présents sur le site

C : Information, sensibilisation, valorisation

Les actions de cette catégorie ont pour objectif d'informer, de sensibiliser et de valoriser les enjeux de Natura 2000 auprès du grand public et des acteurs locaux. Elles sont essentielles pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche Natura 2000.

D : Suivis et études

Ces actions consistent en la réalisation d'études et de suivis scientifiques pour évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces, et ajuster les interventions si nécessaire. Ces actions permettront de juger de l'intérêt de réviser ou réorienter le DocOb en cours d'exécution.

Les actions proposées sont récapitulées dans le tableau 16.

Tableau 16 Récapitulatif des fiches actions

Code action	Intitulé de l'action	Priorité	Mesure contractuelle associée
A1	Animer et coordonner la mise en œuvre du DocOb	Important	
B1	Développer le réseau d'îlots de vieillissement et de sénescence	Prioritaire	F12i F13i
B2	Développer le réseau d'arbres-habitats	Prioritaire	F12i F13i
B3	Développer un réseau de bois mort	Prioritaire	F13i
B4	Diversifier les traitements sylvicoles	Prioritaire	F03i F13i F15i
B5	Conserver une surface de GB/TGB suffisante à l'échelle du site	Important	
B6	Maintenir des connectivités entre parcelles à haute valeur pour les EIC	Important	
B7	Adapter les pratiques courantes de gestion forestière pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux HIC/EIC	Important	
B8	Adapter l'aménagement forestier pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux HIC/EIC	Important	
B9	Maintenir ou créer un réseau de mares forestières fonctionnelles	Important	F02i F13i
B10	Adapter les interventions sylvicoles (exploitation forestière et travaux) afin de limiter le tassement des sols	Prioritaire	F09i F13i F16
B11	Surveiller le développement des EEE et de la fougère-aigle	Important	F08 F11
C1	Informer les usagers, habitants et acteurs locaux	Important	F14i
C2	Organiser des sorties à destination du grand public et des scolaires	Important	
C3	Faire vivre la charte Natura 2000	Important	
D1	Suivi des chiroptères	Prioritaire	
D2	Suivi du Lucane cerf-volant	Prioritaire	
D3	Suivi des HIC	Important	
D4	Suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique	Important	

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 53/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

2. Synthèse des mesures contractuelles

Les **mesures contractuelles** sont mises en œuvre sous la forme de contrats passés sur la base du volontariat entre le propriétaire et ou l'usager d'une parcelle et la Région. Par ce contrat, le signataire s'engage à respecter les cahiers des charges des mesures. En contrepartie, ces actions feront l'objet d'un financement et le propriétaire sera exonéré de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, pour la parcelle contractualisée. Les mesures contractuelles mobilisables sont proposées dans le Guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (2019).

Pour le site Natura 2000 de la forêt de Crécy, les mesures suivantes sont retenues :

- **F02i** - Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers
- **F03i -** Mise en œuvre de régénérations dirigées
- **F08** - Réalisation de dégagements ou débroussaillements manuels à la place de dégagements ou débroussaillements chimiques ou mécaniques
- **F09i** - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
- **F11** - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- **F12i** - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
- **F13i** - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- **F14i** - Investissements visant à informer les usagers de la forêt
- **F15i -** Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
- **F16** - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 54/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

VII. Suivi et évaluation du DocOb

Le suivi annuel doit permettre de réviser, et le cas échéant, d'améliorer voire de réorienter, la mise en œuvre du DocOb sur le terrain. Ces suivis permettront de dresser le bilan des actions mises en œuvre à l'aide des indicateurs prévus. Les valeurs initiales et à atteindre de ces indicateurs peuvent être revues en cours de mise en œuvre du DocOb, en fonction des besoins et opportunités, tels que les travaux de renouvellement de l'aménagement forestier.

Il existe 2 types d'indicateurs :

- Les **indicateurs de réalisation** permettant de mesurer quantitativement et objectivement la mise en œuvre des mesures.
- Les **indicateurs de résultats** décrivant les effets des actions réalisées, ils ont pour base la mesure de l'évolution quantitative et qualitative des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des indicateurs proposés dans les fiches actions. Ces indicateurs permettront d'assurer le suivi annuel.

Tableau 17 Récapitulatif des indicateurs

Code indicateur	Indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur à atteindre (2034)
A : Animation, gouvernance			
A1-1	Nb de comités de pilotage/an	1	1
B : Gestion écologique			
B1-1	Surface d'îlot de sénescence/Natura 2000	Îlot de sénescence/Natura 2000 : 1,7% (12,54 ha)	ILS/N2000 : 3% S tot = 26,36 ha
B1-2	Surface îlot de vieillissement	Îlot de vieillissement : 2,2% (19,8 ha)	ILV 5% Stot = 44 ha
B2-1	Arbres-habitats	Non mesuré	Dans les parcelles hors futaie régulière jeune/PB/BM : de 3 à 5 arbres-habitats/ha
B2-2	DMH propices à chaque EIC	Non mesuré pour le moment, intégration récente des relevés de DMH sur les arbres-habitats lors des martelages	L'évolution attendue sera fixée selon la valeur initiale obtenue lors des différents martelages.
B3-1	Volume bois mort	4,16 m^3/ha	ILV : 20 m^3/ha Autres : 12 m^3/ha, exceptés les parcelles en régénération, les parcelles de petit bois et les bords de chemins
B3-2	Nombre de souches hautes	0	1 à 3 souches/ha ou 1 m^3 souches/ha sur les parcelles en exploitation, exceptées les parcelles en régénération
B3-3	Nombres de houppiers laissés au sol	Non mesuré	1 à 2 par parcelles exploitées en régie par l'ONF, exceptées les

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 55/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Code indicateur	Indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur à atteindre (2034)
			parcelles en régénération et les bords de chemins
B4-1	Surface traitée autrement qu'en futaie régulière	0	A définir lors du renouvellement de l'aménagement en 2028
B5-1	Surface parcelles dominante GB/TGB	GB/TGB 2023 = 482 ha soit 50% du site GB/TGB 2028 prévisionnel = 523 ha soit 53% du site (valeur à ajuster au réel lors des inventaires préalables au renouvellement de l'aménagement)	A définir lors du renouvellement de l'aménagement en 2028, avec un objectif de maintien de la part de GB/TGB
B6-1	Linéaire de corridors écologiques	Linéaire de corridors écologiques à préserver : à déterminer lors du renouvellement de l'aménagement	Linéaire de corridors écologiques préservé : 100% du linéaire identifié comme nécessaire à la circulation des EIC à travers le site Natura 2000
B7-1	% de parcelles martelées prenant en compte les préconisations	Non mesuré	100% des parcelles martelées
B7-2	Nb de sessions de sensibilisation	Non mesuré	Nombre de sessions de sensibilisation : 1-2/an
B7-3	% de parcelles ayant fait l'objet d'interventions sylvicoles avec prise en compte des préconisations	Non mesuré	100% des parcelles propices à leur application
B8-1	Nombre de propositions du Docob prises en compte dans le futur aménagement forestier	Sans objet	100%
B9-1	Mares rétablies	Mares rétablies: /	Mares rétablies: 4
B9-2	Mares créées	Mares créées : /	Mare créée : 1
B10-1	Nb de chantiers de débardage alternatif	Nb de chantiers de débardage alternatif : 0	Nb de chantiers de débardage alternatif : aussi souvent que nécessaire
B11-1	Indicateur à définir selon les besoins		
C : Information, sensibilisation, valorisation			
C1-1	Nombre d'aménagement à vocation pédagogique (panneaux…)	0	A définir
C1-2	Nb lettres d'info/an	1	1
C1-3	Nb articles internet/an	4	4
C2-1	Nb de sorties grand public organisées/an	4	4
C2-2	Nb d'inventaires participatifs/an	1	1
C2-3	Nb sorties scolaires/an	1	1
C3-1	Nb signataires charte de bonnes pratiques	0	3

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 56/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Code indicateur	Indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur à atteindre (2034)
D : Suivis et études			
D1-1	Nb d'actions de suivis effectuées	/	Au moins 1 tous les 2 ans
D2-1	Nb de suivis effectués	/	Nb de suivis : 1 tous les 2 ans
D2-2	Surface parcourue pour la caractérisation des habitats	/	S parcourue : à déterminer
D3-1	Protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats	/	Nb de protocoles mis en place : 1 à mi-parcours de la période d'exécution du DocOb (au bout de 6-8 ans).
D4-1	Fréquence de relevé des ICE	IC : tous les 2-3 ans IKV : tous les ans IP : tous les ans	IC : tous les 2-3 ans IKV : tous les ans (à ajuster selon les besoins) IP : tous les ans

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 57/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

VIII. Charte Natura 2000

1. Définition et cadre réglementaire

➢ Charte de bonnes pratiques

La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une **liste d'engagements généraux** contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains et espaces inclus dans le site ou des pratiques sportives, ou de loisir, respectueuses des habitats naturels et des espèces. La charte présente également des **engagements spécifiques à une activité** qui permettent de garantir que celle-ci ne porte pas atteinte au site de manière significative.

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles éligibles à la charte Natura 2000 peut adhérer à la charte Natura 2000 des bonnes pratiques. Il s'agit donc de personnes physiques ou morales, publiques ou privées. L'adhérent conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou de mandataire. Des usagers du site non titulaires du bail peuvent toutefois être adhérents de la charte en fonction des activités qu'ils pratiquent, mais ils ne peuvent pas bénéficier de contreparties fiscales.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans à compter de la date de réception du dossier par la DDTM. L'adhésion à la charte peut être renouvelée dès qu'elle arrive à son terme.

➢ Charte d'engagements dispensant de l'évaluation des incidences Natura 2000

La charte peut également comporter **une liste d'engagements permettant la dispense d'évaluation des incidences Natura 2000**. Ces engagements sont définis par type d'activité et concernent une activité ou un projet soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Ces engagements définissent les conditions dans lesquelles cette activité ou ce projet ne porteront pas atteinte de manière significative au(x) site(s) Natura 2000 concerné(s). Le respect de ces engagements permet à l'adhérent à la charte d'être dispensé de la réalisation d'un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000.

Les porteurs de projets peuvent souscrire aux engagements permettant de dispenser d'évaluation des incidences Natura 2000. Il peut s'agir de particuliers, d'associations, de professionnels souhaitant mettre en œuvre des activités soumises à une évaluation d'incidences Natura 2000.

De même que pour la charte de bonnes pratiques, la durée d'adhésion à la charte est de 5 ans à compter de la date de réception du dossier par la DDTM.

2. Charte de bonnes pratiques

Tableau 18 Charte de bonnes pratiques - engagements généraux

Engagements généraux	
EG1	Privilégier l'utilisation des boucles multi-usages ou routes forestières déjà existantes (voir carte p.5). Réserver la circulation hors de ces axes à un usage en petit groupe et ponctuel pour éviter le piétinement des habitats sensibles.
	Points de contrôle : Absence de fréquentation massive en dehors des boucles multi-usages ou routes forestières
EG2	Interdiction de prélever des espèces protégées ou d'intérêt communautaire, ou de dégrader les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces
	Points de contrôle : absence d'indices de prélèvements d'espèces et de détérioration des habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces
EG3	Eviter de circuler dans et autour des îlots de sénescence
	Points de contrôle : Absence de fréquentation dans et autour des îlots de sénescence

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 58/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

EG4	Préserver l'intégrité des mares forestières : ne pas les empoissonner ni les encombrer (feuilles, bâtons, ...)
	Points de contrôle : Constat sur place
EG5	Ne pas ramasser le bois mort laissé au sol sur les parcelles
	Points de contrôle : Constat sur place
EG6	Informer la structure animatrice de la découverte ou de la suspicion d'espèces d'intérêt communautaire
	Points de contrôle : Contacts pris avec la structure animatrice
Engagements généraux par type d'activité - gestion et exploitation forestière	
EG7	Maintenir les arbres feuillus à cavités, morts ou dépérissants (arbres de haut jet ou arbres têtard), s'ils ne présentent pas de risques pour les usagers ni de sacrifice économique, à hauteur de 1 arbre mort et 2 arbres à cavité par hectare en moyenne par parcelle.
	Points de contrôle : Maintien d'un arbre mort et 2 arbres à cavité/ha en moyenne
EG8	Favoriser la diversité des essences
	Points de contrôle : Présence d'une diversité d'essences dans les parcelles
EG9	Privilégier les dégagements mécaniques ou manuels hors de la période nidification des oiseaux et chiroptères, entre le 15 avril et le 15 juillet sur les zones à enjeux (par exemple en zone de nidification avérée)
	Points de contrôle : Surveillance des zones à enjeux entre le 15 avril et le 15 juillet
EG10	Proposer des parcelles sur lesquelles la continuité du couvert arboré est maintenue dans le temps
	Points de contrôle : Inscription de parcelles à couvert continu dans l'aménagement forestier
Engagements généraux par type d'activité - activités de chasse	
EG11	Limiter le piétinement des parcelles en cas d'habitats sensibles
	Points de contrôle : Absence de piétinement sur les habitats sensibles
EG12	Ramasser les douilles
	Points de contrôle : Absence de douilles
EG13	L'agrainage doit être encadré par une convention FDC80 validée par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC). La structure animatrice sera consultée à l'élaboration de la convention afin, le cas échéant, de réorienter la pratique hors des zones à enjeux pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.
	Points de contrôle : Prise en compte des zones à enjeux dans la convention FDC80

3. Charte dispensant de l'évaluation des incidences Natura 2000

Tableau 19 Charte dispensant de l'évaluation des incidences Natura 2000 - engagements spécifiques

Engagements spécifiques – organisateurs de manifestations	
ES1	Informe la structure animatrice de la date de celle-ci et du parcours à M-3.
	Points de contrôle : Mail ou courrier faisant état des mentions ci-dessus dans les délais.
ES2	Si besoin, parcourt sur le terrain avec la structure animatrice le projet de parcours ainsi que les lieux d'accueil des participants.
	Points de contrôle : Compte rendu de visite rédigé par la structure animatrice validé par les 2 structures
ES3	Modifie le parcours et/ou la date si incompatibilité avec les objectifs de préservation du site.
	Points de contrôle : Validation du parcours définitif par la structure animatrice, balisage des zones sensibles sur la carte si nécessaire.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 59/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

ES4	Met en place les moyens nécessaires pour l'accueil des pratiquants et spectateurs afin de limiter leur impact sur le site.
	Points de contrôle : Mise en place de dispositifs
ES5	Inclut à tout outil de communication utilisé par l'organisateur vers les participants (bulletins d'inscription, site internet, mails …) les éléments proposés dans le kit de communication « manifestations » du site Natura 2000.
	Points de contrôle : Captures d'écran/photo des outils de communication (à transmettre après l'évènement)
ES6	Met à disposition des spectateurs et participants les éléments proposés dans le kit de communication « manifestations » du site Natura 2000.
	Points de contrôle : Captures d'écran/photo des outils de communication (à transmettre après l'évènement)
ES7	Nettoie tous les sites utilisés lors de la manifestation sportive et évacue les déchets engendrés
	Points de contrôle : Absence de traces (déchets) et dégradations du site imputables au signataire
ES8	Communique le bilan de la manifestation un mois maximum après la manifestation.
	Points de contrôle : Bilan synthétique

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 60/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Bibliographie

Association des Entomologistes de Picardie (2023). *Bilan de la recherche du Lucane cerf-volant (Lucanus cervus) en Forêt de Crécy-en-Ponthieu*. Rapport d'étude. 27 p.

Alexander, K.N.A. (2002). *The invertebrates of living and decaying timber in Britain and Ireland – a provisional annotated checklist*. English Nature Research Reports, No. 467.

Arthur, L. & Lemaire, M. (2009). *Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Delachaux et Niestlé, 544 p.

Barataud, M. (2015). *Écologie acoustique des chiroptères d'Europe*. Biotope, 384 p.

Bensettiti, F., Gaudillat, V. (coord.) *et al*. (2002). « Cahiers d'habitats » Natura 2000. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 – Espèces animales*. MEDD / MAAPAR / MNHN.

Biotope / Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime (2023). *Étude chiroptères du site FR22002349 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu »*, Parc Naturel Régional Baie de Somme, Picardie Maritime. Rapport d'étude, 30 octobre 2023, 85 p.

Brustel, H., Braud, Y., Gouix, N., Gazay, C., Noblecourt, T., Valladares, L., Vignon, V. & Touroult, J. (2019). Proposition de protocoles pour la surveillance de l'état de conservation de sept coléoptères saproxyliques de la Directive Habitats Faune Flore. *Naturae*, 2019 (n°7), p. 175–210.

Bütler, R., Lachat, T., Krumm, F., Kraus, D. & Larrieu, L. (2020). *Guide de poche des dendromicrohabitats : Description et seuils de grandeur pour leur inventaire* (2e éd. révisée). Birmensdorf : Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), 58 p.

Catteau, E. et al. (2016). *Liste des végétations du nord-ouest de la France (Haute-Normandie, Nord - Pas de Calais et Picardie) avec évaluation patrimoniale*. Référentiel syntaxonomique et référentiel des statuts des végétations de DIGITALE. Version 1.2 consultée le 14/10/2016.

Centre régional de la propriété forestière Nord-Pas de Calais Picardie (CRPF) (2012). *Guide des stations forestières : Artois, Ponthieu, Cambrésis, Santerre et Saint-Quentinois*. 94 p.

Centre régional de la propriété forestière Hauts-de-France Normandie (CRPF) (2022). *Biodiversité et gestion forestière : connaissances et conseils de gestion* (Brochure technique, 36 p.).

Centre régional de la propriété forestière Ile de France (CRPF) (2022). *Identification des sites forestiers à enjeux chiroptères. Retour d'expérience*. 5 p.

Colindre, L. (2022). *Observation de la variabilité morphologique chez une population de Lucane cerf-volant ♂ Lucanus cervus* (Linnaeus, 1758) *en Forêt de Compiègne*. L'Entomologiste picard, 35 : 7–10.

Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (2010). *Bois et Forêts à arbres vieux ou morts* (Les cahiers techniques, 20 p.). Réseau des acteurs d'espaces naturels de Rhône-Alpes.

Darteyron L.-E., Bailly S., Gentit A., Vallauri D. (2025). *Référentiel des pratiques forestières finançables. Version 2.0*. Nature Impact, WWF, 53 p.

Ecosphère (2024). *Site Natura 2000 2200349 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu » : Cartographie des habitats forestiers du massif forestier de Crécy-en-Ponthieu*. 70 p.

ENGREF, RNF, ONF, CEMAGREF & IFN (2012). *Notice pour la mise en place et la saisie des données du protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières (PSDRF)*, 13 p.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 61/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

FSC, WWF, International Paper (2020). *Fiches espèces. Boîte à outils : Préserver les Hautes Valeurs de conservation*, 273 p.

Gauberville, C. & Virely, H. (2008). *Cahiers d'habitats Natura 2000 - Habitats forestiers - Tome 1*. MNHN / MEDD, Paris.

Harvey, D.J., Gange, A.C., Hawes, C.J. & Rink, M. (2011). *Bionomics and distribution of the stag beetle, Lucanus cervus (L.): a review of the European literature.* Insect Conservation and Diversity, 4(1), 23–38.

Larrieu, L., Paillet, Y., Winter, S., Bütler, R., Kraus, D., Krumm, F., Lachat, T., Michel, A.K., Regnery, B. & Vandekerkhove, K. (2018). *Tree related microhabitats in temperate and Mediterranean European forests: A hierarchical typology for inventory standardization*. Ecological Indicators, 84, 194–207.

Lauer, M. & Tillon, L. (2023). *Chauves-souris et forêt, des alliées indispensables*. Institut pour le Développement Forestier (IDF), coll. « Les hôtes de la forêt ».

Louis, V. (2022). *Étude des chiroptères forestiers en forêt domaniale de Crécy (80)*. Picardie Nature. Relecture : Lucie Dutour.

Maciejewski, L. (2016). *État de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire, Evaluation à l'échelle du site Natura 2000*, Version 2. Tome 2 : Guide d'application. Mars 2016. Rapport SPN 2016-75, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 62 p.

Office national des forêts (2009). *Le bois mort en forêt. Rendez-vous techniques*, n° 25/26, été-automne 2009, 40 p. Dossier principal p. 17.

Office national des forêts (2017). *Vieux bois et bois mort*. Guide technique, 103 p.

Office national des forêts, Fédération nationale des entrepreneurs des territoires (2021). *Pratic'sols – Guide sur la praticabilité des parcelles forestières*. 48 p. ISBN : 978-2-84207-500-10.

Office national des forêts (2010). *Les arbres à conserver pour la biodiversité : Comment les identifier et les désigner ?* (n°3, Automne 2010, Fiche technique – Biodiversité, réédition 2014).

Office national des forêts (2016). *Les chauves-souris et la gestion forestière en Champagne-Ardenne*. Guide technique. 20 p.

Office pour les insectes et leur environnement (2023). *En quête d'insectes : le Lucane cerf-volant. Bilan 2011–2023 et perspectives*. 32 p.

Roemer, C., Larcher, G., Lalanne-Cassou, C. & Kervyn, T. (2017). *Les chauves-souris forestières : écologie, gestion forestière et conservation*. ONF, MNHN, SFEPM, 188 p.

Rossi, M., Vallauri, D., (2013). *Evaluer la naturalité*. Guide pratique, version 1.2. WWF, 154 p.

Scaccini, D. & Anaclerio, M. (2016). *Lucanus cervus (Coleoptera: Lucanidae) sampling during its flight period in Northern Italy: data from an ongoing survey in an oak forest.* Bulletin de la Société royale belge d'Entomologie, 152 : 163–167.

Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (2008). *Routes et chiroptères, état des connaissances*. Rapport bibliographique. 253 p.

Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM) (2021). *Plan National d'Actions Chiroptères 2016–2025*. MNHN, MEDDE.

Thomaes, A., De Keersmaeker, L., Bonte, D. & Maes, D. (2008). Distribution and habitat use of *Lucanus cervus* (L.) in Belgium. *Silva Fennica*, 42(3), 471–484.

Tillon L. (2015). *Utilisation des gîtes et des terrains de chasse par les Chiroptères forestiers, propositions de gestion conservatoire*. 304p.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 62/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Van der Meijden, R. & Schobben, J.H.M. (2000). Habitat use of Bechstein's bat *Myotis bechsteinii* in Dutch forests. *Lutra*, 43(2), 97–104.

Vinet, L. (2024). *Étude d'évaluation des enjeux de conservation de l'avifaune forestière – Forêt domaniale de Crécy-en-Ponthieu, Massif forestier de Regnière-Écluse*. PNR Baie de Somme Picardie maritime, 55 p.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 63/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Document d'objectifs

Site Natura 2000 FR220349

« Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu »

II – Fiches actions



Décembre 2024

Réalisation : Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime
Garopôle, place de la Gare – 80100 ABBEVILLE
contact@baiedesomme3vallees.fr / 03 22 24 40 74

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 64/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Sommaire

Clés de lecture 4

A - Mesures d'animation 5

A1 - Animer et coordonner la mise en œuvre du DocOb 6

B - Mesures de gestion 8

B1 - Développer le réseau d'îlots de vieillissement et de sénescence 9

B2 - Développer le réseau d'arbres-habitats 11

B3 - Développer un réseau de bois mort 13

B4 - Diversifier les traitements sylvicoles 15

B5 - Conserver une surface de GB/TGB suffisante à l'échelle du site 17

B6 - Maintenir des connectivités entre parcelles à haute valeur pour les EIC 19

B7 - Adapter les pratiques courantes de gestion forestière pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux HIC/EIC 21

B8 - Adapter l'aménagement forestier pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux HIC/EIC 23

B9 - Maintenir ou créer un réseau de mares forestières fonctionnelles 25

B10 - Adapter les interventions sylvicoles (exploitation forestière et travaux) afin de limiter le tassement des sols 27

B11 - Surveiller le développement des EEE et de la fougère-aigle 29

C - Mesures de communication et sensibilisation 31

C1 - Informer les usagers, habitants et acteurs locaux 32

C2 - Organiser des sorties à destination du grand public et des scolaires 34

C3 - Faire vivre la charte Natura 2000 36

D - Mesures de suivi 38

D1 - Suivi des chiroptères 39

D2 - Suivi du Lucane cerf-volant 41

D3 - Suivi des HIC 43

D4 - Suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique 45

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 65/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Table des abréviations

ADEP : Association des entomologistes picards, 33, 35, 41

BM : Bois moyen, 11, 12

CBNBL : Conservatoire botanique national de Bailleul, 29, 30, 33, 35, 43

CD80 : Conseil départemental de la Somme, 33, 35

DMH : Dendromicrohabitats, 11, 12, 21

DocOb : Document d'objectifs, 4, 6, 23, 24, 32

EEE : Espèce exotique envahissante, 2, 8, 29

EIC : Espèce d'intérêt communautaire, 2, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 17, 19, 20, 21, 23, 25, 27, 32, 34, 36, 39, 41

FDC80 : Fédération des chasseurs de la Somme, 45

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural, 6

GB : Gros bois, 2, 8, 11, 17, 18

HIC : Habitats d'intérêt communautaire, 2, 8, 9, 11, 13, 15, 17, 21, 23, 27, 29, 32, 34, 36, 38, 43, 45

IBP : Indice de biodiversité potentielle, 34, 39

IC : indice de consommation, 45, 46

ICE : Indicateur de changement écologique, 45, 46

IKV : Indice Kilométrique Voiture, 45, 46

ILS : Îlot de sénescence, 10

ILV : Îlot de vieillissement, 10, 14

OFB : Office français de la biodiversité, 33, 35

OLT : Objectif long terme, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 32, 34, 36, 39, 41

ONF : Office national des forêts, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 28, 30, 33, 35, 40, 41, 43, 45

OO : Objectif opérationnel, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 32, 34, 36, 45

PB : Petit bois, 11, 12

TGB : Très gros bois, 2, 8, 11, 17, 18

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 66/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Clés de lecture

Les **fiches actions** présentées dans cette section traduisent la mise en œuvre concrète des objectifs opérationnels définis dans le cadre du DocOb Natura 2000. Ces actions, conçues en réponse directe aux enjeux identifiés sur le site, visent à préserver, restaurer ou valoriser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, tout en prenant en compte les activités humaines locales. Elles permettent également d'en assurer le suivi.

Chaque fiche action détaille les mesures spécifiques à engager, les partenaires mobilisés, ainsi que les indicateurs de suivi pour évaluer l'efficacité des actions. Ces actions constituent une feuille de route pour les gestionnaires et acteurs locaux, assurant une gestion durable et adaptée aux spécificités écologiques du territoire.

➢ Catégorisation des fiches actions

Les fiches actions sont classées en 4 catégories :

A : Animation, gouvernance

Ces actions visent à renforcer la coordination entre les acteurs locaux et à assurer une gouvernance efficace pour la mise en œuvre des objectifs du site Natura 2000.

B : Gestion écologique

Ces actions concernent la mise en place de pratiques de gestion pour assurer le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Au cours de leur élaboration, sont pris en compte les moyens économiques, humains et financiers mobilisables, et les projets, besoins ou attentes des différents acteurs présents sur le site

C : Information, sensibilisation, valorisation

Les actions de cette catégorie ont pour objectif d'informer, de sensibiliser et de valoriser les enjeux de Natura 2000 auprès du grand public et des acteurs locaux. Elles sont essentielles pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche Natura 2000.

- **D : Suivis et études**

Ces actions consistent en la réalisation d'études et de suivis scientifiques pour évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces, et ajuster les interventions si nécessaire. Ces actions permettront de juger de l'intérêt de réviser ou réorienter le DocOb en cours d'exécution.

Chaque fiche action propose les informations suivantes :

- ***Priorité*** La priorité est déterminée selon le nombre d'espèces et habitats d'intérêt communautaire concernés par la mesure et du niveau d'enjeu qui leur a été donné ainsi que de l'impact de la mesure sur l'habitat ou le cycle de vie de l'espèce. 2 niveaux sont établis, par ordre décroissant de priorité : Prioritaire et Important
- ***Objectifs Long Terme*** reliés à l'action proposée
- ***Objectifs Opérationnels*** reliés à l'action proposée
- ***Espèces et habitats*** impactés par la mesure
- ***Contexte***
- ***Description***
- ***Modalité de mise en œuvre*** avec des propositions de financements possibles et un calendrier de réalisation. Ces modalités sont données à titre indicatif.
- ***Indicateurs de réalisation*** traduisent les efforts mis en œuvre pour agir sur les pressions. Les indicateurs proposés doivent être considérés à l'échelle du site Natura 2000 et non sur l'ensemble du massif forestier, bien que certaines actions puissent être menées au-delà du périmètre du site Natura 2000.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 67/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

A - Mesures d'animation

A1 - Animer et coordonner la mise en œuvre du DocOb 5

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 68/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

A1 Animer et coordonner la mise en œuvre du DocOb

Priorité Prioritaire

Objectif long terme	Objectif opérationnel
Tous	Tous

Espèces concernées	Habitats concernés
Tous	Tous

Contexte

La mise en œuvre du Document d'Objectifs (DocOb) Natura 2000 nécessite une coordination active pour garantir l'atteinte des objectifs de conservation et de valorisation des habitats et des espèces. Dans ce cadre, l'animation territoriale vise à sensibiliser les acteurs locaux (élus, agriculteurs, propriétaires fonciers) et à favoriser leur implication.

Description

Cette action consiste en :

- Assister techniquement les structures concernées aux obligations réglementaires attachées au DocOb : rédaction et/ou assistance à la rédaction des contrats Natura 2000, assistance à signature de la charte Natura 2000, assistance aux études d'incidence Natura 2000, ...

- Suivre la mise en œuvre du DocOb : suivi et mise à jour des indicateurs, actualisation et diffusion du tableau de bord, ...

- Gérer administrativement l'animation du site : organisation et animation des COPIL, rédaction des comptes-rendus, ...

Modalités de mise en œuvre

- **Cibles** : Comité de pilotage

- **Partenaires possibles** : Membres du comité de pilotage

- **Financements possibles :**
 FEADER
 Région Hauts-de-France

- **Calendrier :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 69/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Indicateurs de suivi

Code indicateur	Métrique de référence	Valeur initiale	Valeur à atteindre
A1-1	Nombre de comités de pilotage/an	1	1

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 70/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

B - Mesures de gestion

B1 - Développer le réseau d'îlots de vieillissement et de sénescence 9
B2 - Développer le réseau d'arbres-habitats 11
B3 - Développer un réseau de bois mort 13
B4 - Diversifier les traitements sylvicoles 15
B5 - Conserver une surface de GB/TGB suffisante à l'échelle du site 17
B6 - Maintenir des connectivités entre parcelles à haute valeur pour les EIC 19
B7 - Adapter les pratiques courantes de gestion forestière pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux HIC/EIC 21
B8 - Adapter l'aménagement forestier pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux HIC/EIC 23
B9 - Maintenir ou créer un réseau de mares forestières fonctionnelles 25
B10 - Adapter les interventions sylvicoles (exploitation forestière et travaux) afin de limiter le tassement des sols 27
B11 - Surveiller le développement des EEE et de la fougère-aigle 29

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 71/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

B1 Développer le réseau d'îlots de vieillissement et de sénescence

Priorité Prioritaire

Objectifs long terme	Objectif opérationnel
OLT 1 : Améliorer l'état de conservation des HIC OLT 2 : Maintenir ou améliorer la capacité du site à accueillir les EIC	OO 2 : Constituer une trame d'arbres-habitats (au sol et sur pied)

Espèces concernées	Habitats concernés
1083 : Lucane cerf-volant 1308 : Barbastelle d'Europe 1321 : Murin à oreilles échancrées	9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus 9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

Contexte

Les îlots de vieux bois et de bois morts offrent des habitats pour les EIC et contribuent à améliorer l'état de conservation des HIC. Cette action vise à renforcer la présence de ces îlots au sein du réseau Natura 2000.

On distingue :

- Les îlots de vieillissement : îlots ayant dépassé les critères optimaux d'exploitabilité économique et qui bénéficient d'un cycle sylvicole prolongé pouvant aller jusqu'au double de ceux-ci. Les arbres conservent néanmoins leur fonction de production et peuvent être récoltés avant dépréciation de leur qualité.

- Les îlots de sénescence : îlots laissés de manière définitive en évolution libre, sans intervention et jusqu'à leur terme (effondrement des arbres)

- Les îlots de sénescence Natura 2000 : îlots contractualisés pour une durée de 30 ans pendant laquelle la parcelle est laissée en libre évolution. Ils jouent alors le rôle d'îlot de sénescence. Au terme des 30 ans, le contrat doit être renouvelé pour poursuivre la libre évolution du peuplement.

Description

Cette action permettra de poursuivre la mise en place d'un réseau d'îlots de sénescence, vieillissement et Natura 2000.

Idéalement, les îlots de sénescence/Natura 2000 sont de surface minimale de 3 ha et espacés d'au maximum 1km. Un espacement de 250m est idéal pour le Lucane cerf-volant, car cela correspond à la capacité de dispersion maximale de la femelle Lucane.

Les indicateurs proposés s'appliquent au site Natura 2000 strictement. Les contrats Natura 2000 d'îlots de sénécence sont éligibles au sein du site Natura 2000. La constitution d'un réseau d'îlots de vieillissement et de sénescence est néanmoins préconisée à l'échelle du massif pour être pertinente, les EIC circulant sur l'ensemble du massif.

L'instruction **INS-18-T-97 du 27 décembre 2018** de l'ONF fixe des cibles minimales à atteindre en termes d'îlots de vieux bois. L'objectif est de classer 2% de la surface forestière boisée éligible en îlots de vieillissement et 1% en îlots de sénescence. Sur le site Natura 2000, l'ONF fournit un effort particulier qui permet de déjà respecter ces seuils, avec l'objectif d'atteindre respectivement 5% et 3% de la surface

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 72/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

forestière boisée en îlots de vieillissement et de sénescence, tel que recommandé dans cette même instruction pour des zones à forts enjeux de préservation de la biodiversité.

Ces indicateurs feront l'objet d'une clause de revoyure lors du renouvellement de l'aménagement forestier, dont les phases de concertation commenceront dès 2026.

Modalités de mise en œuvre

- **Cibles** : Gestionnaire du site (ONF)
- **Partenaires possibles** :
- **Financements possibles :**
 Contrat Natura 2000 : mesure F12i "Dispositif favorisant le développement de bois sénescents" mesure F13i "Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats"
- **Calendrier :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Indicateurs de suivi

Code indicateur	Métrique de référence	Valeur initiale	Valeur à atteindre
B1-1	Surface d'îlot de sénescence/Natura 2000	Îlot de sénescence/Natura 2000 : 1,7% (12,54 ha)	ILS/N2000 : 3% de la Stot (soit 887,4ha) = 26,36 ha
B1-2	Surface îlot de vieillissement	Îlot de vieillissement : 2,2% (19,8 ha)	ILV : 5% Stot = 44 ha

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 73/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

B2 Développer le réseau d'arbres-habitats

Priorité : Prioritaire

Objectifs long terme	Objectif opérationnel
OLT 1 : Améliorer l'état de conservation des HIC OLT 2 : Maintenir ou améliorer la capacité du site à accueillir les EIC	OO 2 : Constituer une trame d'arbres-habitats (au sol et sur pied)

Espèces concernées	Habitats concernés
1083 : Lucane cerf-volant 1308 : Barbastelle d'Europe 1323 : Murin de Bechstein	9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus 9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

Contexte

Les arbres-habitats, qui incluent les arbres vieux, creux ou porteurs de bois mort, sont essentiels à la biodiversité en forêt. Ils servent de refuge et de ressource pour de nombreuses espèces, notamment les oiseaux et les chauves-souris. Est considéré comme arbre-habitat tout arbre accueillant au moins un DMH (selon le référentiel de Larrieu *et al.*). Les arbres-habitats sont des arbres vivants, tandis que les arbres morts ne sont pas classés comme arbres-habitats.

En développant un réseau cohérent d'arbres-habitats, on améliore la connectivité écologique et la résilience des forêts face aux perturbations climatiques. Chaque espèce a ses micro-habitats de prédilection. Identifier avec précision la nature du micro-habitat (loge de pic, écorce décollée, etc.) permet d'affiner la connaissance des gîtes potentiels de chaque EIC.

Description

Cette action vise à identifier, préserver et augmenter le nombre de ces arbres au sein du site Natura 2000. Une identification plus approfondie des DMH présents peut être réalisée quand elle est possible, selon la typologie décrite par Larrieu *et al*. (2018).

Une densité de 3 à 5 arbres-habitats/ha est souhaitable pour que le réseau soit fonctionnel (hors arbres en îlot de sénescence / Îlot Natura 2000) (Bütler *et al*., 2020). Cette densité est à atteindre dans les peuplements de gros bois (GB) / très gros bois (TGB). Les peuplements plus jeunes étant plus pauvres en DMH, cette valeur pourra ne pas être atteinte dans les jeunes peuplements et parcelles à dominante petit bois (PB) ou bois moyen (BM).

Depuis 2024, au niveau de son agence territoriale de Lille, l'ONF fait évoluer la mise en œuvre sur le terrain de sa politique environnementale.
Les DMH suivants sont désormais identifiés dans le logiciel de martelage :

- **Cavités visibles :** cavités hautes (loges de pic, blessures et fentes de grande taille riches en terreau pouvant abriter des insectes saproxyliques ou des colonies de chauves-souris) ou cavités basses
- **Blessures et bois apparent** : bois sans écorce (A5), blessure due au feu (A4), écorce décollée, cime brisée (diamètre > 20 cm), bris de charpentière (A5) ou fente (longueur > 30 cm)
- **Bois mort dans le houppier :** >10 % du houppier
- **Excroissances :** balai de sorcière, brogne, loupe et chancre
- **Champignons**
- **Plantes et lichens épiphytes ou parasites :** >10 % de la surface du tronc de mousses, lichens foliacés, lierre ou liane, fougère, gui, nid ou microsol
- **Coulée de sève :** >10 cm

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 74/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

À l'issue de chaque saison de martelage, un compte rendu à la fois qualitatif et quantitatif est établi par l'ONF. Ce document vise à évaluer les essences concernées, ainsi que la répartition spatiale des arbres laissés en place au titre de la trame de Vieux Bois.

Ces données seront à communiquer de manière régulière à l'animateur du site Natura 2000 afin, entre autres, de réaliser des cartographies des arbres-habitats et contribuer à un meilleur suivi global du site.

Le suivi de ces arbres pourra aussi être complété par des partenaires extérieurs tels que les corpus universitaires et centres de recherche, comme par exemple l'Université Picardie Jules Verne (UPJV) afin d'avoir une vision la plus exhaustive possible à court terme, de l'intérêt écologique du réseau d'arbres-habitats sur le massif forestier de Crécy et de l'occupation des arbres par les espèces.

Modalités de mise en œuvre

- **Cibles** : Gestionnaire du site (ONF)
- **Partenaires possibles** : corpus universitaires et centres de recherche, UPJV
- **Financements possibles :**
 Contrat Natura 2000 : mesure F12i "Dispositif favorisant le développement de bois sénescents" mesure F13i "Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats"
- **Calendrier :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Indicateurs de suivi

Code indicateur	Métrique de référence	Valeur initiale	Valeur à atteindre
B2-1	Arbres-habitats	Non mesuré	Dans les parcelles hors futaie régulière jeune/PB/BM : 3 à 5 arbres-habitats/ha
B2-2	DMH propices à chaque EIC	Non mesuré pour le moment, intégration récente des relevés de DMH sur les arbres-habitats lors des martelages	L'évolution attendue sera fixée selon la valeur initiale obtenue lors des différents martelages.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 75/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

B3 Développer un réseau de bois mort

Priorité
Prioritaire

Objectifs long terme	Objectif opérationnel
OLT 1 : Améliorer l'état de conservation des HIC OLT 2 : Maintenir ou améliorer la capacité du site à accueillir les EIC	OO 2 : Constituer une trame d'arbres-habitats (au sol et sur pied)

Espèces concernées	Habitats concernés
1083 : Lucane cerf-volant 1308 : Barbastelle d'Europe 1323 : Murin de Bechstein 1321 : Murin à oreilles échancrées 1324 : Grand Murin	9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus 9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

Contexte

Le bois mort accueille un cortège d'espèces (insectes et champignons principalement), capables de décomposer la matière et restituer au sol les nutriments essentiels pour la fertilité des sols.

Le bois mort au sol de plus de 30 cm de diamètre et les souches hautes de feuillus, particulièrement de chêne, constitue l'habitat de prédilection du Lucane cerf-volant.

Bien que les rémanents et autres bois morts de moins de 30 cm de diamètre ne constituent pas un habitat en tant que tel pour les EIC, ils peuvent attirer un cortège d'insectes potentiellement source de nourriture pour les chiroptères. Il est également important d'en maintenir une partie.

Description

Cette action consiste à préserver le bois mort de telle sorte qu'il constitue un réseau homogène à l'échelle du site Natura 2000.

- Maintenir le bois mort sur pied et au sol de différentes classes de diamètre

- Maintenir des souches hautes, particulièrement de chênes à minima de 0,40 cm, idéalement de 0,70cm. Le maintien de souches hautes est plus risqué pour le bûcheron lors de l'acte de bûcheronnage. Le choix des souches hautes à maintenir doit se faire dans le respect de conditions de sécurité satisfaisantes pour le bûcheron.

- Maintenir quelques houppiers sur les parcelles exploitées en régie par l'ONF

Les parcelles en régénération ne sont pas concernées par la mesure de ces indicateurs. En effet, la présence de bois mort, de souches hautes ou de houppier laissés au sol gêne les travaux d'aménagement des semis. La demande en bois par les particuliers est très importante dans le secteur. Dans ce contexte, le bois mort et les houppiers au sol ne peuvent pas être conservés en bordure de chemin. Les parcelles de petits bois ne produisent pas suffisamment de bois mort pour que le volume soit mesurable en tant qu'indicateur.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 76/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Modalités de mise en œuvre

- **Cibles** : Gestionnaire du site (ONF)
- **Partenaires possibles** :
- **Financements possibles :**
 mesure F13i "Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats"
- **Calendrier :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Indicateurs de suivi

Code indicateur	Métrique de référence	Valeur initiale	Valeur à atteindre
B3-1	Volume bois mort	4,16 m3/ha (Annexe 8 ; volume de bois mort au sol et sur pied de plus de 5 cm de diamètre)	ILV : 20 m3/ha Autres : 12 m3/ha, exceptés les parcelles en régénération, les parcelles de petit bois et les bords de chemins
B3-2	Nombre de souches hautes	0	1 à 3 souches/ha ou 1 m3 souches/ha sur les parcelles en exploitation, exceptées les parcelles en régénération
B3-3	Nombres de houppiers laissés au sol	Non mesuré	1 à 2 par parcelles exploitées en régie par l'ONF, exceptées les parcelles en régénération et les bords de chemins

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 77/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

B4 Diversifier les traitements sylvicoles

Priorité
Prioritaire

Objectifs long terme
OLT 1 : Améliorer l'état de conservation des HIC OLT 2 : Maintenir ou améliorer la capacité du site à accueillir les EIC

Objectif opérationnel
OO 5 : Mettre en place une sylviculture à couvert continu sur une partie du site OO 1 : Maximiser la résilience des peuplements forestiers

Espèces concernées
1083 : Lucane cerf-volant 1308 : Barbastelle d'Europe 1323 : Murin de Bechstein

Habitats concernés
9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus 9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

Contexte

Une gestion forestière diversifiée permet de limiter les perturbations dans les zones de refuge et d'alimentation des EIC. La mise en place de cycles longs de coupe ou la gestion irrégulière pourrait permettre de conforter ces zones de refuge et d'alimentation.

D'après l'aménagement forestier, l'intégralité du site est traité en futaie régulière (hormis les surfaces d'îlots de sénescence).

Description

Diversifier les traitements sylvicoles peut consister à :

1) Identifier et convertir des parcelles en futaie irrégulière

Les parcelles qui pourraient faire l'objet d'une irrégularisation pourraient être trouvées parmi :

a) Les parcelles en groupe d'aménagement REGE (Régénération) (Surface REGE dans l'aménagement actuel (hors parcelle 131 déjà coupée) = 103ha)

b) Les parcelles en AME2 (Amélioration avec rotations de 7 ou 8 ans)

2) Identifier et convertir des parcelles en îlots de sénescence ou vieillissement : cf fiche action B1

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 78/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Modalités de mise en œuvre

- **Cibles** : Gestionnaire du site (ONF)

- **Partenaires possibles** :

- **Financements possibles :**
 Contrat Natura 2000 :
 mesure F03i "mise en oeuvre de régénérations dirigées"
 mesure F15i "Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive"
 mesure F13i "Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats"

- **Calendrier :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
x	x	x	x						

Indicateurs de suivi

Code indicateur	Métrique de référence	Valeur initiale	Valeur à atteindre
B4-1	Surface traitée autrement qu'en futaie régulière	1,7% (Îlot de sénescence/îlot Natura 2000)	A définir lors du renouvellement de l'aménagement en 2028

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 79/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

B5 Conserver une surface de GB/TGB suffisante à l'échelle du site

Priorité Important

Objectifs long terme	Objectif opérationnel
OLT 1 : Améliorer l'état de conservation des HIC OLT 2 : Maintenir ou améliorer la capacité du site à accueillir les EIC	OO 3 : Maintenir un niveau suffisant de parcelles à dominante GB/TGB à l'échelle du site

Espèces concernées	Habitats concernés
1308 : Barbastelle d'Europe 1323 : Murin de Bechstein	9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus 9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

Contexte

Le nombre de cavités dans un arbre, donc d'habitats potentiels pour les EIC, augmente de façon exponentielle avec l'âge et le diamètre. Les parcelles à dominante GB/TGB favorisent donc leur développement.

Si la mise en place de réseaux de bois morts sur pied, au sol et d'arbres habitats constitue un indispensable pour la préservation des EIC, il convient également de conserver une surface minimum de parcelles entières à dominante GB/TGB à l'échelle du site.

Le périmètre du site Natura 2000 est constitué d'une proportion importante de peuplements arrivant à maturité du point de vue de l'aménagement forestier. L'aménagement forestier en cours (2008-2028) a fait diminuer les surfaces de GB/TGB. Cette tendance devrait se poursuivre lors du prochain aménagement. Une diminution des surfaces à dominante GB/TGB impactera négativement l'état de conservation des HIC et l'abondance des habitats de chiroptères.

L'âge d'exploitabilité des chênes est plus important que celui des hêtres. Les chênaies ont donc des diamètres maximaux plus importants que les hêtraies, leur maintien contribue à la conservation d'une surface de parcelles à dominante GB/TG suffisante. Toutefois, les hêtraies présentes à Crécy sont des HIC qui ne doivent pas être délaissées au profit des chênaies. Le maintien des chênaies doit être mené parallèlement à la conservations des hêtraies d'intérêt communautaire.

Le retardement de l'âge d'exploitabilité des arbres s'incrit également dans la mise en place d'îlots de vieux bois (action B1).

Description

Conserver une surface de parcelles à dominante GB/TGB suffisante tout au long de la période d'application du prochain aménagement forestier à partir de 2028.

De même que pour l'action B1, la conservation des surfaces à dominante GB/TGB devrait s'envisager à l'échelle du massif plutôt que sur le site N2000.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 80/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Modalités de mise en œuvre

- **Cibles** : Gestionnaire du site (ONF)
- **Partenaires possibles** :
- **Financements possibles :**
- **Calendrier :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
		x	x						

Indicateurs de suivi

Code indicateur	Métrique de référence	Valeur initiale	Valeur à atteindre
B5-1	Surface parcelles dominante GB/TGB	GB/TGB 2023 = 482 ha soit 50% du site GB/TGB 2028 prévisionnel = 523 ha soit 53% du site (valeur à ajuster au réel lors des inventaires préalables au renouvellement de l'aménagement)	A définir lors du renouvellement de l'aménagement en 2028, avec un objectif de maintien de la part de GB/TGB

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 81/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

B6 Maintenir des connectivités entre parcelles à haute valeur pour les EIC

Priorité Important

Objectif long terme	Objectif opérationnel
OLT 2 : Maintenir ou améliorer la capacité du site à accueillir les EIC	OO 2 : Constituer une trame d'arbres-habitats (au sol et sur pied)

Espèces concernées	Habitats concernés
1083 : Lucane cerf-volant 1308 : Barbastelle d'Europe 1323 : Murin de Bechstein 1321 : Murin à oreilles échancrées	Aucun

Contexte

Maintenir des connectivités est essentiel pour permettre le déplacement des espèces à travers le massif forestier et ainsi leur mélange.

Le site Natura 2000 est exclusivement géré en futaie régulière. Chaque parcelle est donc d'un âge différent mais uniforme au sein de la parcelle. Les parcelles mises à nu ou dont les peuplements sont jeunes ne sont plus utilisées par les EIC. Ces ruptures de connectivité sont néfastes au déplacement des populations et peuvent empêcher la colonisation de parcelles suffisamment âgées mais isolées.

Les chiroptères ont besoin d'une continuité végétale pour se déplacer. Selon les espèces, un linéaire arbustif peut leur suffire.

Le Lucane cerf-volant mâle peut se déplacer en vol sur une distance moyenne de 1 km.

Le Lucane femelle se déplace au sol sous couvert arborescent/arboré de chênes et de hêtres sur une distance plus faible d'environ 250 m en moyenne. Si elle ne trouve pas de bois mort dans cette distance pour pondre, elle meurt sans avoir pu se reproduire.

Description

Assurer les continuités spatiales entre parcelles à haute valeur pour les EIC :

- Pour les chiroptères : maintenir la continuité spatiale des strates arbustives et arborées

- Pour le Lucane cerf-volant : identifier les secteurs problématiques et adapter l'aménagement pour gommer les ruptures de connectivité (cf action B8) ainsi que proposer des relais bois mort au sol sous couvert arboré tous les 250 m (cf action B3)

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 82/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Modalités de mise en œuvre

- **Cibles** : Gestionnaire du site (ONF)
- **Partenaires possibles** :
- **Financements possibles :**
- **Calendrier :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
		x	x						

Indicateurs de suivi

Code indicateur	Métrique de référence	Valeur initiale	Valeur à atteindre
B6-1	Linéaire de corridors écologiques	Linéaire de corridors écologiques à préserver : à déterminer lors du renouvellement de l'aménagement	Linéaire de corridors écologiques préservé : 100% du linéaire identifié comme nécessaire à la circulation des EIC à travers le site Natura 2000

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 83/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

B7 Adapter les pratiques courantes de gestion forestière pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux HIC/EIC

Priorité Important

Objectifs long terme	Objectif opérationnel
OLT 1 : Améliorer l'état de conservation des HIC OLT 2 : Maintenir ou améliorer la capacité du site à accueillir les EIC OLT 3 : Prendre en compte les exigences écologiques des HIC et EIC dans les pratiques des usagers	OO 8 : Sensibiliser les usagers et rendre leurs pratiques compatibles avec la conservation des EIC/HIC

Espèces concernées	Habitats concernés
1083 : Lucane cerf-volant 1308 : Barbastelle d'Europe 1323 : Murin de Bechstein 1321 : Murin à oreilles échancrées 1324 : Grand Murin	9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus 9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

Contexte

Les choix techniques du gestionnaire lors des pratiques courantes de gestion forestière (martelage principalement) peuvent contribuer à favoriser la création d'habitats pour les EIC et au maintien d'un bon état de conservation des HIC.

Les interventions (exploitation ou travaux sylvicoles divers) peuvent avoir un impact fort sur les EIC, du dérangement en période sensible à la suppression d'habitats.

Description

Cette action consiste en l'expérimentation de nouvelles pratiques plus vertueuses pour les EIC/HIC par exemple telles que celles décrites dans le guide technique "Vieux bois et bois mort" de l'ONF

1) Lors des martelages :
- Traits de coupe pour maintien de souches hautes
- Maintien de bouquets d'arbres-habitats à proximité des arbres-gites
- Maintien de houppiers au sol en îlots de vieillissement et selon les situations sur les autres parcelles
- Désigner les arbres-habitats, si possible identifier la nature des DMH qu'ils abritent
- Identification et maintien du bois mort au sol

2) Lors de la détermination des clauses d'exploitation et de suivi de chantier
- Adaptation des périodes d'intervention en fonction du niveau d'enjeu des parcelles (arbres-gites, zones de forte activité chiroptères, ...)
- Proscrire les interventions sur les arbres-gites d'hivernation et/ou de reproduction avérés

Des sessions de sensibilisation sont à organiser afin d'intégrer ces pratiques.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 84/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Modalités de mise en œuvre

- **Cibles** : Gestionnaire du site (ONF)
- **Partenaires possibles** :
- **Financements possibles :**
- **Calendrier :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Indicateurs de suivi

Code indicateur	Métrique de référence	Valeur initiale	Valeur à atteindre
B7-1	% de parcelles martelées prenant en compte les préconisations	Non mesuré	100% des parcelles martelées
B7-2	Nombre de sessions de sensibilisation	Non mesuré	Nombre de sessions de sensibilisation : 1-2/an
B7-3	% de parcelles ayant fait l'objet d'interventions sylvicoles avec prise en compte des préconisations	Non mesuré	100% des parcelles propices à leur application

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 85/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

B8 Adapter l'aménagement forestier pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux HIC/EIC

Priorité Important

Objectif long terme	Objectif opérationnel
OLT1 : Améliorer l'état de conservation des HIC OLT 2 : Maintenir ou améliorer la capacité du site à accueillir les EIC OLT 3 : Prendre en compte les exigences écologiques des HIC et EIC dans les pratiques des usagers	OO 8 : Sensibiliser les usagers et rendre leurs pratiques compatibles avec la conservation des EIC/HIC

Espèces concernées	Habitats concernés
1083 : Lucane cerf-volant 1308 : Barbastelle d'Europe 1323 : Murin de Bechstein 1321 : Murin à oreilles échancrées 1324 : Grand Murin	9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus 9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

Contexte

Les choix techniques du gestionnaire lors de l'élaboration de l'aménagement forestier peuvent contribuer à favoriser la création d'habitats pour les EIC et au maintien d'un bon état de conservation des HIC.

Le renouvellement de l'aménagement forestier de la forêt de Crécy est prévu pour 2028. Des phases de concertation avec les parties prenantes concernées sont programmées en 2026 et 2027. Le document sera finalisé au printemps 2027 pour une mise en œuvre dès 2028.

Description

Cette action consiste à traduire le contenu des autres fiches actions du DocOb dans l'aménagement forestier :

- Diversifier les traitements sylvicoles (cf B4)

- Développement du réseau d'îlots de vieux bois/bois mort (cf B1)

- Maintien des connectivités (cf B6)

Par ailleurs, le guide technique "Vieux bois et bois mort" de l'ONF propose un certain nombre de mesures à destination de l'aménagiste qui peuvent être reprises.

Le Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) sera consulté pour un avis technique lors de ces phases de concertation, comme suggéré dans l'avis du CSPRN du 06/02/2025 « Dans ce contexte, les membres du CSRPN souhaitent que le prochain plan d'aménagement forestier soit présenté en séance plénière. D'ici là le CSRPN se tient à disposition du PNR et de l'ONF afin d'apporter les éléments complémentaires d'expertises et d'arbitrages. »

Les indicateurs du DocOb liés à la gestion forestière feront l'objet d'une clause de revoyure lors de la révision de l'aménagement forestier.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 86/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Modalités de mise en œuvre

- **Cibles** : Gestionnaire du site (ONF)
- **Partenaires possibles** :
- **Financements possibles :**
- **Calendrier :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
	x	x	x						

Indicateurs de suivi

Code indicateur	Métrique de référence	Valeur initiale	Valeur à atteindre
B8-1	Nombre de propositions du DocOb prises en compte dans le futur aménagement forestier	Sans objet	100%

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 87/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

B9 Maintenir ou créer un réseau de mares forestières fonctionnelles

Priorité
Important

Objectif long terme	Objectif opérationnel
OLT 2 : Maintenir ou améliorer la capacité du site à accueillir les EIC	OO 4 : Préserver la fonctionnalité des habitats utilisés pour le gite, le nourrissage et l'abreuvement des EIC

Espèces concernées	Habitats concernés
1308 : Barbastelle d'Europe 1323 : Murin de Bechstein 1321 : Murin à oreilles échancrées 1324 : Grand Murin	Aucun

Contexte

Le site Natura 2000 comprend 4 mares : Antilly, Bouloie, Point central, Caillet et 2 ornières.

Elles servent de point d'abreuvement et de nourrissage pour les chiroptères. Leur rétablissement vise à les maintenir fonctionnelles et est indispensable pour leur survie.

Ces mares sont régulièrement curées afin de limiter leur encombrement.

Les dates de dernière restauration des mares :

- Antilly : 2017 (lycée agricole de la Baie de Somme)
- Bouloie : 2020 (lycée agricole de la Baie de Somme)
- Point central : 2021 (lycée agricole de la Baie de Somme)
- Caillet : 2022 (association de chasse locale)

Par ailleurs, le site Natura 2000 est globalement pauvre en mares. Une autre mare pourrait être créée sur le secteur Ouest afin d'étoffer le réseau de mares au bénéfice des EIC.

Description

L'action consistera en le rétablissement ou la création de mares afin de préserver des points d'abreuvement pour les chiroptères.

Cette mesure bénéficiera également à de nombreuses autres espèces, notamment des mammifères comme la Martre des pins, des oiseaux, des amphibiens, tels que la Salamandre tachetée, ainsi que des plantes et des insectes (odonates, coléoptères aquatiques).

Un plan de gestion des mares pourra être élaboré pour encadrer ces interventions et assurer leur pérennité.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 88/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Modalités de mise en œuvre

- **Cibles** : Gestionnaire du site (ONF)
- **Partenaires possibles** : Lycée agricole de la baie de Somme, associations de chasse
- **Financements possibles :**
 Contrat Natura 2000 : mesure F02i "Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers" mesure F13i "Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats"
- **Calendrier :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
x		x		x		x		x	

Indicateurs de suivi

Code indicateur	Métrique de référence	Valeur initiale	Valeur à atteindre
B9-1	Mares rétablies	Mares rétablies: /	Mares rétablies: 4
B9-2	Mares créées	Mares créées : /	Mare créée : 1

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 89/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

B10 Adapter les interventions sylvicoles (exploitation forestière et travaux) afin de limiter le tassement des sols

Priorité
Prioritaire

Objectifs long terme
OLT 1 : Améliorer l'état de conservation des HIC OLT 3 : Prendre en compte les exigences écologiques des HIC et EIC dans les pratiques des usagers

Objectif opérationnel
OO 6 : Limiter les dégâts au sol OO 8 : Sensibiliser les usagers et rendre leurs pratiques compatibles avec la conservation des EIC/HIC

Espèces concernées
1083 : Lucane cerf-volant 1308 : Barbastelle d'Europe 1323 : Murin de Bechstein 1321 : Murin à oreilles échancrées 1324 : Grand Murin

Habitats concernés
9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus 9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

Contexte

Le tassement des sols, dû principalement au passage d'engins nécessaires à la réalisation de travaux sylvicoles, affecte négativement la croissance des arbres, la biodiversité et la régénération naturelle des forêts. Ce critère est en partie responsable de l'état altéré de conservation des HIC. Certains sols sont plus sujets que d'autres au tassement selon leur structure et leur composition.

Une intervention moins impactante pour les sols, comme du débardage par traction animale, dans certains secteurs préalablement identifiés peut être une alternative intéressante.

Description

- Saisir d'éventuelles opportunités de réaliser une carte de sensibilités des sols, afin d'adapter au plus juste les pratiques d'exploitation et travaux forestiers sur le site. Du débardage alternatif pourrait être expérimenté sur les zones sensibles, ou sur celles dont l'état de conservation des HIC est altéré en raison de ce critère.

- Suivre les préconisations du guide PraticSols co-rédigé par l'ONF et la Fédération nationale des entrepreneurs des territoires (FNEDT) pour la prise en compte de la sensibilité des sols forestiers : adaptation des périodes d'exploitation, choix de matériel adapté, définition de seuils d'alertes pour la profondeur des ornières, ...

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 90/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Modalités de mise en œuvre

- **Cibles** : Gestionnaire du site (ONF)
- Exploitants forestiers et opérateurs de travaux sylvicoles

- **Partenaires possibles** :

- **Financements possibles :**
 Contrat Natura 2000 : mesure F09i "Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt"
 mesure F16 "Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif"
 mesure F13i "Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats"

- **Calendrier :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Indicateurs de suivi

Code indicateur	Métrique de référence	Valeur initiale	Valeur à atteindre
B10-1	Nombre de chantiers de débardage alternatif	Nombre de chantiers de débardage alternatif : 0	Nombre de chantiers de débardage alternatif : aussi souvent que nécessaire

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 91/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

B11 Surveiller le développement des EEE et de la fougère-aigle

Priorité Important

Objectif long terme	Objectif opérationnel
OLT1 : Améliorer l'état de conservation des HIC	OO 1 : Maximiser la résilience des peuplements forestiers

Espèces concernées	Habitats concernés
1083 : Lucane cerf-volant 1308 : Barbastelle d'Europe 1323 : Murin de Bechstein 1321 : Murin à oreilles échancrées 1324 : Grand Murin	9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus 9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

Contexte

La liste de la flore exotique envahissante réglementée a été définie par le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) pour la région Hauts-de-France en 2023.

Une espèce exotique envahissante a été inventoriée au sein du site Natura 2000 en bordure sud-est. Il s'agit de la Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*). Sa présence est relativement limitée et n'est aujourd'hui pas problématique.

L'apparition d'EEE doit cependant toujours être surveillée pour intervenir au plus tôt en cas de besoin (y compris pour une intervention par traction animale), car la présence d'EEE impacte négativement l'état de conservation des HIC identifiés.

La fougère aigle n'est pas une EEE, mais a tendance à coloniser les surfaces mises à nu (parcelles entières ou trouées) du site Natura 2000. Elle peut poser problème pour la régénération naturelle des peuplements.

Au vu du contexte dans les forêts des Hauts-de-France, notamment la forêt de Compiègne, l'apparition du Cerisier noir (*Prunus serotina*) doit être surveillée avec grande attention.

Description

- Assurer une veille sur l'apparition et le développement d'EEE, et particulièrement de *Prunus serotina*, et intervenir au besoin.

- Limiter le développement de la fougère aigle, par exemple par l'intervention humaine ou via traction animale.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 92/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Modalités de mise en œuvre

- **Cibles** : Gestionnaire du site (ONF)
- **Partenaires possibles** : CBNBL, lycée agricole de la baie de Somme
- **Financements possibles :**
 Contrat Natura 2000 : mesure F08 "Réalisation de dégagements ou débroussaillements manuels à la place de dégagements ou débroussaillements chimiques ou mécaniques"
 mesure F11 "Chantiers d'élimination ou de limitation d'un espèce indésirable"
- **Calendrier :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Indicateurs de suivi

Code indicateur	Métrique de référence	Valeur initiale	Valeur à atteindre
B11-1	Indicateur à définir selon les besoins		

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 93/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

C - Mesures de communication et sensibilisation

C1 - Informer les usagers, habitants et acteurs locaux 32
C2 - Organiser des sorties à destination du grand public et des scolaires 34
C3 - Faire vivre la charte Natura 2000 36

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 94/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

C1 Informer les usagers, habitants et acteurs locaux

Priorité Important

Objectif long terme	Objectif opérationnel
OLT 3 : Prendre en compte les exigences écologiques des HIC et EIC dans les pratiques des usagers	OO 8 : Sensibiliser les usagers et rendre leurs pratiques compatibles avec la conservation des EIC/HIC

Espèces concernées	Habitats concernés
1083 : Lucane cerf-volant 1308 : Barbastelle d'Europe 1323 : Murin de Bechstein 1321 : Murin à oreilles échancrées 1324 : Grand Murin	9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus 9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

Contexte

La structure animatrice est chargée de communiquer, sensibiliser et informer les publics présents et ayant des intérêts sur le site : le propriétaire du terrain, les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site (collectivités…), les utilisateurs du site (chasseurs, randonneurs, pratiquants de sports…), les riverains (habitants, scolaires…), ...

Les actions entreprises dans le cadre de la mise en oeuvre du DocOb doivent être portées à connaissance auprès des habitants et acteurs locaux afin d'appuyer la dynamique en cours sur le site et conforter leur appropriation par le plus grand nombre. Les canaux de communication déjà existants seront utilisés : sites web, bulletins municipaux, lettre d'information ...

De nombreuses informations ont été capitalisées sur la forêt de Crécy, sur Natura 2000 ou sur la biodiversité forestière en général. Cette information peut être retraduite sous forme de livret, cahier pédagogique, ...

Des panneaux d'information existent déjà au niveau des points d'accueil principaux en bordure du site Natura 2000 (hutte des vieux Chênes, poteau de Nouvion, hutte des grands Hêtres). Toutefois, aucune mention de l'existence du site Natura 2000 n'y est présente. De la signalétique localisée expliquant au public les mesures spécifiques en place et le comportement adéquat à adopter, par exemple dans les îlots de sénescence, pourrait être réfléchie.

Description

Cette action consiste en :

- Informer directement sur site à partir de signalétique déjà existante ou à créer, sur l'existence du site Natura 2000, sa biodiversité, ses mesures de préservation

- Publier à minima une fois par an la lettre d'information du site ainsi que tout support de vulgarisation permettant à un public large de s'approprier les outils d'animation du site Natura 2000 (livret de vulgarisation du DocOb par exemple)

- Diffuser régulièrement des actualités sur la page internet de la forêt de Crécy sur le site de la structure animatrice et des partenaires

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 95/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Modalités de mise en œuvre

- **Cibles** : Usagers, habitants et acteurs locaux

- **Partenaires possibles** : ONF, Picardie Nature, Association des entomologistes picards (ADEP), Office français de la biodiversité (OFB), CBNBL, Région, Conseil départemental de la Somme (CD80), associations de loisirs, Offices de tourisme, collectivités (communes de la forêt, CC Ponthieu-Marquenterre), rectorat/éducation nationale

- **Financements possibles :**
 - Mesure F14i "Investissement visant à informer les usagers de la forêt"
 - Fonds vert
 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

- **Calendrier :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Indicateurs de suivi

Code indicateur	Métrique de référence	Valeur initiale	Valeur à atteindre
C1-1	Nombre d'aménagement à vocation pédagogique (panneaux…)	0	A définir
C1-2	Nombre lettres d'info/an	1	1
C1-3	Nombre articles internet/an	4	4

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 96/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

C2 Organiser des sorties à destination du grand public et des scolaires

Priorité Important

Objectif long terme	Objectif opérationnel
OLT 3 : Prendre en compte les exigences écologiques des HIC et EIC dans les pratiques des usagers	OO 8 : Sensibiliser les usagers et rendre leurs pratiques compatibles avec la conservation des EIC/HIC

Espèces concernées	Habitats concernés
1083 : Lucane cerf-volant 1308 : Barbastelle d'Europe 1323 : Murin de Bechstein 1321 : Murin à oreilles échancrées 1324 : Grand Murin	9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus 9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

Contexte

La structure animatrice est chargée de communiquer, sensibiliser et informer les publics présents et ayant des intérêts sur le site : le propriétaire du terrain, les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site (collectivités…), les utilisateurs du site (chasseurs, randonneurs, pratiquants de sports…), les riverains (habitants, scolaires…), …

Cette action consistera à mettre en place et animer des sorties à destination du grand public et des scolaires spécifiquement autour de l'univers du site Natura 2000. De nombreux supports pédagogiques existent déjà et peuvent être utilisés, par exemple le kit IBP Kids réalisé par le CRPF, les ressources du programme "La forêt s'invite à l'école", ou encore des outils de sciences participatives comme l'application "Observatoire des Saisons", permettant aux participants de contribuer à la collecte de données sur la biodiversité du site. Le public peut aussi être invité à participer aux opérations de suivi mis en oeuvre sur le site : comptage de chauve-souris, inventaire Lucane cerf-volant …

Description

Cette action consiste en :

- Organiser des visites guidées thématiques sur le site Natura 2000 pour faire découvrir la biodiversité en forêt et les mesures mises en place pour la préserver. Ces visites peuvent s'organiser à destination du grand public et/ou des scolaires.

- Faire participer le public aux opérations de suivi des EIC/HIC : comptage de chauve-souris, inventaire Lucane cerf-volant …

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 97/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Modalités de mise en œuvre

- **Cibles** : Grand public, habitants, scolaires

- **Partenaires possibles** : ONF, Picardie Nature, ADEP, OFB, CBNBL, Région, CD80, associations de loisirs, Offices de tourisme, collectivités (communes de la forêt, CC Ponthieu-Marquenterre), rectorat/éducation nationale

- **Financements possibles :**
 - Plan arbres région HDF

- **Calendrier :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Indicateurs de suivi

Code indicateur	Métrique de référence	Valeur initiale	Valeur à atteindre
C2-1	Nombre de sorties grand public organisées/an	4	4
C2-2	Nombre d'inventaires participatifs/an	1	1
C2-3	Nombre sorties scolaires/an	1	1

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 98/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

C3 Faire vivre la charte Natura 2000

Priorité
Important

Objectif long terme	Objectif opérationnel
OLT 3 : Prendre en compte les exigences écologiques des HIC et EIC dans les pratiques des usagers	OO 8 : Sensibiliser les usagers et rendre leurs pratiques compatibles avec la conservation des EIC/HIC

Espèces concernées	Habitats concernés
1083 : Lucane cerf-volant 1308 : Barbastelle d'Europe 1323 : Murin de Bechstein 1321 : Murin à oreilles échancrées 1324 : Grand Murin	9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus 9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

Contexte

La charte du site est établie dans le cadre du DOCOB. Elle a pour objectif la conservation du site Natura 2000 et le maintien des enjeux majeurs de conservation identifiés lors de leur hiérarchisation. Elle favorise les pratiques favorables à la conservation du site en établissant l'adhésion des signataires aux objectifs poursuivis.

La charte se décline en deux sections :

- la charte de bonnes pratiques constituée d'une liste d'engagements généraux contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des EIC/HIC

- la charte d'engagements dispensant de l'évaluation des incidences Natura 2000

Description

Cette action consiste en :

- Porter à connaissance les recommandations générales et par types d'activités auprès des acteurs concernés

- Susciter l'adhésion à la charte de bonnes pratiques et à la charte d'engagements dispensant de l'évaluation des incidences Natura 2000

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 99/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Modalités de mise en œuvre

- **Cibles** : Signataires potentiels de la charte : structures ayant une activité en forêt de Crécy à titre professionnel ou de loisirs (gestionnaire, associations de chasse, associations de randonneurs, ….)
- **Partenaires possibles** :
- **Financements possibles :**
- **Calendrier :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Indicateurs de suivi

Code indicateur	Métrique de référence	Valeur initiale	Valeur à atteindre
C3-1	Nombre signataires charte de bonnes pratiques	0	3
C3-2	Nombre signataires charte d'engagements dispensant de l'évaluation des incidences Natura 2000	0	2

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 100/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

D - Mesures de suivi

D1 - Suivi des chiroptères.....39
D2 - Suivi du Lucane cerf-volant.....41
D3 - Suivi des HIC43
D4 - Suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique45

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 101/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

D1 Suivi des chiroptères

Priorité
Prioritaire

Objectif long terme	Objectif opérationnel
OLT 2 : Maintenir ou améliorer la capacité du site à accueillir les EIC	Sans objet

Espèces concernées	Habitats concernés
1308 : Barbastelle d'Europe 1323 : Murin de Bechstein 1321 : Murin à oreilles échancrées 1324 : Grand Murin	Aucun

Contexte

Différentes méthodes de suivi des chiroptères existent : écoute passive, capture, radiopistage, recensement d'individus dans leur gite ou en sortie de gite ... L'écoute passive permet d'avoir des données sur l'activité et la distribution des espèces. La capture d'individus encadrée par des détenteurs d'une dérogation ministérielle et couplée à du radiopistage, permet d'identifier avec précision une partie des arbres-gites utilisés par les maternités des individus équipés.

Il est aussi possible de s'intéresser à la présence de microhabitats favorables, puisque l'abondance des chiroptères y est étroitement corrélée. Identifier et compter les habitats favorables à la reproduction et la chasse de chaque EIC est un bon indicateur de prédiction de leur abondance.

Chaque espèce présente des exigences spécifiques concernant les caractéristiques de ses terrains de chasse.

- **Barbastelle :** Elle chasse dans les milieux forestiers, mais aussi dans les zones humides ou les bocages. Rapide et habile, elle tourne autour des canopées, et utilise beaucoup les éléments linéaires du paysage. Elle est également très présente sur les points d'eau, comme les ripisylves, les étangs ou les mares. La présence de chêne et de hêtre, de bois mort, de linéaires et de zones humides est donc importante dans le choix de ses zones de chasse.
- **Murin de Bechstein :** chasse dans les parcelles de feuillus avec des diamètres relativement élevés et un couvert végétal important. C'est une espèce glaneuse, c'est-à-dire qu'elle est capable de repérer les proies dans une végétation très dense, parfois posées sur le feuillage. Ainsi, elle peut chasser dans la canopée, mais aussi en sous-bois entre 1 et 5 mètres de hauteur. la présence de bois mort et de zones humides dans les parcelles forestières influence positivement cette espèce.
- **Murin à Oreilles échancrées** : Forêts diversifiées, lisières, prés, vergers, étables. Le Murin à oreilles échancrées chasse près du feuillage, dans la canopée. Il apprécie les peuplements à stratification verticale IBP = 2 (Indice de biodiversité potentielle, méthode du Centre national de la propriété forestière CNPF), une forte surface terrière de feuillus.
- **Grand murin :** le Grand murin passe entre à plus de 95 % de son temps de chasse en forêt, avec principalement des forêts de feuillus, très riches en litière sèche avec peu de taillis sous futaie, favorisant un tapis de feuilles. Il est également mentionné qu'il semble préférer les forêts de feuillus de futaies régulières possédant de larges allées et avec comme essence majoritaire des vieux chênes. Il apprécie les peuplements à stratification verticale IBP = 0 et forte surface terrière de feuillus.

De la même manière, les 2 espèces arboricoles ont leurs exigences concernant leurs gites de reproduction/hivernation

- **Barbastelle** : micro-habitats sur arbres vivants de type fente et écorce décollée (type 1053 Larrieu) et des peuplements dont la stratification verticale correspond à un score IBP = 2 .

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 102/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

- **Murin de Bechstein** : on pourra rechecher des microhabitats sur arbres vivants de type cavités de pics (type 1012 Larrieu) et dans une moindre mesure, des fentes.

Description

Cette action vise à suivre les populations de chiroptères afin de développer la connaissance de leurs habitats (arbres-gites notamment) sur le site Natura 2000 et estimer leur abondance à partir de la densité de microhabitats.

En fonction des opportunités financières disponibles, cette action pourra également viser à approfondir les connaissances en écologie comportementale, spécifiquement sur le site Natura 2000, dans le but d'aller au-delà des données générales issues de la littérature. Il pourra s'agir par exemple d'étudier le comportement des colonies et l'utilisation des différents milieux pour la chasse ou la reproduction.

Elle peut consister en :

- **Recherche et caractérisation de nouveaux arbres-gites** (maternités et gites d'hibernation) par capture de femelles allaitantes et radiopistage
- **Recherche et caractérisation de microhabitats** favorables à chaque espèce
- **Comptage des colonies** en sortie de gîte

Le protocole de suivi est à préciser avec les partenaires, en fonction des opportunités et des programmes d'actions de chacun.

Modalités de mise en œuvre

- **Cibles** : /
- **Partenaires possibles** : ONF, Picardie Nature
- **Financements possibles :**
 Fonds vert
- **Calendrier :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
x		x		x		x		x	

Indicateurs de suivi

Code indicateur	Métrique de référence	Valeur initiale	Valeur à atteindre
D1-1	Nombre d'actions de suivis effectuées	/	Au moins 1 tous les 2 ans

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 103/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

D2 Suivi du Lucane cerf-volant

Priorité
Prioritaire

Objectif long terme	Objectif opérationnel
OLT 2 : Maintenir ou améliorer la capacité du site à accueillir les EIC	Sans objet

Espèces concernées	Habitats concernés
1083 : Lucane cerf-volant	Aucun

Contexte

De la même manière que les chiroptères, il est possible de suivre les populations de Lucane cerf-volant de manière directe, par comptage des individus, ou indirecte en évaluant le nombre d'habitats qui lui sont favorables.

Méthode directe : comptage d'indivus en vol au crépuscule ou recherche d'individus morts sur les zones sans couvert (routes forestières, cloisonnements ...).

Méthode indirecte : comptage du nombre de souches hautes de feuillus.

Description

Cette action vise à suivre les populations de Lucane cerf-volant par méthode directe ou indirecte.

Modalités de mise en œuvre

- **Cibles** : /
- **Partenaires possibles** : ONF, Picardie Nature, ADEP
- **Financements possibles :**
 Fonds vert
- **Calendrier :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
x		x		x		x		x	

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 104/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Indicateurs de suivi

Code indicateur	Métrique de référence	Valeur initiale	Valeur à atteindre
D2-1	Nombre de suivis effectués	/	Nombre de suivis : 1 tous les 2 ans
D2-2	Surface parcourue pour la caractérisation des habitats	/	S parcourue : à déterminer

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 105/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

D3 Suivi des HIC

Priorité
Important

Objectif long terme	Objectif opérationnel
OLT1 : Améliorer l'état de conservation des HIC	Sans objet

Espèces concernées	Habitats concernés
Aucune	9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus 9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

Contexte

Le suivi de l'état de conservation des HIC forestiers se fait selon la méthode Carnino "État de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire, Evaluation à l'échelle du site Natura 2000, Version 2 » de 2016, adaptée à l'ex-région Picardie par le CBNBL.

Description

En fonction de la durée de vie du DOCOB, cette action de suivi peut être mise en œuvre à mi-parcours de la période d'exécution du document.

De manière plus large, au-delà du seul suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, un suivi spécifique de l'état sanitaire du hêtre sera mis en œuvre à moyen et long terme, compte tenu de sa sensibilité au réchauffement climatique.

Des observations de dépérissements éventuels sont d'ores et déjà réalisées chaque année par l'ONF lors des campagnes de martelage. À ce jour, en 2025, aucun dépérissement anormal n'a été signalé sur cette essence. Des points sur les suivis pourront être faits lors des COPIL annuels.

En cas de dépérissements jugés atypiques sur le hêtre ou sur d'autres essences, une expertise complémentaire pourra être sollicitée auprès du Département de la Santé des Forêts (DSF) afin d'en déterminer l'origine.

L'animateur du site Natura 2000 assure une veille sur les dispositifs de suivi expérimentaux en lien avec le changement climatique, portés à l'échelle régionale ou nationale, afin d'envisager une éventuelle intégration du site dans ces démarches.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 106/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Modalités de mise en œuvre

- **Cibles** : /
- **Partenaires possibles** : ONF, CBNBL, DSF
- **Financements possibles :**
 Fonds vert
- **Calendrier :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
					x				

Indicateurs de suivi

Code indicateur	Métrique de référence	Valeur initiale	Valeur à atteindre
D3-1	Protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats	/	Nombre de protocoles mis en place : 1 à mi-parcours de la période d'éxécution du DocOb (au bout de 6-8 ans).

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 107/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

D4 Suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique

Priorité
Important

Objectif long terme	Objectif opérationnel
OLT1 : Améliorer l'état de conservation des HIC	OO 7 : Maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique

Espèces concernées	Habitats concernés
Aucune	9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus 9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

Contexte

En forêt de Crécy, deux espèces sont susceptibles d'avoir un impact sur le renouvellement de la forêt : le chevreuil et le sanglier.

Les indicateurs de changement écologique (ICE) permettent de mieux comprendre les interactions entre la faune et la flore. Ils jouent un rôle essentiel dans le suivi des populations d'ongulés. En forêt de Crécy, trois ICE ont été mesurés pour le chevreuil : l'indice kilométrique voiture (ou IKV), l'indice de consommation (ou IC), l'indice de performance (ou IP).

Description

Cette action consiste à suivre l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique à l'aide des indicateurs de changement écologique (ICE). Il convient de noter que ce suivi s'effectue à l'échelle du massif, et non pas du site Natura 2000 uniquement, pour être pertinent. Il s'agira de suivre attentivement ces indicateurs afin de s'assurer que la pression du gibier ne compromette pas le renouvellement des hêtraies-chênaies.

Modalités de mise en œuvre

- **Cibles** : ONF, Fédération des chasseurs de la Somme (FDC80), Associations de chasse
- **Partenaires possibles** : ONF, FDC80, Associations de chasse
- **Financements possibles :**
- **Calendrier :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
		x			x			x	

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 108/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Indicateurs de suivi

Code indicateur	Métrique de référence	Valeur initiale	Valeur à atteindre
D4-1	Fréquence de relevé des ICE	IC : tous les 2-3 ans IKV : tous les ans IP : tous les ans	IC : tous les 2-3 ans IKV : tous les ans (à ajuster selon les besoins) IP : tous les ans

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 109/203

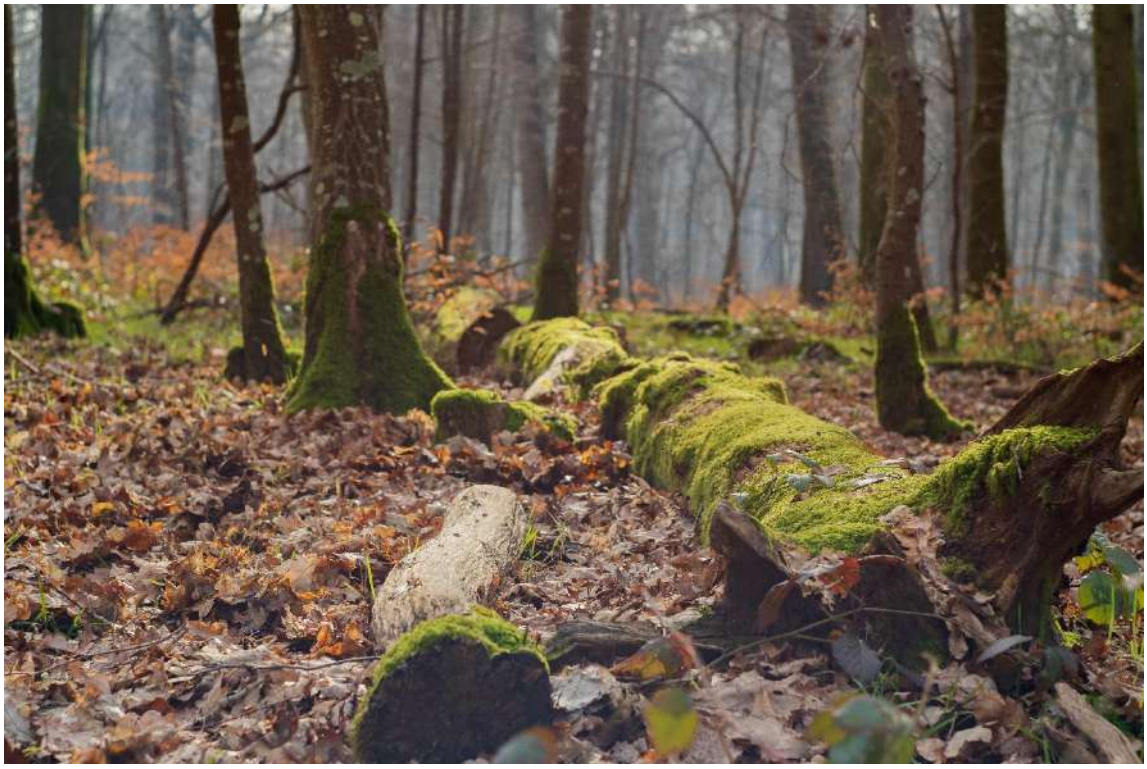
Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Document d'objectifs

Site Natura 2000 FR2200349

« Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu »

III – Atlas cartographique



Décembre 2024

Réalisation : Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime
Garopôle, place de la Gare – 80100 ABBEVILLE
contact@baiedesomme3vallees.fr / 03 22 24 40 74

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 110/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

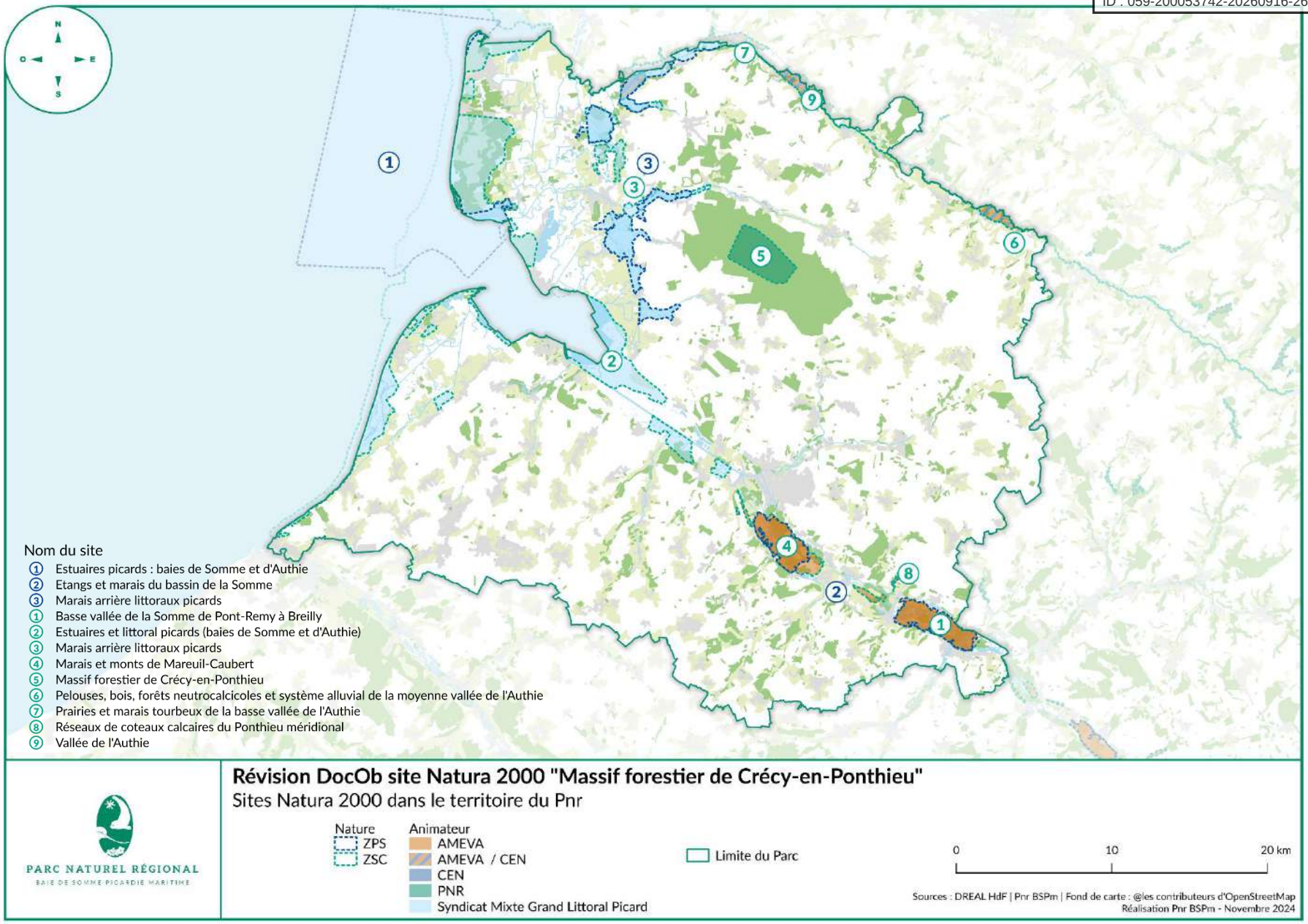
Table des matières

1. Sites Natura 2000 sur le territoire du PNR 3
2. Localisation du site Natura 2000 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu » 4
3. Sous-trame boisée sur le territoire du PNR 5
4. Périmètres de protection (ZNIEFF, ZSC, ZPS) 6
5. Topographie 7
6. Habitats forestiers génériques de l'Annexe I de la Directive Habitats du site Natura 2000 FR2200349 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu » 8
7. Ensemble des habitats du site Natura 2000 FR2200349 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu » 9
8. Espèces végétales exotiques envahissantes observées au sein du site Natura 2000 FR2200349 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu » 10
9. Localisation des relevés d'état de conservation au sein du site Natura 2000 11
10. Localisation des points d'enregistrement SMBAT - protocole chiroptères 12
11. Niveau d'activité des chiroptères en forêt de Crécy 13
12. Niveau d'activité de la Barbastelle d'Europe en forêt de Crécy 14
13. Niveau d'activité du Grand Murin en forêt de Crécy 15
14. Niveau d'activité du Murin de Bechstein en forêt de Crécy 16
15. Niveau d'activité du Murin à oreilles échancrées en forêt de Crécy 17
16. Bilan campagne Lucane cerf-volant 2023 - Docob Crécy 18
17. Zones de prospection - campagne Lucane cerf-volant 19
18. Cantons de Pic Mar 20
19. Cantons de Pic Epeiche 21
20. Loges de pics 22
21. Aménagement forestier et parcellaire 23
22. Localisation des ilots de vieillissement et sénescence 24
23. Lots de chasse en forêt de Crécy 25
24. Carte touristique de la forêt de Crécy 26

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 111/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

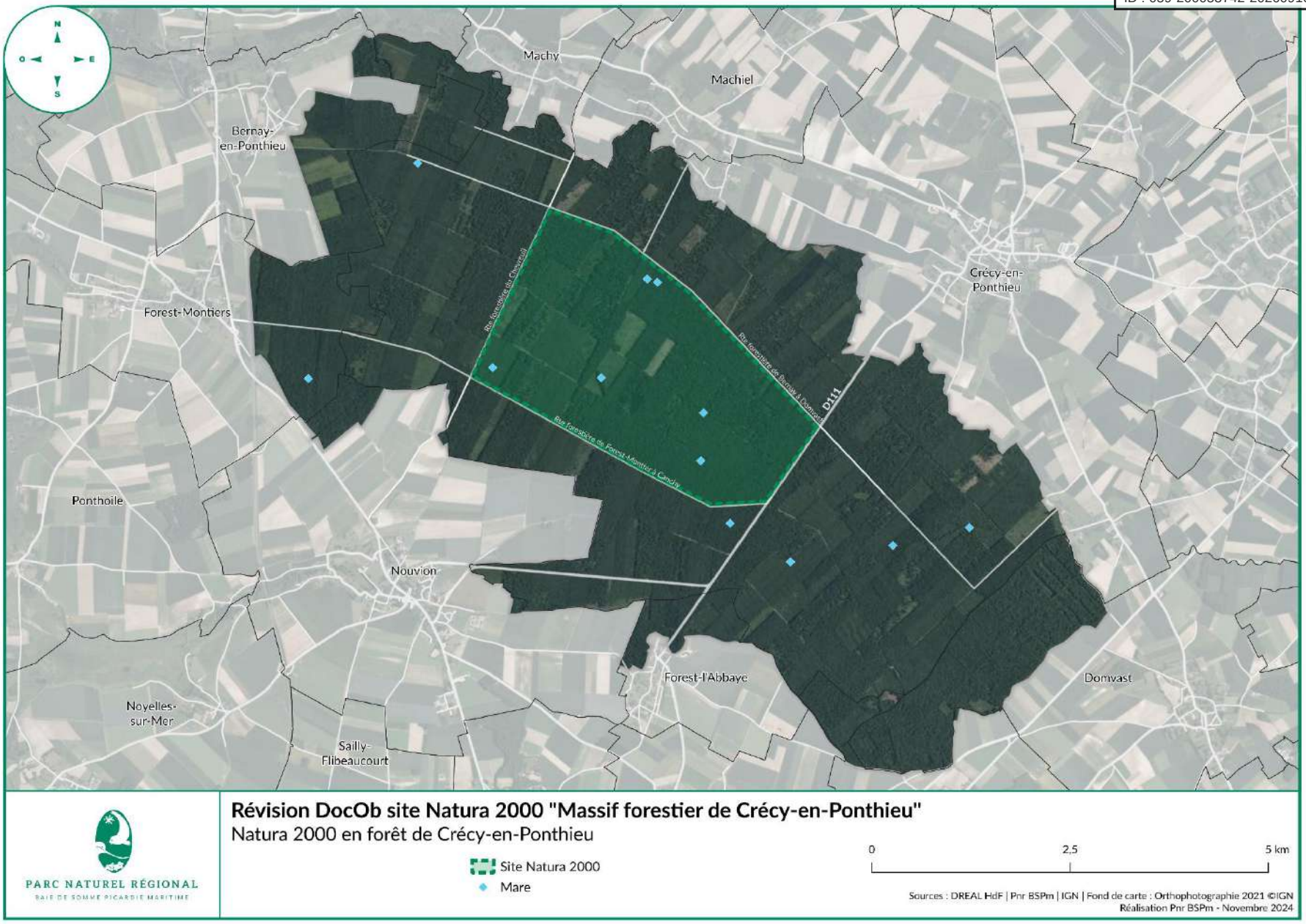
1. Sites Natura 2000 sur le territoire du PNR



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 112/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

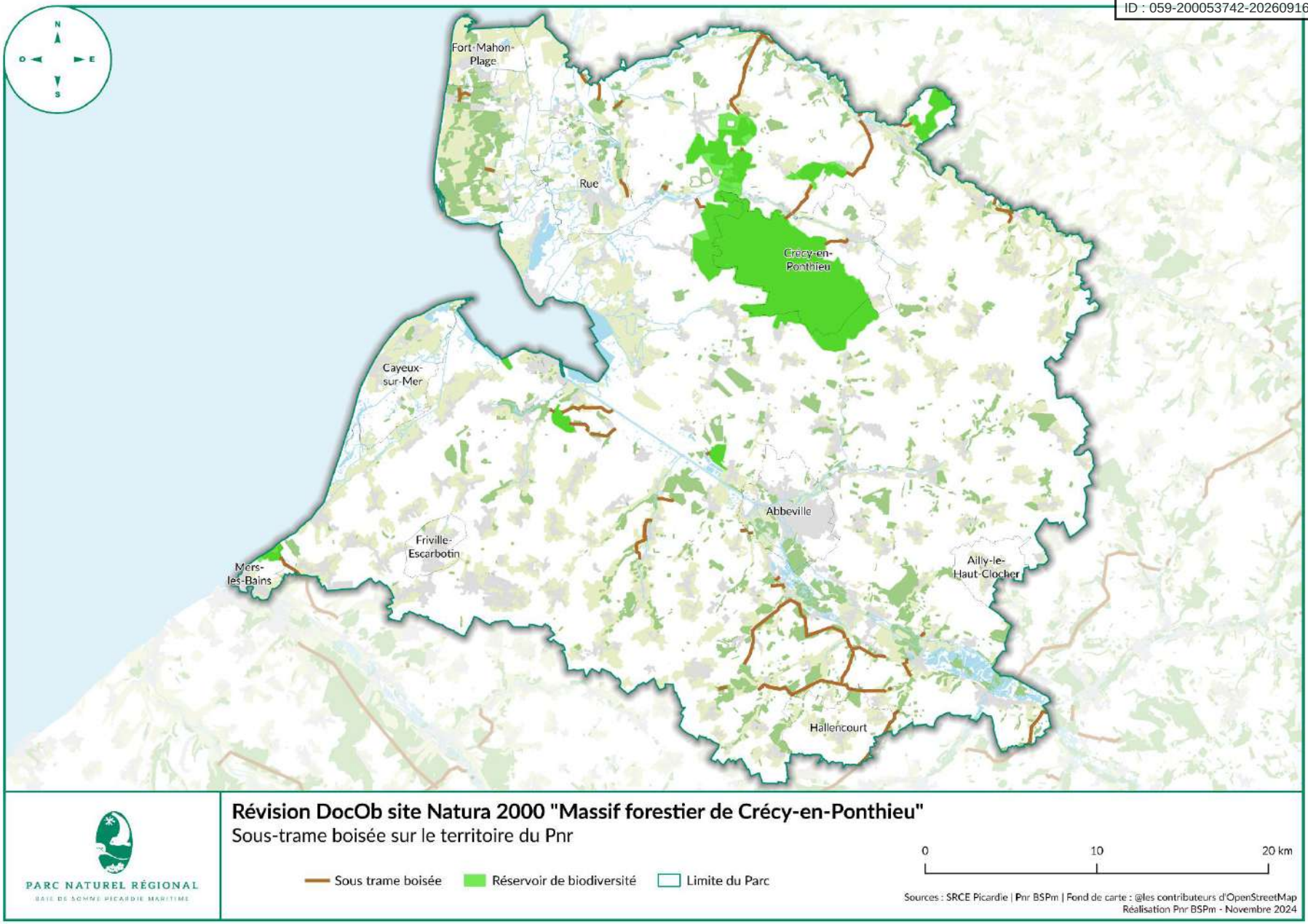
2. Localisation du site Natura 2000 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu »



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 113/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

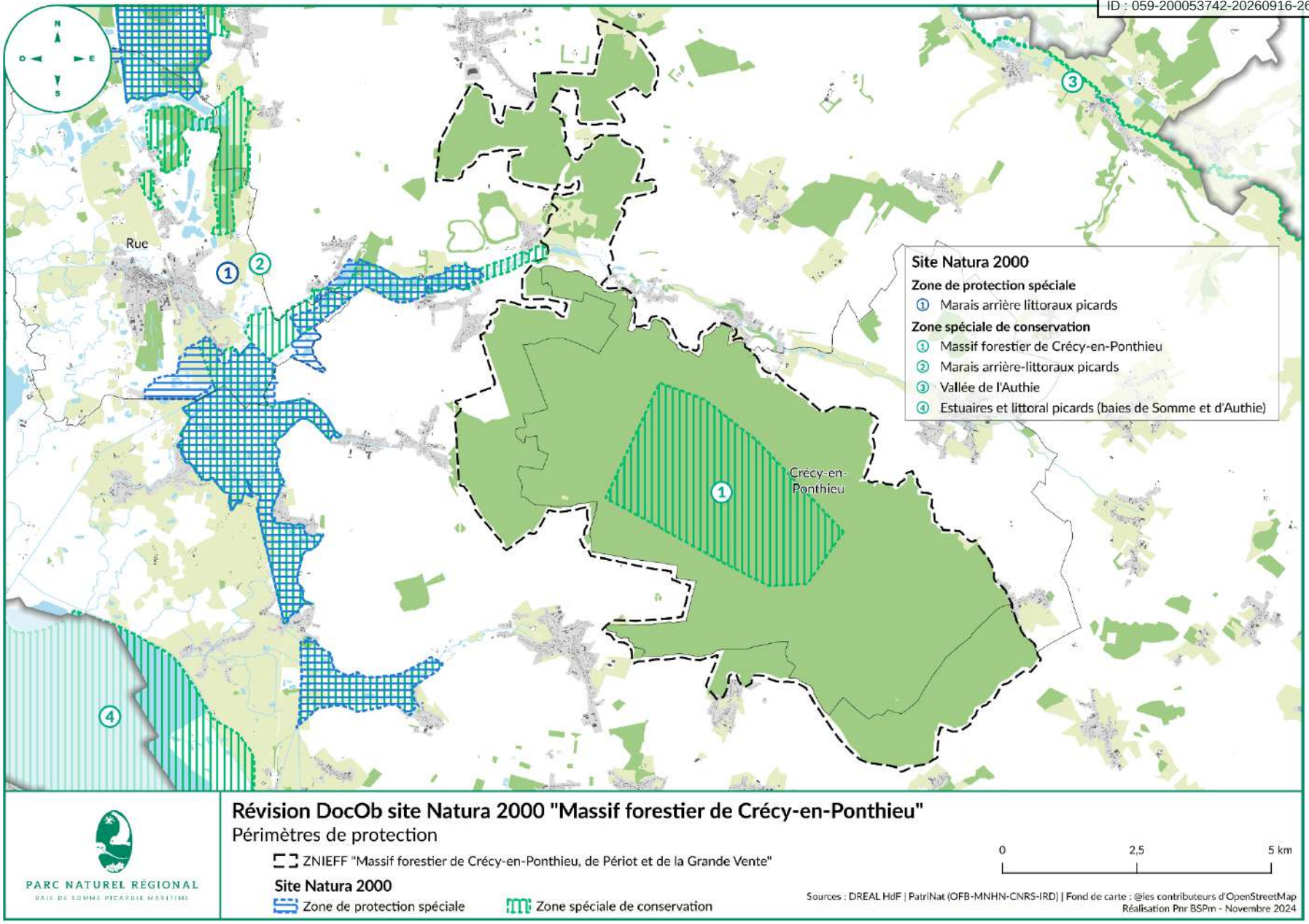
3. Sous-trame boisée sur le territoire du PNR



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 114/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

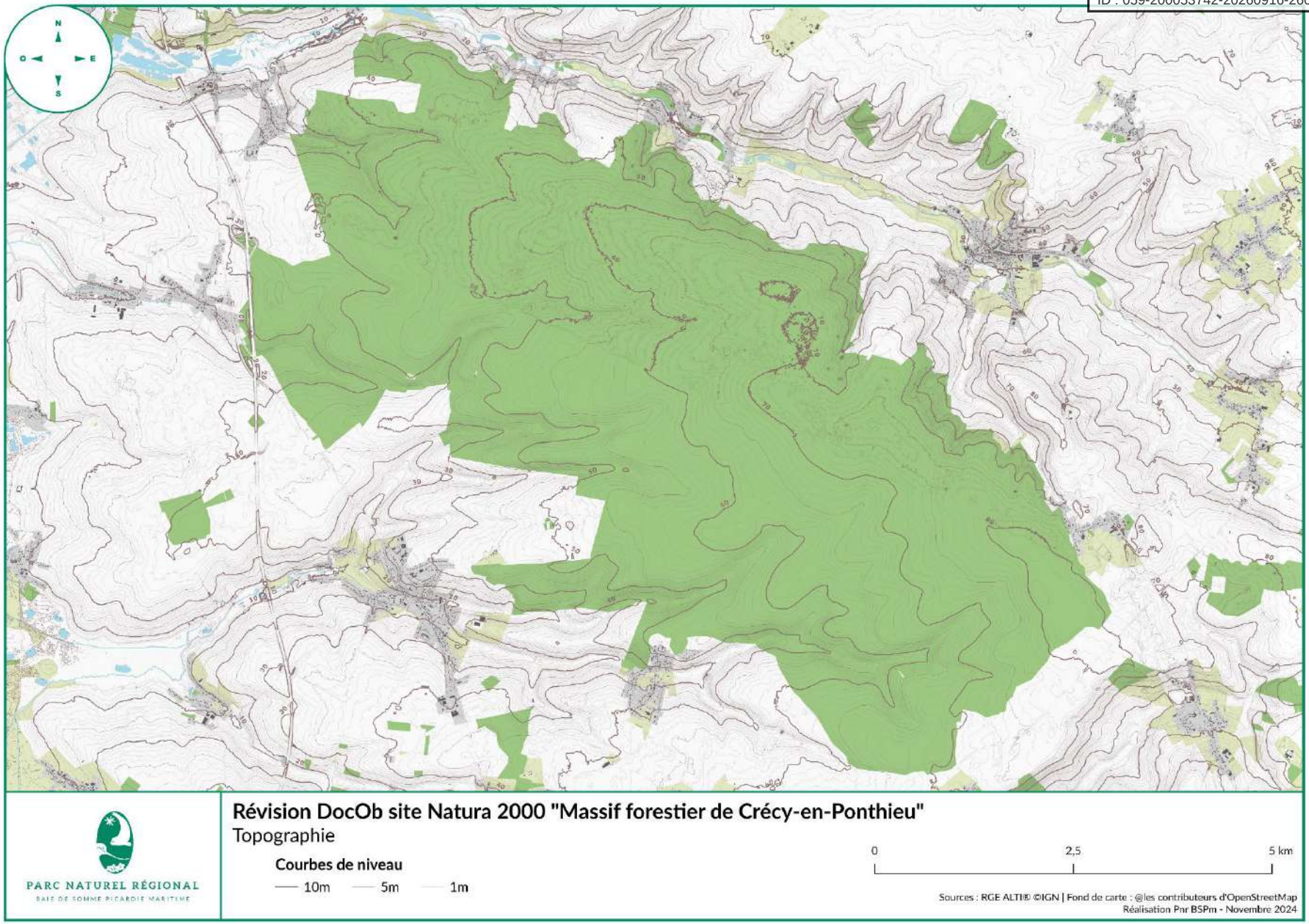
4. Périmètres de protection (ZNIEFF, ZSC, ZPS)



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 115/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

3. Topographie



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 116/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

8. Habitats forestiers génériques de l'Annexe I de la Directive Habitats du site Natura 2000 FR2200349 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu »



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 117/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

7. Ensemble des habitats du site Natura 2000 FR2200349 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu »

écosphère

Ensemble des habitats

PARC NATUREL RÉGIONAL

Site Natura 2000 FR2200349 Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu



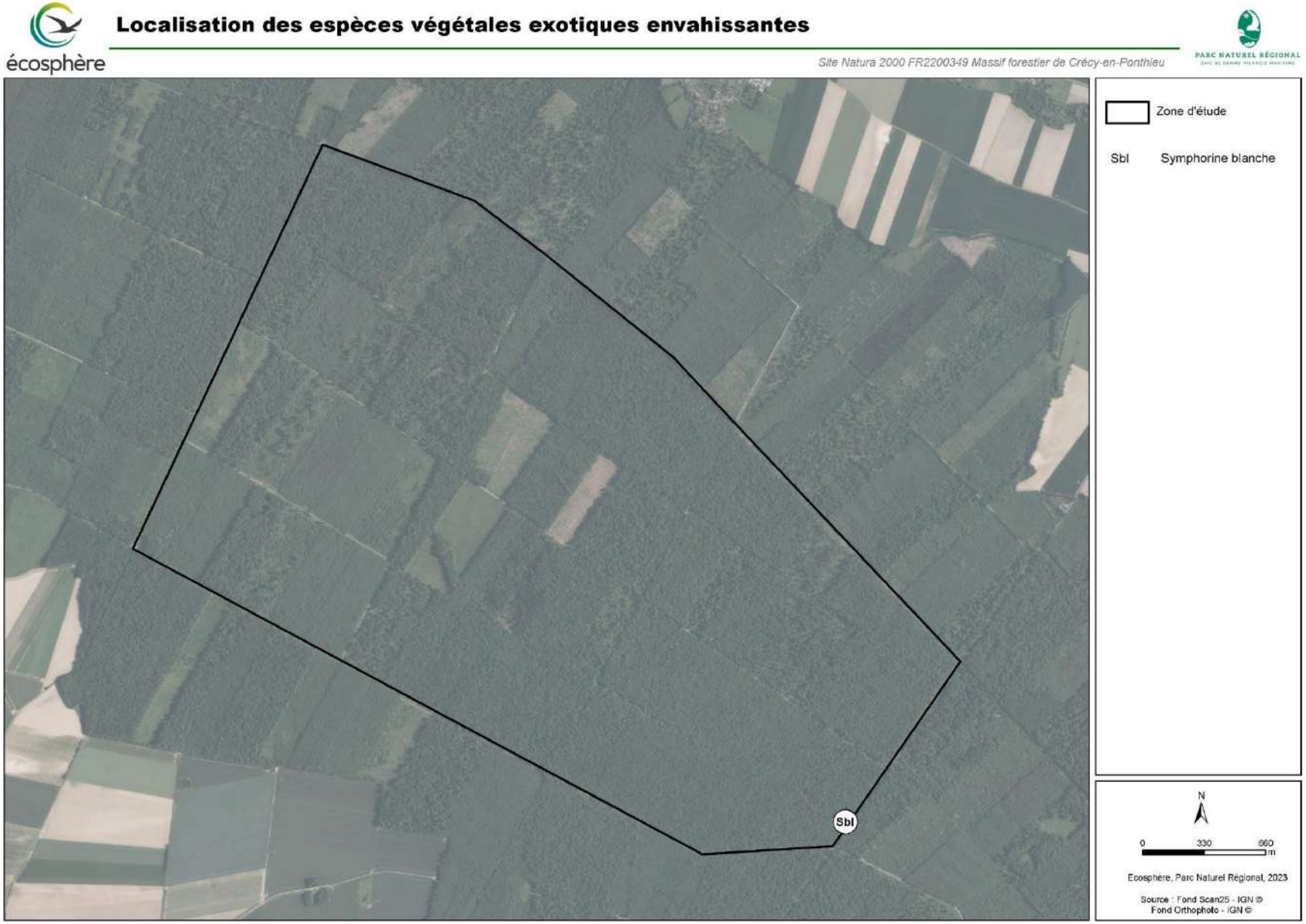
Légende :

- Hêtraie chênaie à Oxalis petite oseille
- Hêtraie chênaie à Oxalis petite oseille x Microphorbiaies intraforestières acidiclines à basiclines
- Hêtraie chênaie à Oxalis petite oseille x Ourlets en nappe à Fougère aigle
- Hêtraie chênaie à Oxalis petite oseille x Plantation de résineux
- Hêtraies-chênaies mésophiles acidiclines à calcicoles
- Plantation de feuillus
- Plantation de résineux
- Ourlets en nappe à Fougère aigle
- Ourlets acidiphiles
- Ourlet à Brachypode des forêts et Fétuque géant
- Végétation à Épilobe en épi et Digitale pourpre
- Prairies de fauche mésophiles à mésohygrophiles
- Prairies piétinées des sols temporairement engorgés en surface
- Communautés continentales des sols oligo- à mésotrophes.
- Microphorbiaies intraforestières acidiclines à basiclines x Voile flottant du Lemnion minoris
- Mare non caractérisée
- Communautés continentales des sols oligo- à mésotrophes. x Ourlets en nappe à Fougère aigle
- Fourrés héliophiles et thermophiles à Fabacées x Ourlets acidiphiles
- Habitations, bâtiments, jardins x Route, chemin, voie ferrée
- Routes et chemins dont :
 - Prairies de fauche mésophiles à mésohygrophiles
 - Ourlets vivaces des lisières eutrophes
 - Ourlets en nappe à Fougère aigle
 - Ourlet à Fougère femelle et Blechne en épi
 - Prairies piétinées des sols temporairement engorgés en surface
 - Ourlets acidiphiles mésothermophiles continentaux
 - Ourlet à Brachypode des forêts et Fétuque géant

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 118/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

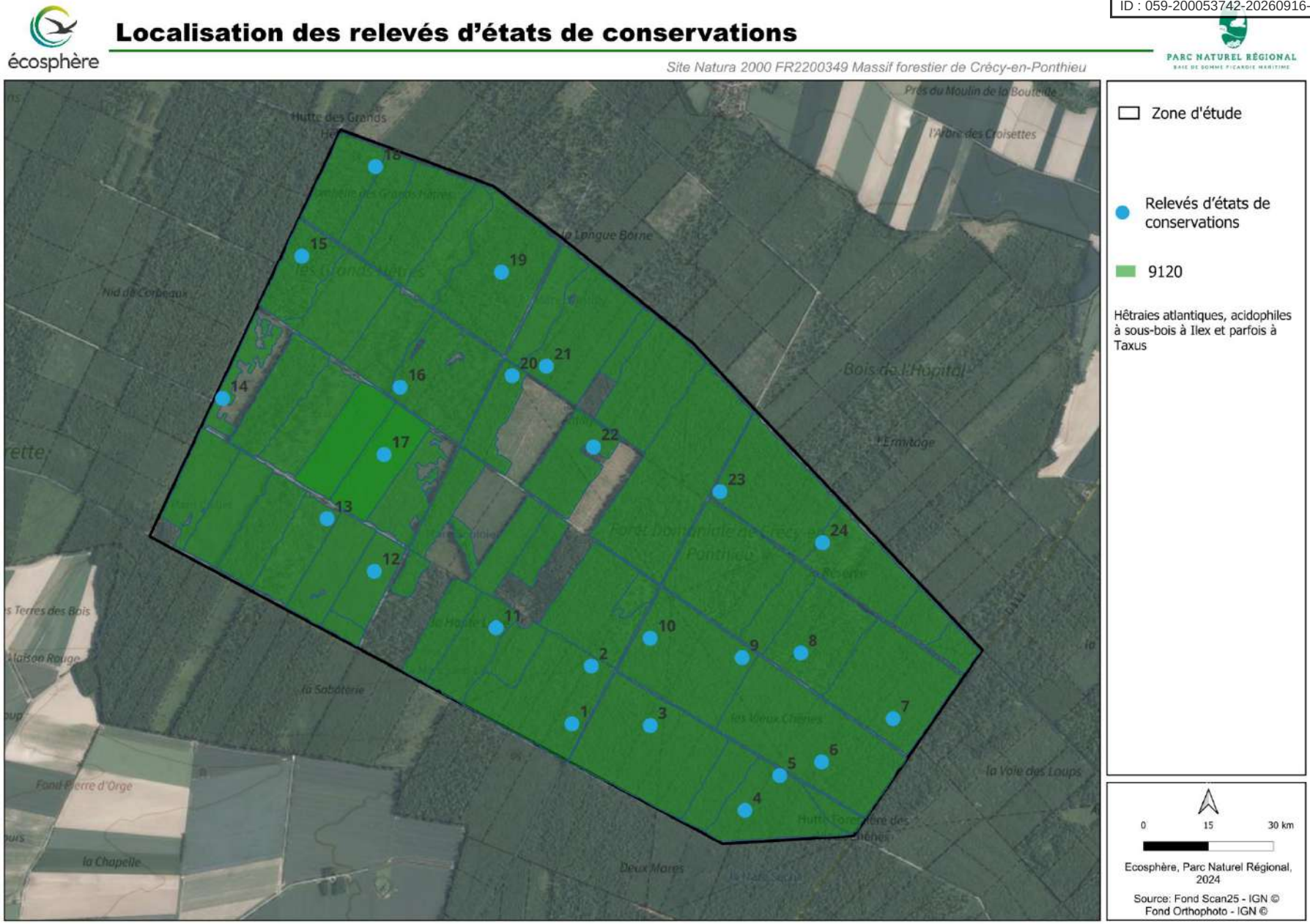
8. Espèces végétales exotiques envahissantes observées au sein du site Natura 2000 FR2200349 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu »



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 119/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

9. Localisation des relevés d'état de conservation au sein du site Natura 2000



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 120/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

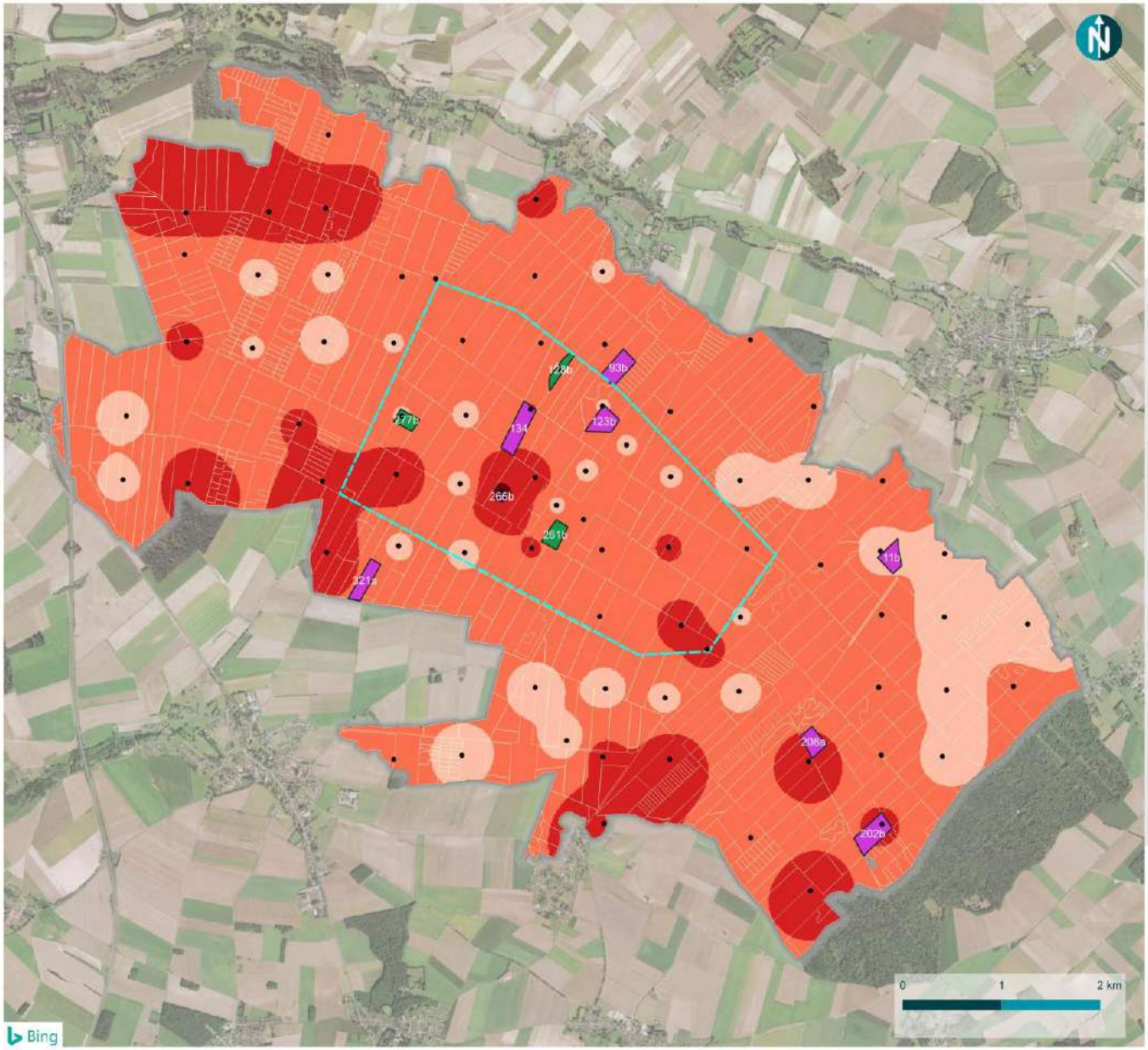
10. Points d'enregistrement SMBAT - protocole chiroptères



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 121/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

II. Niveau d'activité des chiroptères en forêt de Crécy



PARC NATUREL RÉGIONAL
BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME

Niveau d'activité des chiroptères en forêt de Crécy

Etude chiroptères du site FR2200349 "Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu" (80)

Légende

- Parcelles ONF
- Forêt publique de l'ONF
- Natura 2000 - ZSC
- Points d'écoute

Îlots

- Vieillissement
- Sénescence

Nombre de minutes positives

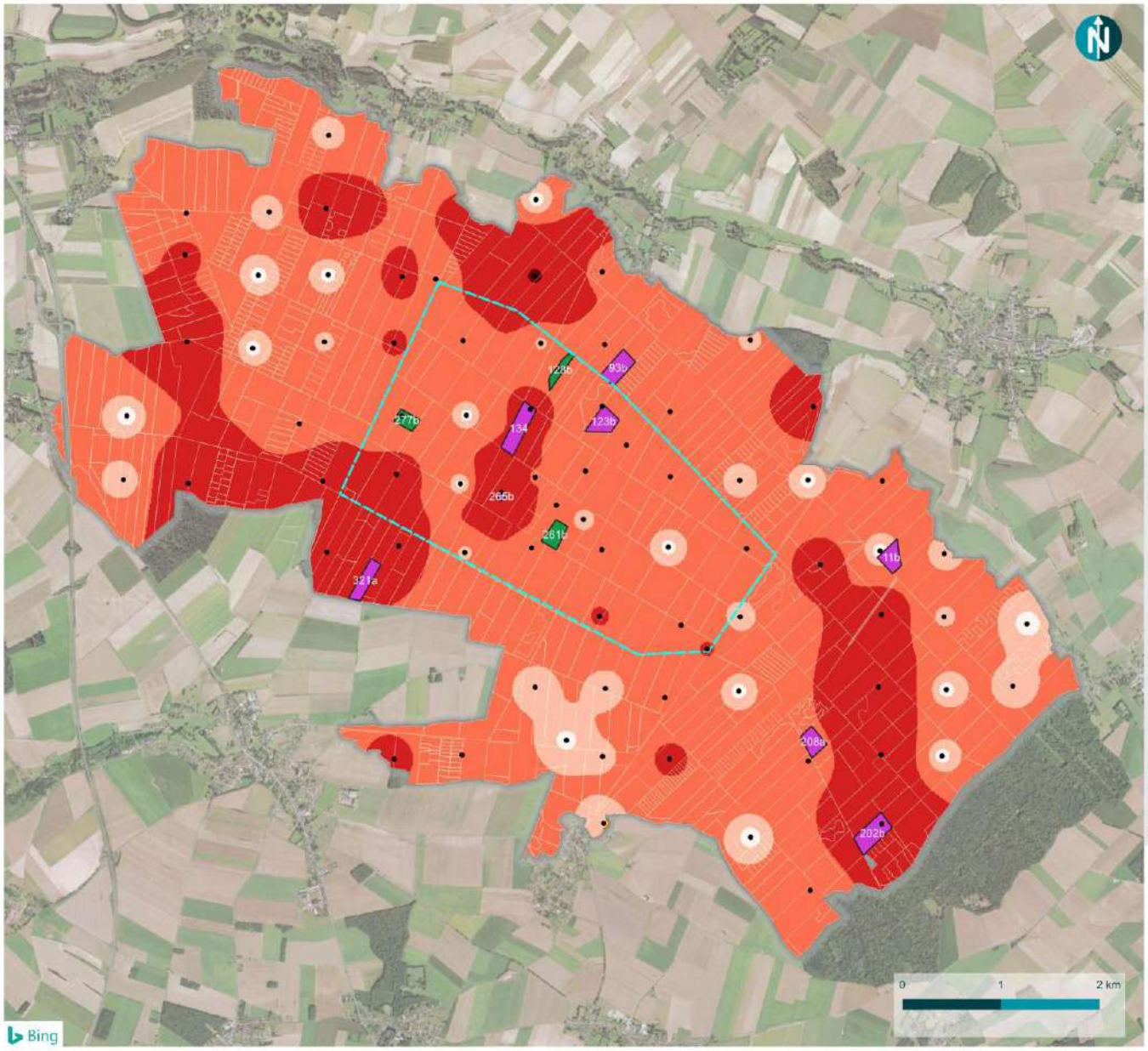
- <1 : activité nulle
- 1 - 74 : activité faible
- 74 - 187 : activité moyenne
- 187 - 492 : activité forte
- > 492 : activité très forte

biotope

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 122/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

12. Niveau d'activité de la Barbastelle d'Europe en forêt de Crécy



PARC NATUREL RÉGIONAL
BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME

Niveau d'activité de la Barbastelle d'Europe en forêt de Crécy

Etude chiroptères du site FR2200349 "Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu" (80)

Légende

- Parcelles ONF
- Forêt publique de l'ONF
- Natura 2000 - ZSC
- Points d'écoute

Îlots

- Vieillissement
- Sénescence

Nombre de minutes positives

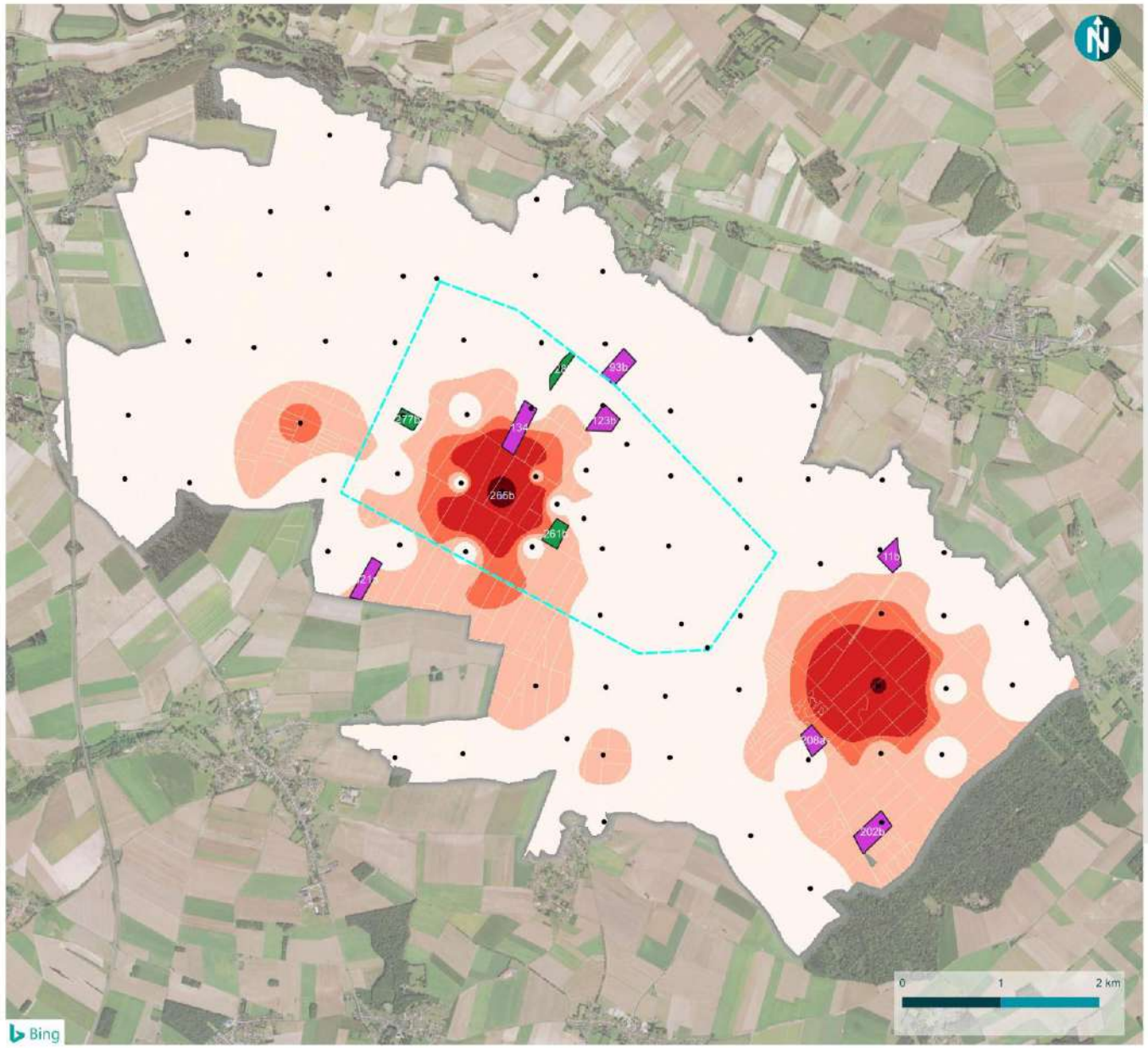
- <1 : activité nulle
- 1 - 4 : activité faible
- 4 - 12 : activité moyenne
- 12 - 69 : activité forte
- > 69 : activité très forte

biotope

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 123/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

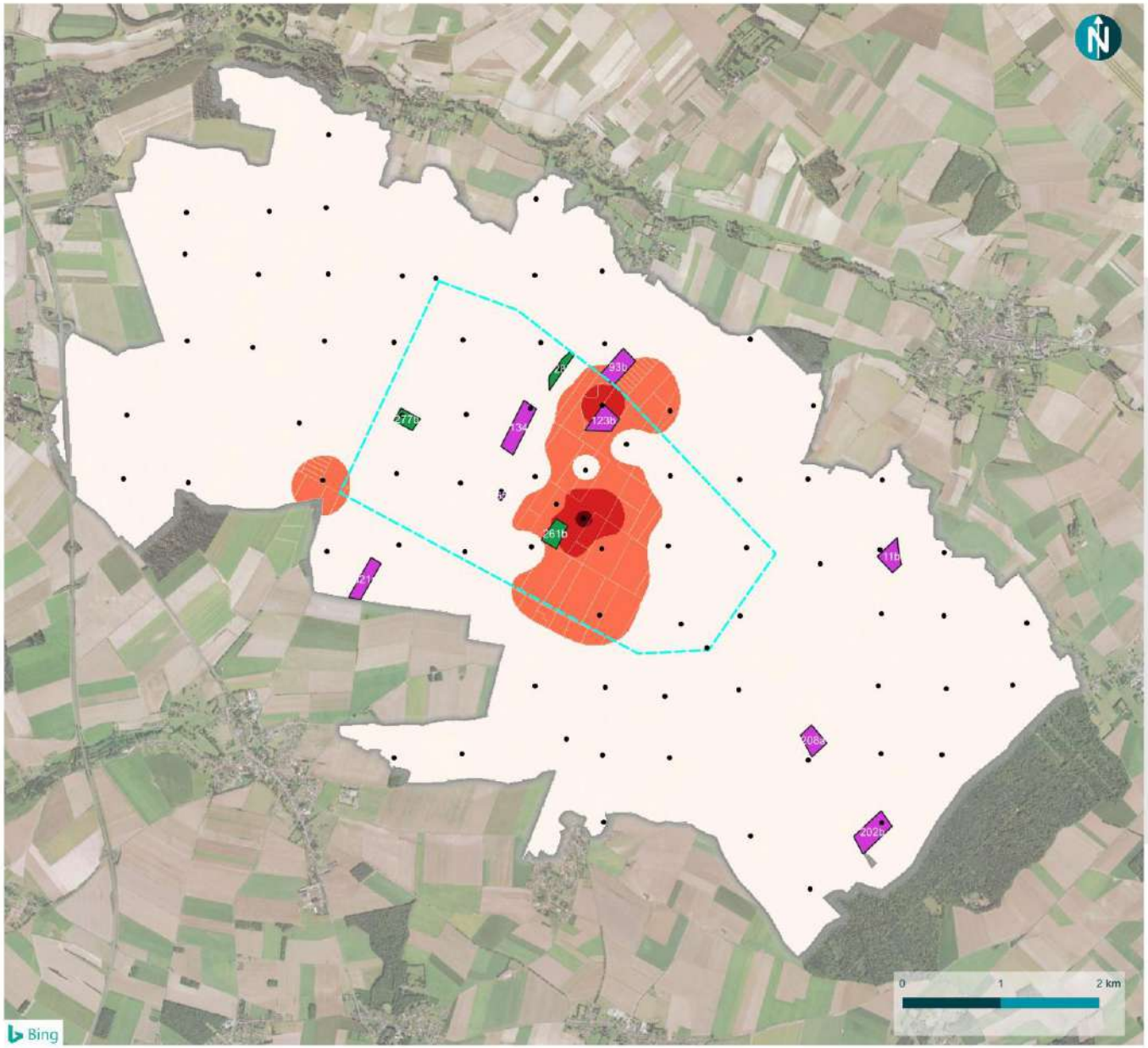
13. Niveau d'activité du Grand Murin en forêt de Crécy



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

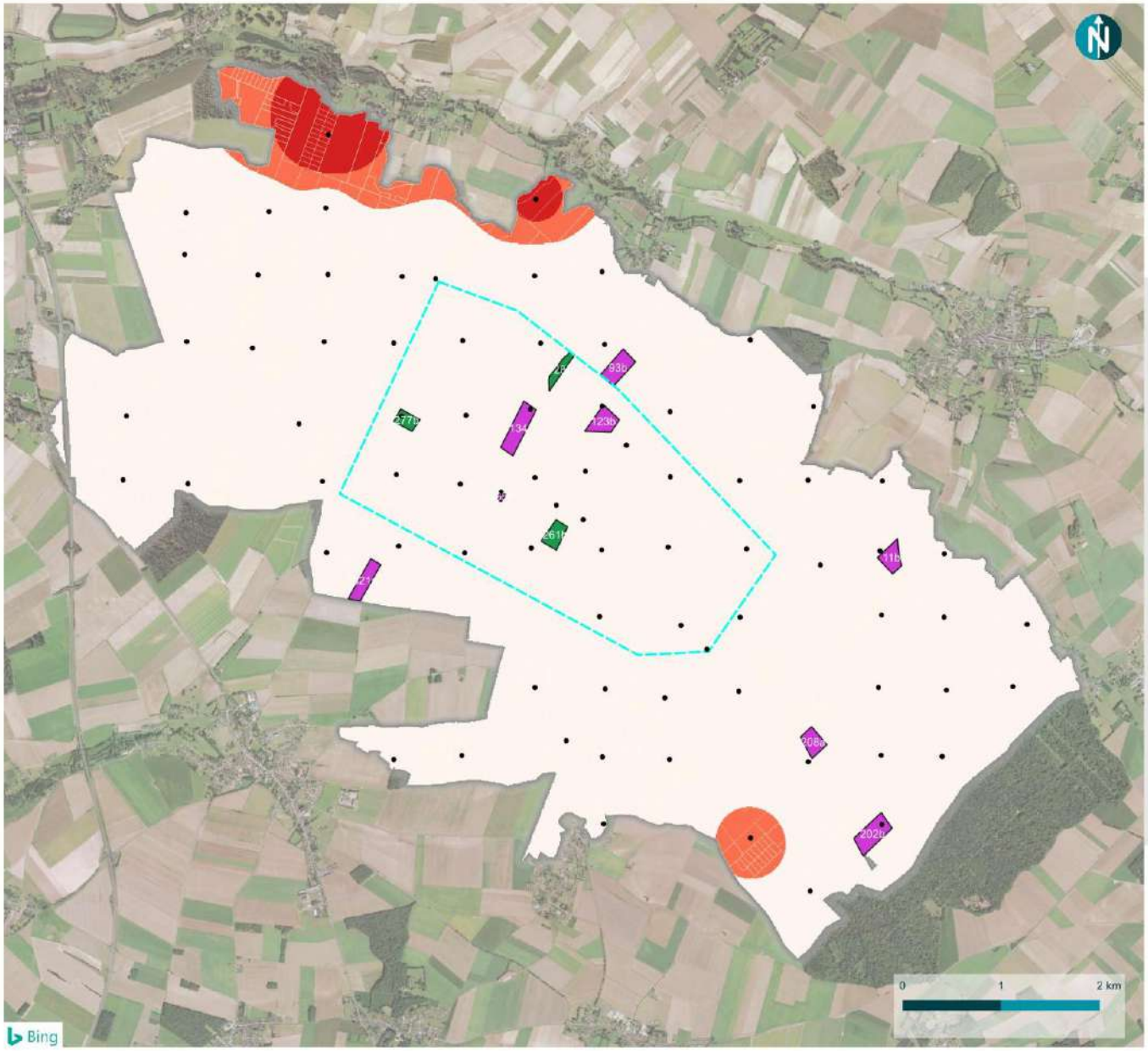
14. Niveau d'activité du Murin de Bechstein en forêt de Crécy



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 125/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

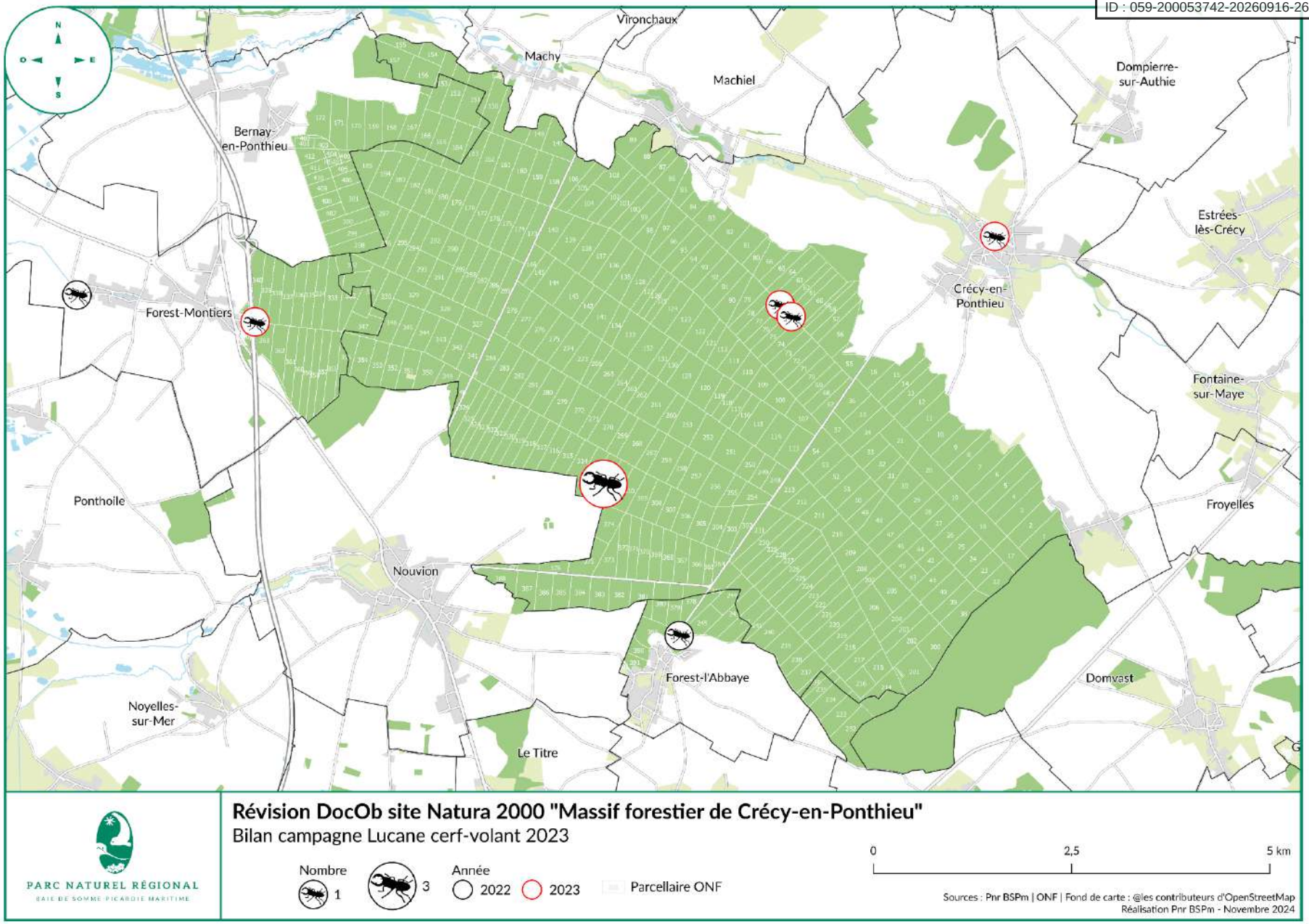
13. Niveau d'activité du Murin à oreilles échancrées en forêt de Crécy



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 126/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

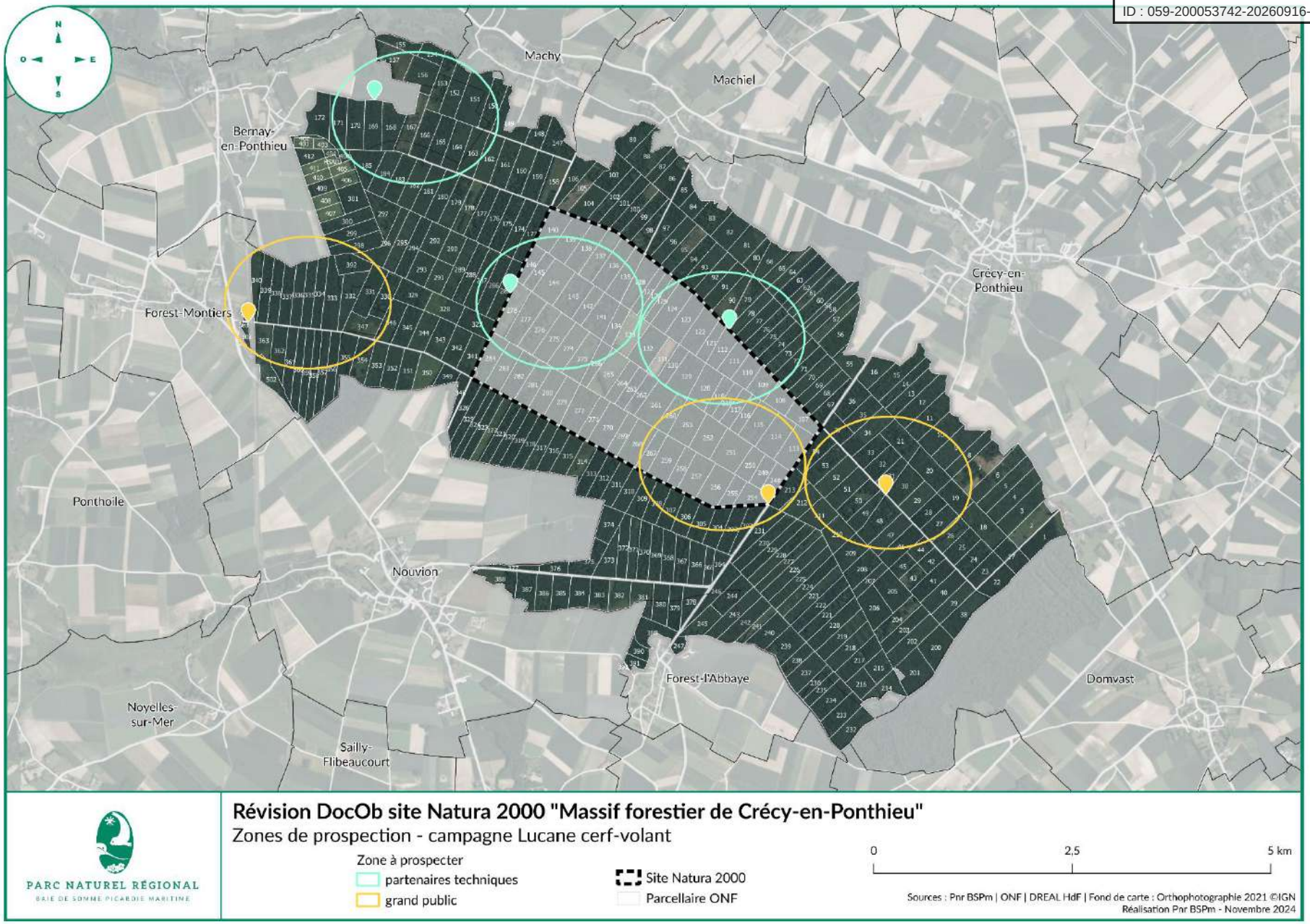
16. Bilan campagne Lucane cerf-volant 2023 - Docob Crécy



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 127/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

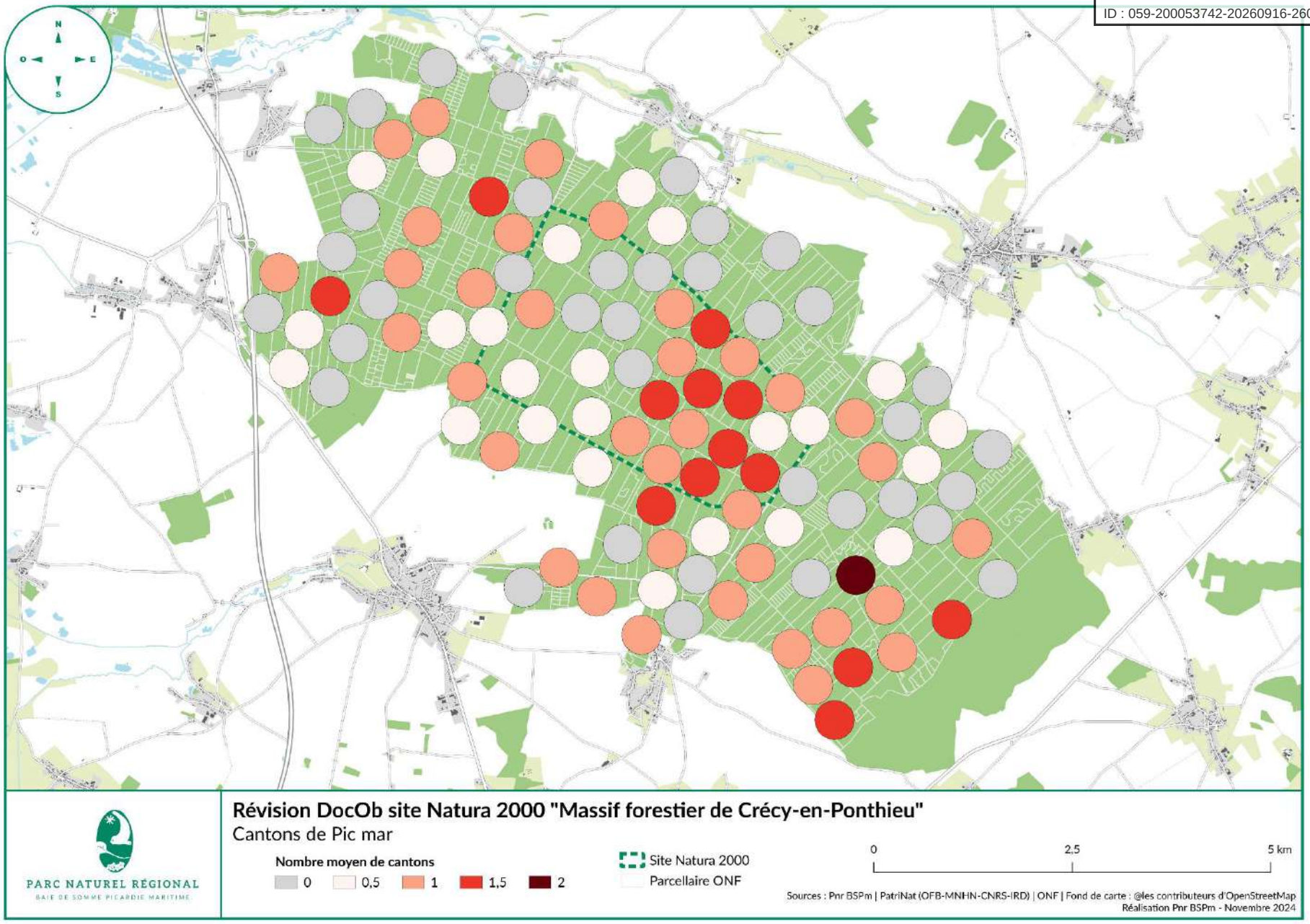
17. Zones de prospection - campagne Lucane cerf-volant



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 128/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

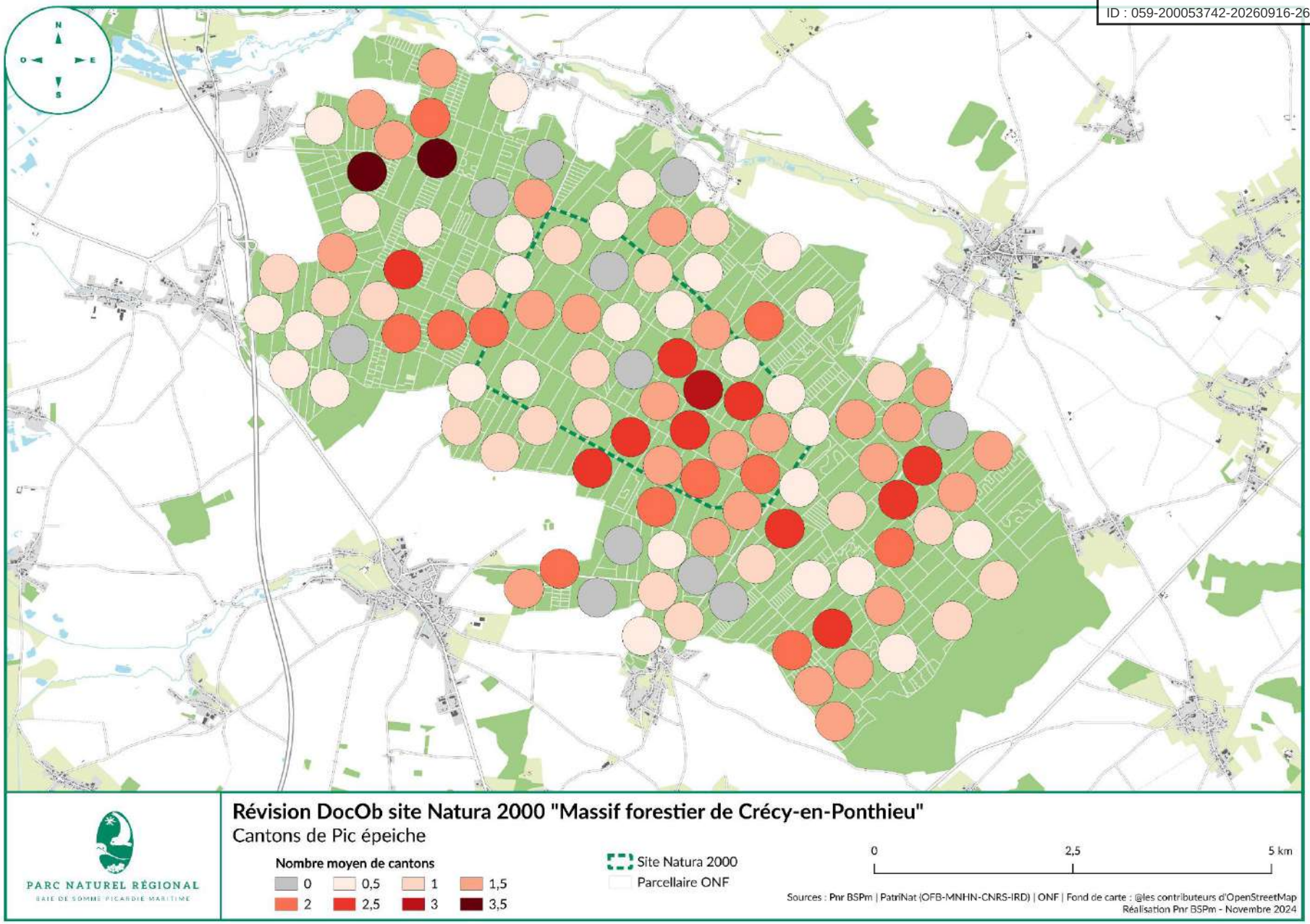
18. Cantons de Pic mar



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 129/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

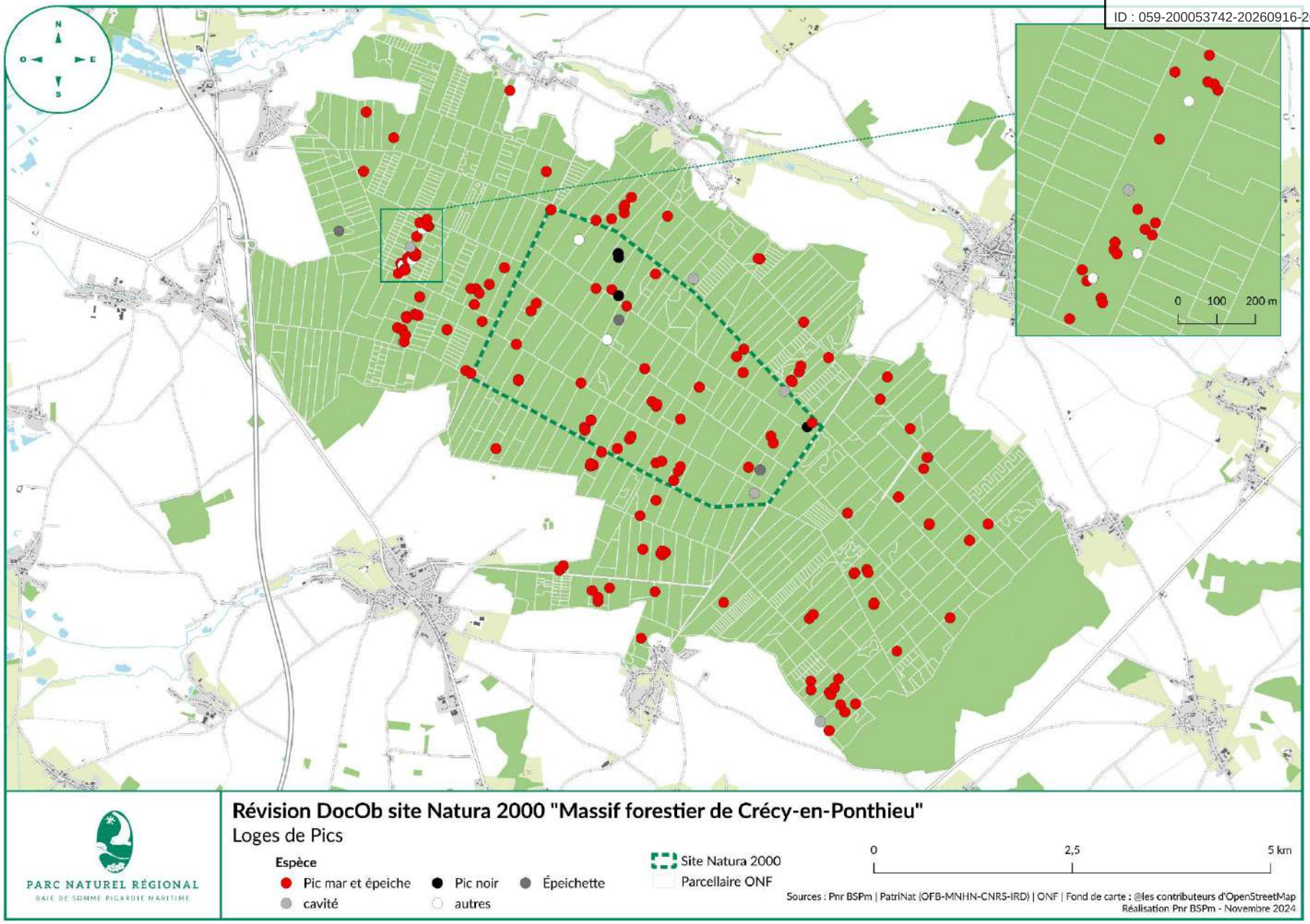
19. Cantons de Pic épeiche



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 130/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

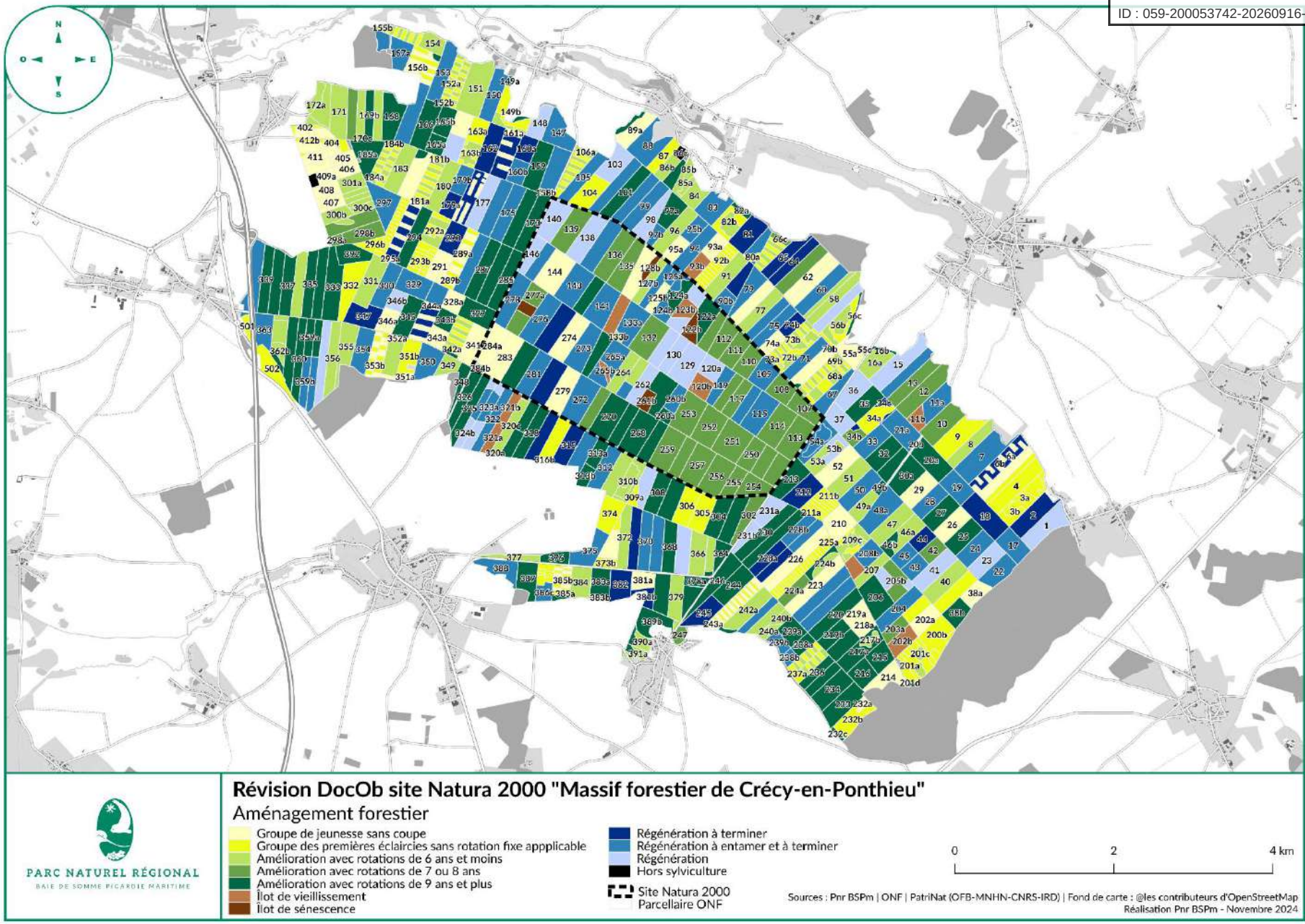
20. Loges de pics



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 131/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

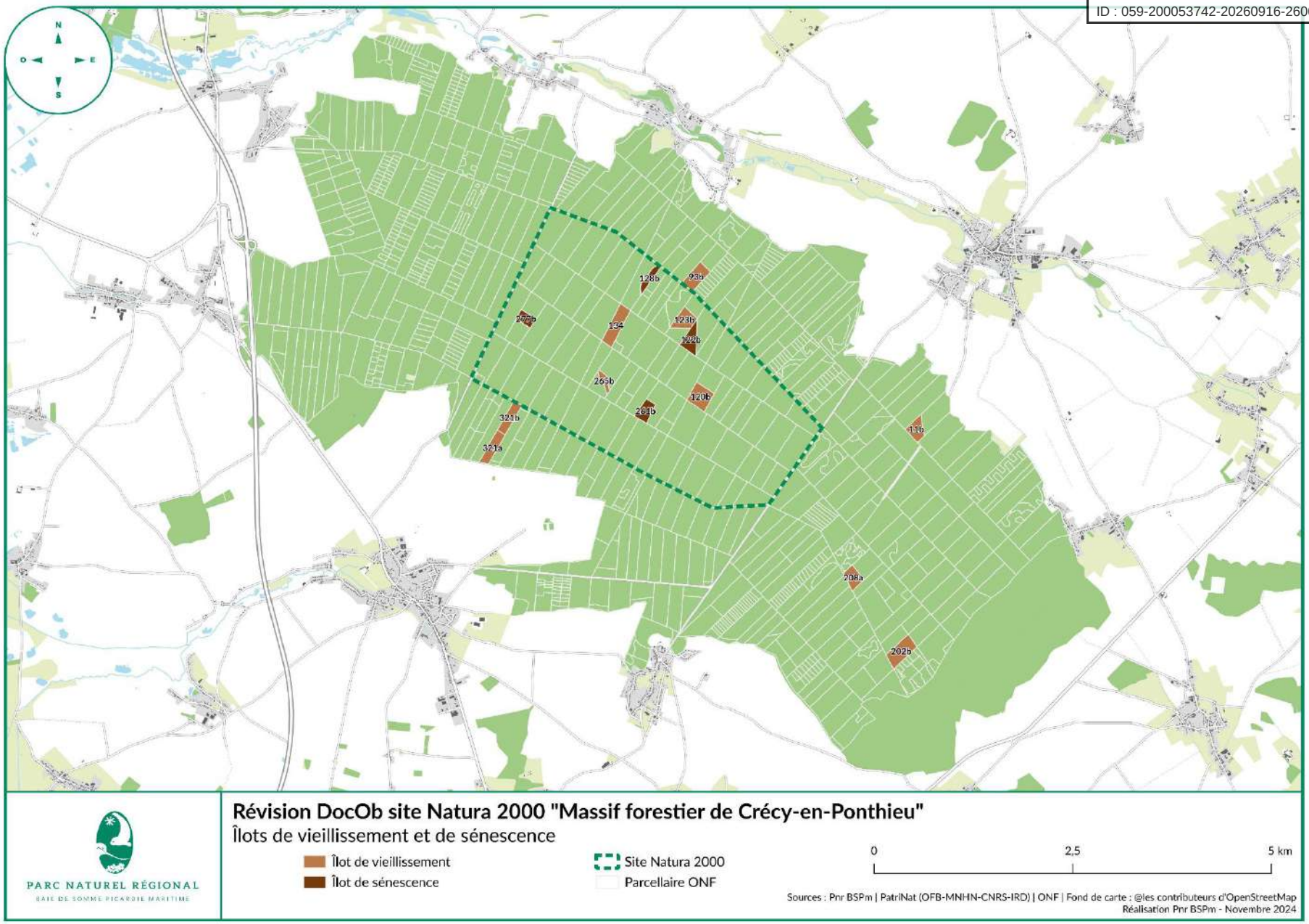
21. Aménagement forestier et parcellaire



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 132/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

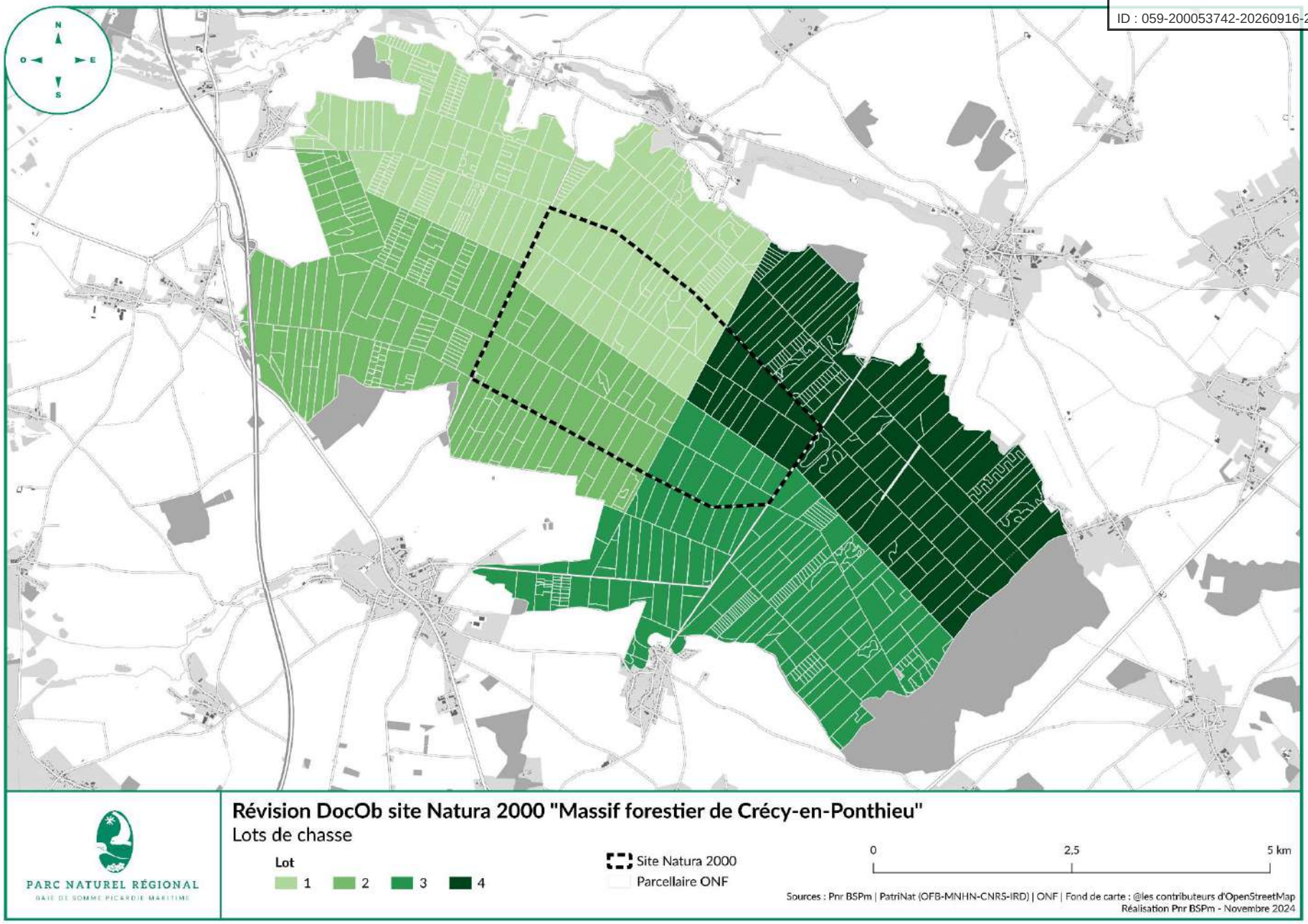
22. Localisation des îlots de vieillissement et sénescence



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 133/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

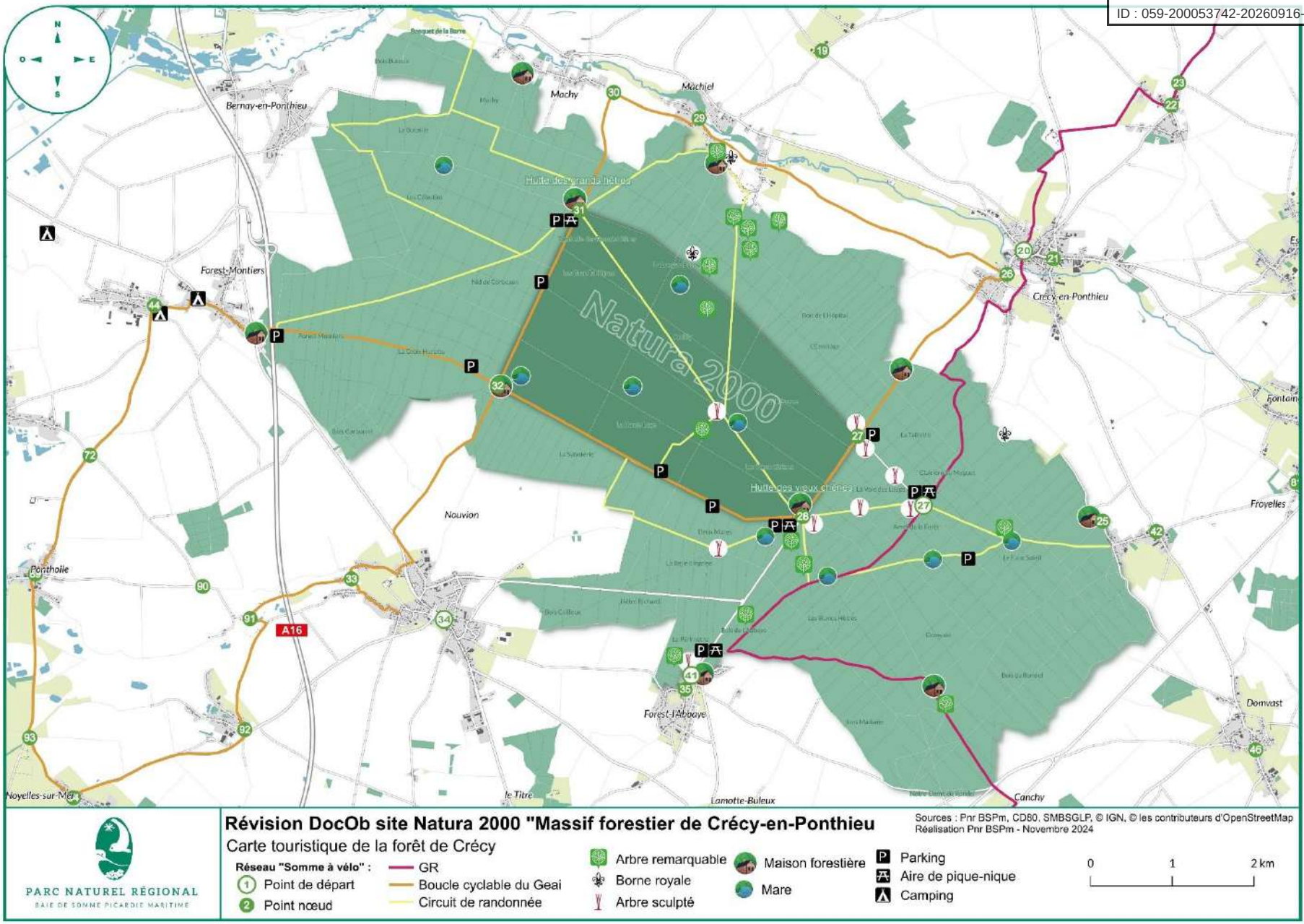
23. Lots de chasse en forêt de Crécy



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 134/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

24. Carte touristique de la forêt de Crécy



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 135/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Document d'objectifs

Site Natura 2000 FR2200349

« Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu »

IV - Annexes



Décembre 2024

Réalisation : Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime
Garopôle, place de la Gare – 80100 ABBEVILLE
contact@baiedesomme3vallees.fr / 03 22 24 40 74

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 136/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Sommaire

1. Espèces végétales patrimoniales de la zone d'étude 3

2. Espèces de chiroptères identifiées via les points d'écoute SMBAT, statuts et écologie. 5

3. Fiches espèces 8

1. Barbastelle d'Europe 9
2. Murin de Bechstein 12
3. Grand Murin 13
4. Murin à oreilles échancrées 15
5. Lucane cerf-volant 17

4. Fiche descriptive des habitats forestiers 19

1. Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* (code Natura 2000 : 3130) 21
2. Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (code Natura 2000 : 6430) 24
3. Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*) (code Natura 2000 : 9120) 28
4. Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (code Natura 2000 : 9130) 32
5. Végétations flottantes non enracinées à Petite lentille d'eau du *Lemnetalia minoris Tüxen* ex O. Bolòs & Masclans 1955, communauté basale à *Lemna minor* 35
6. Microphorbiaies intraforestières acidiclines à basiclines du *Caricion remotae* M. Kästner 1941 ... 37
7. Prairies piétinées des sols temporairement engorgés en surface du *Potentillion anserinae* Tüxen 1947 39
8. Prairies de fauche mésophiles à mésohygrophiles de l'*Arrhenatheretalia elatioris* Tüxen 1931 41
9. Ourlets acidiphiles psychrophiles mésohygrophiles du *Potentillo erectae - Holcion mollis* H. Passarge 1979 43
10. Ourlets en nappe à Fougère aigle de *l'Holco mollis - Pteridion aquilini* (H. Passarge 1994) Rameau in Bardat et al. 2004 prov. 45
11. Ourlets acidiphiles mésothermophiles continentaux du *Melampyrion pratensis* H. Passarge 1979 47
12. Végétations vivaces des coupes forestières sur sols acides de *l'Epilobion angustifolii* Oberd. 1957 49
13. Fourrés héliophiles et thermophiles à Fabacées du *CYTISETEA SCOPARIO - STRIATI* Rivas Mart. 1975 51

5. Détail des indicateurs utilisés dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêts communautaire au sein du site Natura 2000 53

6. Détail de l'évaluation de l'état de conservation de l'habitat 9120 54

7. Protocole de suivi des populations de pics 57

8. Diagnostic des volumes de bois mort et nombre de souches hautes 60

9. Tableaux d'arborescence des OLT selon la méthode du cahier technique n°88 de l'OFB 62

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 137/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

1. Espèces végétales patrimoniales de la zone d'étude

Nom scientifique	Nom commun	Rareté régionale	Menace régionale	Protection régionale	Liste rouge régionale	Intérêt patrimonial	Déterminant de ZNIEFF	Écologie générale (https://digitale.cbnbl.org/)	Niveau d'enjeu régional
Allium ursinum L., 1753	Ail des ours	PC	LC	Non	Non	Oui	Oui	Forêts. Rarement haies, parcs et jardins.	Moyen
Betonica officinalis L., 1753	Épiaire officinale (s.l.) ; Bétoine	PC	LC	Non	Non	Oui	Oui	Lisières forestières, landes, prairies à Molinie.	Moyen
Blechnum spicant (L.) Roth, 1794	Blechne en épi ; Blechnum	AR	LC	Non	Non	Oui	Oui	Forêts, layons forestiers, landes hygrophiles.	Moyen
Carex leporina L., 1753	Laîche des lièvres	PC	LC	Non	Non	Oui	Oui	Pelouses acidiphiles, lisières et coupes forestières, des prairies mésohygrophiles, mégaphorbiaies et bas-marais.	Moyen
Carex pallescens L., 1753	Laîche pâle	PC	LC	Non	Non	Oui	Oui	Layons forestiers.	Moyen
Carex pilulifera L., 1753	Laîche à pilules (s.l.)	PC	LC	Non	Non	Oui	Oui	Forêts, layons forestiers, landes et pelouses sur sol sec acide.	Moyen
Carex strigosa Huds., 1778	Laîche maigre	PC	LC	Non	Non	Oui	Oui	Layons forestiers sur sols humides.	Moyen
Galium saxatile L., 1753	Gaillet des rochers	R	NT	Pic	Non	Oui	Oui	Pelouses acidiphiles, layons forestiers.	Assez fort
Hypericum androsaemum L., 1753	Millepertuis androsème ; Androsème	E	EN	Non	Oui	Oui	Oui	Forêts, sur sols hydromorphes.	Très fort
Hypericum humifusum L., 1753	Millepertuis couché ; Petit Millepertuis	PC	LC	Non	Non	Oui	Oui	Layons forestiers, coupes forestières, pelouses plus ou moins acidiphiles.	Moyen
Hypericum pulchrum L., 1753	Millepertuis élégant	PC	LC	Non	Non	Oui	Oui	Coupes, layons et lisières forestiers.	Moyen
Luzula multiflora (Ehrh.) Lej., 1811	Luzule multiflore (s.l.)	PC	LC	Non	Non	Oui	Oui	Tourbières boisées, forêts, ourlets, landes acidiphiles, pelouses oligotrophes acidiphiles, prairies oligotrophiles hygrophiles.	Moyen
Melampyrum pratense L., 1753	Mélampyre des prés	PC	LC	Non	Non	Oui	Oui	Forêts, lisières forestières.	Moyen
Potentilla anglica Laichard., 1790	Potentille d'Angleterre (s.l.)	R?	DD	Non	?	Oui	Oui	Landes sur sols frais à humides, accotements routiers.	Assez fort
Ranunculus hederaceus L., 1753	Renoncule à feuilles de lierre	RR	NT	Pic	Non	Oui	Oui	Sources.	Assez fort

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

LEGENDE

***RARETE REGIONALE : E** = exceptionnel, **RR** = très rare, **R** = rare, **AR** = assez rare, **PC** = peu commun, **AC** = assez commun, **C** = commun, **CC** = très commun, **?** = taxon présent dans la région mais dont la rareté ne peut être évaluée sur la base des connaissances actuelles, **D** = taxon disparu (non revu depuis 1980 ou revu depuis, mais dont on sait pertinemment que les stations ont disparu, ou bien qui n'a pu être retrouvé après investigations particulières), **D?** = taxon présumé disparu dont la disparition doit encore être confirmée, **#** = lié à un statut « E = cité par erreur », « E? = présence douteuse » ou « ?? = présence hypothétique » dans la région.*

MENACE REGIONALE : EX** = éteint sur l'ensemble de son aire de distribution, **EW** = éteint à l'état sauvage sur l'ensemble de son aire de distribution, **RE** = disparu au niveau régional, **RE = disparu à l'état sauvage au niveau régional, **CR*** = taxon présumé disparu au niveau régional, **CR*** = en danger critique d'extinction (non revu récemment), **CR** = en danger critique, **EN** = en danger, **VU** = vulnérable, **NT** = quasi menacé, **LC** = préoccupation mineure, **DD** = insuffisamment documenté, **NA** = évaluation UICN non applicable, **NE** = non évalué, **#** = lié à un statut « E = cité par erreur », « E? = présence douteuse » ou « ?? = présence hypothétique dans la*

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 139/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

2. Espèces de chiroptères identifiées via les points d'écoute SMBAT, statuts et écologie.

Nom scientifique	*Nom français*	*Directive Habitats*	*LR Nat.*	*LR Picardie*	*Rareté Picardie*	*Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée*
Espèces identifiées de manière certaine						
Eptesicus serotinus	***Sérotine commune***	*IV*	***NT***	*NT*	*AC*	*Espèce de grande taille anthropophile assez courante en région Hauts-de-France. Elle gîte généralement sous la toiture des bâtiments en été comme en hiver. Celle-ci peut également être retrouvée en hibernation à l'entrée des cavités souterraine et dans divers anfractuosités (murs, falaises, pierriers…).* *Espèce bien représentée sur le massif avec une occurrence de 61,25 % des nuit d'écoutes pour un niveau d'activité médian moyen.*
Barbastella barbastellus	***Barbastelle d'Europe***	*II et IV*	***LC***	*EN*	*R*	*Espèce fréquentant les milieux forestiers, elle est également liée au milieux agricoles bocager avec d'anciennes haies et des lisières. Pour le gîte elle utilise des ouvrages d'art diverses (caves voutées, corniches de ponts) et des gîtes arboricoles diverses notamment en milieux forestier.* *L'espèce a été contactée sur l'ensemble du massif pour des niveaux d'activités allant de faible à très fort. Le massif de la forêt de Crécy offre des milieux favorisés par l'espèce pour la chasse et le gîte.*
Myotis myotis	***Grand Murin***	*II et IV*	***LC***	*RN*	*AC*	*Espèce essentiellement forestière mais fréquentant les milieux bocagers, prairies et bois. Pour l'hibernation elle est essentiellement cavernicole (grottes, mines, carrières). En été on la retrouvera majoritairement dans les charpentes de bâtiments.* *Espèce détectée au centre et à l'est du massif pour des niveaux d'activité allant de faible à très fort.*
Myotis bechsteinii	***Murin de Bechstein***	*II et IV*	***NT***	*VU*	*PC*	*Espèce typiquement forestière, il montre une nette préférence pour les massifs de feuillus anciens. Pour le gîte l'espèce est principalement arboricole en été comme en hiver. Pour la chasse l'espèce favorisera les zones plus ouvertes de sous-bois* Espèce semblant se cantonner principalement au centre du massif pour des niveaux d'activité allant de faible à très fort sur certains points.
daubentonii	***Murin de Daubenton***	*IV*	***LC***	*LC*	*C*	*Inféodée aux milieux aquatiques, elle capture les insectes à la surface de l'eau (rivières, étangs…). Elle affectionne également les lisières et les allées des sous-bois et chasse jusqu'à 10 km du gîte. Elle installe bien souvent son gîte d'été en cavité arboricole, dans un pont… à proximité immédiate de ses terrains de chasse. Elle établit ses quartiers d'hiver dans des sites souterrains.* *Principalement contactée à l'ouest du site pour des niveaux d'activité allant de faible à moyen.*
Myotis emarginatus	***Murin à oreilles échancrées***	*II et IV*	***LC***	*LC*	*AC*	*Cette espèce exploite les vallées alluviales, les boisements humides, les prairies bocagères, les vergers et les parcs et jardins. Elle gîte en été dans les combles de bâtiments et en hiver en milieu souterrain. Sa fidélité au gîte est très grande.* *Espèce qui a pu être contactée au nord du site sur les points d'écoute à proximité du fleuve de la Maye. L'espèce représente des niveaux d'activité allant de moyen à fort.*
Myotis mystacinus	***Murin à moustaches***	*IV*	***LC***	*LC*	*AC*	*Il fréquente des biotopes variés, de la prairie à la forêt, en passant par les villages et les milieux humides. Il peut chasser jusqu'à 3 km du gîte.* *Gîte d'estivage : bâtiments (espaces disjoints plats : derrière les volets, bardage, ardoise…)* *Gîte d'hibernation : cavités souterraines.* *L'accès peut se faire en vol ou par reptation.* *Espèce contactée principalement au nord du massif (proximité du village de Machiel et Machy) pour des activités moyennes à très fortes.*

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 140/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Myotis nattereri	***Murin de Natterer***	*IV*	***LC***	*LC*	*AC*	*Espèce principalement arboricole pour son habitat de reproduction. Elle chasse en milieux agricoles, bocagers et forestiers. On la retrouve également en hiver en sites souterrains artificiels en région (caves, blockhaus, tunnels…).* *Des activités faibles à très fortes ont été enregistrées. Il s'agit de l'espèce de « murin » la plus contactée en effet elle est présente sur l'ensemble du massif.*
Nyctalus Leislerii	***Noctule de Leisler***	*IV*	***NT***	*NT*	*AR*	*Espèce utilisant des habitats très variés (boisements, prairies, lisière forestière, plans d'eau, parcs et jardins…)* *Ses gîtes d'été et d'hiver sont principalement en cavités arboricoles ou dans le bâti.* *Des activités faibles à fortes pour l'espèce sur l'ensemble du massif. De nombreux cris sociaux ont pu être enregistrées laissant sous-entendre la présence de gîtes arboricoles possibles à proximité.*
Nyctalus noctula	***Noctule commune***	*IV*	***VU***	*VU*	*PC*	*Espèce de grande taille (40 cm d'envergure) chassant en habitats variés (prairies, étendues d'eau, boisements) et pratiquant le « hawking » (poursuite aérienne).* *Typique des cavités arboricoles en hiver comme en reproduction.* *Espèce contactée à de rares reprises pour des niveaux d'activité allant de faible à fort. Toutefois l'ensemble du massif reste favorable notamment pour le gîte de l'espèce.*
Pipistrellus nathusii	***Pipistrelle de Nathusius***	*IV*	***NT***	*NT*	*PC*	*Espèce appréciant les zones boisées et humides pour la chasse et le gîte.*
Pipistrellus pipistrellus	***Pipistrelle commune***	*IV*	***NT***	*LC*	*TC*	*Espèce anthropophile et ubiquiste présente en chasse dans de nombreux habitats (milieux humides, parcs et jardins, éclairages publics, milieux forestiers et agricoles). Cette espèce est commune en région Hauts-de-France.* *Contactée sur l'ensemble des milieux échantillonnés sur l'aire d'étude, celle-ci est présente dans des proportions allant de faible à forte.*
Pipistrellus pygmaeus	***Pipistrelle pygmée***	*IV*	***LC***	*DD*	*NE*	*Espèce de plaine, semblant favoriser les milieux boisés à proximité de zones humides. Pour le gîte l'espèce est principalement anthropophiles.* *Espèce contactée de manière sporadique sur un point pour un niveau d'activité faible.*
Plecotus auritus	***Oreillard roux***	*IV*	***LC***	*NT*	*PC*	*L'Oreillard roux affectionne les lisières forestières, les vergers, les prairies bocagères les haies et les arbres isolés.* *Il peut chasser jusqu'à 3 km du gîte en se déplaçant à l'intérieur du houppier (branchage et feuilles) et glane ses proies à la surface des feuilles.* *Il gîte en été dans les cavités arboricoles et les combles de bâtiments. En hiver, ses quartiers sont les sites souterrains naturels ou artificiels (carrières, caves, blockhaus, tunnels…)* *Détecté principalement sur la partie ouest du massif pour des niveaux d'activité allant de faible à fort.*
Plecotus austriacus	***Oreillard gris***	*IV*	***LC***	*DD*	*NE*	*Cette espèce apprécie les lisières forestières, les vergers, les prairies bocagères et les arbres isolés pour la chasse. Il ne va généralement pas au-delà de 6 km de son gîte.* *L'oreillard gris gîte en période estivale au sein des combles de bâtiments et des cavités arboricoles. En hiver, celui-ci occupe généralement les sites souterrains artificiels en région Hauts-de-France (Blockhaus, carrières, caves …).* *Espèce contactée principalement au centre du massif pour des niveaux d'activité allant de faible à fort.*

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Espèces non déterminées de manières certaines issus de groupes d'espèces						
Myotis brandtii	***Murin de Brandt***	*IV*	***LC***	*DD*	*NE*	*Espèce liée au milieux forestier avec la présence de zones humides. Pour l'hibernation l'espèce est cavernicole, alors qu'elle sera principalement arboricole pour l'estivage.* *Espèce non déterminée de façon certaine sur le massif toutefois les habitats présent reste favorable pour l'espèce.*
Myotis alcathoe	***Murin d'alcathoé***	*IV*	***LC***	*DD*	*NE*	*Espèce forestière associés à la présence de zones humides à proximité. Pour le gîte l'espèce semble principalement arboricole.* *Espèce non déterminée de façon certaine sur le massif toutefois les habitats présent reste favorable pour l'espèce.*
Pipistrellus kuhlii	***Pipistrelle de Kuhl***	*IV*	***LC***	*DD*	*NE*	*Espèce typiquement anthropophile pour le gîte. Pour la chasse elle utilisera comme la Pipistrelle commune une grande diversité d'habitats.* *Espèce non déterminée de façon certaine sur le massif. Sa présence ne reste pas impossible sur le massif de manière sporadique.*

Liste Rouge Nationale (LR Nat) (UICN, 2017) = LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacée ; EN : En danger ; NA : Non applicable

Liste Rouge Picardie (LR Picardie) (Picardie nature, 2016) : I : Indéterminé ; VU : Vulnérable ; DD : Données insuffisantes

Rareté Picardie (Picardie nature, 2016) : E : exceptionnel ; RR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; AC : assez commun ; C : commun ; CC : très commun.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 142/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

3. Fiches espèces

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 143/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

BARBASTELLE

Barbastella barbastellus

STATUT DE CONSERVATION

Statut en Picardie :
En danger

NATURA 2000

Annexes II et IV



RÉPARTITION DE L'ESPECE



Statut de l'espèce

- Actuellement très rarement inventoriée ou exceptionnellement observée (moins de 5 données)
- Actuellement rare ou assez rare
- Peu commune ou localement commune
- Assez commune à très commune
- Disparue ou non retrouvée sur la zone
- Absente, n'ayant jamais été trouvée

© Arthur & Lemaire, 2015

DESCRIPTION

La Barbastelle d'Europe est une chauve-souris noire, de taille moyenne, facilement reconnaissable grâce à son museau court et ses oreilles très larges. Son envergure peut atteindre 28cm pour un poids de 13g maximum. Elle se nourrit presque exclusivement de microlépidoptères mais occasionnellement, elle peut capturer des Névroptères, des mouches et des araignées. La barbastelle est solitaire durant l'hibernation, les colonies ne se regroupent qu'au printemps et rassemblent rarement plus de 50 individus. La période d'accouplement débute en août, une fois que les petits se sont émancipés. Les femelles donnent naissance à un jeune par année, généralement au mois de juin.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 144/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

ECOLOGIE

Cette chauve-souris est une **espèce indicatrice** de l'ancienneté et de la continuité spatiale d'une forêt, ainsi que de la **présence de bois mort** présentant des écorces décollées pour gîter. Elle affectionne les milieux forestiers de feuillus **assez ouverts** et chasse préférentiellement en **lisière** ou le **long des couloirs forestiers**. Les **chênes** sont fréquemment utilisés mais on peut l'observer dans des pins sylvestres. Les dendromicrohabitats tels que les **écorces décollées et les fentes** sont très appréciés par l'espèce aussi bien en période de mise bas qu'en période d'hibernation (elle peut aussi hiberner dans milieux de substitution de type caves, ruines...). La suppression de ces habitats et l'enlèvement du sous-étage feuillu menace l'espèce. L'enrésinement est également une menace, surtout au niveau des lisières .

RECOMMANDATIONS DE GESTION SYLVICOLE

- Encourager une gestion forestière pratiquant la **futaie irrégulière ou le taillis sous futaie** avec des essences autochtones.

- Privilégier des **peuplements mixtes** avec maintien d'une **végétation buissonnante** au sol (**30%** de la surface totale sur un rayon de 2km autour du gîte).

QUELQUES CHIFFRES :

- Préférence pour les arbres morts d'un diamètre **> 20cm**
- Plusieurs gîtes dans un rayon de **100m**
- Peut chasser dans un rayon de **100** voire **200 hectares** autour du gîte

- Favoriser les îlots de sénescence **(>1%)** et les îlots de vieillissement **(>2%)**. Cela permet d'augmenter les **microhabitats** essentiels à la Barbastelle.

- Maintenir le **bois mort** sur pied ou dépérissants présentant des fentes et des écorces décollées, en particulier les chênes (même de faible diamètre) avec **7-10 arbres/ha**.

- Favoriser les **lisières étagées** (allées forestières, cloisonnements d'exploitation)

- Préserver les **haies** (continuité écologique), les **mares**, les **cours d'eau** qui abritent de nombreux **insectes** qui constituent la majorité du régime alimentaire des chiroptères.

- Eviter l'exploitation pendant la période des naissances (Avril à Octobre)

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 145/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

MURIN DE BECHSTEIN

Myotis bechsteini



STATUT DE CONSERVATION

Statut en Picardie :
Vulnérable

NATURA 2000

Annexes II et IV

DESCRIPTION

Ce chiroptère de taille moyenne est reconnaissable parmi les murins grâce à ses longues oreilles et son pelage très contrasté. Son régime alimentaire est constitué par un large spectre d'arthropodes (diptères, lépidoptères, coléoptères...). Les mise-bas ont lieu entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet. En général, les femelles changent régulièrement de gîtes diurnes Les mâles, quant à eux, sont solitaires. Les jeunes se mettent à voler dès la première quinzaine d'août. L'espèce hiberne en forêt dans des arbres gîtes et rarement en milieux souterrains. L'état des populations restent encore mal connu du fait que ce soit une espèce forestière. Elle semble bien présente en Europe, surtout en France, en Allemagne , en Autriche et en Slovaquie.

RÉPARTITION DE L'ESPECE



Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 146/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

ECOLOGIE

Le murin de Bechstein est l'espèce de chiroptère la **plus forestière d'Europe**. D'ailleurs, elle est considérée comme une espèce **parapluie indicatrice de forêt à haute naturalité**. Cette chauve-souris utilise un nombre relativement important de **loges de pics** et de **cavités** pour mettre bas. Un réseau de cavités situées à moins d'un kilomètre les unes des autres se forme alors. Cependant, il change tous les 2-3 jours. Les gîtes peuvent se trouver dans beaucoup d'essences différentes même si l'espèce a une préférence pour les **forêts de feuillus âgées** (100 à 120 ans) à **sous-bois denses**. Cette espèce chasse en forêt, surtout dans les **vieilles chênaies** et **hêtraies** avec un **sous-étage forestier très stratifié**. La présence d'un milieu humide telle qu'un **ruisseau ou une mare** est particulièrement bénéfique. Son agilité lui permet de chasser aussi bien dans toutes les strates que dans les milieux plus ouverts (clairières, lisières, allées forestières...).

RECOMMANDATIONS DE GESTION SYLVICOLE

- Favoriser les **futaies irrégulières, régulières et taillis sous futaies** permettant d'avoir un **sous-étage dense** et un développement important des houppiers.
- Favoriser les **essences feuillues** (hêtre, chêne, charme...)
- Garder des gros bois porteurs de **cavités**. Par exemple, pour **1000ha gérés**, au moins **30%** doivent être constitués de peuplements feuillus de gros bois ou très gros bois.
- Préserver les **haies** (continuité écologique), les **mares**, les **cours d'eau** qui abritent de nombreux **insectes** qui constituent la majorité du régime alimentaire des chiroptères.
- Mettre en place des **îlots de sénescence et de vieillissement**, riches en **microhabitats** (**>3%** de la surface)
- conserver des arbres porteurs de **cavités de pics**, si possible en formant des bouquets d'arbres de **0,5 à 1 ha**.
- Le maintien de **milieux ouverts** en forêt (**clairières, chablis, lisières**) est à préconiser.

QUELQUES CHIFFRES :

- Préférence pour les vieux arbres **(100-120 ans)**
- Le domaine vital d'une colonie peut s'étendre sur **1000ha**
- Le nombre de gîtes est compris entre **30 et 50**
- La hauteur des gîtes varie de **0,5 à 18 m** du sol

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 147/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

GRAND MURIN

Myotis myotis

STATUT DE CONSERVATION

Statut en Picardie :
En danger

NATURA 2000

Annexes II et IV



RÉPARTITION DE L'ESPECE



Statut de l'espèce

- Actuellement très rarement inventoriée ou exceptionnellement observée (moins de 5 données)
- Actuellement rare ou assez rare
- Peu commune ou localement commune
- Assez commune à très commune
- Absente, n'ayant jamais été trouvée

© Arthur & Lemaire, 2015

DESCRIPTION

Le grand murin est l'une des plus grandes chauve-souris d'Europe. Son envergure peut atteindre les 40cm. Cette espèce a de longues oreilles et son pelage est gris-brun. Le grand murin est insectivore, son régime alimentaire est composé de beaucoup de coléoptères auxquels s'ajoutent des lépidoptères, des diptères, des orthoptères, des araignées... Durant la période de reproduction, des colonies pouvant atteindre le millier d'individus, se regroupent dans des greniers chauds et secs, mais aussi parfois dans des grottes, caves ou carrières. Ces dernières peuvent également servir de gîtes d'hibernation. Cette espèce est fidèle à ses gîtes mais il se peut que certains individus changent de gîtes pour rejoindre d'autres colonies.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 148/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

ECOLOGIE

Malgré ses gîtes extérieurs, le grand murin est très affilié aux **forêts de feuillus** ou mixtes car il se nourrit exclusivement de **proies** liées aux **sols forestiers**. Cela fait de lui une espèce typiquement forestière et **indicatrice** de la **qualité** du fonctionnement des sols forestiers. Les **futaies** de feuillus **hautes et sans sous-étage** avec une **strate herbacée peu développée** lui facilitent ses déplacements et son glanage au sol. Il peut chasser également entre **2 et 5 mètres de hauteur**. Les modifications des milieux où se situent les terrains de chasse peuvent fragiliser ses populations.



QUELQUES CHIFFRES :

- Terrain de chasse dans un rayon de **10 km** autour du gîte
- Le grand murin chasse plus de **95 %** du temps en forêt
- vol de recherche à environ **30-70 cm** du sol

RECOMMANDATIONS DE GESTION SYLVICOLE

- Préserver des **peuplements fermés** laissant parvenir peu de lumière dans le sous-étages car ils sont les plus favorables à l'espèce
- Les **essences feuillues** avec un **sous-étage avec peu de végétation** lui permettent de voler sans obstacle **entre 2 et 5 m de haut**.
- Maintenir des **milieux ouverts intra-forestiers** (clairières, pelouses rases) dans lesquels le grand murin peut chasser
- Ne pas utiliser d'insecticides, limiter le travail du sol et utiliser des cloisonnements d'exploitation

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 149/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

MURIN A OREILLES ECHANCREES

Myotis emarginatus



STATUT DE CONSERVATION

Statut en Picardie :
Préoccupation mineure

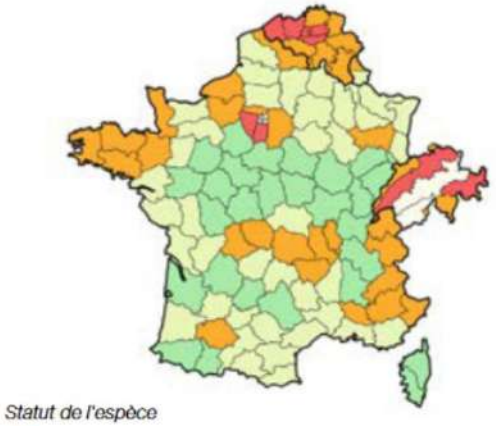
NATURA 2000

Annexes II et IV

DESCRIPTION

Ce murin de taille moyenne (4-5 cm) a un pelage roux et une nette échancrure sur le bord extérieur du pavillon de l'oreille, ce qui lui vaut son nom. Le murin à oreilles échancrées se nourrit principalement de diptères et d'arachnides (régime alimentaire unique chez les chiroptères) Cependant, cette espèce opportuniste peut également chasser des coléoptères, névroptères... Cette chauve-souris est active seulement 6 mois de l'année. L'hiver, l'espèce est exclusivement cavernicole mais l'été elle peut fréquenter les maisons et les forêts. La mise-bas a lieu de la mi-juin à la fin juillet d'un seul petit par femelle. Les mâles et les femelles s'accouplent en automne et parfois en hiver.

RÉPARTITION DE L'ESPECE



Statut de l'espèce

- Actuellement très rarement inventoriée ou exceptionnellement observée (moins de 5 données)
- Actuellement rare ou assez rare
- Peu commune ou localement commune
- Assez commune à très commune
- Absente, n'ayant jamais été trouvée

© Arthur & Lemaire, 2015

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 150/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

ECOLOGIE

Cette espèce s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers composés de feuillus et des zones humides. Elle chasse essentiellement en forêt dans les **peuplements de feuillus**. La présence d'une **strate arbustive développée** est bénéfique pour le murin à oreilles échancrées qui capture des araignées à cette hauteur. Un **sous-étage** contenant des **arbustes fruitiers** est favorable. Il fréquente aussi les **bâtiments d'élevage** et les **ripisylves** à la requête de diptères. L'été, les gîtes peuvent se trouver sous les chevrons des maisons ou alors sous les **écorces décollées** d'arbres âgés en forêt.



RECOMMANDATIONS DE GESTION SYLVICOLE

- Privilégier les **essences feuillues** ainsi que les **arbustes fruitiers**
- Maintenir un **sous-étage forestier encombré** de façon **homogène**
- Les traitements permettant d'avoir une **surface terrière hétérogène** dans le peuplement comme la **futaie irrégulière** sont à favoriser
- Le **maintien du bois mort** et des **arbres dépérissant** est à préconiser afin de fournir des habitats propices aux araignées et donc au murin à oreilles échancrées.

QUELQUES CHIFFRES :

-Peut s'éloigner jusqu'à **10 km** autour du gîte

-Gîtes d'hiver de d'été peuvent être séparer de **50 km**

- **5 arbres-habitats** par hectare
- Ne pas utiliser de pesticides néfastes au développement des proies
- Laisser des accès dans les vieux **bâtiments** forestiers notamment sous les charpentes

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 151/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

LUCANE CERF-VOLANT

Lucanus cervus



STATUT DE CONSERVATION

Statut en Picardie :
Non évalué

NATURA 2000

Annexes II et IV

DESCRIPTION

Il s'agit du plus grand Coléoptère en Europe et c'est aussi le plus spectaculaire car le mâle est un « cerf-volant » ! Un qualificatif utilisé en raison de l'impressionnante envergure de ses mandibules, rappelant les bois des cervidés, et par son aptitude à voler. La taille des plus gros mâles peut atteindre les 80 mm voire même les 90 mm dans le sud de la France alors que les plus petits ne dépassent guère les 30 à 40 mm.

La période d'observation des adultes se situe dans notre région entre la fin du mois de mai et le début du mois d'août.

Les mandibules sont petites chez la femelle a contrario de celles du mâle qui sont impressionnantes chez les plus grands spécimens. Deux à trois épines existent sur les tibias des pattes postérieures alors qu'il n'en y a qu'une seule chez la Petite Biche.

RÉPARTITION DE L'ESPECE



ESPÈCE PRÉSENTE

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 152/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

ECOLOGIE

Cette espèce saproxylique se rencontre bien souvent au niveau de lisières et trouées forestières. Il n'est pas rare de la trouver sur les chemins bien exposés dans un contexte boisé mais aussi à l'intérieur de parcs ou jardins individuels très arborés. Les deux sexes s'avèrent aptes au vol mais ce sont davantage les mâles qui s'envolent à la recherche des femelles peu actives en général et souvent posées au sol. Les mâles se livrent à une concurrence sévère avec quelquefois des affrontements spectaculaires.

Les larves de Lucane cerf-volant se nourrissent de bois mort en voie de décomposition. Elles se développent pendant trois à six ans de préférence au niveau des grosses racines d'arbres très âgés voire dépérissants. Le chêne est privilégié mais les larves et nymphes colonisent également les vieilles souches de divers feuillus de préférence dans des secteurs bien exposés et thermophiles.

RECOMMANDATIONS DE GESTION SYLVICOLE

- **Laisser sur place les arbres morts** qui sont tombés au sol
- Maintenir sur pied un maximum d'**arbres dépérissants**
- **Préserver les vieux chênes** mais aussi les plus gros hêtres et autres feuillus.
- Privilégier des **zones de petites surfaces à forte densité de bois mort** plutôt qu'un grand secteur à densité moyenne.

QUELQUES CHIFFRES :

- **Au moins 1m3/ha de souches hautes**
- **Un habitat idéalement tous les 100m, au maximum tous les 500m**

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 153/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

4. Fiche descriptive des habitats forestiers

Chaque **habitat générique d'intérêt communautaire** recensé sur le site Natura 2000 ainsi qu'au maximum jusqu'à l'**alliance pour les habitats non d'intérêt communautaire** sont décrits sous la forme de **fiches descriptives**.

Chaque fiche descriptive comporte les éléments suivants :

- la **caractérisation de l'habitat** avec :
 - la ou les **syntaxons phytosociologiques** de niveau inférieur présents sur le site avec les noms d'auteurs ;
 - la **classification dans le synsystème** phytosociologique ;
 - le **code CORINE Biotopes** et son intitulé ;
 - le **code EUNIS** et son intitulé ;
 - le **code Natura 2000** et son intitulé ;
 - le **code du Cahier d'habitats** et son intitulé ;
 - son **statut** vis-à-vis de Natura 2000 (habitat prioritaire, d'intérêt communautaire, non d'intérêt communautaire) ;
 - et la **surface et proportion occupée** sur le site ;
- une **photographie de l'habitat** prise sur le site ;
- les **caractères diagnostiques de l'habitat** avec :
 - les **caractéristiques stationnelles** (pente, exposition, situation topographique, substrat, sol, humidité) ;
 - sa **physionomie et** sa **structure** (physionomie, espèce(s) dominante(s), éventuellement milieux associés) ;
 - et son **cortège floristique contextualisé** (liste des espèces diagnostiques) ;
- l'**état de l'habitat** avec :
 - sa **distribution régionale** ;
 - sa **représentativité** sur le site Natura 2000 ;
 - son **intérêt patrimonial** au niveau régional ;
 - les **menaces et** les **atteintes** sur le site ;
 - la **dynamique de la végétation** (évolution régressive ou progressive, lente ou rapide, facteurs de cette dynamique) ;
 - les **habitats en contacts ou associés** sur le site ;
 - son **état de conservation global à 3 niveaux :** favorable, altéré, défavorable (défini à partir de la méthodologie nationale pour les **Hêtraies acidophiles atlantiques représentant la majorité du site,** et à dire d'expert en se basant sur les principaux critères des méthodologies nationales pour les autres habitats) ;
 - **l'enjeu conservatoire pour les habitats d'intérêt communautaire** à partir des paramètres suivants : niveau de menace européen (habitat Natura 2000 est prioritaire ou non), enjeu de conservation régional, niveaux de menace et de rareté régionaux, la proportion de l'habitat à l'échelle du site Natura 2000, son état de conservation moyen à l'échelle du site, les menaces générales qui pèsent sur l'habitat à l'échelle du site et les potentialités de restauration de l'habitat sur le site Natura 2000. L'interprétation croisée de ces différents critères permettra ensuite de hiérarchiser les différents habitats Natura 2000 génériques du site selon quatre niveaux :

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Enjeu prioritaire de conservation à l'échelle du site - Végétations d'intérêt communautaire prioritaire - Végétations menacées de disparition en France	**Enjeu important** de conservation à l'échelle du site - végétations vulnérables dans la région (VU) mais bien représentées à l'échelle du site Natura 2000	**Enjeu secondaire** de conservation à l'échelle du site - Végétations quasi-menacées dans la région (NT) peu représentées sur le site et/ou avec de	Habitats d'intérêt communautaire ne pouvant être gérés ou ne nécessitant pas de gestion particulière

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 154/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

- Végétations dont la région HDF a une responsabilité de conservation à l'échelle nationale (rareté ou originalité) - végétations menacées dans la région (EN-CR) - végétations vulnérables dans la région (VU) et rares à l'échelle du site Natura 2000	- végétations quasi-menacées dans la région (NT) mais bien représentées sur le site avec d'importantes potentialités de restauration	faibles potentialités de restauration - Végétations d'intérêt communautaire non menacées dans la région (LC)	

- La **gestion de l'habitat** avec :
 - La **gestion actuelle** de l'habitat,
 - Les **objectifs de conservation**,
 - Les **recommandations et mesures de conservation** en faveur de cet habitat,
 - Les **indicateurs de suivis** de la réussite des mesures.
- le ou les **relevés phytosociologiques** de référence sur le site qui ont suivi la procédure mise en place par le CBNBl sous la forme d'un bordereau-type de terrain puis une saisie informatique spécifique pour validation ;
- et la **bibliographie** associée à sa description.

NB : l'enjeu conservatoire, ainsi que la gestion de l'habitat ne sont décrits que pour les habitats d'intérêt communautaires.

Ainsi, les **habitats naturels forestiers** décrits dans les fiches descriptives sont :

- pour les **habitats génériques d'intérêt communautaire non prioritaires** :
 - **3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* ;**
 - **6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ;**
 - **9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion*) ;**
 - **9130 : Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* ;**

- pour les **habitats non d'intérêt communautaire** (alliances) :
 - **Communauté basale à *Lemna minor*** (Végétations flottantes non enracinées à Petite lentille d'eau du ***Lemnetalia minoris*** Tüxen ex O. Bolòs & Masclans 1955) ;
 - Microphorbiaies intraforestières acidiclines à basiclines du ***Caricion remotae*** M. Kästner 1941 ;
 - Prairies piétinées des sols temporairement engorgés en surface du ***Potentillion anserinae*** Tüxen 1947 ;
 - Prairies de fauche mésophiles à mésohygrophiles de l'***Arrhenatheretalia elatioris*** Tüxen 1931 ;
 - Ourlets acidiphiles psychrophiles mésohygrophiles du ***Potentillo erectae - Holcion mollis*** H. Passarge 1979 ;
 - Ourlets en nappe à Fougère aigle de ***l'Holco mollis - Pteridion aquilini*** (H. Passarge 1994) Rameau in Bardat et al. 2004 prov. ;
 - Ourlets acidiphiles mésothermophiles continentaux du ***Melampyrion pratensis*** H. Passarge 1979 ;
 - Végétations vivaces des coupes forestières sur sols acides de ***l'Epilobion angustifolii*** Oberd. 1957 ;
 - Fourrés héliophiles et thermophiles à Fabacées du ***Cytisetea scopario - Striati*** Rivas Mart. 1975.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 155/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

1. Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* (code Natura 2000 : 3130)

CARACTERISATION DE L'HABITAT

Syntaxon présent : Végétations annuelles basses à Callitriche des étangs et Renouée poivre-d'eau

Callitricho stagnalis - Polygonetum hydropiperis B. Foucault 1988

Classement dans le synsystème : *JUNCETEA BUFONII* B. Foucault 1988

Elatino triandrae - Cyperetalia fusci B. Foucault 1988

***Eleocharition soloniensis* G. Phil. 1968**

Callitricho stagnalis - Polygonetum hydropiperis B. Foucault 1988

Corine Biotopes : 22.32 Gazons amphibies annuels septentrionaux

EUNIS : C3.51 Gazons ras eurosibériens à espèces annuelles amphibies

Habitat générique : 3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*

Habitat élémentaire : 3130-3

Statut : Habitat d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore »

Surface occupée : Environ 1,2 ha, soit 0,13 % du site, surface certainement sous-estimée à l'échelle du site (micro-habitats).





(Photos : Ecosphère)

Végétation annuelle basse à Callitriche des étangs et Renouée poivre-d'eau

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 156/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Caractéristiques stationnelles : Végétation ponctuelle (souvent quelques m²) liée à de petites dépressions ou ornières au niveau de certains layons forestiers et de leur bordure, inondés en période hivernale (eaux météoriques) sur des sols limono-argileux en conditions mésotrophes à méso-eutrophes.

Physionomie et structure : Végétation de petite dimension (quelques décimètres maximum de hauteur), pauvre en espèces, dominée par *Persicaria hydropiper* et *Callitriche stagnalis*. Développement optimal en fin d'été jusqu'à fin d'automne.

Cortège floristique contextualisé :

=> ***Espèces caractéristiques*** : *Callitriche stagnalis, Persicaria hydropiper*

=> ***Espèces compagnes*** **:** *Poa annua subsp. annua, Juncus bufonius*

ETAT DE L'HABITAT

Distribution régionale : Végétation parmi les plus abondantes de la classe des *JUNCETEA BUFONII* à l'échelle des Hauts-de-France (tendance présumée stable).

Représentativité : Végétation relativement présente en bords de chemins sur les zones tassées par le passage des engins forestiers.

Intérêt patrimonial : Végétation ne présentant pas d'intérêt patrimonial particulier (présumée peu commune et non menacée).

Menaces et atteintes : Végétation qui se maintient par le passage modéré d'engins dans les layons forestiers. Une fréquentation plus importante par endroits, ainsi que le stockage des grumes ou l'abondance de copeaux et résidus de branches liés aux opérations de gestion forestière génèrent des impacts sur cette végétation.

Dynamique de la végétation : Végétation pionnière dépendante des précipitations et des perturbations, notamment le passage d'engins dans les chemins forestiers ou le retournement par les sangliers et évoluant naturellement par atterrissement, vers un ourlet intraforestier du *Prunello vulgaris - Ranunculetum repentis*.

Habitats associés ou en contact sur le site : Microphorbiaies intraforestières acidiclines à basiclines du *Caricion remotae* sur les zones plus tassées et divers ourlets sur les zones moins tassées : Ourlets en nappe à Fougère aigle, Ourlets acidiphiles mésothermophiles continentaux du *Melampyrion pratensis*, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin.

Etat de conservation global : Altéré

Enjeu conservatoire : Niveau 4

Menace Europe	Enjeu conservation régional	Rareté régionale	Menace régionale	Proportion site	Etat de conservation site	Menaces	Potentialité restauration
Non prioritaire	Important	PC ?	LC	0,1 %	Altéré	Atteintes trop fortes au sol	Moyen

Gestion de l'habitat

Gestion actuelle : Pas de gestion particulière sur cet habitat, résultant des perturbations du sol liées à l'activité forestière.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 157/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Objectifs de conservation : Conserver une mosaïque d'habitat comprenant des zones légèrement perturbées propice au développement de cette végétation.

Recommandations et mesures de conservation : Pas de gestion particulière, hormis une adaptation de quelques pratiques sylvicoles comme les périodes d'intervention. En effet, le passage d'engins ou le stockage de grumes et période de végétation est très dommageable sur cet habitat ainsi que sur les espèces animales associées (ex : amphibiens, etc.).

Indicateurs de suivis : superficie au sein du site et état de conservation de l'habitat.

RELEVE(S) PHYTOSOCIOLOGIQUE(S)

230523FLP01, 230530ST07, 230615FLP08

BIBLIOGRAPHIE

CATTEAU (E.) *et al*., 2021

DARDILLAC (A.), 2020

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 158/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

2. Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (code Natura 2000 : 6430)

CARACTERISATION DE L'HABITAT

Syntaxon présent : Ourlet à Brachypode des forêts et Fétuque géante

Brachypodio sylvatici - Festucetum giganteae B. Foucault & Frileux ex B. Foucault in Provost 1998

Classement dans le synsystème : *GALIO APARINES - URTICETEA DIOICAE* H. Passarge ex Kopecky 1969

Impatient noli-tangere - Stachyetalia sylvaticae Boullet et al. in Bardat et al. 2004

***Impatienti noli-tangere - Stachyion sylvaticae* Görs ex Mucina in Mucina et al. 1993**

Brachypodio sylvatici - Festucetum giganteae B. Foucault & Frileux ex B. Foucault in Provost 1998

Corine Biotopes : 37.72 Franges des bords boisés ombragés

EUNIS : E5.43 lisières forestières ombragées

Habitat générique : 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

Habitat élémentaire : 6430-7 Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles

Statut : Habitat d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore »

Surface occupée : Environ 6,1 ha, soit 0,7% du site.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 159/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR



(Photos : Ecosphère)

Ourlet à Brachypode des forêts et Fétuque géante

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Caractéristiques stationnelles : Végétation intraforestière, en bordure des routes, chemins, laies et layons sur substrats riches en bases et en matières nutritives, à granulométrie fine et sur sols engorgés une partie de l'année.

Physionomie et structure : Végétation souvent linéaire, pérenne, d'hémicryptophytes souvent rhizomateuses, caractérisée par l'abondance des Poacées de grande taille (*Brachypodium sylvaticum, Schedonorus giganteus, Bromopsis ramosa*). Cette végétation présente une structure verticale à deux strates : une strate supérieure comprenant les grandes graminées et les grandes espèces d'ourlets et une strate inférieure avec des espèces basses ou rampantes, notamment de sous-bois.

Cortège floristique contextualisé :

=> ***Espèces caractéristiques*** : *Brachypodium sylvaticum, Bromopsis ramosa, Stellaria holostea, Poa nemoralis*

=> ***Espèces compagnes*** **:** *Geranium robertianum, Urtica dioica, Glechoma hederacea, Geum urbanum*

ETAT DE L'HABITAT

Distribution régionale : Végétation décrite dans le Pas-de-Calais, la Seine-Maritime et l'Oise. Sa répartition correspond sans doute au nord-ouest-atlantique mais en évitant les massifs cristallins : se cantonne aux substrats riches en bases (tendance présumée stable).

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 160/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Représentativité : Végétation observée dans les ourlets forestiers ombragés, relativement bien répandus au sein du site Natura 2000 sur les bermes de chemins où la végétation profite certainement des apports basiques des remblais de piste forestière.

Intérêt patrimonial : Végétation ne présentant pas d'intérêt patrimonial particulier (assez commune et non menacée).

Menaces et atteintes : Végétation qui se maintient par la fauche périodique des bermes forestières. Elle tolère un certain tassement du sol mais pas la rudéralisation ou l'eutrophisation excessive. Cette végétation est globalement peu menacée au sein du site Natura 2000.

Dynamique de la végétation : Ourlet correspondant à un stade intermédiaire de la série dynamique du *Fraxino excelsioris - Quercion roboris* ou de *l'Alnion incanae*.

Habitats associés ou en contact sur le site : habitat présent en bordure des Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex. Également en contact avec les Microphorbiaies intraforestières acidiclines à basiclines du *Caricion remotae* sur les zones plus tassées et plusieurs autres ourlets en conditions plus héliophiles : Ourlets en nappe à Fougère aigle, Ourlets acidiphiles mésothermophiles continentaux du *Melampyrion pratensis* et Prairies de fauche mésophiles à mésohygrophiles de l'*Arrhenatheretalia*.

Etat de conservation global : Favorable à altéré

Enjeu conservatoire : Niveau 3

Menace Europe	Enjeu conservation régional	Rareté régionale	Menace régionale	Proportion site	Etat de conservation site	Menaces	Potentialité restauration
Non prioritaire	Majeur	AC	LC	0,7%	Favorable à altéré	Rudéralisation et eutrophisation	Moyen

Gestion de l'habitat

Gestion actuelle : La végétation se maintient au niveau des bermes de chemins grâce à l'entretien actuellement pratiqué, il n'y a pas de gestion particulière à prévoir.

Objectifs de conservation : Maintien de l'entretien des bermes de chemins.

Recommandations et mesures de conservation : éviter l'eutrophisation et la rudéralisation des bords de chemins par des opérations de fauches occasionnelles avec export de matière sur les bermes ombragées.

Indicateurs de suivis : superficie au sein du site, état de conservation de l'habitat, cortège floristique caractéristique.

RELEVE(S) PHYTOSOCIOLOGIQUE(S)

230530ST02, 230622STFLP01, 230622STFLP02, 230622STFLP04, 230622STFLP05, 230622STFLP07, 230626FLP01, 230626FLP03, 230626FLP04

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 161/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

BIBLIOGRAPHIE

CATTEAU (E.) et al., 2021

DARDILLAC (A.), 2020

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 162/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

3. Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*) (code Natura 2000 : 9120)

CARACTERISATION DE L'HABITAT

Syntaxons présents : Forêt à Hêtre commun et Oxalide oseille

Oxalido acetosellae - Fagetum sylvaticae Bardat 1993 nom. inval. (art. 3o, 5) & nom. illeg. (art. 31)

Classement dans le synsystème : *QUERCO ROBORIS - FAGETEA SYLVATICAE* Braun-Blanq. & J. Vlieger in J. Vlieger 1937
Quercetalia roboris Tüxen 1931
***Quercion roboris* Malcuit 1929**
Ilici aquifolii - Quercenion petraeae Rameau in Bardat et al. 2004 prov.
Oxalido acetosellae - Fagetum sylvaticae Bardat 1993 nom. inval. (art. 3o, 5) & nom. illeg. (art. 31)

Corine Biotopes : 41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles

EUNIS : G1.62 Hêtraies acidophiles atlantiques

Habitat générique : 9120 Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à *Ilex* et parfois *Taxus* (cet habitat rattaché au 9130 dans le précédent Docob intègre dorénavant les *Quercion roboris*, il est bien intégré dans le 9120).

Habitat élémentaire : 9120-2 Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx

Statut : Habitat d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore »

Surface occupée : Environ 726,3 ha, soit 81,2 % du site.




(Photos : Ecosphère)

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 163/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Caractéristiques stationnelles : Végétation forestière mésohydrique, mésotrophile, acidicline, de plateau ou de faibles pentes, sous climat bien arrosé, sur des sols mésotrophes moyennement acides, avec une couverture limoneuse ou limono-argileuse importante.

Physionomie et structure : Futaie dominée par *Fagus sylvatica*, parfois associée aux chênes (*Quercus robur*, *Quercus petraea* et leur hybride), avec une strate arbustive où *Ilex aquifolium* s'avère généralement très présent et une strate herbacée nettement enrichie d'espèces forestières à large amplitude écologiques comme *Hedera helix* et d'espèces hygrosciaphiles comme *Oxalis acetosella*. Développement optimal au printemps et début d'été.

Cortège floristique contextualisé :

=> ***Espèces caractéristiques*** : *Fagus sylvatica, Oxalis acetosella, Dryopteris carthusiana, Dryopteris filix-mas, Ilex aquifolium*

=> ***Espèces compagnes :*** *Dryopteris dilatata, Pteridium aquilinum, Holcus mollis, Hedera helix, Luzula pilosa, Polytrichum formosum*

ETAT DE L'HABITAT

Distribution régionale : Végétation décrite de Seine-Maritime où elle occupe de vastes surfaces, rare dans l'Eure et dans le Calvados. Reconnue en Picardie (forêt domaniale de Crécy) et dans le Kent. Tendance présumée stable.

Représentativité : Végétation caractéristique composant la grande majorité de la ZSC avec des stades de maturités variés.

Intérêt patrimonial : Végétation rare, d'intérêt patrimonial à l'échelle des Hauts-de-France mais non menacée.

Menaces et atteintes : Présence de plusieurs facteurs de dégradation à adapter (bois mort absent, plantations monospécifiques de résineux, traitement en futaie régulière, grandes parcelles de régénération, traitement phytosanitaires, sols limoneux très sensibles aux tassements). Les dépérissements des ligneux liés au réchauffement climatique sont pour le moment peu marqués probablement du fait des bonnes réserves en eau des sols et de la pluviométrie.

Dynamique de la végétation : Dynamique forestière interne permettant l'expression dans les trouées et les coupes des végétations de *l'Epilobion angustifolii*. Les phases forestières jeunes s'avèrent par contre moins bien connues.

Habitats associés ou en contact sur le site : Habitat occupant la majeure partie du site Natura 2000, en contact et associé avec un grand nombre de végétations. Cette végétation se retrouve notamment en mosaïque avec les ourlets en nappe à Fougères aigles au sein des clairières, et les végétations vivaces des coupes forestières sur sols acides de *l'Epilobion angustifolii* au sein des zones de coupes forestières. En contact, on retrouve aussi les nombreux ourlets présents sur le site, comme les ourlets des mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin et ourlets acidiphiles psychrophiles mésohygrophiles du *Potentillo erectae – Holcion mollis* sur les secteurs ombragés, ainsi que des ourlets acidiphiles mésothermophiles continentaux du *Melampyrion pratensis* sur les secteurs moins ombragés.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 164/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Etat de conservation global : Altéré (cf. facteurs de dégradation décrits dans le paragraphe menaces et atteintes).

Enjeu conservatoire : Niveau 1

Menace Europe	Enjeu conservation régional	Rareté régionale	Menace régionale	Proportion site	Etat de conservation site	Menaces	Potentialité restauration
Non prioritaire	Majeur	R	LC	81,2 %	Altéré	Plantations de résineux, pratiques sylvicoles non adaptés	Forte

Gestion de l'habitat

Gestion actuelle : Gestion sylvicole en futaie régulière.

Objectifs de conservation : Amélioration de l'état de conservation du boisement.

Recommandations et mesures de conservation : L'amélioration de l'état de conservation du boisement repose sur :

- La mise en place de pratiques sylvicoles permettant le maintien d'un couvert continu sur les parcelles où l'habitat est peu perturbé ; Ces pratiques permettront d'éviter la minéralisation des sols par mise en lumière brutale et d'éviter une trop grande vivacité des espèces coloniales comme la Fougère aigle ;

- Ces pratiques devront permettre de retrouver des boisements plus irréguliers avec l'expression de plusieurs strates de ligneux (à l'inverse des futaies régulières actuelles) tout en maintenant des volumes plus importants de bois mort au sol ou sur pied ;

- Les régénérations locales seront assurées par la dynamique naturelle (bonne régénération du Hêtre constatée) ainsi que, si besoin, par des plantations d'espèces indigènes et locales faisant partie de cette végétation ; Dans tous les cas, au sein du site Natura 2000, les plantations de résineux doivent être abandonnées et converties progressivement pour les existantes ;

- Une attention particulière doit être apportée aux tassements du fait de la grande sensibilité des sols (période d'intervention, cantonnement stricte aux cloisonnements, diminution du nombre de cloisonnements en augmentant les espacements.

Indicateurs de suivis : état de conservation de l'habitat selon la méthode nationale, cortège floristique diversifié et absence de résineux, présence de gros bois vivants et de gros bois morts, diminution des surfaces de résineux au profit des surfaces de hêtraies.

RELEVE(S) PHYTOSOCIOLOGIQUE(S)

230411FLP05, 230421FLP03, 230421FLP04, 230505FLP03, 230515FLP03, 230421FLP01

230411FLP01, 230418FLP03, 230411FLP02, 230411FLP03, 230411FLP04, 230411FLP06, 230411FLP07, 230418FLP01, 230418FLP02, 230418FLP04, 230418STFLP05, 230421FLP05, 230505FLP01, 230505FLP02, 230421FLP02, 230515FLP01, 230523FLP04

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 165/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

BIBLIOGRAPHIE

CATTEAU (E.) et al., 2010

CATTEAU (E.) et al., 2021

DARDILLAC (A.), 2020

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 166/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

4. Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (code Natura 2000 : 9130)

CARACTERISATION DE L'HABITAT

Syntaxon présent : Forêts mésophiles acidiclines à calcicoles
Carpino betuli - Fagion sylvaticae Bœuf et al. in Bœuf 2011

Classement dans le synsystème : *QUERCO ROBORIS - FAGETEA SYLVATICAE* Braun-Blanq. & J. Vlieger in J. Vlieger 1937
Fagetalia sylvaticae Pawl. in Pawl. et al. 1928
Carpino betuli - Fagenalia sylvaticae Rameau ex J.-M. Royer et al. 2006
***Carpino betuli - Fagion sylvaticae* Bœuf et al. in Bœuf 2011**

Corine Biotopes : 41.1 Hêtraies

EUNIS : G1.6 Hêtraies

Habitat générique : 9130 Hêtraies de l'*Asperulo -Fagetum*

Habitat élémentaire : -

Statut : Habitat d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore »

Surface occupée : Environ 1,36 ha, soit 0,15 % du site.





(Photos : Ecosphère)

Forêt mésophile acidicline à calcicole

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 167/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Caractéristiques stationnelles : Végétation se développant en situation de plateau ou sur les hauts de versants, sur des sols limoneux à limono-argileux assez épais avec une bonne réserve hydrique, mais suffisamment drainants.

Physionomie et structure : Strate arborescente occupée selon les biotopes et les pratiques sylviculturales par *Fagus sylvatica*, *Quercus petraea*, *Q. robur*, *Carpinus betulus* ou *Fraxinus excelsior*. Strate herbacée composée d'espèces forestières mésophiles. Présence éventuelle d'espèces des ourlets mésophiles, acidiphiles ou calcicoles.

Cortège floristique contextualisé :

=> ***Espèces caractéristiques*** : *Acer campestre*, *Fagus sylvatica, Hyacinthoides non-scripta.*

=> ***Espèces compagnes*** **:** *Hedera helix, Lamium galeobdolon, Millium effusum,*

ETAT DE L'HABITAT

Distribution régionale : Végétation assez répandue sur les plateaux limoneux, les affleurements crayeux et les colluvions calcarifères du domaine nord-atlantique (Bretagne, Normandie, Hauts-de-France et nord de l'Île-de-France essentiellement). Végétation parmi les plus abondantes de la classe des *QUERCO ROBORIS - FAGETEA SYLVATICAE* à l'échelle des Hauts-de-France (tendance stable).

Représentativité : Végétation relevée ponctuellement au sein du site Natura 2000. Plusieurs stations cartographiées en 2008 n'ont pas été reconfirmées en 9130 mais en 9120.

Intérêt patrimonial : Végétation ne présentant pas d'intérêt patrimonial particulier (assez commune et non menacée).

Menaces et atteintes : Végétation sans menace et atteinte notable sur le site Natura 2000 avec néanmoins quelques traitements sylvicoles à adapter (plantations monospécifiques de résineux, traitement en futaie régulière).

Dynamique de la végétation : Végétation forestière climacique sous un climat suffisamment pluvieux de type atlantique.

Habitats associés ou en contact sur le site : Habitat relictuel, occupant de faibles surfaces, principalement en contact avec les Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus.

Etat de conservation global : Altéré

Enjeu conservatoire : Niveau 3

Menace Europe	Enjeu conservation régional	Rareté régionale	Menace régionale	Proportion site	Etat de conservation site	Menaces	Potentialité restauration
Non prioritaire	Moyen à Majeur	AC	LC	0,15 %	Altéré	Petites superficies sensibles à la rudéralisation, pratiques sylvicoles non adaptées	Forte

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 168/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

GESTION DE L'HABITAT

Gestion actuelle : Gestion sylvicole en futaie régulière.

Objectifs de conservation : Amélioration de l'état de conservation du boisement.

Recommandations et mesures de conservation : Habitat très ponctuel s'intégrant dans la gestion des Hêtraies acidophiles atlantiques et dont l'amélioration de l'état de conservation du boisement repose ainsi sur :

- La mise en place de pratiques sylvicoles permettant le maintien d'un couvert continu sur les parcelles où l'habitat est peu perturbé ; Ces pratiques permettront d'éviter la minéralisation des sols par mise en lumière brutale et d'éviter une trop grande vivacité des espèces coloniales comme la Fougère aigle ;

- Ces pratiques devront permettre de retrouver des boisements plus irréguliers avec l'expression de plusieurs strates de ligneux (à l'inverse des futaies régulières actuelles) tout en maintenant des volumes plus importants de bois mort au sol ou sur pied ;

- Les régénérations locales seront assurées par la dynamique naturelle (bonne régénération du Hêtre constatée) ainsi que, si besoin, par des plantations d'espèces indigènes et locales faisant partie de cette végétation ; Dans tous les cas, au sein du site Natura 2000, les plantations de résineux doivent être abandonnées et converties progressivement pour les existantes ;

- Une attention particulière doit être apportée aux tassements du fait de la grande sensibilité des sols (période d'intervention, cantonnement stricte aux cloisonnements, diminution du nombre de cloisonnements en augmentant les espacements.

Indicateurs de suivis : état de conservation de l'habitat selon la méthode nationale, surface de l'habitat au sein du site, cortèges floristiques diversifiés avec apparition d'espèces caractéristiques de certaines associations (bon potentiel de restauration vers les hêtraies à Jacinthes des bois des *Endymio non-scriptae - Fagetum sylvaticae*).

RELEVE(S) PHYTOSOCIOLOGIQUE(S)

230523FLP02, 230515FLP02

BIBLIOGRAPHIE

CATTEAU (E.) et al., 2021

DARDILLAC (A.), 2020

RENAUX (B.), TIMBAL (J.), GAUBERVILLE (C.), THEBAUD (G.), 2019

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 169/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

5. Végétations flottantes non enracinées à Petite lentille d'eau du *Lemnetalia minoris Tüxen* ex O. Bolòs & Masclans 1955, communauté basale à *Lemna minor*

CARACTERISATION DE L'HABITAT

Syntaxons présents : Végétations flottantes non enracinées à Petite lentille d'eau, communauté basale à *Lemna minor*
Lemnetalia minoris Tüxen ex O. Bolòs & Masclans 1955

Classement dans le synsystème : *LEMNETEA MINORIS* Tüxen ex O. Bolòs & Masclans 1955
***Lemnetalia minoris Tüxen* ex O. Bolòs & Masclans 1955**

Corine Biotopes : 22.41 Végétations flottant librement x 22.12 Eaux mésotrophes
22.41 Végétations flottant librement x 22.13 Eaux eutrophes

EUNIS : C1.2 Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents – C1.32 Végétations flottant librement des plans d'eau eutrophes – C1.33 Végétations immergées enracinées des plans d'eau eutrophes

Habitat générique : -

Habitat élémentaire : -

Statut : Végétations non concernées par la Directive Habitats-Faune-Flore

Surface occupée : Environ 1029 m², moins de 0,01% du site.



(Photos : Ecosphère)
Végétation flottante non enracinée à Petite lentille d'eau

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 170/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Caractéristiques stationnelles : Végétation annuelle de plantes libres non enracinées flottant en surface des eaux douces stagnantes à faiblement courantes, avec une préférence pour les biotopes abrités. Végétation à pouvoir multiplicateur élevé, pouvant se développer en nappes importantes à la surface des plans d'eau, des fossés, voire d'anses au niveau de rives de cours d'eau.

Physionomie et structure : Voile annuel monospécifique de *Lemna minor,* pionnière ou de dégradation trophique, flottant librement dans une petite pièce d'eau calme, ne laissant place à aucune autre strate intraquatique.

Cortège floristique contextualisé :

=> ***Espèces caractéristiques*** : *Lemna minor*

ETAT DE L'HABITAT

Distribution régionale : Végétation parmi les plus abondantes de la classe des *LEMNETEA MINORIS* à l'échelle des Hauts-de-France (tendance inconnue), car typique des eaux mésotrophes à eutrophes nettement plus fréquentes que les eaux oligo-mésotrophiles.

Représentativité : Végétation relevée très ponctuellement au sein de quelques mares forestières.

Intérêt patrimonial : Végétation ne présentant pas d'intérêt patrimonial (assez commune et non menacée).

Menaces et atteintes : Végétation très couvrante et concurrentiel pouvant empêcher le développement d'autres végétations aquatiques. Végétation menacée par le comblement et l'atterrissement des mares forestières.

Dynamique de la végétation : Végétation relativement stable, mais susceptible d'être perturbée par l'eutrophisation des eaux.

Etat de conservation global : Défavorable.

RELEVE(S) PHYTOSOCIOLOGIQUE(S)

230615FLP02

BIBLIOGRAPHIE

CATTEAU (E.) *et al*., 2021

DARDILLAC (A.), 2020

FRANCOIS (R.) *et al*., 2012

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 171/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

6. Microphorbiaies intraforestières acidiclines à basiclines du *Caricion remotae* M. Kästner 1941

CARACTERISATION DE L'HABITAT

Syntaxons présents : Microphorbiaies intraforestières acidiclines à basiclines *Caricion remotae* M. Kästner 1941

Classement dans le synsystème : *MONTIO FONTANAE - CARDAMINETEA AMARAE* Braun-Blanq. & Tüxen ex Klika & Hadac 1944

Cardamino amarae - Chrysosplenietalia alternifolii Hinterlang 1992

***Caricion remotae* M. Kästner 1941**

Corine Biotopes : 54.11 Sources d'eaux douces pauvres en bases

EUNIS : C2.11 Sources d'eau douce

Habitat générique : -

Habitat élémentaire : -

Statut : Végétations non concernées par la Directive Habitats-Faune-Flore

Surface occupée : Environ 1,9 ha, soit 0,2 % du site, surface certainement sous-estimée à l'échelle du site (micro-habitats).



(Photos : Ecosphère)

Microphorbiaie intraforestière acidicline à basicline

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 172/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Caractéristiques stationnelles : Végétation occupant de petites surfaces généralement linéaires, en bordure des cours d'eau forestiers (pas le cas ici) et dans les layons humides sur sol hydromorphe et substrat argileux à argilo-limoneux, colluvionnaire ou alluvionnaire, souvent surmonté d'une couche organique.

Physionomie et structure : Formation basale d'hémicryptophytes dominée par *Carex remota* (lié au tassement des sols), accompagné de petites espèces à cycle de vie assez court (bisannuelles) et à feuilles ou folioles plus ou moins rondes. Végétation basse (25-50 cm), densité moyenne à élevée (50-100 %) à développement optimal en début d'été. Végétations à strate phanérogamique dense superposée ou non à une strate bryophytique.

Cortège floristique contextualisé :

=> Espèces caractéristiques : *Carex remota*

=> Espèces compagnes **:**

ETAT DE L'HABITAT

Distribution régionale : Végétation parmi les moins abondantes de la classe des *MONTIO FONTANAE - CARDAMINETEA AMARAE* à l'échelle des Hauts-de-France (tendance présumée en régression).

Représentativité : Végétation bien présente, souvent en petites plages, au sein des différents cloisonnements et layons forestiers en raison du tassement et de l'orniérage induit par les engins forestiers.

Intérêt patrimonial : Végétation ne présentant pas d'intérêt patrimonial (peu commune et non menacée).

Menaces et atteintes : les activités de gestion forestière entrainent une destruction ou une restauration de conditions favorables à l'installation de cette végétation selon les cas de figure.

Dynamique de la végétation : Végétation plus ou moins stable, mais susceptible d'être colonisée assez rapidement par les ourlets de *l'Impatienti noli-tangere - Stachyion sylvaticae*, notamment le *Carici pendulae - Eupatorietum cannabini*. Évolution naturelle vers le *Carici remotae - Fraxinetum excelsioris* dans les vallons boisés et vers les boisements du *Fraxino excelsioris - Quercion roboris* au niveau des versants engorgés sur marnes ou sur argiles.

Etat de conservation global : Altéré.

RELEVE(S) PHYTOSOCIOLOGIQUE(S)

230615FLP02

BIBLIOGRAPHIE

CATTEAU (E.) *et al*., 2021

DARDILLAC (A.), 2020

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 173/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

7. Prairies piétinées des sols temporairement engorgés en surface du *Potentillion anserinae* Tüxen 1947

CARACTERISATION DE L'HABITAT

Syntaxon présent : Prairie piétinée à Brunelle commune et Renoncule rampante

Prunello vulgaris - Ranunculetum repentis Winterhoff 1962

Classement dans le synsystème : *AGROSTIETEA STOLONIFERAE* Oberd. 1983

Potentillo anserinae - Polygonetalia avicularis Tüxen 1947

***Potentillion anserinae* Tüxen 1947**

Prunello vulgaris - Ranunculetum repentis Winterhoff 1962

Corine Biotopes : 37.242 Pelouses à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau

EUNIS : E3.442 Gazons inondés

Habitat générique : -

Habitat élémentaire : -

Statut : Végétation non concernée par la Directive Habitats-Faune-Flore

Surface occupée : Environ 2588 m², soit moins de 0,01 % du site, surface certainement sous-estimée (micro-habitat).



(Photos : Ecosphère)

Prairie piétinée à Brunelle commune et Renoncule rampante

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 174/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Caractéristiques stationnelles : Végétation essentiellement linéaire, parfois très étroite (quelques centimètres) au cœur des layons, chemins et routes forestiers qui ne sont fréquentés et donc piétinés que sur une faible largeur, sur sols humides largement tassés, essentiellement dominés par des éléments argileux (argiles, limons argileux, marnes, etc.) et eutrophes.

Physionomie et structure : Prairie ouverte structurée par les touffes de diverses espèces, associant d'une part un cortège floristique de prairies piétinées et d'ourlets et d'autre part, un cortège de plantes forestières. Végétation monostrate, pauvre en espèces (10-15 espèces), de hauteur souvent faible (10-20 cm) et avec une densité de recouvrement variable selon l'intensité du passage (50-90 %). Développement optimal en été.

Cortège floristique contextualisé :

=> *Espèces caractéristiques* : *Prunella vulgaris, Plantago major*

=> *Espèces compagnes* : *Ranunculus repens*

ETAT DE L'HABITAT

Distribution régionale : Végétation rencontrée en Picardie dans les milieux bocagers du Pays de Bray ou de Thiérache, également bien répartie dans les forêts fraîches du territoire (Clermontois, Compiégnois, Valois…). Tendance stable.

Représentativité : Végétation caractéristique relevée très localement sur certains chemins forestiers moins fréquentés.

Intérêt patrimonial : Végétation ne présentant pas d'intérêt patrimonial particulier (assez commune et non menacée).

Menaces et atteintes : Végétation stable tant que la fréquentation et le piétinement bloquent les possibilités d'ourlification et d'embroussaillement.

Dynamique de la végétation : Prairie en lien dynamique avec divers types d'ourlets eutrophiles intraforestiers pouvant relever de plusieurs alliances, notamment en fonction de la fréquentation du chemin (*Impatienti noli-tangere - Stachyion sylvaticae* ou *Geo urbani - Alliarion petiolatae* si la rudéralisation s'avère importante).

Etat de conservation global : Favorable

RELEVE(S) PHYTOSOCIOLOGIQUE(S)

2306FLP06

BIBLIOGRAPHIE

CATTEAU (E.) et al., 2021

DARDILLAC (A.), 2020

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 175/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

8. Prairies de fauche mésophiles à mésohygrophiles de l'*Arrhenatheretalia elatioris* Tüxen 1931

CARACTERISATION DE L'HABITAT

Syntaxon présent : Prairies de fauche mésophiles à mésohygrophiles
Arrhenatheretalia elatioris Tüxen 1931

Classement dans le synsystème : *ARRHENATHERETEA ELATIORIS* Braun-Blanq. 1949 nom. nud.
Arrhenatheretalia elatioris Tüxen 1931

Corine Biotopes : 38.22 Prairies des plaines médio-européennes à fourrage

EUNIS : E2.112 Pâturages atlantiques à *Cynosurus* et *Centaurea* - E2.211 Prairies atlantiques à *Arrhenatherum* - E2.7 Prairies mésiques non gérées

Habitat générique : -

Habitat élémentaire : -

Statut : Habitat d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore »

Surface occupée : Environ 9,5 ha, soit environ 1 % du site.



(Photos : Ecosphère)

Prairie de fauche mésophile à mésohygrophile

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Caractéristiques stationnelles : Végétation de type prairiale mésophile à mésohygrophile planitiaire à submontagnarde, issue pour partie du pâturage des clairières et des sous-bois forestiers ainsi que de la fauche de bords de route/chemin.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 176/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Physionomie et structure : Prairie de fauche dominée par une strate graminoïde assez dense et élevée avec *Arrhenatherum* elatius, *Schedonorus pratensis, Alopecurus pratensis*... Végétation souvent fermée (recouvrement = 100 %) et assez haute (80-100 cm) lors des années humides au printemps. L'eutrophisation des sols favorise un cortège d'espèces eutrophiles mésophiles dont les capacités de colonisation créent une compétition défavorable aux espèces prairiales plus oligotrophiles.

Cortège floristique contextualisé :

=> ***Espèces caractéristiques*** : *Arrhenatherum elatius, Heracleum sphondylium, Lathyrus pratensis, dactylis glomerata*

La typicité de cette végétation ne permet pas de définir un niveau syntaxonomique plus précis que l'ordre.

ETAT DE L'HABITAT

Distribution régionale : Végétation parmi les plus abondantes de la classe des *ARRHENATHERETEA ELATIORIS* à l'échelle des Hauts-de-France (tendance présumée stable), qui se concentre aujourd'hui dans les quelques régions bocagères à vocation prairiale (Thiérache, Pays de Bray), zones les moins impactées par l'essor de l'agriculture agro-industrielle.

Représentativité : Au sein de la ZSC cette végétation ne s'exprime pas dans ses conditions habituelles puisqu'elle occupe certains bords de routes et chemins en conditions ensoleillées entretenues par fauche plus ou moins régulière.

Intérêt patrimonial : Végétation ne présentant pas d'intérêt patrimonial particulier (assez commune et non menacée).

Menaces et atteintes : Végétation qui se maintient par la fauche périodique des bermes forestières. Elle tolère un certain tassement du sol mais pas la rudéralisation ou l'eutrophisation excessive qui risque de la faire évoluer vers le *Lolio perennis -Cynosuretum cristati* (banalisation de la flore). Cette végétation est d'ailleurs déjà en cours d'eutrophisation et rudéralisation, probablement en raison du non-export des résidus de fauche.

Dynamique de la végétation : la fauche stabilise la dynamique naturelle de cette végétation qui, en cas d'abandon, pourrait évoluer en ourlets mésophiles et mésotrophiles non vraiment individualisés à ce jour puis en fourrés relevant pour partie du *Salicion cinerea -Rhamnion catharticae*, avant le retour de la forêt potentielle.

Etat de conservation global : Altéré

RELEVE(S) PHYTOSOCIOLOGIQUE(S)

230530ST08, 230530ST09, 230615FLP05, 230615FLP06, 230615FLP07, 230626FLP02, 230626FLP09, 230530ST10

BIBLIOGRAPHIE

CATTEAU (E.) *et al*., 2021
DARDILLAC (A.), 2020
FRANCOIS (R.) *et al*., 2012

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 177/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

9. Ourlets acidiphiles psychrophiles mésohygrophiles du *Potentillo erectae - Holcion mollis* H. Passarge 1979

CARACTERISATION DE L'HABITAT

Syntaxons présents : Ourlet à Fougère femelle et Blechne en épi
Athyrio filicis-feminae - Blechnetum spicant B. Foucault 1995 nom. Ined.

Classement dans le synsystème : *MELAMPYRO PRATENSIS - HOLCETEA MOLLIS* H. Passarge 1994
Melampyro pratensis - Holcetalia mollis H. Passarge 1979
***Potentillo erectae - Holcion mollis* H. Passarge 1979**
Athyrio filicis-feminae - Blechnetum spicant B. Foucault 1995 nom. ined.

Corine Biotopes : 31.861 Landes subatlantiques à Fougères

EUNIS : E5.31 Formations à *Pteridium aquilinum* subatlantiques

Habitat générique : -

Habitat élémentaire : -

Statut : Végétation non concernée par la Directive Habitats-Faune-Flore

Surface occupée : Environ 0,33 ha, soit 0,04 % du site.



(Photos : Ecosphère)

Ourlet à Fougère femelle et Blechne en épi

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Caractéristiques stationnelles : Végétation se développant au sein des lisières forestières internes, sur les talus de fossés ou de ruisselets forestiers sur substrats acides à matrice sableuse et à bonnes ressources en eau mais bien aérés grâce à leur porosité et à la topographie souvent assez pentue, en situation ombragée.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 178/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Physionomie et structure : Végétation herbacée peu diversifiée (15 espèces en moyenne) à physionomie marquée par les grandes fougères en touffes dont les espèces dominantes sont *Blechnum spicant* et *Athyrium filix-femina.* Développement optimal en été.

Cortège floristique contextualisé :

=> *Espèces caractéristiques* : *Blechnum spicant, Athyrium filix-femina, Dryopteris dilatata, Dryopteris carthusiana*

=> *Espèces compagnes* : *Lonicera periclymenum*

ETAT DE L'HABITAT

Distribution régionale : Recensée du Pas-de-Calais à l'Allier. En Normandie, végétation présente dans le massif forestier de la forêt de Brotonne sur les terrasses alluviales de la Seine, à rechercher ailleurs (tendance stable).

Représentativité : Communauté caractéristique relevée très ponctuellement au sein de certains talus en lisière forestière.

Intérêt patrimonial : Végétation rare, quasi-menacée sur le territoire et présentant un intérêt patrimonial important, notamment avec la présence d'espèces comme *Blechnum spicant.*

Menaces et atteintes : Végétation pouvant être menacée par le comblement des dépressions et fossés.

Dynamique de la végétation : Végétation de stade intermédiaire dans la dynamique végétale, souvent très stable par sa position sur des talus trop étroits pour l'installation d'une végétation ligneuse. Souvent en lisière de hêtraies ou de chênaies acidiphiles du *Quercion roboris* (au niveau de fossés).

Etat de conservation global : Altéré

RELEVE(S) PHYTOSOCIOLOGIQUE(S)

230530ST03, 230523FLP05

BIBLIOGRAPHIE

CATTEAU (E.) et al., 2021

DARDILLAC (A.), 2020

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 179/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

10. Ourlets en nappe à Fougère aigle de *l'Holco mollis - Pteridion aquilini* (H. Passarge 1994) Rameau in Bardat et al. 2004 prov.

CARACTERISATION DE L'HABITAT

Syntaxons présents : Ourlet en nappe à Fougère aigle
Holco mollis - Pteridion aquilini (H. Passarge 1994) Rameau in Bardat et al. 2004 prov.

Classement dans le synsystème : *MELAMPYRO PRATENSIS - HOLCETEA MOLLIS* H. Passarge 1994
Melampyro pratensis - Holcetalia mollis H. Passarge 1979
***Holco mollis - Pteridion aquilini* (H. Passarge 1994) Rameau in Bardat et al. 2004 prov.**

Corine Biotopes : 31.861 Landes subatlantiques à fougères

EUNIS : E5.31 Formations à *Pteridium aquilinum* subatlantiques

Habitat générique : -

Habitat élémentaire : -

Statut : Végétation non concernée par la Directive Habitats-Faune-Flore

Surface occupée : Environ 54,4 ha, soit 6,1 % du site.



(Photos : Ecosphère)

Ourlet en nappe à Fougère aigle

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 180/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Caractéristiques stationnelles : Végétation des coupes forestières, espaces prairiaux en déprise au contact de boisements ou haies, lisières forestières et talus routiers intra ou périforestiers sur sols acides profonds (substrats riches en sables et limons), pauvres à très pauvres en nutriments et plus ou moins lessivés. Végétation se développant sur des sols présentant de bonnes réserves hydriques, souffrant rarement de sécheresse mais pouvant subir un engorgement temporaire.

Physionomie et structure : Végétation peu diversifiée (5-15 espèces) en nappe, caractérisée par la dominance de *Pteridium aquilinum*. Cette végétation présente une structure verticale nettement à deux strates, avec une strate supérieure dominée par *Pteridium aquilinum* et une sous-strate beaucoup plus disséminée intégrant des espèces d'ourlets et des espèces forestières. Optimum de développement début d'été.

Cortège floristique contextualisé :

=> Espèces caractéristiques : *Pteridium aquilinum, Holcus mollis*

=> Espèces compagnes **:** *Rubus subg. Rubus*

ETAT DE L'HABITAT

Distribution régionale : Végétation largement répandue en Europe tempérée. Semble présente partout des Hauts-de-France, hormis dans le district maritime. Tendance présumée stable.

Représentativité : Végétation représentative relevée sur l'ensemble du site Natura 2000 au sein des clairières, cloisonnements et bords de chemins.

Intérêt patrimonial : végétation ne présentant pas d'intérêt patrimonial particulier (assez rare et non menacée).

Menaces et atteintes : Rôle de l'Homme déterminant dans la création et le maintien de ces végétations par coupes forestières et ouverture des milieux.

Dynamique de la végétation : Végétation de cicatrisation s'inscrivant dans la dynamique de recolonisation du *Quercion roboris* qui évolue vers les fourrés du *Sarothamnion scoparii.* Cette végétation largement favorisée par les ouvertures en grand des peuplements forestiers est connue pour ralentir, voire bloquer, les processus dynamiques de régénération.

Etat de conservation global : Favorable

RELEVE(S) PHYTOSOCIOLOGIQUE(S)

230615FLP03, 230523FLP05

BIBLIOGRAPHIE

CATTEAU (E.) et al., 2021

DARDILLAC (A.), 2020

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 181/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

11. Ourlets acidiphiles mésothermophiles continentaux du *Melampyrion pratensis* H. Passarge 1979

CARACTERISATION DE L'HABITAT

Syntaxons présents : Ourlets acidiphiles mésothermophiles continentaux
Melampyrion pratensis H. Passarge 1979

Classement dans le synsystème : *MELAMPYRO PRATENSIS - HOLCETEA MOLLIS* H. Passarge 1994
Melampyro pratensis - Holcetalia mollis H. Passarge 1979
Melampyrion pratensis H. Passarge 1979
Hyperico pulchri - Melampyretum pratensis B. Foucault & Frileux 1983

Corine Biotopes : 34.42 Lisières mésophiles

EUNIS : E5.22 Ourlets mésophiles

Habitat générique : -

Habitat élémentaire : -

Statut : Végétation non concernée par la Directive Habitats-Faune-Flore

Surface occupée : Environ 10,3 ha, soit 1,15 % du site.



(Photos : Ecosphère)

Ourlet acidiphile mésothermophile continental

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 182/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Caractéristiques stationnelles : Végétation essentiellement intraforestière des lisières, bords de chemins et talus sur sol acide plus ou moins pauvre en nutriments, lessivés et à humus de type moder. Végétation mésophile pouvant tolérer des sols argileux à engorgement momentané. Ourlet hémi-sciaphile à hémi-héliophile.

Physionomie et structure : Végétation souvent assez basse (20-40 cm), de structuration et de densité variables depuis l'ourlet dense et presque bistrate jusqu'à la pelouse forestière, basse, claire et graminéenne. Végétation à la fois riche en espèces (20-35 espèces) et diversifiée (composition floristique assez équilibrée avec un lot important d'espèces d'abondance équivalente). Développement optimal en début d'été.

Cortège floristique contextualisé :

=> *Espèces caractéristiques* : *Melampyrum pratense, Hypericum pulchrum, Pteridium aquilinum,*

=> *Espèces compagnes* : *Agrostis capillaris, Holcus mollis*

Seuls quelques relevés permettent de caractériser l'association, la majorité d'entre eux correspondent à l'alliance, voire l'ordre du synsystème.

ETAT DE L'HABITAT

Distribution régionale : Végétation atlantique à subatlantique connue du nord-ouest et du nord de la France, dans les bois acidiphiles oligotrophes à mésotrophes. Tendance à régresser.

Représentativité : Végétation plus ou moins caractéristique selon les secteurs, relevée localement au sein de layons ou en bordure de chemins peu fréquentés.

Intérêt patrimonial : végétation assez rare et quasi-menacée à l'échelle régionale.

Menaces et atteintes : Végétation stable tant que la fréquentation et le piétinement bloquent les possibilités d'ourlification et d'embroussaillement.

Dynamique de la végétation : Végétation correspondant à un stade intermédiaire assez fugace en l'absence de gestion mais généralement stabilisée par l'entretien des lisières et des chemins forestiers. En relation dynamique avec des forêts acidiphiles du *Quercion roboris*, par l'intermédiaire de fourrés du *Lonicerion periclymeni* ou du *Lonicero periclymeni – Salicetum capreae*.

Etat de conservation global : Favorable à Altéré

RELEVE(S) PHYTOSOCIOLOGIQUE(S)

230523FLP03, 230530ST01, 230530ST05, 230530ST06, 230622STFLP03, 230622STFLP06, 230626FLP05, 230626FLP07, 230626FLP08

BIBLIOGRAPHIE

CATTEAU (E.) et al., 2010

CATTEAU (E.) et al., 2021

DARDILLAC (A.), 2020

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 183/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

12. Végétations vivaces des coupes forestières sur sols acides de *l'Epilobion angustifolii* Oberd. 1957

CARACTERISATION DE L'HABITAT

Syntaxon présent : Végétation à Épilobe en épi et Digitale pourpre
Epilobio angustifolii - Digitalietum purpureae Schwick. 1944

Classement dans le synsystème : *EPILOBIETEA ANGUSTIFOLII* Tüxen & Preising ex von Rochow 1951
Epilobietalia angustifolii Tüxen ex von Rochow 1951
***Epilobion angustifolii* Oberd. 1957**
Epilobio angustifolii - Digitalietum purpureae Schwick. 1944

Corine Biotopes : 31.8711 Clairières à Epilobes et Digitales

EUNIS : G5.841 Clairières à Epilobe et Digitale

Habitat générique : -

Habitat élémentaire : -

Statut : Végétation non concernée par la Directive Habitats-Faune-Flore

Surface occupée : Environ 21,5 ha, soit 2,4 % du site.





(Photos : Ecosphère)

Végétation à Épilobe en épi et Digitale pourpre

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 184/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Caractéristiques stationnelles : Végétation pionnière des clairières et coupes forestières s'exprimant de préférence sur les substrats sablo-argileux, schisteux ou gréseux plus ou moins humides.

Physionomie et structure : Végétation avec un cortège caractéristique paucispécifique qui se différencie essentiellement par la présence d'espèces acidiclines à acidiphiles des ourlets (*Melampyro pratensis - Holcetea mollis*) et des forêts (*Quercion roboris* et *Carpino betuli - Fagion sylvaticae acidicline*). Développement optimal en début d'été.

Cortège floristique contextualisé :

*=> **Espèces caractéristiques*** : *Digitalis purpurea var. purpurea, Senecio sylvaticus, Agrostis capillaris, Teucrium scorodonia, Carex pilulifera*

*=> **Espèces compagnes*** **:** *Rubus sp.*

ETAT DE L'HABITAT

Distribution régionale : Essentiellement répartie à l'est des Hauts-de-France, végétation se développant très ponctuellement au niveau des massifs sur substrats acides. Tendance inconnue.

Représentativité : Végétation caractéristique et largement répartie au niveau des coupes à blanc de la ZSC.

Intérêt patrimonial : Végétation présumée peu commune et non menacée mais quasi-menacée.

Menaces et atteintes : Végétations tributaires de perturbations d'origine anthropique (coupes forestières, débroussaillages) ou naturelle (chablis, érosion).

Dynamique de la végétation : Végétation pionnière rapidement colonisée par les arbustes et les ronces, évoluant vers les forêts du *Quercion roboris* et du *Carpino betuli-Fagion sylvaticae* acidicline.

Etat de conservation global : Favorable

RELEVE(S) PHYTOSOCIOLOGIQUE(S)

230530ST04, 230615FLP01, 230615FLP04

BIBLIOGRAPHIE

CATTEAU (E.) et al., 2021

CATTEAU (E.) et al., 2010

DE FOUCAULT (B.), CATTEAU (E.), 2015

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 185/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

13. Fourrés héliophiles et thermophiles à Fabacées du *CYTISETEA SCOPARIO - STRIATI* Rivas Mart. 1975

CARACTERISATION DE L'HABITAT

Syntaxon présent : Fourrés héliophiles et thermophiles à Fabacées

CYTISETEA SCOPARIO - STRIATI Rivas Mart. 1975

Classement dans le synsystème : *CYTISETEA SCOPARIO - STRIATI* Rivas Mart. 1975

Corine Biotopes : 31.84 Landes à Genêts – 31.85 Landes à Ajoncs

EUNIS : F3.141 Formations à Genêt à balais planitiaires et collinéennes – F3.15 Fourrés à *Ulex europaeus*

Habitat générique : -

Habitat élémentaire : -

Statut : Végétation non concernée par la Directive Habitats-Faune-Flore

Surface occupée : Environ 5,6 ha, soit 0,6 % du site.



(Photos : Ecosphère)

Fourrés héliophiles et thermophiles à Fabacées

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 186/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

ECOLOGIE DE L'HABITAT

Caractéristiques stationnelles : Fourrés arbustifs pionniers, acidophiles, oligotrophes à mésotrophes, sur substrats sableux. Biotope ensoleillé et chaud.

CARACTERES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Physionomie et structure : Les végétations de cette classe sont « dominées par des brandes - Fabacées buissonnantes micro ou nanophanérophytiques avec des branches et des tiges vertes, flexibles et effilées ». Les floraisons abondantes des espèces de ces communautés attirent les insectes butineurs. Dans la région, ces végétations très appauvries n'hébergent guère d'espèces d'intérêt patrimonial. Développement optimal au printemps et début d'été.

Cortège floristique contextualisé :

=> *Espèces caractéristiques* : *Cytisus scoparius*

La typicité de cette végétation ne permet pas de définir un niveau syntaxonomique plus précis que l'ordre.

DYNAMIQUE DE L'HABITAT

Dynamique de la végétation : Végétation de recolonisation, transitoire et préparant le retour des communautés préforestières arbustives hautes et forestières.

ETAT DE L'HABITAT

Distribution régionale : Végétation à affinités eu- à nord- et subatlantiques (OBERDORFER, 1957, 1992), atteignant le Limousin, le nord-ouest, le nord et le centre-est de la France ainsi que les Ardennes. Tendance inconnue.

Localisation sur le site Natura 2000 : Végétation relevée au sein d'une parcelle de coupe forestière en cours de recolonisation, en mélange avec des ourlets acidiphiles.

Intérêt patrimonial : Végétation présentant un intérêt patrimonial assez limité si ce n'est par son caractère esthétique et en tant qu'élément de mosaïque de végétations des systèmes forestiers acidiphiles (assez commune et non menacée).

Menaces et atteintes : Végétation non menacées liée à l'exploitation forestière, se développant après ouvertures de milieux liées à l'exploitation forestières (coupes, etc.).

Etat de conservation global sur le site Natura 2000 : Altéré.

RELEVE(S) PHYTOSOCIOLOGIQUE(S)

-

BIBLIOGRAPHIE

CATTEAU (E.) et al., 2021

CATTEAU, DUHAMEL et al., 2010

DARDILLAC (A.) et al., 2021

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 187/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

5. Détail des indicateurs utilisés dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêts communautaire au sein du site Natura 2000

Paramètre	Critère	Indicateur	Echelle de récolte de la donnée	Informations portées par ces indicateurs
Surface couverte (Dynamique spatiale)	Surface de l'habitat	Evolution de la surface	Site	Capacité à héberger des populations viables d'espèces, notamment les espèces spécialistes et capacité de ses espèces à se maintenir en métapopulation et à maintenir les échanges et une variabilité génétique suffisante à la pérennité des populations. La viabilité des populations assure en retour un maintien des caractéristiques biotiques de l'habitat et des interactions biotiques/abiotiques.
	Morcellement / fragmentation	Evolution au sein du site	Site	
		Evolution avec l'environnement	Site	
Composition, structure, fonctions	Intégrité dendrologie	Présence (en %) des essences allochtones de l'habitat	Placette	Support du fonctionnement de l'habitat, notamment via la production primaire (base de la chaîne trophique). Pérennité du type d'habitat dans sa composante biotique (et présence et rapidité du risque d'invasion par les EEE), et effet retour sur sa composante abiotique (cycle biogéochimique).
	Espèces exotiques envahissantes	Fréquence d'apparition dans les relevés	Placette	
	Très gros bois vivant	Nombre de TGB à l'hectare	Placette	Pérennité du cycle sylvigénétique mesurée par la présence des phases les plus critiques (les phases jeunes et les phases matures). Caractéristique support des cycles de vie d'espèces spécialistes de ces phases.
	Dynamique de renouvellement	Recouvrement des ronces	Placette	
		Recouvrement de la Fougère aigle	Placette	
		Pourcentage de la surface en jeune peuplement	Placette	
	Cycle de la matière	Nombre de bois morts>30 cm à l'ha	Placette	Fonctionnement du cycle de la matière. Structure support de la diversité et l'abondance des communautés d'espèces impliquées dans cette phase de dégradation du bois.
Altérations	Atteintes localisées	Atteintes au sol tassement, perturbations hydrologiques, etc.) et leur recouvrement	Placette	Reliquat des atteintes non prises en compte dans les autres paramètres : perturbation du compartiment abiotique, lui-même interagissant avec la microfaune du sol et influençant la fonction de production primaire de l'habitat.
	Atteintes « diffuses » au niveau du site	Dire d'expert sur les atteintes dont l'impact est difficilement quantifiable en surface	Placette	Atteintes à large échelle, impacts diffus.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 180/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

6. Détail de l'évaluation de l'état de conservation de l'habitat 9120

A chaque indicateur est attribué une note en fonction du résultat obtenu sur le terrain. Le tableau suivant détaille les notes de chacun des indicateurs selon les seuils retenus.

Conformément à la méthodologie, précisons que l'on obtient une note par indicateur pour l'ensemble des 24 relevés et non une note par indicateur et par relevé. En effet, afin de faciliter l'analyse et d'être plus représentatif, une moyenne des résultats a été réalisée pour chacun des indicateurs.

Tableau 1 : Valeurs seuils et note attribuée par indicateur

Indicateur	Seuils	Note attribuée
Evolution de la surface	Stabilité ou progression	0
	Régression	-10
Morcellement / fragmentation au sein du site	Connectivité stable ou en amélioration	0
	Diminution de la connectivité	-10
Morcellement / fragmentation avec l'environnement	Connectivité stable ou en amélioration	0
	Diminution de la connectivité	-10
Intégrité dendrologique (% de recouvrement des essences arborées non typiques de l'habitat) (*Pinus sp, Abies, Quercus rubra, Q. pubesens, Robinia pseudoacacia*, etc.)	< 1%	0
	1 - 5 %	-5
	5-15 %	-10
	15-30%	-30
	> 30%	-40
Fréquence d'apparition des EEE	Absence totale	0
	<30%	-10
	>30%	-20
Nombre de Très Gros Bois vivant TGB (Diam >70 cm) (espèces caractéristiques de l'habitat uniquement)	Plus de 8 TGB/ha	+5
	5 à 8 TGB/ha	0
	3 à 5 TGB/ha	-5
	1 à 3 TGB/ha	-10
	<1 TGB/ha	-20
Recouvrement des ronces	< 30%	0
	30-50 %	-10
	> 50%	-20
Recouvrement de la Fougère aigle	< 30%	0
	30-50 %	-10

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 189/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Indicateur	Seuils	Note attribuée
	> 50%	-20
Futaie régulière : % de jeune peuplement (semis des plus de 30 cm, fourrés, gaulis et perchis= H max de 10 à 15 m/25 à 30 ans)	5-20%	0
	<5 % ou >20%	-10
Nombre de Bois mort (BM) au sol ou sur pied (Diam. ≥ 30cm) (espèces caractéristiques de l'habitat uniquement)	Plus de 8 BM/ha	+5
	6 à 8 BM/ha	0
	3 à 6 BM/ha	-5
	1 à 3 BM/ha	-10
	<1 BM/ha	-20
Dégâts au sol (EEE, tassements, orniérages, perturbation hydrologique : drainage, endiguement…) (% recouvrement)	0-2%	0
	2-10%	-10
	10-20%	-15
	>20%	-20
Autres atteintes : impact grands animaux, abroutissement, surfréquentation humaine et dommages, impact incendies…	négligeables ou nulles	0
	Moyennes (ponctuelles, maitrisées)	-10
	importante(s) (dynamique habitat remis en cause)	-20

A partir de la moyenne des 24 relevés réalisés, nous obtenons la note de 55 sur 100, correspondant à un état altéré. Le détail de la notation est fourni dans le tableau suivant. Le détail des relevés par point d'état de conservation est disponible en Annexe 5.

Tableau 2 : Notes obtenues au sein du site

Indicateurs	Résultat	Note
Surface de l'habitat	Surface de l'habitat stable ou en augmentation	0
Morcellement / fragmentation avec le site	Fragmentation au sein de l'habitat stable	0
Morcellement / fragmentation avec l'environnement	Fragmentation au sein de l'environnement stable	0
Intégrité dendrologique (% de recouvrement des essences arborées non typiques de l'habitat)	Moyenne de 5,2 % d'espèce non typiques	-10
Fréquence d'apparition des EEE	Absence totale	0
Nombre de Très Gros Bois vivant (Diam >70 cm)	Moyenne de 19 TGB / ha	+5

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 190/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Indicateurs	Résultat	Note
Recouvrement des ronces	Moyenne de 15,9 %	0
Recouvrement de la Fougère aigle	Moyenne de 8,9 %	0
Futaie régulière : % de jeune peuplement	Moyenne de 52,8 %	-10
Nombre de Bois mort au sol ou sur pied (Diam. ≥ 30cm)	Moyenne de 2,6 BM / ha	-10
Dégâts au sol	Moyenne de 28,9 %	-20
Autres atteintes	Négligeables à nulles	0
	Note finale	**55**

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 191/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

7. Protocole de suivi des populations de pics

Protocole issu de : *Etude d'évaluation des enjeux de conservation de l'avifaune forestière dans les massifs forestiers de Crécy-en-Ponthieu et de Regnière-Ecluse*, Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime - Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées, Vinet L., 2024

Un protocole spécifique a été mis en place pour recenser les cantonnements de picidés. Le Pic noir et le Pic mar ont été recherchés en priorité, mais tous les contacts avec les autres espèces de picidés ont également été pris en compte.

- **Recherche de cantonnements par points d'écoute**

Le suivi des cantonnements de pics s'est fait par des points d'écoute et d'observation de 10 minutes, avec utilisation de la repasse. Cette méthode consiste à émettre le chant ou le cri territorial d'un oiseau, afin de provoquer une réponse vocale ou comportementale, synonyme de sa présence (DUTOUR, 2013). Cette technique augmente la probabilité de détection des espèces discrètes ou à large territoire (MÜLLER ET AL., 2011). Elle est cependant susceptible de causer un dérangement si elle est mal utilisée (SIBLET, 2011). Pour limiter le dérangement, la repasse n'a pas été diffusée si l'espèce était détectée avant son utilisation, et elle a été stoppée dès qu'un oiseau était contacté.

Des points d'écoute de 10 minutes ont été utilisés afin d'avoir une bonne probabilité de détection des espèces recherchées (NIAULT, 2013). Les prospections se sont faites à partir d'un point fixe, avec des temps d'écoute passive, et des périodes d'émission de la repasse de 30 secondes (FIGURE 4).

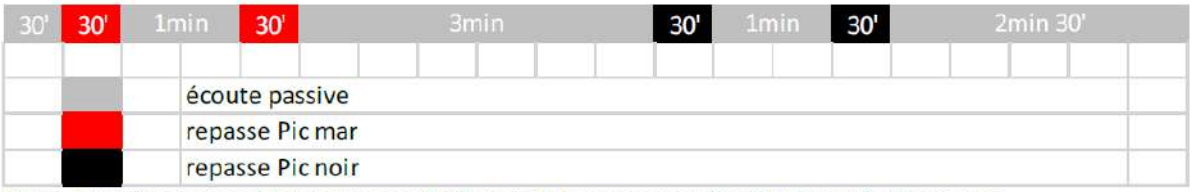


Figure 4 : Schéma temporel d'une séquence d'utilisation de la repasse pour le suivi des populations de pics

Les bandes sonores utilisées sont le chant du Pic noir et le cri territorial du Pic mar, les émissions sonores devant s'entendre à une distance minimale de 100 mètres (MÜLLER ET AL., 2011). Pour chaque contact de pic effectué, la direction et la distance de l'oiseau par rapport au point d'écoute ont été notés. Lorsque cela était possible, le sexe des individus a été déterminé, et les comportements de chaque individu ont été notés.

Les prospections se sont déroulées du 19 février au 18 avril, période de délimitation des territoires et de formation des couples chez les picidés. Elles ont été effectuées le matin, à partir du lever du soleil et jusqu'à environ 12h30, par temps calme, clair, sans pluie, et en évitant les vents forts à moyen, sans quoi les pics ne sont pas particulièrement actifs (LEGRIS & MOTHE, 2021 ; BOUTILLEUX, 2023). Deux passages sur chaque point d'écoute, avec au minimum 7 jours d'intervalle sont nécessaires (MÜLLER ET AL., 2011). Un troisième passage a été effectué sur certains points lorsque les conditions n'étaient pas jugées assez favorables lors d'un des deux premiers passages.

Les prospections se sont concentrées sur les peuplements matures avec gros bois (GB) et très gros bois (TGB). Les jeunes peuplements ont été exclus, du fait de l'absence de nidification du Pic noir et du Pic mar dans ce type de peuplements (GRANGE ET AL., 2010 ; DELAHAYE, 2006). Les points d'écoute ont été espacés d'au moins 500 mètres afin d'éviter les doubles comptages, et ils ont été placés aléatoirement dans les peuplements sélectionnés à partir des données du document d'aménagement forestier (projections 2028). Une vérification par ortho photo a été faite pour s'assurer de l'état boisé actuel des parcelles, et ajuster la position des points si nécessaire. 110 points d'écoute ont ainsi été placés en forêt de Crécy et 10 dans le massif de Regnière-Ecluse (FIGURE 5).

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 192/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

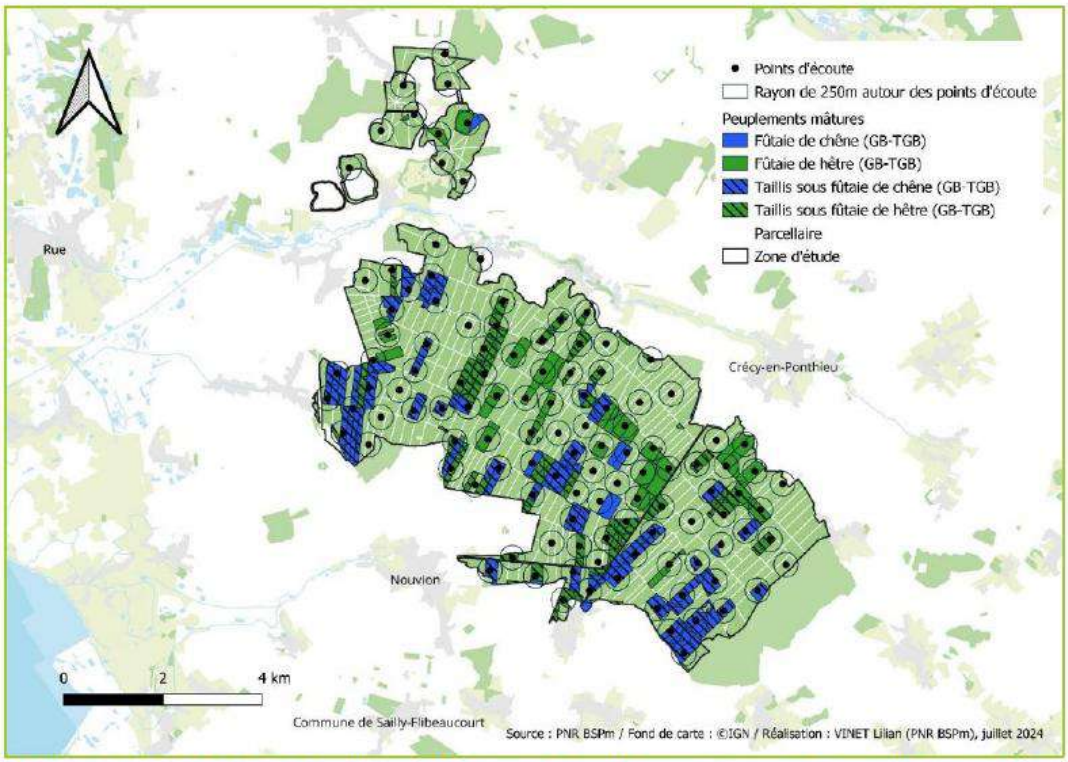


Figure 5 : Carte de répartition des points d'écoute pour le suivi des populations de pics sur la zone d'étude

L'estimation du nombre de points réalisables a été faite en considérant qu'il était possible de réaliser en moyenne 12 points par matinée, et en supposant que les conditions seraient favorables la moitié du temps disponible pour les prospections.

Dans l'objectif d'identifier les facteurs influençant la présence du Pic mar et du Pic noir, des données relatives à la structure du peuplement forestier ont également été relevées à vue autour des points d'observation :

- les essences d'arbres présentes avec leur pourcentage de recouvrement dans la strate dominante (FIGURE 6)

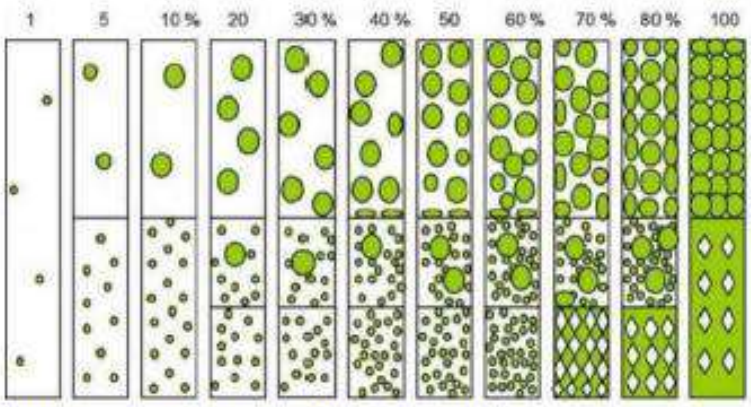


Figure 6 : Aide à l'estimation du recouvrement des espèces (Maciejewski, 2016)

- la classe de diamètre dominante : bois moyen (BM), gros bois (GB), très gros bois (TGB)

- le nombre de gros bois morts au sol et sur pied (bois morts supérieurs à 30cm de diamètre, seuil utilisé pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire (MACIEJEWSKI, 2016))

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 193/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

- la présence de rémanents : absence de rémanents = O, peu de rémanents (<50%) = X, beaucoup de rémanents (>50%) = XX

- la structure du peuplement : futaie (F), taillis sous futaie (TSF), taillis (T)

- le pourcentage de recouvrement de chaque strate : arborée (>15 m), arborescente (7 à 15 m), arbustive (1 à 7 m), herbacée (<1 m)

L'ensemble de ces données ont été notées pour chaque point d'écoute sur une fiche de relevé (ANNEXE II).

▪ Recherche de loges

Au cours des prospections par points d'écoute, la localisation des loges de pics observées a été relevée de manière opportuniste. Ces données permettent par la suite de faciliter la recherche de loges occupées. Les pics peuvent en effet réutiliser une même loge d'une année sur l'autre ou en creuser une nouvelle sur le même arbre ou à proximité (GRANGE ET AL., 2010).

De mi-mai à mi-juin, le suivi a donc été complété par la recherche de loges occupées et d'indices de reproduction. Durant cette période, il est plus facile de repérer des loges occupées ou des jeunes fraichement envolés du nid, ces derniers pouvant être assez bruyants (FAUVEL, 2007). Les zones sur lesquelles des cantonnements et des loges ont été repérées durant le suivi par points d'écoute ont été prospectées prioritairement.

▪ Analyse des données

Afin de comparer les résultats obtenus par des études réalisées dans d'autres massifs forestiers, deux méthodes de calcul du nombre de cantons ont été utilisées. La première méthode utilise le nombre de cantons le plus élevé recensés lors d'un des deux passages (WALBECQUE, 2019). La seconde méthode consiste à faire pour chaque point d'écoute la moyenne du nombre de cantons recensés entre le premier et le deuxième passage (LEGRIS & MOTHE, 2021). Un canton est défini par la présence d'un individu mâle, chanteur ou non, en couple ou non (LEGRIS & MOTHE, 2021).

La densité de couples est calculée en divisant le nombre de cantons inventoriés par la surface couverte par les points d'écoute (rayon de 250 mètres autour des points d'écoute). On obtient ainsi une densité de couples dans les peuplements favorables prospectés, et non sur l'ensemble du boisement.

Le Pic noir ayant un territoire très vaste (entre 150 et 600 ha en fonction de la disponibilité alimentaire (MNHN, 2008)), il n'est pas possible avec la méthode des points d'écoute utilisée d'estimer le nombre de cantons. Pour cette espèce, ce n'est donc pas le nombre de cantons qui est analysé, mais plutôt le nombre de contacts (LEGRIS & MOTHE, 2021).

▪ Identification des caractéristiques du peuplement forestier influençant la répartition du Pic mar

Une AFM (analyse factorielle multiple) a été effectuée pour identifier les caractéristiques du peuplement forestier ayant le plus d'impact sur la répartition et l'abondance du Pic mar. Cette analyse permet d'étudier simultanément des variables quantitatives et qualitatives, structurées en groupes.

Des tests statistiques ont ensuite été effectués pour déterminer si les facteurs identifiés dans l'AFM ont réellement un impact significatif sur les densités de Pic mar. En fonction des types de variables, différents tests statistiques ont été utilisés (Anova, test de Wilcoxon, test de Kruskal-Walis). Au préalable de la réalisation des tests statistiques, la normalité et l'homogénéité des variances ont été vérifiés graphiquement et avec des tests de Shapiro-Wilk et de Bartlett.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 194/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

8. Diagnostic des volumes de bois mort et nombre de souches hautes

- **Protocole**

Protocole adapté depuis : ENGREF, RNF, ONF, CEMAGREF & IFN (2012). *Notice pour la mise en place et la saisie des données du protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières (PSDRF)*, 13 p

Par souci de cohérence, les placettes déterminées pour les relevés effectués par l'ONF en vue du renouvellement de l'aménagement forestier ont été réutilisées, soit 40 placettes pour le site Natura 2000.

Une version simplifiée du Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF), reprenant les éléments relatifs au bois mort, a été appliquée en juillet 2025.

Les bois morts au sol et sur pied sont inventoriés en utilisant deux cercles concentriques de 10 et 20m de rayon. Pour le cercle de 10 m, le diamètre de précomptage est de 5 cm. Il est de 30 cm pour le cercle de 20 m.

En fonction de la longueur de la pièce au sol ou d'autres critères (décroissance significative du diamètre, fourche, stades de décomposition très différents), on peut choisir de découper l'arbre en billons de longueur variable.

Il a été relevé pour chaque arbre :
- Le numéro de l'arbre (puisqu'il y a la possibilité d'avoir plusieurs billons pour un même arbre)
- L'essence (si l'identification semble impossible, noter R.D ou F.D ou IND)
- Le diamètre médian (cm)
- La longueur de la pièce de bois en m (ou hauteur pour un bois sur pied) –ne prendre en compte que la partie de l'arbre dont le diamètre est supérieur à 5 cm.
- Le type de bois mort : au sol ou sur pied
- Pour le **bois mort sur pied** : les types d'arbres morts sur pied
 - A : arbres qui viennent de dépérir
 - V : Volis hauteur > 1,30 m
 - S : Volis hauteur < 1,30 m
- Le stade de décomposition de l'écorce
 1. Présente sur tout le billon
 2. Présente sur plus de 50% de la surface
 3. Présente sur moins de 50% de la surface
 4. Absente du billon
- Le stade de pourriture du bois
 1. Dur ou non altéré
 2. Pourriture < ¼ du diamètre
 3. Pourriture entre ¼ et ½ du diamètre
 4. Pourriture entre ½ et ¾ du diamètre
 5. Pourriture supérieure à ¾

Les souches hautes (à partir de 50 cm) sont comptabilisées en même temps que les relevés bois mort, sur les mêmes placettes.

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 195/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

- **Résultats**

Sur les 40 placettes visitées, le volume moyen de bois mort s'élève à 3,12 m^3/ha. Parmi ces 40 placettes étudiées, seules 31 comportaient au moins une pièce de bois mort avec un volume moyen de bois mort de 4,16 m^3/ha. En séparant les pièces de bois mort sur pied et au sol, les volumes totaux sont, respectivement, de 0,42 m^3 et de 6,91m^3. Le bois mort est donc majoritairement au sol avec 94% du volume total, contre 6% pour le bois mort sur pied.

Aucune souche haute (hauteur supérieure à 50 cm) n'a été observée sur ces placettes.

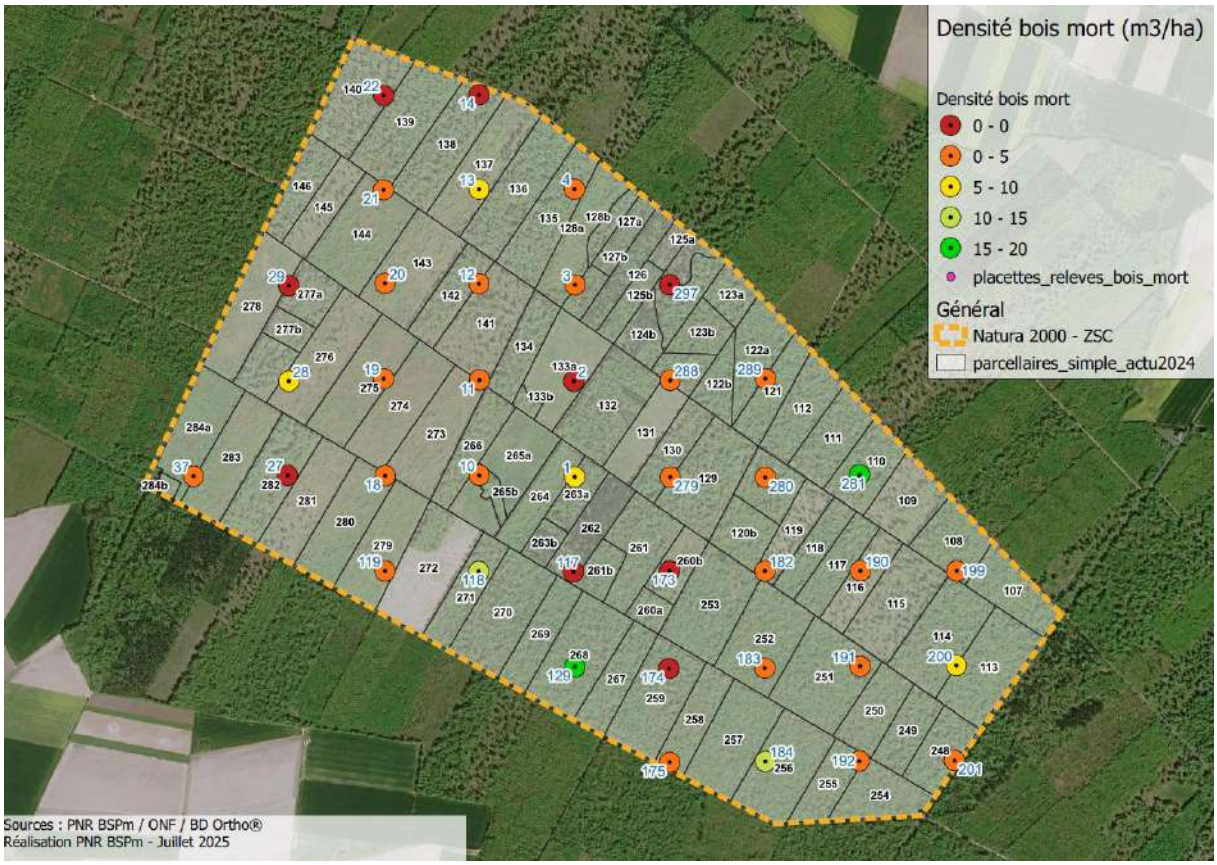


Figure 7 Carte des densités de bois mort par placette – 2025

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 196/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

9. Tableaux d'arborescence des OLT selon la méthode du cahier technique n°88 de l'OFB

Arborescence OLT 1 : Améliorer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire prioritaires

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME						
	Etat actuel de l'enjeu		**Objectifs à long terme**	**Niveau d'exigence (Etat visé)**	**Indicateurs d'état**	**Métriques**	**Actions (suivis scientifiques)**	**Indicateurs de réponse (réalisation)**	**Dispositif de suivi à long terme (fiche action Docob associée)**
	Altéré		**OLT 1 : Améliorer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire prioritaires**	Bon état de conservation des habitats	Etat de conservation des HIC (méthode Carnino)	Note de l'état de conservation des HIC	Evaluation de l'état de conservation	D3-1 Nombre de protocoles d'évaluation de l'état de conservation des habitats	D3 - Suivi des HIC
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		**STRATEGIE D'ACTION**						
Habitats forestiers	**Facteurs d'influence**	**Pressions à gérer**	**Objectifs opérationnels**	**Résultats attendus**	**Indicateurs de pression**	**Métriques**	**Actions (mise en œuvre)**	**Indicateurs de réponse (réalisation)**	**Métriques**
	Hausse évènements climatiques extrêmes (sécheresse, fortes températures)	Dépérissement, affaiblissement	**OO 1 : Maximiser la résilience des peuplements forestiers**	Peuplement résilient	Dépérissement	% de dépérissement	B4 Diversifier les traitements sylvicoles	Traitement autre que futaie régulière	B4-1 Surface traitée autrement qu'en futaie régulière
	Introduction de maladies/ravageurs	Dépérissement					B11 Surveiller le développement des EEE et de la fougère-aigle	A définir selon les besoins	B11-1 Indicateur à définir selon les besoins
	Sylviculture - enjeux de production	Prélèvements d'arbres pouvant avoir une valeur environnementale	**OO 2 : Constituer une trame d'arbres-habitats (au sol**	Trame fonctionnelle d'arbres-habitats	Prélèvements d'arbres pouvant avoir une valeur environnementale	Nb de prélèvements d'arbres à haute	B1 Développer le réseau d'îlots de vieillissement	Îlot de sénescence/Natura 2000	B1-1 Surface d'îlot de sénescence/Natura 2000

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 197/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

			et sur pied)			valeur environnementale	et de sénescence	Îlot de vieillissement	B1-2 Surface îlot de vieillissement
			OO 3 : Maintenir la surface totale des parcelles à dominante GB/TGB à l'échelle du site				B2 Développer le réseau d'arbres-habitats	Arbres-habitats	B2-1 Nombre d'arbres-habitats
		Rajeunissement des peuplements (coupure du cycle sylvigénétique à l'âge d'exploitabilité)					B6 Maintenir des connectivités entre parcelles à haute valeur pour les EIC	Corridors écologiques	B6-1 Linéaire de corridors écologiques
				Maintien de la surface de GB/TGB à l'échelle du site	Parcelles GB/TGB	Surface parcelles GB/TGB	B5 Conserver une surface de GB/TGB suffisante à l'échelle du site	Parcelles dominante GB/TGB	B5-1 Surface parcelles dominante GB/TGB
	Sylviculture - traitement sylvicole en futaie régulière	Colonisation fougère-aigle	**OO 4 : Préserver la fonctionnalité des habitats utilisés pour le nourrissage et l'abreuvement des EIC OO 5 : Mettre en place une sylviculture à couvert continu sur une partie du site**	Habitats utiles pour le nourrissage et l'abreuvement des EIC préservés	Habitats utiles pour le nourrissage et l'abreuvement des EIC	Nb d'habitats utiles pour le nourrissage et l'abreuvement des EIC	B3 Développer un réseau de bois mort	Bois mort	B3-1 Volume bois mort
								Souches hautes	B3-2 Nombre de souches hautes
								Houppiers laissés au sol	B3-3 Nombre de houppiers laissés au sol
							B9 Maintenir ou créer un réseau de mares forestières fonctionnelles	Mares rétablies	B9-1 Nb mares rétablies
							B9 Maintenir ou créer un réseau de mares forestières fonctionnelles	Mares créées	B9-2 Nb mares créées
		Disparition des HIC forestiers		Mise en place d'une sylviculture à couvert	Sylviculture à couvert continu mise en place	Surface de sylviculture à couvert continu mise en place	B4 Diversifier les traitements sylvicoles	Traitement autre que futaie régulière	B4-1 Surface traitée autrement qu'en futaie régulière

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 198/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

				continu sur une partie du site					
	Sylvicturlture - utilisation d'engins	Tassement du sol	**OO 6 : Limiter les dégâts au sol**	Dégâts au sol limité	Mesures spécifiques pour limiter les dégâts au sol	Surface ayant fait l'objet de mesures spécifiques pour limiter les dégâts au sol	B10 Adapter les interventions sylvicoles (exploitation forestière et travaux) afin de limiter le tassement des sols	Chantiers de débardage alternatif	B10-1 Nombre de chantiers de débardage alternatif
	Agrainage du gibier	Fragilisation des HIC sur les zones d'agrainage	**OO 7 : Sensibiliser les usagers et rendre leurs pratiques compatibles avec la conservation des EIC/HIC**	Usagers sensibilisés	Usagers sensibilisés	Nb d'usagers sensibilisés	B7 Adapter les pratiques courantes de gestion forestière pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux HIC/EIC	Parcelles martelées prenant en compte les préconisations	B7-1 % de parcelles martelées prenant en compte les préconisations
								Sessions de sensibilisation	B7-2 Nombre de sessions de sensibilisation
								Parcelles ayant fait l'objet d'interventions sylvicoles avec prise en compte des préconisations	B7-3 % de parcelles ayant fait l'objet d'interventions sylvicoles avec prise en compte des préconisations
							B8 Adapter l'aménagement forestier pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux HIC/EIC	Propositions du Docob prises en compte dans le futur aménagement forestier	B8-1 Nombre de propositions du Docob prises en compte dans le futur aménagement forestier
							C1 Informer les usagers, habitants et acteurs locaux	Aménagement à vocation pédagogique (panneaux…)	C1-1 Nombre d'aménagement à vocation pédagogique (panneaux…)

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 199/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

								Lettres d'info	C1-2 Nombre lettres d'info/an
								Articles internet	C1-3 Nombre articles internet/an
							C2 Organiser des sorties à destination du grand public et des scolaires	Sorties grand public	C2-1 Nombre de sorties grand public organisées/an
								Inventaires participatifs	C2-2 Nombre d'inventaires participatifs/an
								Sorties scolaires	C2-3 Nombre sorties scolaires/an
							C3 Faire vivre la charte Natura 2000	Signataires charte de bonnes pratiques	C3-1 Nombre signataires charte de bonnes pratiques
								Signataires charte d'engagements dispensant de l'évaluation des incidences Natura 2000	C3-2 Nombre signataires charte d'engagements dispensant de l'évaluation des incidences Natura 2000
	Déséquilibre sylvo-cynégétique	Difficulté de régénération naturelle	**OO 8 : Maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique**	Equilibre sylvo-cynégétique maintenu	D4 - Suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique	D4-1 Fréquence de relevé des ICE	/	/	/

Arborescence OLT 2 : Maintenir ou améliorer la capacité du site à accueillir les EIC

ENJEUX	**ETAT DE L'ENJEU**	**VISION A LONG TERME**						
Barbastelle d'Europe Murin de Bechstein	**Etat actuel de l'enjeu**	**Objectifs à long terme**	**Niveau d'exigence (Etat visé)**	**Indicateurs d'état**	**Métriques**	**Actions (suivis scientifiques)**	**Indicateurs de réponse (réalisation)**	**Dispositif de suivi à long terme (fiche action Docob associée)**

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 200/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

Grand Murin Murin à oreilles échancrées Lucane cerf-volant	**Barbastelle : Altéré à bon Murin de Bechstein : Altéré Grand Murin : Bon Murin à oreilles échancrées : Bon Lucane cerf-volant : Altéré**	**OLT 2 : Maintenir ou améliorer la capacité du site à accueillir les EIC**	Habitats des espèces en nombre suffisants pour maintenir et accroitre les effectifs	Habitats des EIC	Nb d'habitats des EIC	D1 Suivi des chiroptères	Actions de suivi effectuées	D1-1 Nombre d'actions de suivis effectuées	
						D2 Suivi du Lucane cerf-volant	Suivis effectués	D2-1 Nombre de suivis effectués	
							Caractérisation des habitats	D2-2 Surface parcourue pour la caractérisation des habitats	
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		**STRATEGIE D'ACTION**						
	Facteurs d'influence	**Pressions à gérer**	**Objectifs opérationnels**	**Résultats attendus**	**Indicateurs de pression**	**Métriques**	**Actions (mise en œuvre)**	**Indicateurs de réponse (réalisation)**	**Métriques**
	Sylviculture - enjeux de production	Prélèvements d'arbres pouvant avoir une valeur environnementale	**OO 2 : Constituer une trame d'arbres-habitats (au sol et sur pied) OO 3 : Maintenir la surface totale des parcelles à dominante GB/TGB à l'échelle du site**	Trame fonctionnelle d'arbres-habitats	Prélèvements d'arbres pouvant avoir une valeur environnementale	Nb de prélèvements d'arbres à haute valeur environnementale	B1 Développer le réseau d'îlots de vieillissement et de sénescence	Îlot de sénescence/Natura 2000	B1-1 Surface d'îlot de sénescence/Natura 2000
								Îlot de vieillissement	B1-2 Surface îlot de vieillissement
		Rajeunissement des peuplements (coupure du cycle sylvigénétique à l'âge d'exploitabilité)					B2 Développer le réseau d'arbres-habitats	Arbres-habitats	B2-1 Nombre d'arbres-habitats
							B6 Maintenir des connectivités entre parcelles à haute valeur pour les EIC	Corridors écologiques	B6-1 Linéaire de corridors écologiques
				Maintien de la surface de GB/TGB à l'échelle du site	Parcelles GB/TGB	Surface parcelles GB/TGB	B5 Conserver une surface de GB/TGB suffisante à l'échelle du site	Parcelles dominante GB/TGB	B5-1 Surface parcelles dominante GB/TGB

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 201/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

	Sylviculture - traitement sylvicole en futaie régulière	Colonisation fougère-aigle	**OO 4 : Préserver la fonctionnalité des habitats utilisés pour le nourrissage et l'abreuvement des EIC** **OO 5 : Mettre en place une sylviculture à couvert continu sur une partie du site**	Habitats utiles pour le nourrissage et l'abreuvement des EIC préservés	Habitats utiles pour le nourrissage et l'abreuvement des EIC	Nb d'habitats utiles pour le nourrissage et l'abreuvement des EIC	B3 Développer un réseau de bois mort	Bois mort	B3-1 Volume bois mort
							B9 Maintenir ou créer un réseau de mares forestières fonctionnelles	Mares restaurées	B9-1 Nb mares restaurées
							B9 Maintenir ou créer un réseau de mares forestières fonctionnelles	Mares créées	B9-2 Nb mares créées
		Ruptures de connectivité		Mise en place d'une sylviculture à couvert continu sur une partie du site	Sylviculture à couvert continu mise en place	Surface de sylviculture à couvert continu mise en place	B4 Diversifier les traitements sylvicoles	Traitement autre que futaie régulière	B4-1 Surface traitée autrement qu'en futaie régulière
		Lisières intra-forestières (sensibilité des arbres en lisière)							
		Colonisation fougère-aigle							
	Agrainage du gibier	Fragilisation des HIC sur les zones d'agrainage	**OO 7 : Sensibiliser les usagers et rendre leurs pratiques compatibles avec la conservation des EIC/HIC**	Usagers sensibilisés	Usagers sensibilisés	Nb d'usagers sensibilisés	B7 Adapter les pratiques courantes de gestion forestière pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux HIC/EIC	Parcelles martelées prenant en compte les préconisations	B7-1 % de parcelles martelées prenant en compte les préconisations
								Sessions de sensibilisation	B7-2 Nombre de sessions de sensibilisation
								Parcelles ayant fait l'objet d'interventions sylvicoles avec prise en compte des préconisations	B7-3 % de parcelles ayant fait l'objet d'interventions sylvicoles avec prise en compte des préconisations

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 202/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

							B8 Adapter l'aménagement forestier pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux HIC/EIC	Propositions du Docob prises en compte dans le futur aménagement forestier	B8-1 Nombre de propositions du Docob prises en compte dans le futur aménagement forestier
							C1 Informer les usagers, habitants et acteurs locaux	Aménagement à vocation pédagogique (panneaux…)	C1-1 Nombre d'aménagement à vocation pédagogique (panneaux…)
								Lettres d'info	C1-2 Nombre lettres d'info/an
								Articles internet	C1-3 Nombre articles internet/an
							C2 Organiser des sorties à destination du grand public et des scolaires	Sorties grand public	C2-1 Nombre de sorties grand public organisées/an
								Inventaires participatifs	C2-2 Nombre d'inventaires participatifs/an
								Sorties scolaires	C2-3 Nombre sorties scolaires/an
							C3 Faire vivre la charte Natura 2000	Signataires charte de bonnes pratiques	C3-1 Nombre signataires charte de bonnes pratiques
								Signataires charte d'engagements dispensant de l'évaluation des incidences Natura 2000	C3-2 Nombre signataires charte d'engagements dispensant de l'évaluation des incidences Natura 2000

Chaîne d'intégrité du document : AD CC 15 E3 FD 39 09 87 81 10 DA 65 26 4B C8 01
Publié le : 17/09/2026
Par : Xavier BERTRAND
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1155325
Page 203/203

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 059-200053742-20260916-26006561_1-AR

	Déséquilibre sylvo-cynégétique	Difficulté de régénération naturelle	**OO 8 : Maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique**	Equilibre sylvo-cynégétique maintenu	D4 - Suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique	D4-1 Fréquence de relevé des ICE	/	/	/
Arborescence OLT 3 : Prendre en compte les exigences écologiques des HIC et EIC dans les pratiques des usagers									
ENJEUX	**ETAT DE L'ENJEU**		**VISION A LONG TERME**						
Tous	**Etat actuel de l'enjeu**		**Objectifs à long terme**	**Niveau d'exigence (Etat visé)**	**Indicateurs d'état**	**Métriques**	**Actions (suivis scientifiques)**	**Indicateurs de réponse (réalisation)**	**Indicateurs de réponse (réalisation)**
	Voir OLT 1 et OLT 2		**OLT 3 : Prendre en compte les exigences écologiques des HIC et EIC dans les pratiques des usagers**	Bonne prise en compte des exigences écologiques des habitats et espèces dans les pratiques des usagers	Aucun	Aucun	Aucune	Aucun	Aucun
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		**STRATEGIE D'ACTION**						
	Facteurs d'influence	**Pressions à gérer**	**Objectifs opérationnels**	**Résultats attendus**	**Indicateurs de pression**	**Métriques**	**Actions (mise en œuvre)**		**Indicateurs de réponse (réalisation)**
	Facteurs d'influence OLT 1 + OLT 2	**Pressions OLT 1 + OLT 2**							